

Administration Communale de
MOLENBEEK-SAINT-JEAN



Gemeentebestuur van
SINT-JANS-MOLENBEEK

20, rue du Comte de Flandre
20, Graaf van Vlaanderenstraat
Bruxelles - 1080 - Brussel

☎ : 02/412.37.39

E-mail : secretariat.1080@molenbeek.irisnet.be

Site Internetsite : www.molenbeek.be

Service/Dienst : SECRETARIAT:

**RAPPORT ANNUEL 2017 – TRANSPARENCE – APPLICATION DE L'ART. 7 DE L'ORDONNANCE
DU 12 JANVIER 2006 SUR LA TRANSPARENCE DES REMUNERATIONS ET AVANTAGES DES
MANDATAIRES PUBLICS BRUXELLOIS**

Montant d'attribution total des marchés de travaux attribués en 2017 : 11.780.024,23 euros

Montant d'attribution total des marchés de services attribués en 2017 : 3.185.100,22 euros

Montant d'attribution total des marchés de fournitures attribués en 2017 : 2.133.401,92
euros

SEANCE DU COLLEGE ECHEVINAL DU 09 JANVIER 2017

**OBJET : 012/09.01.2017/B/0036- Département Finances - Economat - Achat de boissons
pour l'année 2017 - Désignation de l'adjudicataire.**

Le Collège a décidé :

Article 1er

de considérer les offres de De Cnijf Drinks, De Keyzer Drinks et Inbev comme complètes et régulières.

Article 2

d'approuver la proposition d'attribution, rédigée par le service de l'Economat.

Article 3

d'attribuer le marché "Achat de boissons pour l'année 2017" au soumissionnaire ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, soit Inbev, N° TVA 0433.666.709, Bld. Industriel, 21 à 1070 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé et corrigé de 28.050,66 EUR TVA comprise.

Article 4

d'engager la dépense au budget ordinaire de l'exercice 2017, articles

1040/123/48 : 4.521,88 EUR TVAC

1050/123/16 : 800,00 EUR TVAC

1053/123/16 : 800,00 EUR TVAC

1370/124/02 : 727,91 EUR TVAC

1500/123/16 : 800,00 EUR TVAC

3000/124/02 : 727,91 EUR TVAC

4210/124/02 : 363,95 EUR TVAC

7340/123/48 : 300,00 EUR TVAC

7610/124/48 : 229,12 EUR TVAC

7611/124/48 : 151,99 EUR TVAC

7620/123/48 : 1.454,46 EUR TVAC

7621/123/48 : 250,00 EUR TVAC

76241/124/48 : 10.436,02 EUR TVAC

7625/125/48 : 38,38 EUR TVAC

7660/124/02 : 363,95 EUR TVAC

8440/124/02 : 4.898,25 EUR TVAC
8490/124/48 : 70,23 EUR TVAC
8750/124/02 : 727,91 EUR TVAC
8780/124/02 : 363,95 EUR TVAC
9301/124/48 : 24,75 EUR TVAC

OBJET : 012/09.01.2017/B/0038 : Département Finances - Economat - Achat de langes pour les crèches. Année 2017 - Désignation de l'adjudicataire.

Le Collège a décidé :

Article 1er

de considérer les offres de D.P.S. Europe et Procter & Gamble comme complètes et régulières.

Article 2

d'approuver le rapport d'examen des offres rédigé par la Cellule de Coordination des Crèches.

Article 3

de considérer le rapport d'examen des offres en annexe comme partie intégrante de la présente délibération.

Article 4

d'attribuer le marché "Achat de langes pour les crèches. Année 2017" au soumissionnaire ayant remis l'offre la plus avantageuse, soit Procter & Gamble, N° TVA 0402.971.850, Temselaan, 100 à 1853 Strombeek-Bever, pour le montant d'offre contrôlé de 10.615,00 EUR hors TVA ou 12.844,15 EUR, TVA comprise.

Article 5

d'engager la dépense au budget ordinaire de l'exercice 2017, article 8440/124/02 dans les limites des douzièmes provisoires

OBJET : 012/09.01.2017/B/0039: Département Finances - Economat - Achat de matériaux de construction pour les services communaux. Année 2017 - Désignation de l'adjudicataire.

Le Collège a décidé :

Article 1er

de considérer l'offre de Mpro comme complète et régulière.

Article 2

d'approuver la proposition d'attribution, rédigé par le service de l'Economat.

Article 3

de considérer le rapport d'examen des offres en annexe comme partie intégrante de la présente délibération.

Article 4

d'attribuer le marché "Achat de matériaux de construction pour les services communaux. Année 2017" au soumissionnaire ayant remis l'offre unique, soit Mpro, N° TVA 402.060.941, Avenue du Port, 67 à 1000 Bruxelles, pour un montant maximum de 45.454,54 EUR hors TVA ou 55.000,00 EUR, TVA comprise.

Article 5

d'engager la dépense au budget ordinaire de l'exercice 2017 dans les limites des douzièmes provisoires, aux articles :

1040/125/02 : 2.100,00 EUR TVAC
4210/124/02 : 30.000,00 EUR TVAC
7220/125/02 : 9.000,00 EUR TVAC
7610/125/02 : 500,00 EUR TVAC
7620/125/02 : 900,00 EUR TVAC
7624/124/48 : 1.000,00 EUR TVAC
7624/125/02 : 4.000,00 EUR TVAC
8440/125/02 : 1.500,00 EUR TVAC
9220/125/02 : 6.000,00 EUR TVAC

OBJET : 012/09.01.2017/B/0040 : Département Finances - Economat - Achat de matériel d'électricité. Année 2017 - Désignation de l'adjudicataire.

Le Collège a décidé :

Article 1er

de ne pas considérer les offres de Cebeo (l'offre est incomplète (manque postes 5, 23, 25, 138, 188 et 189) pour l'administration communale)) et Electric (l'offre est incomplète (manque poste 38 pour la Maison des Cultures)) comme complètes et régulières.

Article 2

de considérer l'offre de Delaby Electro comme complète et régulière.

Article 3

d'approuver la proposition d'attribution, rédigée par le service de l'Economat.

Article 4

de considérer le rapport d'examen des offres en annexe comme partie intégrante de la présente délibération.

Article 5

d'attribuer le marché "Achat de matériel d'électricité. Année 2017" au soumissionnaire ayant remis l'offre régulière unique, soit Delaby Electro, N° TVA 0445.521.790, Groenveldlaan 9 à 1860 Meise, pour un montant maximum de 28.925,62 EUR hors TVA ou 35.000,00 EUR, TVA comprise.

Article 6

d'engager la dépense au budget ordinaire de l'exercice 2017, dans les limites des douzièmes provisoires, aux articles :

1040/125/02 : 4.978,00 EUR TVAC

7220/125/02 : 14.000,00 EUR TVAC

7610/125/02 : 500,00 EUR TVAC

7620/125/02 : 3.000,00 EUR TVAC

7624/124/48 : 2.522,00 EUR TVAC

8440/125/02 : 3.000,00 EUR TVAC

9220/125/02 : 7.000,00 EUR TVAC

OBJET : 012/09.01.2017/B/0041 : Département Finances - Economat - Achat de matériel de menuiserie. Année 2017 - Désignation de l'adjudicataire.

Le Collège a décidé :

Article 1er

de considérer l'offre de Nordic comme complète et régulière.

Article 2

d'approuver la proposition d'attribution, rédigée par le service de l'Economat.

Article 3

de considérer le rapport d'examen des offres en annexe comme partie intégrante de la présente délibération.

Article 4

d'attribuer le marché "Achat de matériel de menuiserie. Année 2017" au soumissionnaire ayant remis l'offre unique, soit Nordic, N° TVA 0400.434.311, chaussée de Vilvorde, 13 à 1020 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé et corrigé de 45.081,17 EUR hors TVA ou 54.548,22 EUR, TVA comprise.

Article 5

d'engager la dépense au budget ordinaire de l'exercice 2017 dans les limites des douzièmes provisoires, aux articles :

1040/125/02 : 7.848,22 EUR TVAC

7220/125/02 : 23.500,00 EUR TVAC

7610/125/02 : 1.000,00 EUR TVAC

7620/125/02 : 2.000,00 EUR TVAC

7624/124/48 : 11.200,00 EUR TVAC

8440/125/02 : 5.000,00 EUR TVAC

9220/125/02 : 4.000,00 EUR TVAC

OBJET : 012/09.01.2017/B/0042 : Département Finances - Economat - Achat de matériel de peinture pour les divers services communaux. Année 2017 - Désignation de l'adjudicataire.

Le Collège a décidé :

Article 1er

de considérer les offres de Caron Paints et R&A Roels comme complètes et régulières.

Article 2

d'approuver la proposition d'attribution, rédigée par le service de l'Economat.

Article 3

de considérer le rapport d'examen des offres en annexe comme partie intégrante de la présente délibération.

Article 4

d'attribuer le marché "Achat de matériel de peinture pour les divers services communaux. Année 2017" au soumissionnaire ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, soit Caron Paints, N° TVA 0836.180.382, Vorstsesteenweg, 168 à 1601 Ruisbroek, pour le montant d'offre contrôlé de 32.148,60 EUR hors TVA ou 38.899,80 EUR, TVA comprise.

Article 5

d'engager la dépense au budget ordinaire de l'exercice 2017, articles :

1040/125/02 : 3.399,80 EUR TVAC

7220/125/02 : 12.000,00 EUR TVAC

7610/125/02 : 500,00 EUR TVAC

7620/125/02 : 1.200,00 EUR TVAC

76241/124/48 : 8.800,00 EUR TVAC

8440/125/02 : 3.000,00 EUR TVAC

9220/125/02 : 10.000,00 EUR TVAC

OBJET : 012/09.01.2017/B/0043 : Département Finances - Economat - Achat de matériel de plomberie pour les divers services communaux. Année 2017 - Désignation de l'adjudicataire.

Le Collège a décidé :

Article 1er

de considérer l'offre de Sanistock comme complète et régulière.

Article 2

d'approuver la proposition d'attribution, rédigée par le service de l'Economat.

Article 3

de considérer le rapport d'examen des offres en annexe comme partie intégrante de la présente délibération.

Article 4

d'attribuer le marché "Achat de matériel de plomberie pour les divers services communaux. Année 2017" au soumissionnaire ayant remis l'offre unique, soit Sanistock, N° TVA 0420.318.222, rue Van Schoor, 86/90 à 1030 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé et corrigé de 40.261,97 EUR hors TVA ou 48.716,98 EUR, TVA comprise.

Article 5

d'engager la dépense au budget ordinaire de l'exercice 2017 dans les limites des douzièmes provisoires, aux articles :

1040/125/02 : 5.216,98 EUR TVAC

7220/125/02 : 20.000,00 EUR TVAC

7610/125/02 : 2.000,00 EUR TVAC

7620/125/02 : 2.600,00 EUR TVAC

7624/125/02 : 3.900,00 EUR TVAC

8440/125/02 : 5.000,00 EUR TVAC

9220/125/02 : 10.000,00 EUR TVAC

OBJET : 012/09.01.2017/B/0044 : Département Finances - Economat - Achat de matériel de quincaillerie pour les divers services communaux. Année 2017 - Désignation de l'adjudicataire.

Le Collège a décidé :

Article 1er

de considérer l'offre de Droeshaut comme complète et régulière.

Article 2

d'approuver la proposition d'attribution, rédigée par le service de l'Economat.

Article 3

de considérer le rapport d'examen des offres en annexe comme partie intégrante de la présente délibération.

Article 4

d'attribuer le marché "Achat de matériel de quincaillerie pour les divers services communaux. Année 2017" au soumissionnaire ayant remis l'offre unique, soit Droeshaut, N° TVA 0431.915.858, Ch. de Ninove, 41 à 1080 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé et corrigé de 25.234,27 EUR hors TVA ou 30.533,46 EUR, TVA comprise.

Article 5

d'engager la dépense au budget ordinaire de l'exercice 2017, dans les limites des douzièmes provisoires, aux articles :

1040/125/02 : 1.700,00 EUR TVAC

4210/124/02 : 6.500,00 EUR TVAC

7220/125/02 : 8.633,46 EUR TVAC

7610/125/02 : 500,00 EUR TVAC

7620/125/02 : 700,00 EUR TVAC

7624/124/48 : 1.000,00 EUR TVAC

7624/125/02 : 4.000,00 EUR TVAC

8440/125/02 : 1.500,00 EUR TVAC

9220/125/02 : 6.000,00 EUR TVAC

OBJET : 012/09.01.2017/B/0045 : Département Finances - Economat - Achat de matériel de serrurerie. Année 2017 - Désignation de l'adjudicataire.

Le Collège a décidé :

Article 1er

de considérer l'offre de Dessart comme complète et régulière.

Article 2

d'approuver la proposition d'attribution, rédigée par le service de l'Economat.

Article 3

de considérer le rapport d'examen des offres en annexe comme partie intégrante de la présente délibération.

Article 4

d'attribuer le marché "Achat de matériel de serrurerie. Année 2017" au soumissionnaire ayant remis l'offre unique, soit Dessart, rue de Flandre, 75 à 1000 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé et corrigé de 21.330,67 EUR hors TVA ou 25.810,11 EUR, TVA comprise.

Article 5

d'engager la dépense au budget ordinaire de l'exercice 2017, dans les limites des douzièmes provisoires, aux articles :

1040/125/02 : 4.150,00 EUR TVAC

7220/125/02 : 10.210,11 EUR TVAC

7610/125/02 : 350,00 EUR TVAC

7620/125/02 : 1.300,00 EUR TVAC

7624/125/02 : 1.400,00 EUR TVAC

8440/125/02 : 1.400,00 EUR TVAC

9220/125/02 : 7.000,00 EUR TVAC

OBJET : 012/09.01.2017/B/0046 : Département Finances - Economat - Achat de matériel spécifique à la salle de spectacle de la Maison des Cultures et de la cohésion sociale - Désignation des adjudicataires

Le Collège a décidé :

Article 1er

de considérer les offres suivantes comme complètes et régulières :

* Lot 1 : ampoules spécifiques pour projecteurs de théâtre: Sotesa et Arto

* Lot 2 : câbles spécifiques théâtre: Sotesa et Arto

* Lot 3 : gélatines pour projecteur de théâtre: Sotesa et Arto

- * Lot 4 : tape: Sotesa et Arto
- * Lot 5 : accessoires flight-case: Sotesa et Arto
- * Lot 6 : divers sceno: Sotesa et Arto.

Article 2

d'approuver la proposition d'attribution, rédigée par le service de la Maison des Cultures et de la cohésion sociale

Article 3

de considérer le rapport d'examen des offres en annexe comme partie intégrante de la présente délibération.

Article 4

d'attribuer ce marché aux soumissionnaires ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, soit :

* Lot 1 : ampoules spécifiques pour projecteurs de théâtre: Sotesa, N° TVA 0459.885.809, Buisbeke 19/21 à 9520 Sint Lievens Houtem, pour le montant d'offre contrôlé de 1.937,22 EUR hors TVA ou 2.344,04 EUR, TVA comprise

* Lot 2 : câbles spécifiques théâtre: Sotesa, N° TVA 0459.885.809, Buisbeke 19/21 à 9520 Sint Lievens Houtem, pour le montant d'offre contrôlé de 1.437,65 EUR hors TVA ou 1.739,56 EUR, TVA comprise

* Lot 3 : gélatines pour projecteur de théâtre: Sotesa, N° TVA 0459.885.809, Buisbeke 19/21 à 9520 Sint Lievens Houtem, pour le montant d'offre contrôlé de 923,00 EUR hors TVA ou 1.116,83 EUR, TVA comprise

* Lot 4 : tape: Sotesa, N° TVA 0459.885.809, Buisbeke 19/21 à 9520 Sint Lievens Houtem, pour le montant d'offre contrôlé de 333,90 EUR hors TVA ou 404,02 EUR, TVA comprise

* Lot 5 : accessoires flight-case: Arto, N° TVA 0432.068.583, bld de l'Europe 135B à 1300 Wavre, pour le montant d'offre contrôlé de 1.200,00 EUR hors TVA ou 1.452,00 EUR, TVA comprise

* Lot 6 : divers sceno: Arto, N° TVA 0432.068.583, bld de l'Europe 135B à 1300 Wavre, pour le montant d'offre contrôlé de 2.819,09 EUR hors TVA ou 3.411,10 EUR, TVA comprise.

Article 5

d'engager la dépense au budget ordinaire de l'exercice 2017 dans les limites des douzièmes provisoires, à l'article 7624/124/48.

OBJET : 012/09.01.2017/B/0047 - Département Finances - Economat - Achat de papier pour l'imprimerie communale pour l'année 2017 - Désignation de l'adjudicataire

Le Collège a décidé :

Article 1er

de considérer l'offre de Antalis comme complète et régulière.

Article 2

d'approuver la proposition d'attribution, rédigée par le service de l'Economat.

Article 3

d'attribuer le marché "Achat de papier pour l'imprimerie communale pour l'année 2017" au soumissionnaire ayant remis l'offre unique, soit Antalis, N° TVA 0403.510.595, Z.5 Mollem 318 à 1730 Mollem, pour le montant d'offre contrôlé de 21.237,91 EUR hors TVA ou 25.697,87 EUR, TVA comprise.

Article 4

d'engager la dépense au budget ordinaire de l'exercice 2017 dans les limites des douzièmes provisoires, aux articles :

1040/123/02 : 3.738,87 EUR TVAC

7222/124/02 : 5.500,00 EUR TVAC

7223/124/02 : 6.050,00 EUR TVAC

7610/124/48 : 400,00 EUR TVAC

7620/123/48 : 1.000,00 EUR TVAC

7621/123/48 : 400,00 EUR TVAC

7624/124/48 : 6.500,00 EUR TVAC

9301/124/48 : 2.109,00 EUR TVAC

OBJET : 012/09.01.2017/B/0048 : Département Finances - Economat - Achat de papier pour les photocopieuses et les imprimantes pour l'année 2017 - Désignation de l'adjudicataire

Le Collège a décidé :

Article 1er

de considérer les offres de Lyreco et Antalis comme complètes et régulières.

Article 2

d'approuver la proposition d'attribution, rédigée par le service de l'Economat.

Article 3

de considérer le rapport d'examen des offres en annexe comme partie intégrante de la présente délibération

Article 4

d'attribuer le marché "Achat de papier pour les photocopieuses et les imprimantes pour l'année 2017" au soumissionnaire ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, soit Antalis, N° TVA 0403.510.595, Z.5 Mollem 318 à 1730 Mollem, pour le montant d'offre contrôlé et corrigé de 31.059,00 EUR hors TVA ou 37.581,39 EUR, 21% TVA comprise.

Article 5

d'engager la dépense au budget ordinaire de l'exercice 2017 dans les limites des douzièmes provisoires, aux articles :

1040/123/02 : 15.579,96 EUR TVAC

7222/124/02 : 3.034,68 EUR TVAC

7223/124/02 : 13.656,06 EUR TVAC

7340/124/02 : 252,89 EUR TVAC

76241/124/48 : 505,78 EUR TVAC

7625/124/48 : 252,89 EUR TVAC

8440/124/02 : 505,78 EUR TVAC

9300/123/02 : 1.264,45 EUR TVAC

9301/124/48 : 1.011,56 EUR TVAC

9302/124/48 : 1.011,56 EUR TVAC

9304/124/48 : 505,78 EUR TVAC

OBJET : 012/09.01.2017/B/0049 : Département Finances - Economat - Achat de pellets 2017 - Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter - Application de l'article 234, al.2 de la nouvelle loi communale.

Le Collège a décidé :

Article 1er

d'approuver la description technique N° 2016/670 et le montant estimé du marché "Achat de pellets 2017", établis par le service de l'Economat. Le montant estimé s'élève à 18.867,60 EUR hors TVA ou 19.999,66 EUR, 6% TVA comprise.

Article 2

de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Article 3

de consulter les firmes suivantes dans le cadre de la procédure négociée sans publicité :

- John Schurmann, Rue de Jausselette, 22 à 5310 Eghezée

- Energydel, Rue de Tige, 4 à 4130 Esneux

- Catteaux, Boulevard Industriel, 100 à 7700 Mouscron.

Article 4

de fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 25 janvier 2017.

Article 5

d'engager la dépense au budget ordinaire de l'exercice 2017 à l'article 9220/125/02, dans les limites des douzièmes provisoires.

OBJET : 012/09.01.2017/B/0050 : Département Finances - Economat - Achat de produits issus du commerce équitable pour 2017 – Désignation des adjudicataires.

Le Collège a décidé :

Article 1er

de considérer les offres suivantes comme complètes et régulières :

* Lot 1 (produits alimentaires): Solucious

* Lot 2 (lait entier bio): Solucious et Drinks de Cnijf

* Lot 3 (Produits laitiers pour les crèches): Solucious et Drinks de Cnijf.

Article 2

d'approuver la proposition d'attribution, rédigée par le service de l'Economat.

Article 3

de considérer le rapport d'examen des offres en annexe comme partie intégrante de la présente délibération.

Article 4

d'attribuer ce marché aux soumissionnaires ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, soit :

* Lot 1 (produits alimentaires): Solucious, N° TVA 0448.692.207, Edingensesteenweg 196 à 1500 Halle, pour le montant d'offre contrôlé de 4.456,39 EUR hors TVA ou 4.723,77 EUR, 6% TVA comprise

* Lot 2 (lait entier bio): Solucious, N° TVA 0448.692.207, Edingensesteenweg 196 à 1500 Halle, pour le montant d'offre contrôlé de 2.615,09 EUR hors TVA ou 2.772,00 EUR, 6% TVA comprise

* Lot 3 (Produits laitiers pour les crèches): Drinks de Cnijf, N° TVA 0453.608.523, Leuvensesteenweg, 696 à 3071 Erps-Kwerps, pour le montant d'offre contrôlé de 1.257,24 EUR hors TVA ou 1.332,67 EUR, 6% TVA comprise.

Article 5

d'engager la dépense au budget ordinaire de l'exercice 2017 dans les limites des douzièmes provisoires, aux articles :

229,77 EUR TVAC à l'article 1040/123/48

560,00 EUR TVAC à l'article 1050/123/16

470,00 EUR TVAC à l'article 1500/123/16

2.772,00 EUR TVAC à l'article 7610/124/02

100,00 EUR TVAC à l'article 7610/124/48

200,00 EUR TVAC à l'article 7611/124/02

100,00 EUR TVAC à l'article 7611/124/48

100,00 EUR TVAC à l'article 7620/123/48

200,00 EUR TVAC à l'article 7620/124/02

2.164,00 EUR TVAC à l'article 7624/124/48

1.332,67 EUR TVAC à l'article 8440/124/02

200,00 EUR TVAC à l'article 8490/124/48

100,00 EUR TVAC à l'article 9301/124/48

150,00 EUR TVAC à l'article 9302/124/48

150,00 EUR TVAC à l'article 9304/124/48

OBJET : 012/09.01.2017/B/0051 - Département Finances - Economat - Achat de produits pharmaceutiques pour les services communaux. Année 2017. - Désignation de l'adjudicataire.

Le Collège a décidé :

Article 1er

de considérer l'offre de Pharmacie Vanneste comme complète et régulière.

Article 2

d'approuver la proposition d'attribution, rédigée par le service de l'Economat.

Article 3

d'attribuer le marché "Achat de produits pharmaceutiques pour les services communaux. Année 2017." au soumissionnaire ayant remis l'offre unique, soit Pharmacie Vanneste, N° TVA 0806.691.887, Place communale, 17 à 1080 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 9.899,79 EUR hors TVA ou 11.978,74 EUR, TVA comprise.

Article 4

d'engager la dépense au budget ordinaire de l'exercice 2017 dans les limites des douzièmes provisoires, aux articles

1040/124/02 : 497,95 EUR TVAC

7222/124/02 : 936,14 EUR TVAC

7223/124/02 : 4.297,30 EUR TVAC
7610/124/02 : 433,81 EUR TVAC
7611/124/48 : 30,69 EUR TVAC
76241/124/48 : 377,35 EUR TVAC
8440/124/02 : 4.621,18 EUR TVAC
8710/124/02 : 784,32 EUR TVAC

OBJET : 012/09.01.2017/B/0052 : Département Finances - Economat - Achat de sandwiches, de plats froids et de potage pour l'année 2017 - Désignation des adjudicataires.

Le Collège a décidé :

Article 1er

de considérer les offres suivantes comme complètes et régulières :

* Lot 1 : Mission locale de Molenbeek (les uns et les autres)

* Lot 2: New Générale Traiteur.

Article 2

d'approuver la proposition d'attribution, rédigée par le service de l'Economat.

Article 3

d'attribuer ce marché aux soumissionnaires ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, soit :

* Lot 1 : Mission locale de Molenbeek (les uns et les autres), N° TVA 0453.729.772, Bld. Léopold II, 101-103 à 1080 Bruxelles à concurrence d'un montant maximum de 14.000,00 EUR TVAC

* Lot 2: New Générale Traiteur, N° TVA 0448.600.452, Av. Paul Gilson, 450 à 1620 Drogenbos, à concurrence d'un montant maximum de 10.000,00 EUR TVAC ;

Article 4

d'engager la dépense au budget ordinaire de l'exercice 2017, articles 1040/123/48, 1053/123/16, 1054/124/48, 1310/123/48, 1500/123/48, 4100/123/16, 7220/123/48, 7620/123/48, 7621/123/48, 7625/124/48, 7640/123/48, 9300/123/48 et 9301/124/48, dans les limites des douzièmes provisoires.

OBJET : 012/09.01.2017/B/0053 : Département Finances - Economat - Achat de toners pour les photocopieurs et les fax pour l'année 2017 - Désignation de l'adjudicataire

Le Collège a décidé :

Article 1er

de considérer les offres suivantes comme complètes et régulières :

* Lot 1 (Toners fax): Mimeos et Techno - Buro

* Lot 2 (Toners pour les photocopieurs): Mimeos et Techno - Buro.

Article 2

d'approuver la proposition d'attribution, rédigée par le service de l'Economat.

Article 3

de considérer le rapport d'examen des offres en annexe comme partie intégrante de la présente délibération.

Article 4

d'attribuer ce marché aux soumissionnaires ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, soit :

* Lot 1 (Toners fax): Techno - Buro, N° TVA 0411.966.225, rue d'Assaut,11 à 1000 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 5.090,18 EUR hors TVA ou 6.159,12 EUR, 21% TVA comprise.

* Lot 2 (Toners pour les photocopieurs): Techno - Buro, N° TVA 0411.966.225, rue d'Assaut,11 à 1000 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 7.878,26 EUR hors TVA ou 9.532,69 EUR, 21% TVA comprise.

Article 5

d'engager la dépense au budget ordinaire de l'exercice 2017, articles

1040/123/12 : 6.658,37 EUR TVAC

7220/123/12 : 7.058,74 EUR TVAC

7340/123/12 : 145,78 EUR TVAC

7350/123/12 : 252,29 EUR TVAC

76241/124/48 : 522,94 EUR TVAC
7670/123/12 : 36,57 EUR TVAC
7671/124/02 : 266,44 EUR TVAC
8440/123/12 : 440,44 EUR TVAC
9302/124/48 : 310,24 EUR TVAC

dans les limites des douzièmes provisoires.

OBJET : 012/09.01.2017/B/0054 : Département Finances - Economat - Commande annuelle de produits d'entretien et d'hygiène pour les services communaux - Année 2017 - Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter - Application de l'article 234, al.2 de la nouvelle loi communale.

Le Collège a décidé :

Article 1er

d'approuver le cahier des charges N° 2016/672 et le montant estimé du marché "Commande annuelle de produits d'entretien et d'hygiène pour les services communaux - Année 2017", établis par le service de l'Economat. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 53.719,01 EUR hors TVA ou 65.000,00 EUR, 21% TVA comprise.

Article 2

de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Article 3

de consulter les firmes suivantes dans le cadre de la procédure négociée sans publicité :

- Verpa Benelux, Nikelaan, 27 à 2430 Vorst-Laakdal
- Cogam, Gieterijstraat, 49 à 1601 Ruisbroek
- Couck A. & CO, Begijnenmeers, 59 à 1770 Liedekerke
- Global Net (Glorieux), Rue de Courtrai, 149A à 7740 Pecq
- Boma, Place Masui, 16 à 1000 Bruxelles
- King Belgium, Rue du Cerf, 190 à 1332 Genval
- Eco Multi Products, chaussée de Ninove, 365 à 1070 Bruxelles

Article 4

de fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 31 janvier 2017.

Article 5

d'engager la dépense au budget ordinaire de l'exercice 2017, articles 1040/124/02, 1040/125/02, 7220/125/02, 7222/124/02, 7223/124/02, 7610/124/02, 7610/125/02, 7620/124/02, 7620/125/02, 76241/124/48, 7624/125/02, 8440/124/02, 8440/125/02 dans les limites des douzièmes provisoires

OBJET : 012/09.01.2017/B/0055 : Département Finances - Economat - Distribution de Toutes-Boîtes. Année 2017 - Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter - Application de l'article 234, al.2 de la nouvelle loi communale.

Le Collège a décidé :

Article 1er

d'approuver la description technique N° 2016/671 et le montant estimé du marché "Distribution de Toutes-Boîtes. Année 2017", établis par le service de l'Economat. Le montant estimé s'élève à 24.793,38 EUR hors TVA ou 29.999,99 EUR, 21% TVA comprise.

Article 2

de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Article 3

de consulter les firmes suivantes dans le cadre de la procédure négociée sans publicité :

- ALE, Rue du Comte de Flandre, 13 à 1080 Bruxelles
- Travail et Vie asbl, Digue du Canal, 40 à 1070 Bruxelles
- Manufast, Chaussée de Gand, 1434 à 1082 Bruxelles

Article 4

de fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 24 janvier 2017.

Article 5

d'engager la dépense au budget ordinaire de l'exercice 2017, articles 1040/123/06, 1054/124/48, 1330/123/48, 1330/124/48, 7610/124/48, 7620/123/48, 7621/123/48,

7671/124/06 et 8750/124/06 dans les limites des douzièmes provisoires

OBJET : 012/09.01.2017/B/0056 : Département Finances - Economat - Entretien du linge et vêtements de travail pour les divers services communaux pour 2017 - Désignation de l'adjudicataire

Le Collège a décidé :

Article 1er

de considérer les offres de Le Lavoir Sainte-Catherine et Blanchisserie Mireille comme complètes et régulières.

Article 2

d'approuver la proposition d'attribution, rédigée par le service de l'Economat.

Article 3

de considérer le rapport d'examen des offres en annexe comme partie intégrante de la présente délibération.

Article 4

d'attribuer le marché "Entretien du linge et vêtements de travail pour les divers services communaux pour 2017" au soumissionnaire ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, soit Le Lavoir Sainte-Catherine, N° TVA 0400.522.007, Chaussée de Roodebeek, 153 à 1200 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 16.452,00 EUR hors TVA ou 19.906,92 EUR, 21% TVA comprise.

Article 5

d'engager la dépense au budget ordinaire de l'exercice 2017 dans les limites des douzièmes provisoires, aux articles :

1370/124/05 : 1.800,92 EUR TVAC

4210/124/05 : 650,00 EUR TVAC

7220/124/05 : 10.300,00 EUR TVAC

7340/124/06 : 1.126,00 EUR TVAC

7620/124/06 : 1.000,00 EUR TVAC

7660/124/05 : 1.250,00 EUR TVAC

8710/124/06 : 780,00 EUR TVAC

8780/124/06 : 1.500,00 EUR TVAC

9221/124/02 : 1.500,00 EUR TVAC

OBJET : 012/09.01.2017/B/0057 : Département Finances - Economat - Location de terminaux de paiement - Désignation de l'adjudicataire

Le Collège a décidé :

Article 1er

de sélectionner les soumissionnaires WORLDLINE NV et CCV BELGIUM NV qui répondent aux critères de la sélection qualitative.

Article 2

de considérer les offres de WORLDLINE NV et CCV BELGIUM NV comme complètes et régulières.

Article 3

d'approuver la proposition d'attribution, rédigée par le service de l'Economat.

Article 4

de considérer le rapport d'examen des offres en annexe comme partie intégrante de la présente délibération.

Article 5

d'attribuer le marché "Location de terminaux de paiement" au soumissionnaire ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, soit WORLDLINE NV, N° TVA 418547872, Haachtsesteenweg 1442 à 1130 Haren (Brussel-Stad), pour le montant d'offre contrôlé de 4.990,00 EUR hors TVA ou 6.037,90 EUR, TVA comprise.

Article 6

d'engager la dépense au budget ordinaire de l'exercice 2017 à l'article 1040/124/12 dans les limites des douzièmes provisoires.

OBJET : 012/09.01.2017/B/0080 : Prévention et Vie Sociale - Cultures - MCCS - Classes urbaines francophones et néerlandophones pour les élèves de 4ème primaire des écoles situées à Molenbeek-Saint-Jean - Saison 2016- 2017 - 2ème phase : janvier à avril 2017 - Organisation, budget et désignations.

Le Collège a décidé :

Article 1 – Accord de principe

De continuer l'organisation des classes urbaines francophones et néerlandophones pour les élèves des écoles communales 7, 11, 14, BS Regenboog, BS Toverfluit, BS Vierwinden et BS Imelda durant la saison 2016-2017 autour de la thématique « Homemade » ; de mettre en œuvre une exposition sur les travaux des élèves en février 2017 ; d'organiser des visites culturelles pour les élèves (musées, expositions, etc...) ;

Article 2 – Désignation de prestataires

de désigner des artistes-animateurs et assimilés, à concurrence d'un montant global estimé à 1.200,00 €, incluant les frais de transport et les frais administratifs ;

Article 3 – Engagement de la dépense

d'engager la dépense globale de 3.950 € sur l'article budgétaire 7624/124-48 du budget ordinaire 2017 dans les limites des douzièmes provisoires de couvrir les dépenses du projet par les subsides dont bénéficie le Service Cultures / Maison des Cultures et de la Cohésion Sociale, à savoir PGV 23%, Cocof 45%, CFWB 26 %, CQ 6% ;

Article 4 – Collaboration des services communaux

de demander au Service Communication culturelle de créer le graphisme des outils promotionnels ;

de demander la collaboration du Service Imprimerie pour l'impression des outils promotionnels ;

de demander au Service Economat de passer les commandes afin d'acheter ou louer le matériel créatif et didactique (cahiers, tissus, valisettes d'exploration, petit matériel de bricolage, etc...), la nourriture et des boissons chaudes ou froides pour les enfants ;

de charger le Service Cultures de transmettre la présente délibération à la Cellule pédagogique néerlandophone et à la Cellule pédagogique francophone pour information.

OBJET : 012/09.01.2017/B/0081 : Prévention et Vie Sociale - Cultures - MCCS - Classes urbaines francophones et néerlandophones pour les élèves de 4ème primaire des écoles situées à Molenbeek-Saint-Jean. Saison 2016- 2017 - 2ème phase : janvier à avril 2017 - Organisation, budget et désignations

Le Collège a décidé :

Article 1 – Accord de principe

de continuer l'organisation des classes urbaines francophones et néerlandophones pour les élèves des écoles communales 7, 11, 14, BS Regenboog, BS Toverfluit, BS Vierwinden et BS Imelda durant la saison 2016-2017 autour de la thématique « Homemade » ;

de mettre en oeuvre une exposition sur les travaux des élèves en février 2017 ;

d'organiser des visites culturelles pour les élèves (musées, expositions, etc...) dont le coût est estimé à 100,00 € ;

Article 2 – Désignation de prestataires

de désigner des artistes-animateurs et assimilés, à concurrence d'un montant global estimé à 1.200,00 €, incluant les frais de transport et les frais administratifs ;

Article 3 – Engagement de la dépense

d'engager la dépense globale de 3.950,00 € sur l'article budgétaire 7624/124-48 du budget ordinaire 2017 dans les limites des douzièmes provisoires;

de couvrir les dépenses du projet par les subsides dont bénéficie le Service Cultures / Maison des Cultures et de la Cohésion Sociale, à savoir PGV 23%, Cocof 45%, CFWB 26 %, CQ 6% ;

Article 4 – Collaboration des services communaux

de demander au Service Communication culturelle de créer le graphisme des outils promotionnels ;

de demander la collaboration du Service Imprimerie pour l'impression des outils promotionnels ;

de demander au Service Economat de passer les commandes afin d'acheter ou louer le matériel créatif et didactique (cahiers, tissus, valisettes d'exploration, petit matériel de bricolage, etc...), la nourriture et des boissons chaudes ou froides pour les enfants, les travaux de réalisation des oeuvres des enfants ;
de charger le Service Cultures de transmettre la présente délibération à la Cellule pédagogique néerlandophone et à la Cellule pédagogique francophone pour information.

OBJET : 012/09.01.2017/B/0085 : Prévention et Vie Sociale - Département des Cultures – Service Cultures - MCCS – Festival Blue Flamingo février et mai 2017 au château du Karreveld - Organisation, budget et désignations

Le Collège a décidé :

Article 1er accord de principe:

D'approuver l'organisation des concerts de jazz le 26 février 2017 ainsi que les 5 et 6 mai 2017 dans le cadre du Festival Blue Flamingo , au château du Karreveld ;

Article 2- désignation des prestataires:

de désigner par procédure négociée, en raison de sa spécificité artistique, l'asbl Museboosting, sise avenue Charles Woeste 155 à 1090 Bruxelles (TVA BE0881 154 235 – n° compte BE61 9792 1630 1517), pour l'organisation de ces concerts ;

Article 3 – inscription de la dépense:

D'inscrire un montant de 7.000,00 EUR ttc pour ces concerts sur l'article budgétaire 7620/123/48 de l'année 2017 ;

Article 4- collaboration des services communaux:

D'autoriser la collaboration des différents services communaux :

Service Electricité pour :

Le passage d'un électricien (horaire à déterminer)

Mise à disposition de x rallonges

Service conciergerie pour :

Ouverture et fermeture du château dès le vendredi 24/02 9h et fermeture le dimanche 26/02 à 23h00 ; et le vendredi 5/05 9h et fermeture le samedi 6/05 à 23h00 ;

Mettre à disposition 150 verres à vins, 150 verres à soft, 150 tasses et sous tasses ; produit de vaisselle et essuies de vaisselle ; Mettre à disposition 3 porte-manteaux ;

Service propreté pour :

Fournir 6 grandes poubelles + sacs poubelles ad hoc

Plantation pour :

4 lauriers, 2 palmiers et autres plantes

Service Travaux Public pour :

vérifier l'éclairage des allées du parc et faire les réparations adéquates, celui-ci devra fonctionner minimum de 19h00 à 23h00 ;

Service des Ateliers communaux pour livraison de : (à partir du vendredi 18/11)

200 chaises

8 tables mange-debout

35 Tables

4 panneaux mobiles

3 Frigos bahuts

Installation des tables et chaises par les déménageurs

Gardiens de la paix :

2 gardiens de la paix le 26/02 entre 13h et 23h

2 gardiens de la paix les 05 et 06 mai entre 19h et 23h ;

Service de Police

Patrouille de police les 24 et 25/02 entre 19h et 23h et les 05 et 06 mai entre 19h et 23h ;

OBJET : 012/09.01.2017/B/0105 : Département Aménagement du Territoire et Gestion Immobilière - Propriétés Communales - Détartrage de tuyauteries, recherches et réparations après infiltrations au sein de diverses propriétés communales – Désignation

Le Collège a décidé :

Article 1 :

D'approuver le rapport d'analyse des offres établi par le service des Propriétés communales

Article 2 :

Sur base de la sélection qualitative et selon le rapport d'analyse des offres, de retenir l'offre de HEREMAN CVBA ;

Article 3 :

D'attribuer le marché relatif aux travaux divers de rafraîchissement (peinture, revêtements de sol, ...) à effectuer dans différentes propriétés communales à HEREMAN CVBA (n° TVA : BE0438.891.544) – De Limburg Stirum laan, 18 à 1780 Wemmel pour un montant de 73.000 EUR HTVA soit 88.330 EUR TVAC (21% TVA = 15.330 EUR) ;

Article 4 :

D'engager la dépense globale estimée à 84.297, 52 EUR HTVA soit 102.000 EUR TVAC (montant arrondi), (21% TVA = 17.702,48 EUR) à l'art. 9220/125/06 (Logement – Prestations de tiers pour les bâtiments) du budget ordinaire de l'exercice 2017, dans les limites des douzièmes provisoires

SEANCE DU COLLEGE ECHEVINAL DU 16 JANVIER 2017

OBJET : 012/16.01.2017/B/0053 - Département Finances - Economat - Achat de boissons spiritueuses pour l'année 2017 - Désignation de l'adjudicataire.

Le Collège a décidé :

Article 1er

de considérer les offres suivantes comme complètes et régulières :

* Lot 1 (bouteilles de mousseux): Cinoco - Le Palais du Vin, Solucious, Inbev et De Keyzer

* Lot 2 (vins): Cinoco - Le Palais du Vin, Solucious, Inbev et De Keyzer

Article 2

d'approuver la proposition d'attribution, rédigée par le service de l'Economat.

Article 3

d'attribuer ce marché aux soumissionnaires ayant remis l'offre la plus avantageuse, soit

* Lot 1 (bouteilles de mousseux): Lot 1 (bouteilles de mousseux): Cinoco - Le Palais du Vin, Rue P. Van Humbeek, 5 à 1080 Bruxelles (3.540,00 EUR hors TVA ou 4.283,40 EUR, 21% TVA comprise)

* Lot 2 (vins): Cinoco - Le Palais du Vin, Rue P. Van Humbeek, 5 à 1080 Bruxelles (5.437,52 EUR hors TVA ou 6.579,40 EUR, 21% TVA comprise).

Article 4

d'engager la dépense au budget ordinaire de l'exercice 2017, articles :

1040/123/48 : 1.932,80 EUR TVAC

1050/123/16 : 3.100,00 EUR TVAC

1053/123/16 : 800,00 EUR TVAC

7340/123/48 : 100,00 EUR TVAC

7620/123/48 : 600,00 EUR TVAC

7621/123/48 : 100,00 EUR TVAC

7624/124/48 : 3.900,00 EUR TVAC

7630/123/16 : 200,00 EUR TVAC

8490/124/48 : 50,00 EUR TVAC

9301/124/48 : 80,00 EUR TVAC

dans les limites des douzièmes provisoires

OBJET : 012/16.01.2017/B/0054 : Département Finances - Economat - Achat de consommables informatiques pour divers services pour l'année 2017 - Désignation de l'adjudicataire

Le Collège a décidé :

Article 1er

de considérer les offres suivantes comme complètes et régulières :

- * Lot 1 (Deskjet): Mimeos, Lyreco et Techno - Buro;
- * Lot 2 (Laserjet): Mimeos, Lyreco et Techno - Buro.

Article 2

d'approuver le rapport d'examen des offres rédigé par le service de l'Economat.

Article 3

de considérer le rapport d'examen des offres en annexe comme partie intégrante de la présente délibération.

Article 4

d'attribuer ce marché aux soumissionnaires ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, soit :

- * Lot 1 (Deskjet): Mimeos, N° TVA 0891.633.797, chaussée de Louvain 431E à 1380 Lasne, pour le montant d'offre contrôlé et corrigé de 3.290,26 EUR hors TVA ou 3.981,21 EUR, 21% TVA comprise;
- * Lot 2 (Laserjet): Mimeos, N° TVA 0891.633.797, chaussée de Louvain 431E à 1380 Lasne, pour le montant d'offre contrôlé et corrigé de 67.164,26 EUR hors TVA ou 81.268,75 EUR, 21% TVA comprise.

Article 5

d'engager la dépense au budget ordinaire de l'exercice 2017, articles

1040/123/13 : 49.000,00
7220/123/13 : 22.500,00
7340/123/13 : 700,00
7340/124/02 : 1.300,00
7350/123/13 : 300,00
7611/124/48 : 315,00
76241/124/48 : 8.700,00
7670/123/13 : 760,00
7671/123/13 : 1.025,00
8440/123/13 : 500,00
9221/124/48 : 149,96

dans les limites des douzièmes provisoires

OBJET : 012/16.01.2017/B/0056 : Département Finances - Economat - Achat de sacs poubelles pour les services de la Propreté publique et des Plantations - Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter - Application de l'article 234, al.2 de la nouvelle loi communale.

Le Collège a décidé :

Article 1er

d'approuver la description technique N° 2017/673 et le montant estimé du marché "Achat de sacs poubelles pour les services de la Propreté publique et des Plantations", établis par le service de l'Economat. Le montant estimé s'élève à 27.438,01 EUR hors TVA ou 33.199,99 EUR, 21% TVA comprise.

Article 2

de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Article 3

de consulter les firmes suivantes dans le cadre de la procédure négociée sans publicité :

- Murapack, Rue du Stordoir, 52 à 5030 Gembloux;
- Epoca Products, avenue Vésale 8 à 1300 Wavre;
- Sphere Belgium, avenue Louise, 271 à 1050 Bruxelles;
- Sodestrim, Rue de Belgrade, 15 à 1190 Bruxelles.

Article 4

de fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 7 février 2017

OBJET : 012/16.01.2017/B/0058 : Département Finances - Economat - Prestations d'interprètes pour la traduction simultanée du conseil communal pour l'année 2017 - Désignation de l'adjudicataire.- report du 09/01/2017

Le Collège a décidé :

Article 1er

de considérer les offres de Ets. Stienon et Challenge Partners sprl comme complètes et régulières.

Article 2

d'approuver la proposition d'attribution, rédigée par le service de l'Economat.

Article 3

de considérer le rapport d'examen des offres en annexe comme partie intégrante de la présente délibération.

Article 4

d'attribuer le marché "Prestations d'interprètes pour la traduction simultanée du conseil communal pour l'année 2017" au soumissionnaire ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, soit Ets. Stienon (TVA 0403.148.925), bld. Barthélemy, 37-38 à 1000 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 14.300,00 EUR hors TVA ou 17.303,00 EUR, TVA comprise.

Article 5

d'engager la dépense au budget ordinaire de l'exercice 2017 dans les limites des douzièmes provisoires, à l'article 1040/122/04.

OBJET : 012/16.01.2017/B/0059: Département Finances - Economat - Préparation et livraison de repas et de potages pour les écoles, de potages et de collations pour les stations de plein air pour les années 2017 et 2018 - Désignation de l'adjudicataire

Le Collège a décidé :

Article 1er

de considérer l'offre de Sodexo Belgium SA comme complète et régulière.

Article 2

d'approuver le rapport d'examen de l'offre relatif à la Préparation et livraison de repas et de potages pour les écoles, de potages et de collations pour les stations de plein air pour les années 2017 et 2018, rédigé par le service de l'Economat.

Article 3

de considérer le rapport d'examen de l'offre en annexe comme partie intégrante de la présente délibération.

Article 4

d'attribuer le marché "Préparation et livraison de repas et de potages pour les écoles, de potages et de collations pour les stations de plein air pour les années 2017 et 2018" au soumissionnaire ayant remis l'offre unique, soit Sodexo Belgium SA, N° TVA 0407.246.778, boulevard de La Plaine, 15 à 1050 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 517.510,00 EUR hors TVA ou 548.560,60 EUR, 6% TVA comprise.

Article 5

d'engager la dépense au budget ordinaire de l'exercice 2017, article 7220/124/23 dans les limites des douzième provisoires et que la dépense sera inscrite au budget ordinaire de l'exercice 2018.

La présente délibération sera transmise, pour avis, à l'Autorité de Tutelle conformément aux dispositions de l'ordonnance du 14 mai 1998 ainsi qu'à celles de l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 16 juillet 1998.

OBJET : 012/16.01.2017/B/0060 : Département Finances - Economat - Traduction de textes administratifs - Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter - Application de l'article 234, al.2 de la nouvelle loi communale.

Le Collège a décidé :

Article 1er

d'approuver la description technique N° 2017/674 et le montant estimé du marché

“Traduction de textes administratifs”, établis par le service de l'Economat. Le montant estimé s'élève à 12.396,69 EUR hors TVA ou 15.000,00 EUR, 21% TVA comprise.

Article 2

de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Article 3

de consulter les firmes suivantes dans le cadre de la procédure négociée sans publicité :

- Challenge Partners sprl, rue Thomas Vinçotte, 18 à 1030 Bruxelles;
- Ace SPRL, Rue Philippe Le Bon, 64 à 1000 Bruxelles;
- De Meyer Dirk, Bevrijderssquare, 7 à 1080 Brussel.

Article 4

de fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 3 février 2017

OBJET : 012/16.01.2017/B/0115: Département Infrastructures et Développement urbain
Département infrastructures et développement urbain - Approbation du cahier spécial des charges en vue de la désignation d'un conseil en matière de marchés publics.

Le Collège a décidé :

Article 1:

D'approuver le cahier spécial des charges ayant comme objet: marché de services juridiques - droit des marchés publics.

Article 2:

D'approuver la dépense estimée à 25.000 EUR TVAC (article budgétaire: 1040/122/03).

Article 3:

De recourir à la procédure négociée sans publicité.

Article 4:

De demander une offre aux personnes suivantes:

- Marie Vastmans
- Véronique Van den Acker
- Virginie Dor

OBJET : 012/16.01.2017/B/0118 : Département Infrastructures et Développement urbain
Département infrastructures et développement urbain - Marchés Publics – Contrat de Quartier Durable Petite Senne - Opérations 1.C1, 1.C2 (partie A), 1.C3 : construction d'un bâtiment passif comportant au rez-de- chaussée des ateliers productifs (1.C1) et aux étages des logements assimilés à du social (1.C2) situé Quai de l'Industrie, 79, ainsi que l'aménagement d'une cour collective (1.C3) située en intérieur d'îlot au Quai de l'Industrie, 77 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean - Marché de service relatif à la mission d'auteur de projet – Non sélection.

Le Collège a décidé :

De ne pas sélectionner de candidats (bureaux d'études) pour la mission relative à un marché de services d'auteur de projet en vue de la construction d'un bâtiment passif comportant au rez-de-chaussée des ateliers productifs (1.C1) et aux étages des logements assimilés à du social (1.C2) situé Quai de l'Industrie, 79, ainsi que l'aménagement d'une cour collective (1.C3) située en intérieur d'îlot au Quai de l'Industrie, 77 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean et de procéder à la publication d'un nouvel avis de marché.

OBJET : 012/16.01.2017/B/0138 : Prévention et Vie Sociale - Cultures – Service des Cultures – MCCA – Ateliers jeunesse. Saison 2016-2017 (2^e phase : janvier à mai 2017).
Organisation, budget et désignations

Le Collège a décidé :

Article 1 – Accord de principe

d'organiser des ateliers pour enfants et jeunes durant seconde partie de la saison 2016-2017 de janvier à mai 2017 autour de la thématique « Home made » ;

Article 2 – Désignation de prestataires

de désigner des artistes-animateurs et assimilés, à concurrence d'un montant global estimé à 26.445,00 € incluant les frais de transport et les frais administratifs, à savoir :
à savoir :

THIBAUT Amélie
GOETHALS Anne
HUPIN Cecile
FACCINI Erika
MARQUET Françoise
THIBAUT Lucia / Kalavati asbl
PEREZ CANTERIA Manuel
PEETERS Nena
CASAMAJOR Oscar
DE RONDE Saskia
UYTTERELST Sophie
D'HONDT Valerie
Association Porte Ouverte
PEETERS Violaine
JOARLETTE Zoé ;

Article 3 – Engagement de la dépense

d'engager la dépense globale de 30.545,00 € sur l'article budgétaire 7624/124-48 du budget ordinaire 2017 sous réserve d'approbation du budget par les autorités de tutelle et dans les limites des douzièmes provisoires ;
de couvrir les dépenses du projet par les subsides dont bénéficie le Service Cultures / Maison des Cultures et de la Cohésion Sociale, à savoir PGV 23%, Cocof 45%, CFWB 26 %, CQ 6% ;

Article 4 – Collaboration des services communaux

de demander au Service Communication de créer le graphisme des outils promotionnels ;
de demander la collaboration du Service Imprimerie pour l'impression des outils promotionnels ;
de demander au Service Economat de passer les commandes afin d'entretenir le matériel didactique, d'acquérir ou louer divers petits matériaux et équipements (décoration, décor, costumes, peinture, marqueurs, pinceaux, tissus, transports...) ainsi que d'acheter la nourriture et des boissons chaudes ou froides pour les participants des ateliers ;
de charger le Service Contentieux de prévoir les assurances nécessaires afin de couvrir les participants, artistes et animateurs, en matière de responsabilité civile et accidents corporels pendant les ateliers et les sorties dans le cadre de ces ateliers ;
de charger le Service Cultures de transmettre la présente délibération aux services concernés.

OBJET : 012/16.01.2017/B/0139 : Prévention et Vie Sociale - Cultures – Service des Cultures – MCCS – Ateliers adultes. Saison 2016-2017 (2ième phase : janvier à juin 2017). Organisation, budget et désignations

Le Collège a décidé :

Article 1 – Accord de principe

de continuer l'organisation des ateliers pour adultes durant la période de janvier 2017 jusqu'à juin 2017 autour de la thématique « Home made » ainsi que d'organiser des visites culturelles pour les participants des ateliers (musées, expositions, etc...) ;

Article 2 – Désignation de prestataires

de désigner des artistes-animateurs et assimilés, à concurrence d'un montant global estimé à 15.200,00 € incluant les frais de transport et les frais administratifs, à savoir :

Leen De Graeve
Samaritannessestraat 50
1000 Brussel
Frédéric Ruymen
Association : Artifices asbl
26 Av. des lilas 1300 Limal
Isabelle De Vriendt-Scriptalinea

Av Monte-Carlo 56
1190 Bruxelles
Aurore Brun
20 rue Vandenbranden
1000 Bruxelles
Hichem LAHOUAR
All Fen Production asbl
Avenue Jean Colin 19
1160 Auderghem
Ana Stegnar
Association : BGM (Les Ballets du Grand Miro) ASBL
Rue des Palais Outre-ponts 367
1020 Bruxelles
Lucia THIBAULT

Avenue de l'Université 5
1050 Bruxelles (adresse courrier)

Salwa Marsico Consuelo
16, rue Jean paquot – 1050 bruxelles

Article 3 – Engagement de la dépense

d'engager la dépense globale de 15.850,00 € sur l'article budgétaire 7624/124-48 (organisation des manifestations subventionnées) du budget ordinaire 2017 sous réserve d'approbation du budget communal par les autorités de tutelle et dans les limites des douzièmes provisoires ;

de couvrir les dépenses du projet par les subsides dont bénéficie le Service Cultures / Maison des Cultures et de la Cohésion Sociale, à savoir PGV 23%, Cocof 45%, CFWB 26 %, CQ 6% ;

Article 4 – Collaboration des services communaux

de demander au Service Communication de créer le graphisme des outils promotionnels ;

de demander la collaboration du Service Imprimerie pour l'impression des outils promotionnels ;

de demander au Service Economat de passer les commandes afin d'entretenir le matériel didactique, d'acquérir ou louer divers petits matériaux et équipements (décoration, décor, costumes, entretien de la machine à coudre, petit matériel de couture, tissus, transports...) ainsi que d'acheter la nourriture et des boissons chaudes ou froides pour les participants des ateliers et les artistes;

de charger le Service contentieux de prévoir les assurances nécessaires afin de couvrir les participants, artistes et animateurs, en matière de responsabilité civile et accidents corporels au sein de la Maison des cultures ainsi que dans le cadre des sorties extérieures ;

de charger le Service Cultures de transmettre la présente délibération aux services concernés.

SEANCE DU COLLEGE ECHEVINAL DU 06 FEVRIER 2017

OBJET : 012/06.02.2017/B/0049 - Département Finances - Economat - Achat de pellets 2017 - Désignation de l'adjudicataire

Le Collège a décidé :

Article 1er

de considérer l'offre de Catteaux comme complète et régulière.

Article 2

d'approuver la proposition d'attribution, rédigé par le service des Propriétés communales.

Article 3

de considérer le rapport d'examen des offres en annexe comme partie intégrante de la présente délibération.

Article 4

d'attribuer le marché "Achat de pellets 2017" au soumissionnaire ayant remis l'offre unique, soit Catteaux, N° TVA 0401.224.266, Boulevard Industriel, 100 à 7700 Mouscron, pour le montant d'offre contrôlé de 15.750,00 EUR hors TVA ou 16.695,00 EUR, 6% TVA comprise.

Article 5

D'engager la dépense au budget ordinaire de l'exercice 2017, article 9220/125/02, dans les limites des douzièmes provisoires

OBJET : 012/06.02.2017/B/0050 : Département Finances - Economat - Distribution de Toutes-Boîtes - Année 2017 - Désignation de l'adjudicataire.

Le Collège a décidé :

Article 1er

de considérer les offres de Travail et Vie asbl et ALE comme complètes et régulières.

Article 2

d'approuver la proposition d'attribution, rédigé par le service de l'Economat.

Article 3

d'attribuer le marché "Distribution de Toutes-Boîtes - Année 2017" au soumissionnaire ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, soit ALE, Rue du Comte de Flandre, 13 à 1080 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 27.379,80 EUR (0% TVA).

Article 4

d'engager la somme de 13.689,90 EUR (0% TVA) pour les 6 premiers mois de l'année au budget ordinaire de l'exercice 2017 dans les limites des douzièmes provisoires articles 1040/123/48, 1054/124/48, 1330/123/48, 1330/124/48, 7610/124/48, 7620/123/48, 7621/123/48, 7671/124/06 et 8750/124/06.

OBJET : 012/06.02.2017/B/0051 : Département Finances - Economat - Impression du journal communal et de l'agenda culturel déjà mis en page par les services communaux - Désignation de l'adjudicataire

Le Collège a décidé :

Article 1er

de sélectionner le soumissionnaire db Group qui répond aux critères de la sélection qualitative

Article 2

de considérer les offres suivantes comme complètes et régulières :

* Lot 1 (Impression du journal communal): db Group

* Lot 2 (Impression de l'agenda culturel): db Group

Article 3

d'approuver la proposition d'attribution, rédigée par le service Communication.

Article 4

de considérer le rapport d'examen des offres en annexe comme partie intégrante de la présente délibération.

Article 5

d'attribuer ce marché au soumissionnaire ayant remis l'offre unique, soit :

* Lot 1 (Impression du journal communal): db Group, N° TVA 0870.746.135, Boulevard Paepsem, 11A à 1070 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 23.488,00 EUR hors TVA ou 24.897,28 EUR, TVA comprise;

* Lot 2 (Impression de l'agenda culturel): db Group, N° TVA 0870.746.135, Boulevard Paepsem, 11A à 1070 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 25.473,60 EUR hors TVA ou 27.002,02 EUR, TVA comprise.

Article 6

d'engager la dépense au budget ordinaire de l'exercice 2017 dans les limites des douzièmes provisoires, article 1330/124/48.

OBJET : 012/06.02.2017/B/0134 : Prévention et Vie Sociale - Cultures - MCCS – Concert « L'Heure musicale » - Organisation, budget et désignations

Le Collège a décidé :

Article 1er accord de principe

D'approuver l'organisation des 8 dates de concerts de « L'heure musicale » de février à

novembre 2017 ;

Article 2- désignation des prestataires

de désigner, en raison de sa spécificité artistique, l'Académie de Musique et des Arts de la Parole de Woluwé ;

Article 3 – inscription de la dépense

D'engager un montant de 4.000,00 EUR ttc pour ces concerts sur l'article budgétaire 7620/123/48 (organisation d'activités) de l'année 2017 en respectant les douzièmes provisoires;

Article 4 – Heures supplémentaires

D'autoriser la prestation des heures supplémentaires du personnel communal :

Pour un gardien communal pour chaque dimanche repris dans l'agenda : de 8h30 à 13h30 pour l'ouverture et fermeture de la Maison Communale, soit 5 heures supplémentaires ;

Pour une technicienne de surface pour chaque dimanche repris dans l'agenda : pour le service et accueil : de 10h à 13h, soit 3 heures supplémentaires ;

Article 5 - collaboration des services communaux

D'autoriser la collaboration des différents services communaux :

Service Accueil pour : La Mise à disposition de la salle des Sections

L'ouverture de la Maison Communale à 8h30 et fermeture à 13h30 (prévoir 1 gardien)

L'accueil et le service (prévoir 1 technicienne de surface)

La logistique habituelle : 80 chaises, 90 verres, 9 bouteilles de mousseux et 8 de jus de fruit

Service Electricité pour : Le passage d'un électricien (horaire à déterminer, cf. Programme ci-dessus) Mise à disposition de x rallonges

Service des ateliers pour :

Transport et installation par les déménageurs de 120 chaises dans la salle des sections à amener dès le vendredi matin et à récupérer le lundi matin ;

Amener 5 panneaux d'exposition (uniquement pour le 17 septembre) ;

Service conciergerie pour :

Ouverture et fermeture du château le dimanche 19/03 de 12h à 19h ;

Mettre à disposition 150 verres (à champagne et soft) ; produit de vaisselle et essuies de vaisselle ;

Mettre à disposition 2 tables et 150 chaises

Mettre à disposition 3 porte-manteaux ;

Service Economat pour :

La commande des boissons pour la salle des sections : 9 bouteilles de mousseux et 8 jus de fruit (x 7 dates : 19/02; 23/04; 21/05;

18/06;17/09;15/10;19/11) ;

La commande des boissons pour le château du Karreveld (19/03) : 15 bouteilles de mousseux et 12 jus de fruits) ;

Service propreté pour (le château : 19 mars) :

Fournir 6 grandes poubelles + sacs poubelles ad hoc

Plantation pour (le château 19 mars) : 4 lauriers, 2 palmiers et autres plantes

SEANCE DU COLLEGE ECHEVINAL DU 13 FEVRIER 2017

OBJET : 012/13.02.2017/B/0007 - Département Services généraux et Démographie - Affaires juridiques - Marché public – Services d'assurances – Divers contrats - d'assurance – Reconduction.- report du 06/02/2017

Le Collège a décidé :

Article un :

De reconduire le marché public d'assurances (Lot I : Accidents du travail, Lot II :

Accidents corporels Bourgmestre et Echevins, Lot III : Incendie et périls connexes, Lot

IV : Electronique, Lot V : Assurance tous risques, Lot VI : Responsabilité civile générale, Lot

VII : Assurance Véhicules automoteurs : Responsabilité civile – protection juridique –

omnium, Lot VIII : Assurances scolaires) attribué à la société ETHIAS dont le siège social est sis rue des Croisiers n°24 à 4000 Liège pour une durée d'un an débutant le 1er janvier 2017.

Article deux :

D'engager et de ventiler la dépense de 800.000,00 EUR aux articles budgétaires 0500/117/01 (personnel), 0500/125/08 (bâtiments), 0500/127/08 (véhicules) et 0500/124/08 (divers) du budget ordinaire de l'exercice budgétaire 2017.

OBJET : 012/13.02.2017/B/0051 - Département Finances - Economat - Location d'un copieur couleur pour le service de l'Imprimerie via le catalogue des produits du C.I.R.B. agissant en centrale de marchés publics

Le Collège a décidé :

Article 1 :

De marquer son accord pour la location d'un copieur couleur avec contrat d'entretien pour une période de 48 mois auprès de la firme Konica Minolta Business Solutions (TVA 0863.205.176) sur base du catalogue des produits du C.I.R.B. agissant en centrale de marchés publics.

Article 2 :

Que la dépense est estimée 64.573,05 EUR TVAC par an, soit un montant global de 258.292,21 EUR TVAC pour la durée totale du marché.

Article 3 :

Que la dépense sera couverte par les crédits inscrits à l'article 1040/123/12 du budget ordinaire de l'exercice en cours (48.429,72 EUR TVAC pour les 9 mois restants de 2017) et par les crédits à inscrire aux budgets ordinaires des exercices suivants.

OBJET : 012/13.02.2017/B/0096:Prévention et Vie Sociale - Culture - MCCS - Projet Cafet'Arts 2017 : Promotion et soutien aux créateurs locaux – Année 2017.- report du 06/02/2017

Le Collège a décidé :

Article 1er : Accord de principe

de poursuivre le projet Cafet'Arts en 2017 par la prise en charge de la production et l'exploitation d'expositions bimensuelles visant à promouvoir et soutenir les créateurs et artistes locaux autodidactes et professionnels ;

Article 2 : Désignation des prestataires

- d'acheter ou louer du petit matériel divers (matériel de décoration, d'exposition, de bricolage, etc...), pour un montant maximum estimé à 1.120,00 € et de passer les commandes par le service Economat suivant devis et désignations des marchés ;
- de commander les travaux de montage des supports ciné-vidéo des artistes pour un coût estimé à 900,00 € suivant devis et désignations des marchés et via l'économat ;
- de commander les travaux liés au développement, tirage et impression des photos pour un montant global estimé à 4.600,00€ suivant devis et désignations des marchés et via l'économat ;

Article 3 : Engagement de la dépense

- d'engager les dépenses estimées à un montant global de 10.000,00 € sur l'article budgétaire 7624/124-48 « organisation de manifestations subventionnées » du budget 2017 dans les limites des douzièmes provisoires ; de couvrir les dépenses par les subsides dont bénéficie le service des cultures- la Maison des à savoir PGV (DC 15), Cocof (DC 14), FWB (DC 16) ;

Article 4 : Collaboration des services communaux

- de charger l'Imprimerie communale de l'impression des outils promotionnels ;
- de demander au Receveur communal de bien vouloir libérer progressivement les montants en espèces en vue de l'envoi des cartons d'invitation aux expositions, à concurrence d'un montant global estimé à 2.500,00 € et d'autoriser M. Dirk Deblieck à retirer les sommes nécessaires aux envois postaux auprès du Receveur communal ;
- de prévoir les boissons et en-cas pour les vernissages pour un montant global estimé à 520,00 € et de passer les commandes par le service Economat suivant les attributions de marchés ;
- de charger le Service Contentieux de mettre en oeuvre l'assurance de type clou-à-clou pour les oeuvres exposées dans les locaux du Service Cultures - Maison des Cultures et de la Cohésion Sociale à concurrence d'un montant global estimé à 360,00 €

- de demander l'aide de : Expédition, Gardiens de la Paix, Ateliers communaux, afin d'assurer la bonne mise en oeuvre des expositions ;
Extrait de la présente délibération transmise aux Services :
Recette communale – Contentieux – Economat – Communication - Imprimerie communale
Gardiens de la Paix

OBJET : 012/13.02.2017/B/0097 : Prévention et Vie Sociale - Cultures - MCCS - Fonctionnement de l'espace de fabrication numérique (FabLab) à la Maison des Cultures dans le cadre du Programme européen FEDER 2014-2020 porté par l'asbl iMAL en collaboration avec la MCCS et l'asbl LES : février – juillet 2017. Organisation, budget et désignations.

Le Collège a décidé :

Article 1 – accord du principe

d'assurer la continuité du familylab du samedi matin pour la période février juillet 2017 ainsi que les stages lors des périodes de congés scolaires.

d'autoriser les porteurs de projet pour le fablab à se documenter et à visionner d'autres projets similaires dans le cadre de la réalisation du projet;

Article 2 – désignation prestataires

de désigner les artistes-animateurs ou associations (et assimilés) et de faire signer les conventions de prestations de services à savoir Pascale Barret, David Collignon, Nicolas de Barquin, Pierre Stevens, Wendy Van Wynsberghe, Emy Tassenoeu.

Article 3 – estimation de la dépense

d'engager la dépense globale de 9.000,00€ sur l'article budgétaire 7624/124-48 'organisation de manifestations subsidiées' du budget ordinaire 2017 dans les limites des douzièmes provisoires et de couvrir les dépenses par les subsides dont bénéficie le Service Cultures / Maison des Cultures, à savoir FEDER ; Les dépenses seront entièrement couvertes par le subside FEDER (DC 31 de 2017) dont bénéficie la MCCS ;

Article 4 – demande de collaboration des services communaux

de charger le Service Cultures d'élaborer les Conventions de prestation entre les artistes-animateurs ou l'association (et assimilés) et la Commune ;

de demander au Service Communication de créer des dépliants et affichettes de promotion du projet de Fablab;

de charger l'Imprimerie communale de l'impression des outils promotionnels ;

Copie de la délibération transmise aux Services :

Economat – Communication – Contentieux – Finances - Informatique

OBJET : 012/ 13.02.2017/B/0099 - Prévention et Vie Sociale - Cultures - MCCS – Programmation Jeunes Publics. Janvier-Juin 2017 - Organisation, budget et désignations

Le Collège a décidé :

Article 1 - Principe

de mettre en œuvre la programmation Jeunes Publics pour la période s'étalant de janvier à juin 2017 ;

Article 2 - Désignations

de désigner les artistes (et assimilés) des spectacles suivants ainsi que les régisseurs spécialisés : Suzy et Franck, Conte de fêlés, les conteurs de la Petite Nuit du conte, Goûter musical, Piletta remix, Comme la pluie, Alex au Pays des Poubelles, Jazz for Kids, Goûter musical spécial petits, Tram 25, Jean Berlicotte, Cartoon, à concurrence d'un montant global s'élevant à 25.407,50 € ;

Article 3 – Aspect financier

d'estimer les dépenses liées à la programmation des Spectacles Jeune Public de janvier à mai 2017 à un montant global de 29.307,50 €. Les crédits sont prévus à l'article budgétaire 7624/124-48 « organisation de manifestations subventionnées » du budget 2017,

les dépenses sont couvert par les subsides dont bénéficie le service des cultures - la Maison des Cultures (Cocof DC n°14, FWB DC n° 16 et PGV DC n° 15)

Article 4 – Collaboration des services communaux

de demander la collaboration des différents services communaux :

Le Service de l'Imprimerie communale pour l'impression des supports promotionnels ;
Le Service Economat pour passer toutes les commandes ;
le Service Communication pour la diffusion et le suivi presse ;
le Service Contentieux pour la souscription des assurances ;
le Service de Conciergerie du château pour ouverture du château le 03/02 à 9h jusqu'au 04/02 à 18h et du 24/03 9h au 25/03 18h ;
le Service des Electriciens le vendredi 03/02 et le vendredi 24/03 pour mise à disposition de rallonges et la passage éventuel d'un électricien ;
le Service des Gardiens de la Paix pour assurer la sécurité du château les 04/02 de 11h à 18h et le 24/03 de 11h à 18h ;
le Service Cultures pour l'élaboration et le suivi des Conventions de prestation

OBJET : 012/ 13.02.2017/B/0101 : Prévention et Vie Sociale - Cultures – Service des Cultures – MCCS – Stages Carnaval et Pâques. Saison 2016- 2017. Organisation, budget et désignations

Le Collège a décidé :

Article 1 – Accord de principe

d'organiser deux semaines de stages pour enfants et jeunes durant les vacances de Carnaval 2017, du 27 février au 3 mars 2017 et durant les vacances de Pâques, du 3 avril au 7 avril 2017

Article 2 – Désignation de prestataires

de désigner des artistes-animateurs et assimilés, à concurrence d'un montant global estimé à 16.200,00€ incluant les frais de transport et les frais administratifs ;
Artistes Animateurs : Jolanda Lölmann, Saskia De Ronde, Esthelle Gauthier, Marilynne Grimmer, Caroline Daich, Vida Mehri, Valérie D'hondt, Zoé Joarlette, Oscar Cassamajor, Aude Van Schaftingen, Rebeca Fernandez Lopez, Antoine Loyer, Perrine Grivaux, Cabiria Chomel, Corinne Dubien, Rojah Lao, Achraf Bhiri, Sophie Barthelemy, Charlie Denat

Article 3 – Estimation de la dépense

d'engager la dépense globale de 25.240,00 € sur l'article budgétaire 7624/124-48 du budget ordinaire 2017 dans les limites des douzièmes provisoires ;
de couvrir les dépenses du projet par les subsides dont bénéficie le Service Cultures ; PGV(DC15), Cocof (DC 14), CFWB (DC16) ;

Article 4 – Collaboration des services communaux

de demander au Service Communication de créer le graphisme des outils promotionnels ;
de demander la collaboration du Service Imprimerie pour l'impression des outils promotionnels ;
de demander au Service Economat de passer les commandes afin d'entretenir le matériel didactique, d'acquérir ou louer divers petits matériaux et équipements (décoration, décor, costumes, peinture, marqueurs, pinceaux, tissus, transports...) ainsi que d'acheter la nourriture et des boissons chaudes ou froides pour les participants des ateliers ;
de charger le Service Contentieux de prévoir les assurances nécessaires afin de couvrir les participants, artistes et animateurs, en matière de responsabilité civile et accidents corporels pendant les ateliers et les sorties dans le cadre de ces ateliers ;
de charger le Service Cultures de transmettre la présente délibération aux services concernés.

SEANCE DU COLLEGE ECHEVINAL DU 20 FEVRIER 2017

OBJET : 012/20.02.2017/B/0037 - Département Finances - Economat - Achat d'une autolaveuse et de chariots de nettoyage pour le bâtiment Stevens petite Senne - Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter - Application de l'article 234, al.3 de la nouvelle loi communale

Le Collège a décidé :

Article 1er

d'approuver la description technique N° 2017/675 et le montant estimé du marché "Achat d'une autolaveuse et de chariots de nettoyage pour le bâtiment Stevens petite Senne", établis par le service de l'Economat. Le montant estimé s'élève à 10.123,97 EUR hors TVA ou 12.250,00 EUR, 21% TVA comprise.

Article 2

de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Article 3

de consulter les firmes suivantes dans le cadre de la procédure négociée sans publicité :

- Boma N.V., Imperiastraat 6 à 1930 Zaventem;
- Manutan - Overtoom, Industrielaan, 30 à 1740 Ternat;
- King Belgium, Rue du Cerf, 190 à 1332 Genval.

Article 4

de fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 14 mars 2017.

Article 5

d'engager la dépense au budget extraordinaire de l'exercice 2017, article 0000/744/98.

Article 6

Le marché dont il est question à l'article 1er sera financé par un emprunt.

La présente délibération sera transmise au Conseil communal pour information

OBJET : 012/20.02.2017/B/0038 Département Finances - Economat - Achat de bulbes, de chrysanthèmes, de boutures, de géraniums, de plantes de balcon, de terreau, de powerplugs, de semences de fleurs et de semences de gazon pour le service des Plantations - Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter - Application de l'article 234, al.2 de la nouvelle loi communale

Le Collège a décidé :

Article 1er

d'approuver la description technique N° 2017/681 et le montant estimé du marché "Achat de bulbes, de chrysanthèmes, de boutures, de géraniums, de plantes de balcon, de terreau, de powerplugs, de semences de fleurs et de semences de gazon pour le service des Plantations", établis par le service de l'Economat. Le montant estimé s'élève à 18.000,00 EUR TVAC ;

Article 2

de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Article 3

de consulter les firmes suivantes dans le cadre de la procédure négociée sans publicité :

- Vplant, Brugsesteenweg, 26A à 8531 Hulste
- Alkemade LTJ, Stenenmolenstraat 59 à 2800 Mechelen
- De Neef tuinbouw - Horta Opwijk, Steenweg op Dendermonde, 1a à 1745 Opwijk
- Dataflor, Klokhofstraat, 12 à 8980 Beselare
- Floralux, Meensesteenweg 22 à 8890 Dadizele
- Famiflora, J. Vantighemstraat, 14 à 7711 Moescroen
- Van Der Cruys, Kleemstraat, 65 à 1741 Wambeek
- Groendekor Tuincentrum, Bergensesteenweg 408 à 1600 Sint-Peters-Leeuw
- Moens, Itterbeeksebaan 172 à 1700 Dilbeek
- Van Rossem, Assesteenweg, 115 à 1740 Ternat
- Aveve, Ninoofse steenweg, 491 à 1700 Dilbeek
- Okkerse bloemzaden, Gentsesteenweg, 145 à 2800 Mechelen

- Vitro-Elite, Augustijnenstraat, 161 à 2800 Mechelen
- Disaghor, Gentsesteenweg, 161, 2800 à Mechelen
- Van Israel, Gaverstraat, 41 à 9500 Geraardsbergen

Article 4

de fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 8 mars 2017.

OBJET : 012/20.02.2017/B/0039 : Département Finances - Economat - Achat de livres classiques pour les écoles francophones 2017-2018 - Approbation des conditions et du mode de passation - Application de l'article 234, al.2 de la nouvelle loi communale

Le Collège a décidé :

Article 1er

d'approuver le cahier des charges N° 2017/680 et le montant estimé du marché "Achat de livres classiques pour les écoles francophones 2017-2018", établis par le service de l'Economat. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 104.122,64 EUR hors TVA ou 110.370,00 EUR, 6% TVA comprise.

Article 2

de choisir la procédure négociée directe avec publicité comme mode de passation du marché.

Article 3

d'approuver et d'envoyer le formulaire standard de publication au niveau national

OBJET : 012/20.02.2017/B/0040: Département Finances - Economat - Commande annuelle de produits d'entretien et d'hygiène pour les services communaux - Année 2017 - Désignation des adjudicataires

Le Collège a décidé :

Article 1er

de sélectionner les soumissionnaires Couck A. & CO, Global Net (Glorieux), Boma N.V., King Belgium, Eco Multi Products et Staples Belgium qui répondent aux critères de la sélection qualitative.

Article 2

de ne pas considérer l'offre suivante comme complète et régulière :

* Lot 4 (Sacs poubelles): Boma N.V.

Article 3

de considérer les offres suivantes comme complètes et régulières :

* Lot 1 (Produits d'entretien): Couck A. & CO, King Belgium, Boma N.V. et Eco Multi Products;

* Lot 2 (Ustensiles): Couck A. & CO, King Belgium, Boma N.V. et Eco Multi Products;

* Lot 3 (Divers): Couck A. & CO, Staples Belgium, Global Net (Glorieux), King Belgium, Boma N.V. et Eco Multi Products;

* Lot 4 (Sacs poubelles): Couck A. & CO, Staples Belgium, King Belgium et Eco Multi Products.

Article 4

d'approuver la proposition d'attribution, rédigée par le service de l'Economat.

Article 5

de considérer le rapport d'examen des offres en annexe comme partie intégrante de la présente délibération.

Article 6

d'attribuer ce marché aux soumissionnaires ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, soit :

* Lot 1 (Produits d'entretien): Boma N.V., N° TVA 0422.029.182, Imperiastraat 6 à 1930 Zaventem, pour le montant d'offre contrôlé et corrigé de 15.038,47 EUR hors TVA ou 18.196,55 EUR, 21% TVA comprise;

* Lot 2 (Ustensiles): Couck A. & CO, N° TVA 0412.807.155, Begijnenmeers, 59 à 1770 Liedekerke, pour le montant d'offre contrôlé de 6.403,01 EUR hors TVA ou 7.747,64 EUR, 21% TVA comprise;

* Lot 3 (Divers): Global Net (Glorieux), N° TVA be 0401.241.290, Rue de Courtrai, 149A à

7740 Pecq, pour le montant d'offre contrôlé et corrigé de 17.014,78 EUR hors TVA ou 20.587,88 EUR, 21% TVA comprise;
* Lot 4 (Sacs poubelles): Couck A. & CO, N° TVA 0412.807.155, Begijnenmeers, 59 à 1770 Liedekerke, pour le montant d'offre contrôlé de 5.440,00 EUR hors TVA ou 6.582,40 EUR, 21% TVA comprise.

Article 7

d'engager la dépense au budget ordinaire de l'exercice 2017, articles

Boma (lot 1) :

1040/125/02 : 4.448,17 EUR TVAC

7220/125/02 : 10.651,35 EUR TVAC

7610/125/02 : 866,57 EUR TVAC

7620/125/02 : 717,09 EUR TVAC

7624/125/02 : 694,81 EUR TVAC

8440/125/02 : 818,56 EUR TVAC

Couck A. & Co (lot 2) :

1040/125/02 : 1.895,91 EUR TVAC

7220/125/02 : 4.590,58 EUR TVAC

7610/125/02 : 187,97 EUR TVAC

7620/125/02 : 364,21 EUR TVAC

7624/125/02 : 508,05 EUR TVAC

8440/125/02 : 200,92 EUR TVAC

Global Net (Glorieux) (lot 3) :

1040/124/02 : 3.976,47 EUR TVAC

7222/124/02 : 1.183,76 EUR TVAC

7223/124/02 : 9.370,77 EUR TVAC

7610/124/02 : 388,99 EUR TVAC

7620/124/02 : 884,26 EUR TVAC

76241/124/48 : 3.225,92 EUR TVAC

8440/124/02 : 1.557,71 EUR TVAC

Couck A. & Co (lot 4) :

1040/125/02 : 2.017,07 EUR TVAC

7220/125/02 : 3.430,35 EUR TVAC

8440/125/02 : 1.134,98 EUR TVAC

OBJET : 012/20.02.2017/B/0100 : Prévention et Vie Sociale - Cultures - MCCS –
Programmation des spectacles danse – musique tous publics - Indian Art day - 18 mars
2017 - Organisation, budget et désignations

Le Collège a décidé :

Article 1 - Principe

D'autoriser l'organisation de l'Indian Art Day à la date du 18 mars dans les locaux de la Maison des Cultures et de la Cohésion Sociale ;

Article 2 - Désignations

De désigner par procédure négociée, en raison de sa spécificité artistique, l'asbl Kalavati, Rue des Trois arbres, 66/2 – 1180 Bruxelles (N° de compte : BE 55 016 7949 1544)

Article 3 – Aspect financier

D'engager les dépenses liées à la programmation des Spectacles Tous Publics – Indian Day estimées à un montant global de 2.500 € TTC sur 7624/124-48 « organisation de manifestations subventionnées » du budget 2017 et de couvrir les dépenses par les subsides dont bénéficie le service des cultures - la Maison des Cultures (Cocof DC n°14, FWB DC n° 16 et PGV DC n° 15)

OBJET : 012/20.02.2017/B/0120 Département Infrastructures et Développement urbain
Département Infrastructures et Développement urbain – Marché de services relatif
à la rénovation d'un bâtiment industriel en un centre de compétences au 4, rue Schols à
1080 Molenbeek-Saint-Jean – Modification des plans des techniques spéciales – Attribution
– CE17.010

Le Collège a décidé :

Article 1

D'approuver et de faire sien le rapport d'analyse des offres établi par le Département
Infrastructures et Développement urbain ;

Article 2

Sur base du rapport d'analyse des offres de sélectionner l'offre du soumissionnaire :
CIPOLAT ARCHITECTURE SPRL ;

Article 3

Sur base du rapport d'attribuer le marché de services relatif à la rénovation d'un bâtiment
industriel en un centre de compétences au 4, rue Schols – Modification des techniques
spéciales à la firme CIPOLAT ARCHITECTURE SPRL (TVA : BE0476.557.337 – Compte
n°be44001366618145) – Rue de l'Eau, 56A – 1190 BRUXELLES – pour un montant de
30.000,00 EUR hors TVA (TVA 21% soit 6.300,00), soit 36.300,00 EUR TVA comprise ;

Article 4

D'engager la dépense globale d'un montant de 36.300,00 EUR à l'article 9304/731/60
du budget extraordinaire de l'exercice 2017 et de la couvrir par le subside Politique de
la Ville (DC 3073);

OBJET : 012/20.02.2017/B/0125 : Département Aménagement du Territoire et Gestion
Immobilière - Propriétés communales - Marché public de travaux - Construction d'un auvent
dans la cour de l'école communale n° 14 « Petite Flute » sise rue de la Flûte Enchantée, 5 à
Molenbeek-Saint-Jean - Fixation des conditions du marché

Le Collège a décidé :

Article 1 :

D'approuver le marché de travaux relatif à la construction d'un auvent dans la cour de
l'école communale n° 14 « Petite Flute » sise rue de la Flûte Enchantée 5 à Molenbeek-
Saint-Jean ;

Article 2 :

D'approuver et de faire sien le cahier spécial des charges relatif au présent marché public;

Article 3 :

De lancer un marché public de travaux par procédure négociée sans publicité conformément
à l'article 26 §1, 1°, a) de la Loi du 15 juin 2006 ;

Article 4 :

De consulter les soumissionnaires suivants :

1. GECIMA S.A. : avenue Vésale 24 à 1300 Wavre ;
2. HAHBO N.V.: stokerijstraat 79 à 2110 Wijnegem ;
3. MBG – Construct BVBA : middelstraat 31 à 1785 Merchtem;

Article 5:

D'approuver la dépense relative à ce marché estimée à 90.000,00 EUR TVAC et de
couvrir cette dépense par emprunt;

Article 6:

D'inscrire cette dépense à l'article 7220/722/60 du budget extraordinaire de l'exercice 2017 ;

Article 7

De communiquer sa décision au Conseil Communal ;

OBJET : 012/20.02.2017/B/0137 Département Infrastructures et Développement urbain
Département Infrastructures et Développement urbain - Contrat de Quartier Durable Autour
de Léopold II - Marché de travaux - Construction de 3 logements suivant le standard passif
(opération RI.1b/2.2) et aménagement d'un espace vert (Opération RI.1c/2.1) - Rue de
Mexico 13/15 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean - Attribution..

Le Collège a décidé :

Article 1

De prendre connaissance du rapport d'analyse des offres pour le marché de travaux relatif à la construction de 3 logements suivant le standard passif (opération RI.1b/2.2) et l'aménagement d'un espace vert (Opération RI.1c/2.1) - Rue de Mexico 13/15 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean dans le cadre du Contrat de Quartier Durable Autour de Léopold II, de l'approuver et de le faire sien ;

Article 2

Sur base du rapport d'analyse, d'attribuer le marché de travaux susmentionné et de passer commande à la firme Balcaen & Fils SPRL, Chaussée de Jette 396 , 1081 BRUXELLES, (n° TVA : 0400.457.174) selon son offre du 28 novembre 2016 pour un montant de 1.058.228,67 EUR HTVA soit 1.200.705,27 EUR TVAC ;

Article 3

D'approuver la dépense totale relative à ce marché qui s'élève à 1.320.775,79 EUR TVAC (montant du marché plus la marge financière de 10%) ;

Article 4

D'engager cette dépense, à savoir 1.320.775,79 EUR TVAC, à l'article 9301/731/60 du budget extraordinaire de l'exercice 2017 au nom de Balcaen & Fils SPRL ;

Article 5

De financer la dépense par le subside CQD pour un montant de 847.497,06 EUR (pour la part régionale du contrat de quartier) et pour un montant de 179.206,91 EUR (pour la part communale du contrat de quartier via emprunts), ainsi que par emprunts hors contrat de quartier pour un montant de 294.071,82 EUR.

SEANCE DU COLLEGE ECHEVINAL DU 27 FEVRIER 2017

OBJET : 012/27.02.2017/B/0028 - Département Finances - Economat - Achat de livres pour
la bibliothèque De Boekenmolen - Approbation des conditions, du mode de passation et des
firmes à consulter - Application de l'article 234, al.2 de la nouvelle loi communale.

Le Collège a décidé :

Article 1er

d'approuver la description technique N° 2017/683 et le montant estimé du marché "Achat de livres pour la bibliothèque De Boekenmolen", établis par le service de l'Economat. Le montant estimé s'élève à 13.223,14 EUR hors TVA ou 16.000,00 EUR, 21% TVA comprise.

Article 2

de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Article 3

de consulter les firmes suivantes dans le cadre de la procédure négociée sans publicité :

- Internationaal Literatuurhuis Passa Porta, Antoine Dansaertstraat, 46 à 1000 Brussel;
- Standaard Boekhandel, Industriepark Noord 28a à 9100 Sint Niklaas;
- De Groene Waterman, Wolstraat, 7 à 2000 Antwerpen;
- Jeukiboe, De Breukeleer 14 à 1730 Asse;
- Pardoes - Kinderboekhandel, Egide Walschaertsstraat, 22 C/D à 2800 Mechelen;
- Muziek-Al - Labarque Kobe, Stationsstraat 68 à 9880 Aalter;
- Boekhandel Salvator, Befferstraat 5 à 2800 Mechelen.

Article 4

de fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 21 mars 2017.

OBJET : 012/27.02.2017/B/0029 : Département Finances - Economat - Achat de sacs poubelles pour les services de la Propreté publique et des Plantations - Désignation de l'adjudicataire.

Le Collège a décidé :

Article 1er

de considérer l'offre de Murapack comme complète et régulière.

Article 2

d'approuver la proposition d'attribution, rédigée par le service de la Propreté publique.

Article 3

de considérer le rapport d'examen des offres en annexe comme partie intégrante de la présente délibération.

Article 4

d'attribuer le marché "Achat de sacs poubelles pour les services de la Propreté publique et des Plantations" au soumissionnaire ayant remis l'offre unique, soit Murapack, Rue du Stordoir, 52 à 5030 Gembloux, pour le montant d'offre contrôlé de 23.251,02 EUR hors TVA ou 28.133,73 EUR, 21% TVA comprise.

Article 5

d'engager la dépense au budget ordinaire de l'exercice 2017 :

2.611,60 EUR TVAC à l'article 7660/124/02

25.522,13 EUR TVAC à l'article 8750/124/02

OBJET : 012/27.02.2017/B/0032 : Département Finances - Economat – Contrat de maintenance des firewalls - Approbation des conditions et du mode de passation - Application de l'article 234, al.2 de la nouvelle loi communale

Le Collège a décidé :

Article 1er

D'accepter l'offre de la firme Into It, Gontrode Heirweg, 192 à 9090 Melle (TVA BE 463.071.070) pour la maintenance des firewalls pour la période du 1er avril 2017 au 31 mars 2018, ainsi que pour un package d'heures de support et pour un montant de 33.178,20 EUR TVAC.

Article 2

D'engager la dépense à l'article 1390/123/13 du budget ordinaire de 2017..

OBJET : 012/27.02.2017/B/0058 - Département Infrastructures et Développement urbain
Département Infrastructures et Développement Urbain - Politique des Grandes Villes – Marché de travaux relatif à la construction d'un immeuble de logements « Habitat solidaire pour séniors » sis rue de la Campine 26 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean – Attribution du marché

Le Collège a décidé :

Article 1

De prendre connaissance du rapport d'analyse des offres établi par le service marchés publics du département infrastructures et développement urbain pour le marché de travaux relatif à la construction d'un immeuble de logements « Habitat solidaire pour séniors » sis rue de la Campine 26 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean, de l'approuver et de le faire sien ;

Article 2

De sélectionner les offres de « SA THERET et FILS », « SA IN ADVANCE », « SA BRUDEX », « SPRL BALCAEN et FILS » et «A.M. SPRL PHENICKS & SA R. DE COCK» ;

Article 3

D'écarter l'offre remise par l'association momentanée «A.M. SPRL PHENICKS & SA R. DE COCK » qui n'est pas régulière au niveau formel ;

Article 4

Sur base du rapport d'analyse, de désigner et de passer commande à la firme « SA THERET et FILS », Rue de Rochefort 239, 5570 BEAURAING (n° TVA : 0416.740.902) pour le marché de travaux relatif à la construction d'un immeuble de logements « Habitat solidaire pour séniors » sis rue de la Campine 26 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean, pour un montant de 1.058.579,01 EUR Hors TVA, soit

1.185.608,49 EUR TVA comprise. Le taux de TVA applicable est de 12% et représente 127.029,48 EUR ;

Article 5

D'engager la dépense de 1.304.169,34 EUR au nom de "SA THERET et FILS" à l'article 9304/731/60 du budget extraordinaire de l'exercice 2017 ;

OBJET : 012/27.02.2017/B/0077: Département Aménagement du Territoire et Gestion Immobilière - Propriétés communales - Marché public de travaux - Entretien des extincteurs et des dévidoirs dans les bâtiments communaux à Molenbeek-Saint-Jean - Fixation des conditions du marché

Le Collège a décidé :

Article 1 :

D'approuver le marché de service relatif à l'entretien des extincteurs et des dévidoirs dans les bâtiments communaux à Molenbeek-Saint-Jean ;

Article 2 :

D'approuver et de faire sien le cahier spécial des charges relatif au présent marché public;

Article 3 :

De lancer un marché public de service par procédure négociée sans publicité conformément à l'article 26 §1, 1°, a) de la Loi du 15 juin 2006 ;

Article 4 :

De consulter les soumissionnaires suivants :

- 1) Safe & Soud, rue du Bourbon 119, 1180 Bruxelles
- 2) Sicli, Rue du Merlostraat 1, 1180 Bruxelles
- 3) ESS, 14 rue de Mont Saint-Guibert, 1490 Court-Saint-Etienne
- 4) Alfa Prévent extincteurs, Coronmeuse 2, 4650 Julémont (Belgique)

Article 5:

D'approuver la dépense relative à ce marché estimée à 30.000,00 EUR TVAC ;

Article 6:

D'inscrire cette dépense aux articles-code économique 125/06 du budget ordinaire 2017.

SEANCE DU COLLEGE ECHEVINAL DU 06 MARS 2017

OBJET : 012/06.03.2017/B/0040 - Département Finances - Economat - Achat d'arbres et d'équipements pour les parcs et espaces verts - Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter - Application de l'article 234, al.3 de la nouvelle loi communale

Le Collège a décidé :

Article 1^{er}

d'approuver la description technique N° 2017/687 et le montant estimé du marché "Achat d'arbres et d'équipements pour les parcs et espaces verts", établis par le service de l'Economat. Le montant estimé s'élève à 8.500,00 EUR TVAC

Article 2

de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Article 3

de consulter les firmes suivantes dans le cadre de la procédure négociée sans publicité :

- Van Pelt Boom en Rosenkwekerijen, Lierbaan, 194/A à 2580 Putte
- De Neef tuinbouw - Horta Opwijk, Steenweg op Dendermonde, 1a à 1745 Opwijk
- Arbor, Provinciebaan, 85 à 2235 Houtvenne-Hulsthout
- Boot en Co Boomkwekerijen, Kapitein A. Tobbackstraat, 1 à 3190 Boortmeerbeek

Article 4

de fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 23 mars 2017.

Article 5

Le marché dont il est question à l'article 1er sera financé par un emprunt.

OBJET : 012/06.03.2017/B/0041: Département Finances - Economat - Achat de livres classiques pour les écoles néerlandophones 2017-2018 - Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter - Application de l'article 234, al.2 de la nouvelle loi communale.

Le Collège a décidé :

Article 1er

d'approuver le cahier des charges N° 2017/686 et le montant estimé du marché "Achat de livres classiques pour les écoles néerlandophones 2017-2018", établis par le service de l'Economat. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 51.886,79 EUR hors TVA ou 55.000,00 EUR, 6% TVA comprise.

Article 2

de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Article 3

de consulter les firmes suivantes dans le cadre de la procédure négociée sans publicité :

- Standaard Boekhandel, Industriepark Noord 28a à 9100 Sint Niklaas;
- Schoolboekhandel De Clerck bvba, Achterstraat 50 à 9040 Sint-Amandsberg;
- De Meridiaan, Binnenhof, 1 à 8930 Menen;
- Zwijsen Uitgeverij, Nassaustraat, 37-41 à 2000 Antwerpen;
- Beatrijs Boekhandel, Hoogstraat 37 à 9700 Oudenaerde.

Article 4

de fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 28 mars 2017.

OBJET : 012/06.03.2017/B/0042 : Département Finances - Economat - Achat de matériel d'exploitation pour le service des Plantations - Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter - Application de l'article 234, al.3 de la nouvelle loi communale

Le Collège a décidé :

Article 1er

d'approuver le cahier des charges N° 2017/684 et le montant estimé du marché "Achat de matériel d'exploitation pour le service des Plantations", établis par le service de l'Economat. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 39.256,19 EUR hors TVA ou 47.499,99 EUR, 21% TVA comprise.

Article 2

de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Article 3

de consulter les firmes suivantes dans le cadre de la procédure négociée sans publicité :

- Vanhie, Vilvoordsesteenweg, 172 à 1860 Meise
- Van den Bossche Tuinmachines, Ninoofsesteenweg, 142 à 1750 Lennik
- Pierre Genin sa, chaussée de Charleroi, 32 à 5070 Fosses-la-Ville
- Tuinbouwmachines Théo Vaeremans, Kezeweide, 72 à 1730 Mollem
- Lieckens Kris BVBA, Meusegemstraat 60 à 1861 Wolvtem
- Heylens, Essenestraat, 18 - I.Z. II à 1740 Ternat
- Droeshaut, Ch. de Ninove, 41 à 1080 Bruxelles
- De Neef tuinbouw - Horta Opwijk, Steenweg op Dendermonde, 1a à 1745 Opwijk
- Van Rossem, Assesteenweg, 115 à 1740 Ternat
- Lenaerts - Blommaerts, Jan de Malschelaan 9 à 9140 Temse

Article 4

de fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 28 mars 2017.

Article 5

Le marché dont il est question à l'article 1er sera financé par un emprunt.

OBJET : 012/06.03.2017/B/0043 : Département Finances - Economat - Dîner de Printemps au profit des personnes du 3ème âge – Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter - Application de l'article 234, al.2 de la nouvelle loi communale

Le Collège a décidé :

Article 1er

d'approuver la description technique N° 2017/688 et le montant estimé du marché "Dîner de Printemps au profit des personnes du 3ème âge", établis par le service de l'Economat. Le montant estimé s'élève à 30.000,00 EUR TVA comprise.

Article 2

de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Article 3

de consulter les firmes suivantes dans le cadre de la procédure négociée sans publicité :

- Pâtisserie D'hondt, Rue de Koninck, 17 bte 1 à 1080 Bruxelles
- Inbev, Bld. Industriel, 21 à 1070 Bruxelles
- Inter-Drinks, Rue Saint-Denis, 266 à 1190 Bruxelles
- De Keyzer Drinks, Leuvensesteenweg, 54 à 1932 Sint-Stevens-Woluwe
- Mission locale de Molenbeek (les uns et les autres), Bld. Léopold II, 101-103 à 1080 Bruxelles
- Cinoco - Le Palais du Vin, Rue P. Van Humbeek, 5 à 1080 Bruxelles
- Au Quotidien, Rue Osseghem, 160 à 1080 Bruxelles
- Gavilan, Rue Ferdinand Lenoir, 1 à 1090 Bruxelles
- B-food Catering, Rue Bara, 171 à 1070 Bruxelles
- Pâtisserie Deneubourg Baudet, Rue Osseghem, 195 à 1080 Bruxelles

de fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 22 mars 2017.

OBJET : 012/06.03.2017/B/0045 : Département Finances - Economat - Traduction de textes administratifs - Désignation de l'adjudicataire

Le Collège a décidé :

Article 1er

de considérer l'offre de De Meyer Dirk comme complète et régulière.

Article 2

d'approuver la proposition d'attribution, rédigée par le service de l'Economat.

Article 3

d'attribuer le marché "Traduction de textes administratifs" au soumissionnaire ayant remis l'offre unique, soit De Meyer Dirk, N° TVA 0633569257, Bevrijderssquare, 7 à 1080 Brussel, pour un montant maximum de 15.000 EUR TVA comprise.

Article 4

d'engager la somme de 7.500 EUR TVA comprise pour les 6 premiers mois de l'année au budget ordinaire de l'exercice 2017, article 1040/122/04.

OBJET : 012/06.03.2017/B/0049 : Département Education, Petite Enfance, Sports et Jeunesse - Enseignement francophone – accueil - Achat d'un logiciel d'inscription pour les plaines de vacances organisées par la commune de Molenbeek-Saint-Jean - Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter - Application de l'article 234, al.2 de la nouvelle loi communale.

Le Collège a décidé :

Article 1er:

D'approuver la description technique et le montant estimé du marché " Achat d'un logiciel d'inscription pour les plaines de vacances organisées par la commune de Molenbeek-Saint-Jean" établis par le service de l'instruction publique. Le montant estimé s'élève à EUR 12.100 TVA comprise;

Article 2:

de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché;

Article 3:

de consulter au moins trois firmes dans le cadre de la procédure négociée;

Article 4:

de fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 07/04/2017.

SEANCE DU COLLEGE ECHEVINAL DU 13 MARS 2017

OBJET : 012/13.03.2017/B/0025 - Département Finances - Economat - Exhumation de dépouilles mortelles - Approbation des conditions et du mode de passation

Le Collège a décidé :

Article 1er

D'approuver le cahier des charges N° 2017/676 et le montant estimé du marché "Exhumation de dépouilles mortelles", établis par le service de l'Economat. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 24.793,39 EUR hors TVA ou 30.000,00 EUR, 21% TVA comprise, pour une durée de 29 mois.

Article 2

De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Article 3

Que la dépense sera couverte par les crédits inscrits à l'article 8780/124/06 du budget ordinaire de l'exercice en cours et par les crédits à inscrire aux budgets ordinaires des exercices suivants.

OBJET : 012/13.03.2017/B/0026 : Département Finances - Economat - Achat de livres pour les bibliothèques communales francophones - Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter - Application de l'article 234, al.2 de la nouvelle loi communale.

Le Collège a décidé :

Article 1er

d'approuver la description technique N° 2017/690 et le montant estimé du marché "Achat de livres pour les bibliothèques communales francophones", établis par le service de l'Economat. Le montant estimé s'élève à 12.809,92 EUR hors TVA ou 15.500,00 EUR, 21% TVA comprise.

Article 2

de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Article 3

de consulter les firmes suivantes dans le cadre de la procédure négociée sans publicité :

- Librairie UOPC, avenue G. Demey 14-16 à 1160 Bruxelles
- Tropismes, Galerie des Princes, 5 - 11 à 1000 Bruxelles
- Librairie le Rat Conteur, Rue Saint-Lambert, 116 à 1200 Bruxelles

Article 4

de fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 4 avril 2017.

OBJET : 012/13.03.2017/B/0028 : Département Finances - Economat - Réensemencement et entretien des terrains du Stade Edmond Machtens - Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter - Application de l'article 234, al.2 de la nouvelle loi communale.

Le Collège a décidé :

Article 1er

d'approuver le cahier des charges N° 2017/689 et le montant estimé du marché "Réensemencement et entretien des terrains du Stade Edmond Machtens", établis par le service de l'Economat. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 54.000,00 EUR TVAC.

Article 2

de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Article 3

de consulter les firmes suivantes dans le cadre de la procédure négociée sans publicité :

- De Ceuster, Fortsesteenweg 30 à 2860 Sint Katelijne Waver
- Lesuco, rue des Praules, 11 à 5030 Gembloux
- DNS SPORTS SPRL, Rue De Ransbeek 230 à 1120 Neder-Over-Heembeek

- Scheerlinck, Koeweidestraat, 54 à 1785 Merchtem
- Sportinfrabouw, Essendonkbos, 5 à 2910 Essen

Article 4

de fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 4 avril 2017.

OBJET : 012/13.03.2017/B/0081 : Prévention et Vie Sociale - Cultures – Service des Cultures – MCCS – Lancement de l'axe 'empowerment jeunes 16 +' Année 2017 (1ère phase : janvier à septembre 2017). Organisation, activités, budget et désignations

Le Collège a décidé :

Article 1 – Accord de principe:

De lancer un nouvel axe 'empowerment jeunes 16+' à partir de janvier 2017, suite à l'augmentation de la subvention de la COCOF afin de renforcer l'implication des jeunes molenbeekoïses dans les projets culturels en développant plusieurs volets d'activités, à savoir : des ateliers, des stages, le montage d'expos, l'espace 1080 idées, du coaching artistique pour un public jeune, en partenariat avec d'autres associations comme Art2Work, JES, le VK, la LES. dont la charge nette subsidiée s'élève à :

artistes 12.750

matériel stage 750 Via marché économat

buffet 645 via marché économat

charge totale subsidiée 14.145

D'inaugurer le local 2 de la Maison des cultures et cohésion sociale, dédié au développement d'un espace jeunes avec entre autre l'espace 1080 idées le 17 février 2017 entre 18h et 21h et de lancer les activités de l'espace jeunes un vendredi soir par mois entre 18h et 21h à partir de mars 2017 ;

D'organiser des expos afin de montrer les projets réalisés par les jeunes participants de l'atelier ciné-vidéo à savoir :

Une expo photos en avril 2017 dans le restaurant Bel Mundo en collaboration avec l'échevinat de la culture néerlandophone et l'environnement durable

Une expo photos dans le café le Phare du 30 mars au 10 mai 2017

Une expo photo dans l'hôtel Belvue de mai à septembre avec un vernissage qui serait organisé le 6 mai 2017 ;

D'établir une convention de partenariat entre l'asbl PCM et la commune pour le projet storytellers dans le cadre de l'atelier cine-photo ;

Article 2 – Désignation de prestataires :

De désigner des artistes-animateurs et assimilés, à concurrence d'un montant global estimé à 12.750,00 € incluant les frais de transport et les frais administratifs, à savoir : Natalie Rasson, molenbeekoïse et artiste pluridisciplinaire avec une longue expérience dans le travail avec des publics fragilisés : atelier scolaire d'écriture, 5 séances de 3h entre mars et juin. Ces prestations seront facturées via SMART – productions associées - Rue Emile Féron 70 1060 Bruxelles - Numéro d'entreprise 0896.755.397 - IBAN BE62 0689 0087 1561 – 750,00 €

Asbl Smoners (Ben Hamidou et Caroline Safarian, comédiens renommés et ayant plusieurs expériences avec des publics issus des quartiers voisins): atelier scolaire théâtre, 11 séances de 2h entre mars et juin – Chaussée de Merchtem 7 1080 Bruxelles – Numéro d'entreprise 0471.600.241 – IBAN BE69 0013 3550 3878 - 3400,00 € Yelo Productions vzw (Guillaume Vandenberghe, réalisateur de plusieurs longs métrages) : postproduction exposition photos à l'hôtel Belvue dans le cadre de l'atelier cine-photo - Kardinaal Cardijnlaan 51 - 9100 Sint-Niklaas – Numéro d'entreprise 0888.031.832 - IBAN BE30 3630 1962 0211- 800,00 €

Valéry Rosier, réalisateur de plusieurs longs métrages : une séance masterclass cinéma de 3h dans le cadre de l'atelier cine-photo - 10 Rue du métal 1060 Bruxelles – Ces prestations seront facturées via SMART – productions associées - Rue Emile Féron 70 1060 Bruxelles - Numéro d'entreprise 0896.755.397 - IBAN BE62 0689 0087 1561 – 250,00 €

Merel T'Hart, artiste photographe professionnelle : assistante atelier cine-photo hebdomadaire– Rue des commerçants ,65 1000 Brussels – TVA BE0527 961 003 –

IBAN BE83 0015 0325 9015 – 1550,00 €

Marco Perri, réalisateur avec une expérience dans la production audiovisuelle avec les jeunes – animation stage cine-photo du 10 au 14 juillet – Ces prestations seront facturées via SMART – productions associées - Rue Emile Féron 70 1060 Bruxelles - Numéro d'entreprise 0896.755.397 - IBAN BE62 0689 0087 1561 – 1000,00 € Valérie d'Hondt, comédienne et metteur en scène, habituée à travailler avec des publics fragilisés molenbeekois – Coaching artistique création pièce de théâtre – 25 séances de 2h entre mars et octobre - Ces prestations seront facturées via SMART – productions associées - Rue Emile Féron 70 1060 Bruxelles - Numéro d'entreprise 0896.755.397 - IBAN BE62 0689 0087 1561- 2000,00 € ;

JES accompagnement méthodologique du service des cultures dans la création de trajets de compétence et de stratégie de coaching individuel (première phase janvierjuin) suivant devis remis par JES rue des ateliers,3-5 1080 Bruxelles – Numéro d'entreprise 0443.565.558 – IBAN BE43 7343 2519 1701- (3.000,00 €) ;

Article 3 – Engagement de la dépense :

D'engager la dépense globale de 12.750,00€ sur l'article budgétaire 7624/124-48 (organisation de manifestations subventionnées) du budget ordinaire 2017 et de couvrir les dépenses du projet par les subsides dont bénéficie le Service Cultures / Maison des Cultures et de la Cohésion Sociale, à savoir Cocof (DC 32) ;

Article 4 – Collaboration des services communaux:

De demander au Service Communication de créer le graphisme des outils promotionnels ;

De demander la collaboration du Service Imprimerie pour l'impression des outils promotionnels ;

De demander au Service Economat de passer les commandes pour un buffet pour 50 personnes pour l'inauguration de l'espace des jeunes pour un montant maximum de 645,00 €

De charger le Service Contentieux de prévoir les assurances nécessaires afin de couvrir les participants, artistes et animateurs, en matière de responsabilité civile et accidents corporels pendant les ateliers et les sorties dans le cadre de ces ateliers ;

de charger le Service Cultures de transmettre la présente délibération aux services concernés.

OBJET : 012/13.03.2017/B/0127: Département Développement Durable et Espaces Publics Propreté publique - Charroi – Cars scolaires déclassés - Attribution de vente

Le Collège a décidé :

Article 1:

D'attribuer la vente des 2 bus à Euro Expo Trading BVBA - Louis Marcelisstraat, 49 - 1970 - Wezembeek-Oppem – TVA: BE 0665 683 680, pour le montant de 500,00 EUR TVAC, par bus, transport à sa charge.

Article 2:

D'inscrire le droit à recette de 1.000,00 EUR TVAC à l'article 1360/161-48 Produits et récupérations divers de l'exercice ordinaire 2017.

OBJET : 012/13.03.2017/B/0133 : Département Infrastructures et Développement urbain Département infrastructures et Développement urbain - Marché de travaux - Construction d'une nouvelle bibliothèque francophone sise rue des Béguines, 103, 1080 Molenbeek-Saint-Jean - CSC 17.002 - Approbation du nouveau mode de passation du marché.

Le Collège a décidé :

Article 1

D'approuver les adaptations apportées aux clauses administratives, au formulaire d'offre ainsi qu'à l'attestation de visite suite au changement du mode de passation du marché ;

Article 2

De lancer le marché public de travaux par procédure négociée sans publicité ;

Article 3

De consulter les entreprises suivantes :

1. Jacques Delens SA
Avenue du Col-Vert 1,
1170 Watermael-Boitsfort

2. ACH BUILD SV
Desguinlei 22,
2018 Antwerpen

3. Balcaen & Fils SPRL
Chaussée de Jette 396,
1081 Koekelberg

4. CFE Brabant SA
Chaussée de la Hulpe 166,
1170 Watermael-Boitsfort.

Le point sera mis à l'ordre du jour du Conseil communal

SEANCE DU COLLEGE ECHEVINAL DU 20 MARS 2017

OBJET : 012 20.03.2017/B/0035 - Département Finances - Economat - Achat de bulbes, de chrysanthèmes, de boutures, de géraniums, de plantes de balcon, de terreau, de powerplugs, de semences de fleurs et de semences de gazon pour le service des Plantations - Désignation des adjudicataires.

Le Collège a décidé :

Article 1er

de sélectionner les soumissionnaires Vplant, Alkemade LTJ, De Neef tuinbouw – Horta Opwijk, Dataflor, Van Der Cruys, Van Rossem, Okkerse bloemzaden, Vitro-Elite, Disaghor, Van Israel et Dockx & Co qui répondent aux critères de la sélection qualitative.

Article 2

de ne pas considérer les offres suivantes comme complètes et régulières :

* Lot 8 : Semences prairies fleuries et gazon: Vplant (voir rapport en annexe).

Article 3

de considérer les offres suivantes comme complètes et régulières :

* Lot 1 : bulbes: Vplant, Disaghor et Alkemade LTJ;

* Lot 2 : Chrysanthèmes: Dataflor;

* Lot 3 : Boutures: Van Rossem;

* Lot 4 : Géraniums et plantes de balcon: Van Der Cruys;

* Lot 5 : Terreau: Dockx & Co et Van Israel;

* Lot 6 : Semences de fleurs: Okkerse bloemzaden et Vitro-Elite;

* Lot 7 : Powerplugs: Okkerse bloemzaden et Vitro-Elite;

* Lot 8 : Semences prairies fleuries et gazon: Disaghor, Okkerse bloemzaden, Vitro-Elite, De Neef tuinbouw - Horta Opwijk et Van Rossem.

Article 4

d'approuver la proposition d'attribution, rédigé par le service des Plantations.

Article 5

de considérer le rapport d'examen des offres en annexe comme partie intégrante de la présente délibération.

Article 6

d'attribuer ce marché aux soumissionnaires ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, soit :

* Lot 1 : bulbes: Alkemade LTJ, N° TVA 0899.624.124, Stenenmolenstraat 59 à 2800 Mechelen, pour le montant d'offre contrôlé de 831,00 EUR hors TVA ou 880,86 EUR, TVA comprise;

* Lot 2 : Chrysanthèmes: Dataflor, N° TVA 0475.727.887, Klokhofstraat, 12 à 8980 Beselare, pour le montant d'offre contrôlé de 1.752,00 EUR hors TVA ou 1.857,12 EUR, TVA comprise;

* Lot 3 : Boutures: Van Rossem, N° TVA 0427.851.954, Assesteenweg, 115 à 1740

Ternat, pour le montant d'offre contrôlé de 88,70 EUR hors TVA ou 94,02 EUR, TVA comprise;

* Lot 4 : Géraniums et plantes de balcon: Van Der Cruys, N° TVA 0749.378.151, Kleemstraat, 65 à 1741 Wambeek, pour le montant d'offre contrôlé de 6.483,75 EUR hors TVA ou 6.872,78 EUR, TVA comprise;

* Lot 5 : Terreau: Van Israel, N° TVA 0442.541.417, Gaverstraat, 41 à 9500 Geraardsbergen, pour le montant d'offre contrôlé de 3.093,00 EUR hors TVA ou 3.742,53 EUR, TVA comprise;

* Lot 6 : Semences de fleurs: Okkerse bloemzaden, N° TVA 0400.766.386, Gentsesteenweg, 145 à 2800 Mechelen, pour le montant d'offre contrôlé de 607,04 EUR hors TVA ou 643,46 EUR, TVA comprise;

* Lot 7 : Powerplugs: Okkerse bloemzaden, N° TVA 0400.766.386, Gentsesteenweg, 145 à 2800 Mechelen, pour le montant d'offre contrôlé de 816,42 EUR hors TVA ou 865,41 EUR, TVA comprise;

* Lot 8 : Semences prairies fleuries et gazon: Van Rossem, N° TVA 0427.851.954, Assesteenweg, 115 à 1740 Ternat, pour le montant d'offre contrôlé de 674,40 EUR hors TVA ou 714,86 EUR, TVA comprise.

Article 7

d'engager la dépense au budget ordinaire de l'exercice 2017, article 7660/124/02.

Le Collège approuve le point à l'unanimité.

OBJET : 012 20.03.2017/B/0036 : Département Finances - Economat - Achat de fournitures classiques - 2017/2018 - Approbation des conditions et du mode de passation - Application de l'article 234, al.2 de la nouvelle loi communale.

Le Collège a décidé :

Article 1er

d'approuver le cahier des charges N° 2017/691 et le montant estimé du marché "Achat de fournitures classiques - 2017/2018", établis par le service de l'Economat. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 122.727,27 EUR hors TVA ou 148.500,00 EUR, 21% TVA comprise.

Article 2

de choisir la procédure négociée directe avec publicité comme mode de passation du marché.

Article 3

d'approuver et d'envoyer le formulaire standard de publication au niveau national.

OBJET : 012 20.03.2017/B/0125 : Département Education, Petite Enfance, Sports et Jeunesse - Jeunesse - Subside occasionnel - Pôle Jeunesse de l'asbl Lutte contre l'Exclusion Sociale à Molenbeek - séjour à Rio, Brésil

Le Collège a décidé :

Article 1 :

D'approuver l'octroi d'un subside de 2.000,00 EUR à l'asbl Lutte Contre l'Exclusion Sociale, titulaire du compte bancaire 001-2734790-48 pour le projet « de Molem à Rio » ;

Article 2 :

De réserver la somme de 500,00 EUR à l'article budgétaire 1500/332/32 du Service des Relations Internationales et de 1.500,00 EUR à l'article budgétaire 7610/332/02 du Service Jeunesse de l'exercice 2017.

La présente décision sera transmise à l'autorité de tutelle conformément à l'article 7 de l'ordonnance du 14 mai 1998 organisant la tutelle administrative des communes de la Région de Bruxelles-Capitale.

Le point sera mis à l'ordre du jour du Conseil communal

OBJET : 012 20.03.2017/B/0130 : Prévention et Vie Sociale - Cultures - MCCS - Arts à l'école pour les élèves des écoles de Molenbeek-Saint- Jean. Projet scolaire Mais C'est quoi ce Truc : janvier 2017 – avril 2017. Organisation, budget et désignations

Le Collège a décidé :

Article 1- Accord de principe:

de lancer l'axe de projet 'arts à l'école' à mettre en œuvre par le Service Cultures /MCCS en partenariat avec les bibliothèques francophones pour les élèves des écoles communales francophones durant la saison 2016-2017 autour de la thématique Fait Maison dans le cadre du projet de correspondance littéraire avec les élèves de 4^{ème} primaire de l'école Nicolas Smelten et les élèves de 4^{ème} année primaire de l'école communale n° 1;

d'autoriser la sortie au Brass(CC Forest) pour chacune des deux classes au départ de leurs écoles ainsi que deux visites guidées de leur création à la Maison des Cultures- Service des Cultures;

Article 2 - Désignation des prestataires:

de désigner des artistes-animateurs du Collectif Wow ainsi que John Mossoux et Sophie Piqueron, à concurrence d'un montant global maximum de 2.900,00 €, incluant les frais de transport et les frais administratifs et de charger le Service Cultures / Maison des Cultures d'élaborer les Conventions de prestation entre l'artiste-animateur ou l'association (et assimilés) et la Commune ;

2600,00 euros servant à payer les prestations des artistes du Collectif wow : 11 av G. Fauré- 1190 Bruxelles- numéro de compte BE29 3630 8388 80 64-numéro d'entreprise: 0831 905 256 - 150,00 euros servant à payer la prestation de John Mossoux : via l'asbl Smart 70 rue Emile Feron 1060 Bruxelles- numéro de de compte: BE03 0013 4366 2184- numéro d'entreprise: 0896 755 397

150,00 euros servant à payer la prestation de Sophie Piqueron via l'asbl Badje :

22 rue de Bosnie 1060 Bruxelles numéro de compte : BE 77 0013 2903 0342- numéro d'entreprise:466 609 986

Article 3 – Engagement de la dépense

d'engager les sommes estimées à un montant global de 2950,00 €, entièrement couvertes par les subsides dont bénéficie la Maison des cultures et de la Cohésion sociale sur l'article budgétaire 7624/124-48 Organisation de manifestations subsidiées du budget ordinaire 2017;

Considérant que les dépenses seront entièrement couvertes par les subsides dont bénéficie la MCCS, à savoir PGV (DC 15), Cocof (DC 14), FWB (DC 16).

Article 4 - Collaboration avec les services communaux

de charger le Service Economat de passer les commandes pour l'achat de la nourriture et des boissons chaudes ou froides (collations pour les enfants), pour un montant maximum s'élevant à 50,00 € suivant désignations des marchés ;

Expédition de la présente

Service des Cultures- Maison des cultures, Service Economat, Service des Finances, Service Communication.

OBJET : 012 20.03.2017/B/0166 - Département Aménagement du Territoire et Gestion Immobilière - Propriétés Communales - Marché de travaux – Entretien et placement des illuminations pour les fêtes de fin d'année 2016 - Avenant 3

Le Collège a décidé :

Article 1:

D'approuver l'avenant 3 concernant les travaux supplémentaires de déplacement de motifs lumineux pour les fêtes de fin d'année à la chaussée de Gand et entre la rue de l'Ecole et la chaussée de Gand, de placement de trois motifs traversés sur la chaussée de Gand et de décoration supplémentaire d'un arbre à l'avenue Jean Dubrucq pour un montant de 1.560,00 EUR hors TVA (TVA 21% soit 327,60 EUR), soit 1.887,60 EUR TVA comprise, introduit par la firme M. TECHNIQUE (TVA : BE 0568932813– compte n°BE44001781768445) – Rue Vandenbranden, 32 à 1000 BRUXELLES – en charge des travaux relatifs au placement des illuminations pour les fêtes de fin d'année 2016;

Article 2:

De couvrir la dépense supplémentaire par les crédits engagés initialement à l'art. 16/4260/735/60 du budget extraordinaire de l'exercice 2017 et de la couvrir par emprunt.

SEANCE DU COLLEGE ECHEVINAL DU 27 MARS 2017

OBJET : 012/27.03.2017/B/0009 - Département Services généraux et Démographie - Informatique - Contrat de support pour le hardware des firewall et de l'anti-virus des serveurs - Approbation des conditions et du mode de passation - Application de l'article 234, al.2 de la nouvelle loi communale

Le Collège a décidé :

Article 1er

D'accepter l'offre de la firme Into It, Gontrode Heirweg, 192 à 9090 Melle (TVA BE 463.071.070) pour le support hardware des firewalls et son anti-virus pour un montant de 21.622,70 EUR TVAC.

Article 2

D'engager la dépense à l'article 1390/123/13 du budget ordinaire de 2017.

OBJET : 012/27.03.2017/B/0010 - Département Services généraux et Démographie - Informatique – Contrat de maintenance du logiciel des Sanctions administratives (Sac) - Approbation des conditions et du mode de passation - Application de l'article 234, al.2 de la nouvelle loi communale.

Le Collège a décidé :

Article 1er

D'accepter l'offre de la firme Inforius, Rue des Palais, 44 bte 45 à 1030 Bruxelles (TVA BE 0812.714.005) pour la maintenance du logiciel Sanctions administratives (Sac) pour la période du 1er juillet 2016 au 30 juin 2017 et pour un montant de 13.890,80 EUR TVAC.

Article 2

D'engager la dépense à l'article 1390/123/13 du budget ordinaire de 2017.

OBJET : 012/27.03.2017/B/0041 - Département Finances - Economat - Achat d'une autolaveuse et de chariots de nettoyage pour le bâtiment Stevens petite Senne - Désignation de l'adjudicataire.

Le Collège a décidé :

Article 1er

de considérer les offres suivantes comme complètes et régulières :

* Lot 1 (Chariots de nettoyage): Boma N.V., Manutan - Overtoom et King Belgium;

* Lot 2 (Autolaveuse): Boma N.V. et King Belgium.

Article 2

d'approuver la proposition d'attribution, rédigée par le service de l'Accueil.

Article 3

de considérer le rapport d'examen des offres en annexe comme partie intégrante de la présente délibération.

Article 4

d'attribuer ce marché aux soumissionnaires ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, soit :

* Lot 1 (Chariots de nettoyage): Boma N.V., N° TVA 0422.029.182, Imperiastraat 6 à 1930 Zaventem, pour le montant d'offre contrôlé de 585,00 EUR hors TVA ou 707,85 EUR, 21% TVA comprise;

* Lot 2 (Autolaveuse): Boma N.V., N° TVA 0422.029.182, Imperiastraat 6 à 1930 Zaventem, pour le montant d'offre contrôlé de 5.309,89 EUR hors TVA ou 6.424,96 EUR, 21% TVA comprise.

Article 5

d'engager la dépense au budget extraordinaire de l'exercice 2017, article 0000/744/98.

Article 6

de couvrir la dépense par un emprunt.

OBJET : 012/27.03.2017/B/0075 - Prévention et Vie Sociale - Cultures - MCCS - Arts à l'école pour les élèves des écoles de Molenbeek-Saint- Jean. Sur le Chemin des Lettres à Molenbeek : janvier 2017 – mars 2017. Organisation, budget et désignations

Le Collège a décidé :

Article 1- Accord de principe

de lancer l'axe de projet 'arts à l'école' à mettre en œuvre par le Service Cultures / MCCS en partenariat avec les bibliothèques francophones pour les élèves des écoles francophones Sainte Ursule et Princesse Paola durant la saison 2016-2017 autour de la thématique Fait Maison dans le cadre du projet de théâtre et d'écriture S'envoler à Molenbeek sur le chemin des Lettres;

d'autoriser les sorties au Wolubilis(CC Woluwé) pour la classe de Sainte Ursule au départ de leur école ainsi qu'une représentation de leur création à la Maison des Cultures-Service des Cultures;

Article 2 - Désignation des prestataires

de désigner des artistes-animateurs Didier Poiteaux et Pierre-Paul Contant de la Cie Théâtre Int i, à concurrence d'un montant global maximum de 1872,00 €, incluant les frais de transport et les frais administratifs - Cie théâtre Int i : 148 rue Bert helot 1190 Bruxelles - compte n° BE77068242336642 -numéro d'entreprise 870 605 187 et de charger le Service Cultures / Maison des Cultures d'élaborer les Conventions de prestation entre l'artiste-animateur ou l'association (et assimilés) et la Commune ;

d'acheter un carnet spécifique" Poursuite, le carnet du jeune spectateur », à concurrence de 18,00 € via le CC de Wolubilis - Numéro de compte BE60 3100 1883 5870 - Numéro d'entreprise CC Wolubilis : 0422286332 et de remettre les pièces justificatives des achats auprès du Receveur communal

Article 3 – Aspect financier

d'engager les dépenses estimées à un montant global de 1926,00 euros inscrit à l'article budgétaire 7624/124-48 Organisation de manifestations subsidiées du budget ordinaire 2017;

OBJET : 012/27.03.2017/B/0120 - Département Aménagement du Territoire et Gestion Immobilière - Propriétés Communales - Marché de service relatif à une mission d'estimation de plusieurs biens destinés à la vente par la Commune de Molenbeek-Saint-Jean – Fixation des conditions du marché

Le Collège a décidé :

Article 1 :

D'approuver le marché de service relatif à une mission d'estimation de plusieurs biens destinés à la vente par la Commune de Molenbeek-Saint-Jean ;

Article 2 :

D'approuver et de faire sien le cahier spécial des charges relatif au présent marché public;

Article 3 :

De lancer un marché public de service par procédure négociée sans publicité conformément à l'article 26 §1, 1°, a) de la Loi du 15 juin 2006 ;

Article 4 :

De consulter les soumissionnaires suivants :

1. Bureau Maestro Associés – avenue Raymond Brassinne, 8 à 1420 Braine l'Alleud ;
2. Bureau Denis Pierlot – avenue Victor Gilsoul, 28 à 1200 Woluwé-Saint- Lambert ;
3. Bureau Tensen & Huon - boulevard Léopold II, 166 à 1080 Molenbeek-Saint- Jean

Article 5:

D'approuver la dépense relative à ce marché estimée à 2.892, 56 EUR HTVA, soit 3.500, 00 TVAC (21% TVA = 607, 44 EUR) ;

Article 6:

D'inscrire cette dépense à l'article 9220/123/20 (Frais de gestion du patrimoine privé) du budget ordinaire de l'exercice 2017.

OBJET : 012/27.03.2017/B/0121 : Département Aménagement du Territoire et Gestion Immobilière - Propriétés communales - Ecole communale n° 13 sise rue Koninck 63 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean - Rénovation et isolation d'une toiture plate - Marché public de travaux - Fixation des conditions du marché.

Le Collège a décidé :

Article 1 :

D'approuver le marché de travaux relatif à la rénovation et l'isolation d'une toiture plate à l'école communale n° 13 sise rue Koninck 63 à 108 Molenbeek-Saint-Jean ;

Article 2 :

D'approuver et de faire sien le cahier spécial des charges et le métré relatifs au présent marché public;

Article 3 :

De lancer un marché public de travaux par procédure négociée sans publicité conformément à l'article 26 §1, 1°, a) de la Loi du 15 juin 2006 ;

Article 4 :

De consulter les soumissionnaires suivants :

1. Protechtoit SPRL, rue Warichet 10, 5031 Gembloux
2. Ruval Union SPRL, rue le lorrain 110, 1080 Bruxelles
3. TROIANI & FILS S.A., rue des Marchands 42, 6200 CHATELINEAU,

Article 5:

D'approuver la dépense relative à ce marché estimée à 53.720,00 EUR HTVA, soit 65.001,20 EUR TVAC ;

Article 6:

D'inscrire cette dépense à l'article 7220/724/60 du budget extraordinaire 2017 et de couvrir cette dépense par emprunt ;

Article 7:

De communiquer sa décision au Conseil communal.

OBJET : 012/27.03.2017/B/0130: Département Développement Durable et Espaces Publics - Développement durable – attribution du marché de gestion de la problématique des chats errants

Le Collège a décidé :

Article 1 :

D'attribuer le marché de gestion de la problématique des chats errants pour l'année 2017 à l'ASBL "CatRescue".

Article 2 :

D'engager la dépense de 8.000 Euros pour la stérilisation des chats errants par l'ASBL "CatRescue" à l'article 8750/124-06, intitulé « Prestations techniques de tiers spécifiques à la fonction » du budget ordinaire 2017.

OBJET : 012/27.03.2017/B/0133 : Prévention et Vie Sociale - Cultures - MCCS – Production du « Petit orchestre dansant à la portée des enfants » - Organisation, budget, désignations.

Le Collège a décidé :

Article 1 – Principe

D'autoriser la mise sur pied du spectacle « Le Petit Orchestre dansant à la portée des enfants » et de le produire à hauteur de 12.000€ TTC.

Article 2 – De désigner les artistes et assimilés suivants :

Smart asbl : Inès Cera - Adresse : Rue Emile Féron 70 – 1060 Bruxelles

N°de compte : IBAN : BE62068900871561 Montant à engager : 500,00€ TTC

Conservatoire de la danse de Bruxelles – Asbl Studio de la Fourche 49 Adresse : rue de la Fourche 49 – 1000 Bruxelles

N° entreprise (non assujetti) BE0535 776 629

Compte bancaire (ING) : BE96 3631 6460 5505

Montant à engager : 1500,00€ TTC

CENTRE REGIONAL DES JEUNESSES MUSICALES BRUXELLES CAPITALE

asbl, rue du Noyer 254 – 1030 Schaerbeek – Tel. : +32 2 207 13 08 - Fax : +32 2 207

13 09 n°de compte : IBAN : BE 78 2100 7501 3586

Montant à engager : 3000,00€ TTC
CHAMBER MUSIC for EUROPE asbl
Rue Mommaerts 10 - B. 1080 Bruxelles
n° : 0448 731 896 / non assujettie TVA
Compte bancaire : n° 068 – 2121123 – 51
Banque Belfius : Boulevard Pacheco 44. B-1000 Bruxelles
BIC : G K C C B E B B
IBAN BE75 0682 1211 2351

Montant à engager : 6640,00€ TTC

Article 3 – Engagement de la dépense

D'engager les dépenses liées à la production du « Petit Orchestre dansant à la portée des enfants » pour un montant qui s'élève à 12.000€ sur l'article budgétaire 7624/124- 48 « organisation de manifestations subventionnées » du budget 2017 et de couvrir les dépenses par les subsides dont bénéficie le service des cultures - la Maison des Cultures (Cocof DC n°46, FWB DC n° 16 et PGV DC n° 15)

Article 4 - Collaboration des services

De charger l'Economat de passer les commandes pour les repas et boissons des artistes et les collations des enfants pour un montant maximal de 360 € et suivant les attributions de marchés.

SEANCE DU COLLEGE ECHEVINAL DU 03 AVRIL 2017

OBJET : 012/03.04.2017/B/0009 - Département Services généraux et Démographie
Economie - Classes moyennes - Emploi – Acquisition de modules d'outillage
informatique. Année 2017 - Désignation de l'adjudicataire

Le Collège a décidé :

Article 1:

de considérer les offres de FOBAGRA et Procter & Maks comme complètes et régulières.

Article 2:

D'approuver la proposition d'attribution pour le marché "Acquisition de modules d'outillage informatique. Année 2017", rédigée par le service de Economie – Classes moyennes - Emploi.

Article 3:

D'attribuer ce marché au soumissionnaire ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse pour le Lot 1, soit FOBAGRA asbl, N° TVA 0462.074.544, Quai aux Pierres de taille 34, 1000 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 2.205 EUR HTVA ou 2.205EUR, 21% TVAC, exempté de TVA en vertu de l'article 44§9 du code de la TVA.

Article 4:

D'attribuer ce marché au seule soumissionnaire pour le Lot 2, soit Maks vzw, N° TVA 0874.873.682, G Moreaustraat 110, 1070 Brussels, pour le montant d'offre contrôlé de 6.610 EUR HTVA ou 7.7998 EUR, 21% TVAC.

Article 5:

D'engager la dépense au budget ordinaire de l'exercice 2017, article 8510/124-48.

OBJET : 012/03.04.2017/B/0032 - Département Finances - Economat - Achat de matériel
didactique 2017-2018 - Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à
consulter - Application de l'article 234, al.2 de la nouvelle loi communale.

Le Collège a décidé :

Article 1er

d'approuver le cahier des charges N° 2017/682 et le montant estimé du marché "Achat de matériel didactique 2017-2018", établis par le service de l'Economat. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 70.247,93 EUR hors TVA ou 85.000,00 EUR, 21% TVA comprise.

Article 2

de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Article 3

de consulter les firmes suivantes dans le cadre de la procédure négociée sans publicité :

- Bricolux, rue Saint-Isidore, 2 à 6900 Marche-en-Famenne;
- Au Gai Savoir, rue de la Station 60 à 6043 Ransart;
- Baert, Essenestraat 16 à 1740 Ternat;
- De Neef, Edingsesteenweg, 74 à 1730 Asse;
- Etablissements Frederix, Chaussée de Vilvorde, 80 bte 3 à 1120 Bruxelles;
- Plantijn, Motstraat, 32 à 2800 Mechelen;
- Viroux, rue de l'Essor, 3 à 5060 Auvelais;
- Hageland Educatief, Eilandstraat, 4 à 3294 Molenstede-Diest;
- Marsival, Ter Mote 5 à 9850 Nevele;
- Cammaert - Ouest collectivités - Wesco, Mechelse steenweg 401 à 1930 Zaventem - Nossegem;
- Uitgeverij Altiora Averbode, Abdijstraat, 1 à 3271 Averbode;
- Editions Van In, avenue Jean Monnet, 1 à 1348 Louvain-la-Neuve;
- Uitgeverij De Boeck, Belpairestraat 20 bus 3 à 2600 Berchem;
- Abimo bvba, Europapark Zuid 9 à 9100 Sint-Niklaas;
- Opitec België bvba, Boomsesteenweg 690 à 2610 Wilrijk.

Article 4

de fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 21 avril 2017.

OBJET : 012/03.04.2017/B/0034 : Département Finances -Economat - Dîner de Printemps au profit des personnes du 3ème âge – Désignation des adjudicataires

Le Collège a décidé :

Article 1er

de considérer les offres suivantes comme complètes et régulières :

- * Lot 1 (repas): Mission locale de Molenbeek (les uns et les autres), Au Quotidien et Bfood Catering;
- * Lot 2 (dessert): Mission locale de Molenbeek (les uns et les autres), Pâtisserie D'hondt et B-food Catering;
- * Lot 3 (pain): Pâtisserie D'hondt et B-food Catering;
- * Lot 4 (boissons): De Keyzer Drinks et B-food Catering;
- * Lot 5 (vin): Cinoco - Le Palais du Vin, De Keyzer Drinks et B-food Catering.

Article 2

d'approuver la proposition d'attribution, rédigée par le service de l'Economat.

Article 3

D'attribuer ce marché aux soumissionnaires, soit :

- * Lot 1 (repas): Au Quotidien, N° de TVA 0810.564.563, Rue Osseghem, 160 à 1080 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 15.725,00 EUR hors TVA ou 16.668,50 EUR, 6% TVA comprise
- * Lot 2 (dessert) : Mission locale de Molenbeek (les uns et les autres), N° de TVA 0453.729.772, Bld. Léopold II, 101-103 à 1080 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 2.886,79 EUR hors TVA ou 3.060,00 EUR, 6% TVA comprise
- * Lot 3 (pain): Pâtisserie D'hondt, N° de TVA 0562.689.278, Rue de Koninck, 17 bte 1 à 1080 Bruxelles pour le montant d'offre contrôlé de 612,00 EUR hors TVA ou 648,72 EUR, 6% TVA comprise
- * Lot 4 (boissons): De Keyzer Drinks, N° de TVA 0418.908.257, Leuvensesteenweg, 54 à 1932 Sint-Stevens-Woluwe, pour le montant d'offre contrôlé de 1.600,94 EUR, TVA comprise
- * Lot 5 (vin) : Cinoco - Le Palais du Vin, N° de TVA 0402.850.106, Rue P. Van Humbeek, 5 à 1080 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 3.255,90 EUR hors TVA ou 3.939,64 EUR, TVA comprise

Article 4

de considérer le rapport d'examen des offres en annexe comme partie intégrante de la

présente délibération.

Article 5

d'engager la dépense au budget ordinaire de l'exercice 2017, article 8340/124/48.

OBJET : 012/03.04.2017/B/0034 Département Finances - Economat - Formation en self-défense des Gardiens de la Paix - Approbation des conditions et du mode de passation - Application de l'article 234, al.2 de la nouvelle loi communale.

Le Collège a décidé :

Article 1er

d'approuver la description technique N° 2017/693 et le montant estimé du marché "Formation en self-défense des Gardiens de la Paix", établis par le service de l'Economat. Le montant estimé s'élève à 14.876,03 EUR hors TVA ou 18.000,00 EUR, 21% TVA comprise.

Article 2

de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché

OBJET : 012/03.04.2017/B/0090 : Département Aménagement du Territoire et Gestion Immobilière Propriétés communales - Stade Verbiest sis avenue De Roovere 7 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean - Remplacement du gazon synthétique du terrain de football – PPI 2016 -2020 - Marché public de travaux - Fixation des conditions du marché.

Le Collège a décidé :

Article 1 :

D'approuver le marché de travaux relatif au remplacement du gazon synthétique du terrain de football du stade Verbiest sis avenue De Roovere 7 à Molenbeek-Saint-Jean;

Article 2 :

D'approuver et de faire sien le dossier d'adjudication comprenant le cahier spécial des charges, plans, métrés et avis de marché relatifs au présent marché public et faisant partie intégrante de la présente décision;

Article 3 :

De lancer un marché public de travaux par procédure négociée directe avec publicité belge ;

Article 4:

D'approuver la dépense relative à ce marché estimée à 247.272,72 EUR HTVA soit 299.200,00 EUR TVAC (révision des prix et des quantités présumées comprises);

Article 5:

D'inscrire cette dépense à l'article 7640/722/60 du budget extraordinaire 2017 et de la couvrir, sous réserve de l'obtention de l'accord de l'autorité subsidiaire, par les subsides octroyés dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement 2016-2020 à concurrence de 225.000,00 EUR et le solde par fonds d'emprunt.

La présente délibération sera transmise à l'Autorité de Tutelle conformément aux dispositions de l'ordonnance du 14 mai 1998 ainsi qu'à celles de l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 16 juillet 1998.

OBJET : 012/03.04.2017/B/0091: Département Aménagement du Territoire et Gestion Immobilière - Propriétés communales -- Fourniture et installation de stores dans divers bâtiments communaux à Molenbeek-Saint-Jean - Marché public de fourniture - Fixation des conditions du marché

Le Collège a décidé :

Article 1 :

D'approuver le marché de service relatif à la fourniture et l'installation de stores dans divers bâtiments communaux à Molenbeek-Saint-Jean ;

Article 2 :

D'approuver et de faire sien le cahier spécial des charges relatif au présent marché public;

Article 3 :

De lancer un marché public de fourniture par procédure négociée sans publicité conformément à l'article 26 §1, 1°, a) de la Loi du 15 juin 2006 ;

Article 4 :

De consulter les soumissionnaires suivants :

- 1) Entreprise rolling store, rue korenbeek n°197, 1080 Bruxelles
- 2) HELLIOSCREEN, dijkstraat 26, 9160 Lokeren

3) Lenders boost, avenue Emile De Mot 8 / Bte 17, 1180 Bruxelles

Article 5:

D'approuver la dépense relative à ce marché estimée à 16.111,00 EUR HTVA, soit 19.494,81 TVAC ;

Article 6:

D'inscrire cette dépense aux articles-code économique 125/06 du budget ordinaire 2017.

SEANCE DU COLLEGE ECHEVINAL DU 18 AVRIL 2017

OBJET : 012/18.04.2017/B/0032 - Département Finances - Economat - Achat d'arbres et d'équipements pour les parcs et espaces verts - Désignation des adjudicataires

Le Collège a décidé :

Article 1er

de considérer les offres suivantes comme complètes et régulières :

* Lot 1 : Arbres et arbustes: Boot en Co Boomkwekerijen et Van Pelt Boom en Rosenkwekerijen;

* Lot 2 : Equipements: De Neef tuinbouw - Horta Opwijk.

Article 2

d'approuver la proposition d'attribution, rédigée par le service des Plantations.

Article 3

de considérer le rapport d'examen des offres en annexe comme partie intégrante de la présente délibération.

Article 4

d'attribuer ce marché aux soumissionnaires ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, soit :

* Lot 1 : Arbres et arbustes: Van Pelt Boom en Rosenkwekerijen, N° TVA 0403.630.460, Lierbaan, 194/A à 2580 Putte, pour le montant d'offre contrôlé de 1.979,50 EUR hors TVA ou 2.098,27 EUR, TVA comprise;

* Lot 2 : Equipements: De Neef tuinbouw - Horta Opwijk, N° TVA 0421.303.068, Steenweg op Dendermonde, 1a à 1745 Opwijk, pour le montant d'offre contrôlé de 2.852,64 EUR hors TVA ou 3.451,69 EUR, TVA comprise.

Article 5

d'engager la dépense au budget extraordinaire de l'exercice 2017, article 7660/725/60.

Article 6

de couvrir la dépense par un emprunt

OBJET : 012/18.04.2017/B/0033 : Département Finances - Economat - Achat de livres classiques pour les écoles francophones 2017-2018 - Désignation des adjudicataires.

Le Collège a décidé :

Article 1er

de sélectionner les soumissionnaires J.Y.M., Au Gai Savoir, La Librairie Europeenne sa, Club et Etablissements Frederix qui répondent aux critères de la sélection qualitative.

Article 2

de ne pas considérer les offres suivantes comme complètes et régulières :

* Lot 2 (Livres scolaires): Au Gai Savoir (L'offre est incomplète.);

* Lot 4 (Livres scolaires): Au Gai Savoir (L'offre est incomplète.);

Article 3

de considérer les offres suivantes comme complètes et régulières :

* Lot 1 (Livres scolaires): La Librairie Europeenne sa, Club et Etablissements Frederix;

* Lot 2 (Livres scolaires): J.Y.M., La Librairie Europeenne sa et Club;

* Lot 3 (Livres scolaires): J.Y.M., La Librairie Europeenne sa et Club;

* Lot 4 (Livres scolaires): J.Y.M., La Librairie Europeenne sa et Club;

* Lot 5 (Manuels Arena): J.Y.M., La Librairie Europeenne sa et Club.

Article 4

d'approuver le rapport d'examen des offres rédigé par le service de l'Economat.

Article 5

de considérer le rapport d'examen des offres en annexe comme partie intégrante de la présente délibération.

Article 6

d'attribuer ce marché aux soumissionnaires suivants :

* Lot 1 (Livres scolaires): Etablissements Frederix, N° TVA 0424.912.953, Chaussée de Vilvorde, 80 bte 3 à 1120 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé et corrigé de 66.410,92 EUR hors TVA ou 70.395,58 EUR, TVA comprise;

* Lot 2 (Livres scolaires): J.Y.M., N° TVA 0430.654.462, Grand Place, 162 à 5621 Morialme, pour le montant d'offre contrôlé de 2.924,33 EUR hors TVA ou 3.099,79 EUR, TVA comprise;

* Lot 3 (Livres scolaires): J.Y.M., N° TVA 0430.654.462, Grand Place, 162 à 5621 Morialme, pour le montant d'offre contrôlé et corrigé de 5.498,81 EUR hors TVA ou 5.828,74 EUR, TVA comprise;

* Lot 4 (Livres scolaires): J.Y.M., N° TVA 0430.654.462, Grand Place, 162 à 5621 Morialme, pour le montant d'offre contrôlé et corrigé de 1.516,25 EUR hors TVA ou 1.607,22 EUR, TVA comprise;

* Lot 5 (Manuels Arena): J.Y.M., N° TVA 0430.654.462, Grand Place, 162 à 5621 Morialme, pour le montant d'offre contrôlé et corrigé de 17.745,78 EUR hors TVA ou 18.810,53 EUR, TVA comprise.

Article 7

d'engager la dépense au budget ordinaire de l'exercice 2017, article 7223/124/02 (Achat de fournitures scolaires – enseignement francophone):

Etablissements Frederix : 70.395,58 EUR TVAC

J.Y.M. : 29.346,28 EUR TVAC.

OBJET : 012/18.04.2017/B/0034 - Département Finances - Economat - Achat de livres classiques pour les écoles néerlandophones 2017-2018 - Désignation de l'adjudicataire.

Le Collège a décidé :

Article 1er

de sélectionner les soumissionnaires Standaard Boekhandel et De Meridiaan qui répondent aux critères de la sélection qualitative.

Article 2

de ne pas considérer les offres suivantes comme complètes et régulières :

* Lot 2 (Livres classiques): Standaard Boekhandel (L'offre est incomplète)

* Lot 3 (Livres classiques): Standaard Boekhandel (L'offre est incomplète)

Article 3

de considérer les offres suivantes comme complètes et régulières :

* Lot 1 (Livres classiques): De Meridiaan et Standaard Boekhandel

* Lot 2 (Livres classiques): De Meridiaan

* Lot 3 (Livres classiques): De Meridiaan

Article 4

d'approuver la proposition d'attribution, rédigée par le service de l'Economat.

Article 5

de considérer le rapport d'examen des offres en annexe comme partie intégrante de la présente délibération.

Article 6

d'attribuer ce marché aux soumissionnaires ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, soit :

* Lot 1 (Livres classiques): De Meridiaan, N° TVA 0460.203.038, Binnenhof, 1 à 8930 Menen, pour le montant d'offre contrôlé et corrigé de 36.089,86 EUR hors TVA ou 38.255,25 EUR, TVA comprise;

* Lot 2 (Livres classiques): De Meridiaan, N° TVA 0460.203.038, Binnenhof, 1 à 8930 Menen, pour le montant d'offre contrôlé de 1.004,59 EUR hors TVA ou 1.064,87 EUR, TVA comprise;

* Lot 3 (Livres classiques): De Meridiaan, N° TVA 0460.203.038, Binnenhof, 1 à 8930

Menen, pour le montant d'offre contrôlé et corrigé de 6.516,67 EUR hors TVA ou 6.907,67 EUR, TVA comprise.

Article 7

d'engager la dépense au budget ordinaire de l'exercice 2017, article 7222/124/02

OBJET : 012/18.04.2017/B/0060 : Département Infrastructures et Développement urbain
Département Infrastructures et Développement Urbain - Politique des Grandes Villes –
Marché de travaux relatif à la construction d'un immeuble de logements « Habitat solidaire
pour séniors » sis rue de la Campine 26 à 1080 Molenbeek-Saint- Jean – Retrait de la
décision d'attribution

Le Collège a décidé :

Article unique:

De retirer la délibération du 27.02.2017 intitulé « Département Infrastructures et Développement Urbain - Politique des Grandes Villes – Marché de travaux relatif à la construction d'un immeuble de logements « Habitat solidaire pour séniors » sis rue de la Campine 26 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean – Attribution du marché. »

SEANCE DU COLLEGE ECHEVINAL DU 24 AVRIL 2017

OBJET : 012/24.04.2017/B/0039 - Département Finances - Economat - Abattage et élagage
d'arbres - Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter -
Application de l'article 234, al.2 de la nouvelle loi communale.

Le Collège a décidé :

Article 1er

d'approuver la description technique N° 2017/694 et le montant estimé du marché "Abattage et élagage d'arbres", établis par le service de l'Economat. Le montant estimé s'élève à 20.661,15 EUR hors TVA ou 24.999,99 EUR, 21% TVA comprise.

Article 2

de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Article 3

de consulter les firmes suivantes dans le cadre de la procédure négociée sans publicité :

- Devriendt Agro BVBA, Koning Albertstraat 107 à 1760 Roosdaal
- Alexis pettens, Rue de la Houssière, 37a à 1435 Héவில்
- Thierry Torres, Chaussée de Wavre, 1414 à 1160 Bruxelles
- Germeau Vincent, Avenue Slegers, 169 à 1200 Bruxelles
- Le But SPRL, Avenue Theo Verbeeck 3 à 1070 Bruxelles

Article 4

de fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 15 mai 2017.

OBJET : 012/24.04.2017/B/0040 - Département Finances - Economat - Achat de livres pour
la bibliothèque De Boekenmolen - Désignation des adjudicataires.

Le Collège a décidé :

Article 1er

de sélectionner les soumissionnaires Internationaal Literatuurhuis Passa Porta, Standaard Boekhandel, De Groene Waterman, Jeukiboe, Muziek-AI - Labarque Kobe et Boekhandel Salvator qui répondent aux critères de la sélection qualitative.

Article 2

de considérer les offres suivantes comme complètes et régulières :

- * Lot 1 (Livres pour la jeunesse): Boekhandel Salvator, De Groene Waterman, Internationaal Literatuurhuis Passa Porta, Jeukiboe et Standaard Boekhandel;
- * Lot 2 (Livres pour adultes): Boekhandel Salvator, De Groene Waterman, Internationaal Literatuurhuis Passa Porta et Standaard Boekhandel;
- * Lot 3 (DVD pour la jeunesse et les adultes): Muziek-AI - Labarque Kobe et Standaard Boekhandel.

Article 3

d'approuver la proposition d'attribution, rédigé par le service de l'Economat.

Article 4

de considérer le rapport d'examen des offres en annexe comme partie intégrante de la présente délibération.

Article 5

d'attribuer ce marché aux soumissionnaires suivants :

* Lot 1 (Livres pour la jeunesse): Jeukiboe, N° TVA 0447.043.702, De Breukeleer 14 à 1730 Asse, pour une réduction de 20% sur les prix officiels;

* Lot 2 (Livres pour adultes): Internationaal Literatuurhuis Passa Porta, N° TVA 0871.759.190, Antoine Dansaertstraat, 46 à 1000 Brussel, pour une réduction de 20% sur les prix officiels;

* Lot 3 (DVD pour la jeunesse et les adultes): Muziek-AI - Labarque Kobe, N° TVA 0648.355.027, Stationsstraat 68 à 9880 Aalter, pour une réduction de 17% sur les prix officiels.

Article 6

d'engager la dépense au budget ordinaire de l'exercice 2017, article 7671/124/02 (Fournitures techniques pour consommation directe – bibliothèques néerlandophones) :

Jeukiboe : 7.500,00 EUR TVAC

Internationaal Literatuurhuis Passa Porta : 5.000,00 EUR TVAC

Muziek-AI - Labarque Kobe : 2.500,00 EUR TVAC

OBJET : 012/24.04.2017/B/0071: Prévention et Vie Sociale - Cultures - MCCS - Fonctionnement de l'espace de fabrication numérique (FabLab) à la Maison des Cultures dans le cadre du Programme européen FEDER 2014-2020 porté par l'asbl iMAL en collaboration avec la MCCS et l'asbl LES : février – juillet 2017. Organisation, budget et désignations

Le Collège a décidé :

Article 1 – accord du principe

d'assurer l'apport de nouvelles activités dans le cadre du fablab'ke, au sein des ateliers et de ses stages.

Article 2 – désignation prestataires

de désigner les artistes-animateurs ou associations (et assimilés) et de faire signer les conventions de prestations de services à savoir

AquaponieBxl asbl

N° d'entreprise : 0664.508.594

Adresse : RecyK, Quai Fernand Demets 55, 1070 Anderlecht

Co-fondateurs :

Massimo Federico : 0485 448052

Laurence Vanneyre : 0470 174550

aquaponiebxl@gmail.com

www.aquaponiebxl.be

Compte bancaire : AQUAPONIEBXL : BE52 1096 6734 7309

Et Emy Tassenoev

adresse : Rue des lilas n15, 7850 ENGHIEU

tél : 0472 47 17 22 / 02 395 90 95 (en cas d'urgence)

email : emyt.contact@gmail.com

Compte bancaire : BE83 3630 7677 3015

Article 3 – engagement de la dépense

d'engager les dépenses estimées à un montant global de 1.250,00€ sur l'article budgétaire 7624/124-48 'organisation de manifestations subsidiées' du budget ordinaire 2017 et de couvrir les dépenses par les subsides dont bénéficie le Service Cultures / Maison des Cultures, à savoir FEDER ; Les dépenses seront entièrement couvertes par le subside FEDER (DC 31) dont bénéficie la MCCS ;

Article 4 – demande de collaboration des services communaux

de charger le Service Cultures d'élaborer les Conventions de prestation entre les artistes-animateurs ou l'association (et assimilés) et la Commune ;

de demander au Service Communication de créer des dépliants et affichettes de promotion

du projet de Fablab;

de charger l'Imprimerie communale de l'impression des outils promotionnels ;

OBJET : 012/ 24.04.2017/B/0112 Département Aménagement du Territoire et Gestion Immobilière - Propriétés communales - Entretien des extincteurs et des dévidoirs dans les bâtiments communaux à Molenbeek-Saint-Jean - Marché public de service - Attribution du marché.

Le Collège a décidé :

Article 1 :

D'approuver le rapport d'analyse, repris en annexe motivant l'attribution du marché et faisant partie intégrante de la présente décision ;

Article 2

D'attribuer le marché de service relatif à l'entretien des extincteurs et des dévidoirs dans les bâtiments communaux à Molenbeek-Saint-Jean à la firme Sicli SA (T.V.A. n° BE0450.124.144), rue du Merlo 1, 1180 Bruxelles, selon son offre du 27 mars 2017 pour un montant de 22.241,00 EUR TVA non comprise, soit 26.911,61 EUR TVA comprise ;

Article 3

D'inscrire la dépense d'un montant de 28.000,00 EUR TVAC aux articles-code économique 125/06 du budget ordinaire 2017.

OBJET : 012/ 24.04.2017/B/0122: Département Développement Durable et Espaces Publics Développement durable - Subvention régionale dans le cadre d'un projet relatif au bien-être animal et à l'obtention du label "Commune respectueuse du bien-être animal" - Organisation et attribution de marchés de service et fournitures

Le Collège a décidé :

Article 1 :

D'attribuer le marché de gestion des chèques de stérilisation pour les chats domestiques à l'ASBL CatRescue, rue Langeveld 65/2 à 1180 Bruxelles (BE 0835.861.767 - n° compte BE64 3630 8791 2352) pour un montant de 5.000 EUR TVA comprise.

Article 2 :

D'autoriser l'organisation de visites de chiens accompagnés dans les maisons de repos qui souhaitent participer et l'appel d'offres aux associations compétentes.

Article 3 :

D'autoriser l'installation de deux modules de jeu pour chiens dans la zone de liberté qui leur est destinée au sein du parc Fuchsias.

Article 4 :

D'accepter l'offre de l'ASBL NEKTO rue de Neufvilles 455 à 7063 Neufvilles (TVA BE 0407.695.453) pour la fourniture de deux modules de jeux pour chiens pour un montant de 1.131,35 EUR TVA comprise.

Article 5 :

D'autoriser l'organisation, le 8 juillet 2017, au sein du Parc Marie-José, d'un événement public afin de valoriser l'octroi du label « Commune respectueuse du bien-être animal ».

Article 6 :

D'autoriser la collaboration à cet événement de la police accompagnée de chiens pour mettre l'accent sur la prévention des morsures et des abandons, sur les méthodes d'identification des chiens domestiques, etc.

Article 7 :

D'autoriser l'achat d'un lecteur de puces électroniques d'identification des animaux domestiques pour la démonstration durant l'évènement public et sa remise à la Police pour ses interventions ultérieures.

Article 8 :

D'autoriser l'installation lors de l'évènement public d'un stand de l'ASBL Veeweyde dans le cadre de la sensibilisation aux abandons, à l'angoisse causée par les feux d'artifice et à l'identification des animaux domestiques.

Article 9 :

D'autoriser l'impression et la distribution des flyers nécessaires à l'annonce de la campagne de stérilisation pour les chats domestiques et l'évènement public.

Article 10 :

D'autoriser le Service Communication à faire paraître les informations relatives à ces campagnes dans les supports communaux disponibles.

Article 11 :

D'engager les dépenses à l'article 8790/124-48 - Frais de fonctionnement en faveur du développement durable - du budget ordinaire de l'exercice 2017.

SEANCE DU COLLEGE ECHEVINAL DU 02 MAI 2017

OBJET : 012/02.05.2017/B/0004 - Département Services généraux et Démographie - Economie - Classes moyennes - Emploi – Marché de Noël 2016 – Organisation - Location de 40 chalets - Approbation des conditions et du mode de passation - Application de l'article 234, al.2 de la nouvelle loi communale

Le Collège a décidé :

Article 1 :

D'autoriser l'organisation du Marché de Noël 2017 dans les cours du Château du Karreveld les vendredi 8, samedi 9 et dimanche 10 décembre 2017, par les services Economie-Classes moyennes-Emploi et Culture française ;

Article 2 :

D'octroyer la gratuité pour l'occupation de toute l'infrastructure du Château du Karreveld afin d'y organiser des animations différentes (concert, animations enfants, etc.).

Article 3 :

De procéder à la location de 40 chalets en bois et, à cette fin, d'approuver la description technique N° 2017/01 établie par le service Economie-Classes moyennes-Emploi ainsi que le montant estimé du marché « Location de 40 chalets, transport, montage et démontage compris », s'élevant à 24.000,00 EUR, 21% TVA comprise; de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.et de consulter plusieurs firmes spécialisées dans le cadre de cette procédure.

Article 4 :

De réserver ce montant pour la moitié, donc 12.000,00 EUR, à l'article 5200/124/48 du budget ordinaire de 2017 du service Economie-Classes moyennes-Emploi et pour l'autre moitié à l'article 7620/123/48 du service de la Culture française du même budget ;

Article 5 :

De charger le service du Contentieux de souscrire une assurance couvrant la location des chalets et des chaufferettes, ainsi que la RC locative des locataires des chalets.

Article 6 :

De demander la collaboration des divers services communaux pour assurer le bon déroulement de cette manifestation.

Expédition de la présente délibération : Services Evènements, Economat, GRH, Informatique, Gardiens de la paix, Police, Ateliers communal.

OBJET : 012/02.05.2017/B/0035 - Département Finances - Economat - Réensemencement et entretien des terrains du Stade Edmond Machtens - Désignation des adjudicataires.

Le Collège a décidé :

Article 1er

de considérer les offres suivantes comme complètes et régulières :

* Lot 1 : Réensemencement et entretien du terrain A: Green Concept – François Damien, De Ceuster et Groenservice;

* Lot 2 : Entretien annuel du terrain B: Green Concept - François Damien et De Ceuster;

* Lot 3 : Rénovation et entretien du terrain C: Green Concept - François Damien, De Ceuster et Groenservice.

Article 2

d'approuver la proposition d'attribution, rédigée par le service des Plantations.

Article 3

de considérer le rapport d'examen des offres en annexe comme partie intégrante de la présente délibération.

Article 4

d'attribuer ce marché aux soumissionnaires ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, soit :

* Lot 1 : Réensemencement et entretien du terrain A: Groenservice, N° TVA 0439.407.426, Voortstraat 41 à 2890 Sint Amands, pour le montant d'offre contrôlé de 22.340,00 EUR hors TVA ou 27.031,40 EUR, TVA comprise;

* Lot 2 : Entretien annuel du terrain B: De Ceuster, N° TVA 0413.198.422, Fortsesteenweg 30 à 2860 Sint Katelijne Waver, pour le montant d'offre contrôlé de 2.000,00 EUR hors TVA ou 2.420,00 EUR, TVA comprise;

* Lot 3 : Rénovation et entretien du terrain C: De Ceuster, N° TVA 0413.198.422, Fortsesteenweg 30 à 2860 Sint Katelijne Waver, pour le montant d'offre contrôlé de 16.341,00 EUR hors TVA ou 19.772,61 EUR, TVA comprise.

Article 5

d'engager la dépense au budget ordinaire de l'exercice 2017, article 7640/124/06.

OBJET : 012/02.05.2017/B/0036 : Département Finances - Economat – Achat de lecteurs/graveurs, de packs biométriques et de modules de gestion de caisse pour le service Population - Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter - Application de l'article 234, al.3 de la nouvelle loi communale.

Le Collège a décidé :

Article 1er

d'accepter l'offre de la firme Civadis (n° TVA 0861.023.666), rue de Néverlée 12 à 5020 Namur pour un montant de 26.980,58 EUR, 21% TVA comprise.

Article 2

d'engager la dépense au budget extraordinaire de l'exercice 2017, article 1390/742/53 (achat de matériel informatique).

Article 3

Le marché dont il est question à l'article 1er sera financé par un emprunt.

La présente délibération sera transmise au Conseil communal pour information.

OBJET : 012/02.05.2017/B/0066 : Département Infrastructures et Développement urbain Département Infrastructures et Développement urbain – Marché de services en vue de la désignation d'un coordinateur sécurité et santé pour l'ensemble des projets initiés par le département infrastructures et développement urbain pour l'année 2017- Approbation du mode de passation du marché et fixation des conditions du marché.

Le Collège a décidé :

Article 1

D'approuver et de faire sien le cahier spécial des charges relatif à la désignation d'un coordinateur sécurité-santé pour l'ensemble des projets initiés par le département Infrastructures et Développement urbain pour l'année 2017 ;

Article 2

D'approuver la dépense globale estimée à 20.000,00 EUR TVAC et de couvrir cette dépense par des emprunts;

Article 3

De recourir à la procédure négociée sans publicité en demandant prix aux bureaux spécialisés suivants :

1. Sixco SPRL

Rue de Beth 10,
6852 Paliseul

2. RC2 sc sous forme de sprl
Avenue de Broqueville, 194/8.1
1200 Bruxelles

3. SECO Group a.s.
Rue d'Arlon 53,
1040 Bruxelles

4. Georges Brutsaert Architects SPRL
Rue de la Venerie 5,

1170 Bruxelles

OBJET : 012/02.05.2017/B/0068 : Département Aménagement du Territoire et Gestion Immobilière - Propriétés communales - Ecole communale n° 14 « la Flûte Enchantée» sise rue de la Flûte Enchantée 30 à Molenbeek-Saint-Jean - Construction d'un nouveau préau dans la cours de l'école - Marché public de travaux - Attribution du marché.

Le Collège a décidé :

Article 1

D'approuver le rapport d'analyse, repris en annexe motivant l'attribution du marché et faisant partie intégrante de la présente décision ;

Article 2

Sur base des critères de sélection qualitative, d'écarter le soumissionnaire GECIMA SA et de sélectionner les soumissionnaires HAHBO SA et MBG – CONSTRUCT BVBA;

Article 3

D'attribuer le marché de travaux relatif à la construction d'un nouveau préau dans la cour de l'école communale n°14 « la Flûte Enchantée» sise rue de la Flûte Enchantée 30 à Molenbeek-Saint-Jean à la firme HAHBO SA (T.V.A. n° BE 0452.378.009), stokerijstraat 79, 2110 WIJNEGEM selon son offre du 20 mars 2017 pour un montant de 74.200,00 EUR TVA non comprise, soit 89.782,00 EUR TVA comprise (TVA : 21%);

Article 4

D'engager la dépense d'un montant de 98.760,20 EUR TVAC à l'article 7220/722/60 du budget extraordinaire de l'exercice 2017 et de la couvrir, sous réserve de l'obtention de l'accord de la Région de Bruxelles-Capital, par le prêt octroyé dans le cadre du FRBRTC 2017-2019;

Article 5

De solliciter dans le cadre du FRBRTC 2017-2019, l'octroi du prêt réservé à la construction d'un nouveau préau dans la cour de l'école communale n°14 « la Flûte Enchantée» sise rue de la Flûte Enchantée 30 à Molenbeek-Saint-Jean ;

Article 6 :

De transmettre au pouvoir subsidiant la présente délibération ainsi que ses annexes.

OBJET : 012/02.05.2017/B/0091: Département Aménagement du Territoire et Gestion Immobilière - Propriétés communales - Ecole communale n° 2 sise rue Le Lorrain 94 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean - Entretien des châssis en bois de l'école - Marché public de travaux - Fixation des conditions du marché

Le Collège a décidé :

Article 1 :

D'approuver le marché de travaux relatif à l'entretien des châssis en bois de l'école communale n°2 sise rue Le Lorrain 94 à Molenbeek-Saint-Jean ;

Article 2 :

D'approuver et de faire sien le cahier spécial des charges et le métré relatifs au présent marché public;

Article 3 :

De lancer un marché public de travaux par procédure négociée sans publicité conformément à l'article 26 §1, 1°, a) de la Loi du 15 juin 2006 ;

Article 4 :

De consulter les soumissionnaires suivants :

1. ADECORS SA, avenue Levis Mirepoix 1, 1090 Bruxelles
2. Ruval Union SPRL, rue Le Lorrain 110, 1080 Bruxelles
3. BUILDYOR sprl, rue Antoine Gautier 110, 1040 Bruxelles

Article 5:

D'approuver la dépense relative à ce marché estimée à 49.586,78 EUR HTVA, soit 60.000,00 EUR TVAC;

Article 6:

D'inscrire cette dépense à l'article 7220/724/60 du budget extraordinaire 2017 et de la couvrir par emprunt ;

Article 7:

De communiquer sa décision au Conseil communal.

OBJET : 012/02.05.2017/B/0094 : Département Aménagement du Territoire et Gestion Immobilière - Propriétés communales – Etude et élaboration des plans d'évacuation et de sécurité incendie dans divers bâtiments communaux à Molenbeek-Saint-Jean - Marché public de service - Fixation des conditions du marché.

Le Collège a décidé :

Article 1 :

D'approuver le marché de service relatif à l'élaboration des plans d'évacuation et de sécurité incendie et l'étude des mesures à prendre en vue d'améliorer la conformité aux normes et réglementations incendie dans divers bâtiments communaux à Molenbeek- Saint-Jean ;

Article 2 :

D'approuver et de faire sien le cahier spécial des charges et de l'inventaire relatif au présent marché public;

Article 3 :

De lancer un marché public par procédure négociée sans publicité conformément à l'article 26 §1, 1°, a) de la Loi du 15 juin 2006 ;

Article 4 :

De consulter les soumissionnaires suivants :

1. Golfire SA Goldfire, rue Bollinckx 241-243, 1190 Bruxelles
2. RC² - Architectes, Avenue de Broqueville 194 bte 8/1, 1200 Bruxelles,
3. Sicli SA rue du Merlo 1, 1180 Bruxelles
4. Team concrete SPRL, rue Joseph Claes 13,1060 Bruxelles

Article 5:

D'approuver la dépense relative à ce marché estimée à 37.190,09 EUR HTVA, soit 45.000,00 EUR TVAC ;

Article 6:

D'inscrire cette dépense à l'article 0000/724/60 du budget extraordinaire 2017 ;

Article 7:

De communiquer sa décision au Conseil communal.

SEANCE DU COLLEGE ECHEVINAL DU 08 MAI 2017

OBJET : 012/08.05.2017/B/0004 - Département Services généraux et Démographie - Affaires juridiques - Chantier Sippelberg - Procédure de réorganisation judiciaire de SOGEPAR CONSTRUCT S.A. - Tribunal de Commerce de Liège – Non attribution du marché public de services juridiques.- report du 02/05/2017

Le Collège a décidé :

Article unique : De ne pas attribuer le présent marché public de services juridiques et de lancer une nouvelle procédure.

OBJET : 012/08.05.2017/B/007 : Département Services généraux et Démographie Informatique – Contrat de maintenance pour tous les serveurs - Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter - Application de l'article 234, al.2 de la nouvelle loi communale.

Le Collège a décidé :

Article 1

D'approuver le cahier des charges et le montant estimé du marché "Contrat de maintenance pour tous les serveurs", établis par le service de l'Informatique. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 57.851,24 EUR hors TVA ou 70.000,00 EUR, 21% TVA comprise.

Article 2

De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Article 3

De consulter les firmes suivantes dans le cadre de la procédure négociée sans publicité :

- ECONOCOM, Marsveldplein, 5/14, à 1050 Ixelles ;
- INTO-IT, Gontrode Heirweg, 192 à 9090 Melle ;
QUANTICT, Interleuvenlaan, 15 i à 3001 Heverlee ;

OBJET : 012/ 08.05.2017/B/0034 Département Finances - Economat - Formation en self-defense des Gardiens de la Paix - Désignation de l'adjudicataire.

Le Collège a décidé :

Article 1er

de considérer l'offre de Asbl Katal Defense System Association comme complète et régulière.

Article 2

d'approuver la proposition d'attribution, rédigée par le service de l'Economat.

Article 3

d'attribuer le marché "Formation en self-defense des Gardiens de la Paix" au soumissionnaire ayant remis l'offre unique, soit Asbl Katal Defense System Association, N° TVA 0536977350, Chaussée de Vilvoorde, 146 à 1120 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 13.875,00 EUR TVAC (0% TVA).

Article 4

d'engager la dépense au budget ordinaire de l'exercice 2017, article 1060/123/17 (frais de formation du personnel communal).

OBJET : 012/ 08.05.2017/B/0049 : Prévention et Vie Sociale - Cultures- MCCS Organisation de l'événement « La Maison des Cultures en Fête», du mercredi 3 au samedi 20 mai 2017 - Organisation, budget, désignations

Le Collège a décidé :

Article 1 – accord de principe

d'organiser la Fête de la Maison des Cultures et de la Cohésion Sociale et d'approuver le programme des festivités prévues entre le 3 et 20 mai 2017 ;

Article 2 – désignation des prestataires

de désigner plusieurs artistes-animateurs (et assimilés) qui prépareront et animeront les journées festives à la Maison des Cultures, à savoir ; Violaine Peeters (Av des armures 13 – 1190 Forest , facturation via SMART productions associées - Rue Emile Féron 70 1060 Bruxelles - Numéro d'entreprise 0896.755.397 - IBAN BE62 0689 0087 1561) pour un montant de 120,00€, Sophie Uytterelst (Av du Bleuet 16 – 1200 Bruxelles, facturation via SMART productions associées - Rue Emile Féron 70 1060 Bruxelles - Numéro d'entreprise 0896.755.397 - IBAN BE62 0689 0087 1561) pour un montant de 120,00 €, Valérie d'Hondt (64 rue de la Faucille - 1970 Wezembeek-Oppem via SMART productions associées - Rue Emile Féron 70 1060 Bruxelles – Numéro d'entreprise 0896.755.397 - IBAN BE62 0689 0087 1561), pour un montant de 120,00 €, le dj Messieurs Company asbl c/o M. Delmotte, 216, rue Vivegnis B – 1060 Bruxelles- Numéro d'entreprise : 0860-482-743 Cpte bancaire : 068-2434447-65 (DEXIA) pour un montant estimé à 600,00 €, Myriam Eliat, numéro de TVA 0821 417 378- numéro de compte BE 35 377030778137 pour un montant de 120,00€, Fred Ruymen par l'association : Artifices asbl, Adresse : 26 Av. des lilas 1300 Limal, numéro de compte : BE54 0012 2315 0697 pour un montant de 150 €, Aurore Brun, Adresse : 20 rue Vandenbranden 1000 Bruxelles TVA 0662 581 585 BE98 0016 0569 8893 pour un montant de 160,00 € ;

Article 3 engagement de la dépense

d'engager les dépenses estimées à un montant global de 1.390,00 € sur l'article budgétaire 7624/124-48 du budget ordinaire 2017 et de couvrir les dépenses par les subsides dont bénéficie le Service Cultures / Maison des Cultures et de la Cohésion Sociale, à savoir PGV (15), Cocof (DC14 & DC 32), CFWB (DC 16) ;

Article 4 –collaboration des services communaux

la collaboration des services communaux est souhaitable, à savoir ;

Le service communication afin d'assurer la promotion du projet en créant les supports promotionnels (affiches, dépliants);

Le service de l'Imprimerie communale, en vue de l'impression des affiches promotionnelles, 3000 invitations, flyers, brochures pour la nouvelle saison, avis aux riverains, 100

exemplaires affiche A2 en couleur pour l'expo pour un montant de 64,00€

Le Service Propreté afin de nettoyer la cour et les abords de la MCCS avant le 20 mai 2017 et le nettoyage à l'intérieur du bâtiment le 20 mai après 17h, avant l'occupation des lieux du 21 mai 2017;

Le Service Contentieux pour la mise en oeuvre des assurances pour le public et le matériel mis en dépôt lors des journées festives, à l'intérieur des bâtiments de la Maison des Cultures;

Le Service des Plantations pour un entretien des espaces jardin de la Maison des Cultures pour le mardi 16 mai 2017 ainsi que pour la mise à disposition de 25 arbustes en pot et 20 jardinières géraniums du mercredi 17 mai au lundi 22 mai 2017 pour la décoration du préau et la cour ;

l'Atelier communal pour la livraison de matériel pour le 17 mai 2017 (2 frigos, 6 tonnelles) ainsi que pour la reprise du matériel le 22 mai 2017 ;

Le Service Signalisation afin de prévoir une interdiction de stationner devant les façades de la MCCS, à savoir dans la chaussée de Merchtem et la rue Mommaerts du 17 mai au 20 mai 2017 inclus ainsi que la livraison de 8 barrières Nadar devant les entrées de la MCCS (rue Mommaerts et chaussée de Merchtem) et dans la grande cour (pour le barbecue) ;

Le service de prévention afin de prévoir la présence de deux gardiens de la paix pour le 20 mai entre 10h et 16h ;

Le service économat pour les commandes pour : des nappes en papier, du papier photos (120,00 €), des transparents photocopieurs A 4 (boite de 100), de la bande adhésive (invisible) 1 paquet de sacs à glaçons (100,00 €) , de la location de costumes chez le fournisseur Maguet Costumier / Papageno sa, numéro entreprise : be 0439942411, adresse siège social : 41 rue st Ghislain a 1000 Bruxelles, Numéro de compte : BE 59 310 039899 826 pour un montant estimé à 100 € ainsi que de la location d'une batterie chez BSL Events SCS, Rue du Fraignat, 6 - 1325 Chaumont-Gistoux Numéro entreprise : BE 0669.975.337, Compte bancaire : BE87 0018 0597 4894 pour un montant estimé à 225,00 € ;de la nourriture et des boissons pour le vernissage de l'expo et pour les festivités ainsi que 10 l jus d'ananas, 20 bananes, 1kg de fraises, 3 ananas, 40 kiwis, 40 oranges, du pain, de la viande pour le barbecue (prix estimé à 7€/kg) pour un montant maximum estimé à 850,00 € et la réception festive et 24 sandwiches chez le restaurant social les uns et les autres selon l'offre remis, et de faire passer les commandes via l'économat et/ou des remboursements sur présentation d'une note de frais ou des tickets de caisse (sur présentation des pièces justificatives) ;

Le Service de la Culture néerlandophone pour la mise à disposition de 8 tapis de gazon entre le 17 mai et le 20 mai 2017 ;

OBJET : 012/08.05.2017/B/0072 : Département Aménagement du Territoire et Gestion Immobilière - Propriétés Communales - Marché de service relatif à une mission d'estimation de plusieurs biens destinés à la vente par la Commune de Molenbeek-Saint-Jean – Désignation

Le Collège a décidé :

Article 1 :

D'attribuer le marché relatif à la mission d'estimation de plusieurs biens destinés à la vente par la Commune de Molenbeek-Saint-Jean au bureau Maestro (TVA BE0441.233.994) – Avenue Raymond Brassinne, 8 à 1420 Braine-l'Alleud pour un montant total de 1.700,00 EUR HTVA ou 2.057,00 EUR TVAC (21% 357 EUR) ;

Article 2 :

D'engager la dépense globale estimée à 1.955,00 EUR HTVA ou 2.365,55 TVAC (21% 410,55 EUR) à l'art. 9220/123/20 (Frais de gestion du patrimoine privé) du budget ordinaire de l'exercice 2017.

OBJET : 012/08.05.2017/B/0073 : Département Développement Durable et Espaces Publics Développement durable – attribution du marché des toilettes sèches pour la fête de célébration des 100 ans des écoles Saint-Charles et Sint-Karel

Le Collège a décidé :

Article 1 :

D'attribuer le marché de location de toilettes sèches à la sprlu "Rock'n Bolle". c/o Olivier Roy "BOLLE" Direction & Management WWW.ROCKNBOLLE.BE Adresse : Rue Jules Blondeau, 27, à 7190 Ecaussinnes

Fax : 067 670 992

GSM : 0486 030 575

TVA : BE 0876 671 251

IBAN: BE 23 3101 9886 0291

BIC : BBRUBEBB

Article 2 :

D'engager la dépense de 350 EUR T.V.A.C. à l'article 8790/124-48, intitulé « Frais de fonctionnement en faveur du développement durable » du budget ordinaire 2017.

SEANCE DU COLLEGE ECHEVINAL DU 15 MAI 2017

OBJET : 012/15.05.2017/B/0054 Département Finances - Economat - Achat de fournitures classiques - 2017/2018 - Désignation des adjudicataires.

Le Collège a décidé :

Article 1er

de sélectionner les soumissionnaires Bricolux, Etablissements Frederix et LUCAS CREATIV NAFCO NV qui répondent aux critères de la sélection qualitative.

Article 2

de ne pas considérer les offres suivantes comme complètes et régulières :

* Lot 7 (Perles, chiffonnettes, chenillettes, plasticine): Bricolux (L'offre n'est pas conforme au cahier des charges pour les postes 7, 8 et 64.);

Article 3

de considérer les offres suivantes comme complètes et régulières :

* Lot 1 (Cahiers, classeurs, fardes): Bricolux et Etablissements Frederix;

* Lot 2 (Papier): Bricolux, LUCAS CREATIV NAFCO NV et Etablissements Frederix;

* Lot 3 (Papier fantaisie): Bricolux et Etablissements Frederix;

* Lot 4 (Colle, peinture, crayons): Bricolux et Etablissements Frederix;

* Lot 5 (Divers matériel scolaire): Bricolux, LUCAS CREATIV NAFCO NV et Etablissements Frederix;

* Lot 6 (Matériel de bricolage): Bricolux, LUCAS CREATIV NAFCO NV et Etablissements Frederix;

* Lot 7 (Perles, chiffonnettes, chenillettes, plasticine): LUCAS CREATIV NAFCO NV et Etablissements Frederix;

* Lot 8 (Fournitures classiques): Etablissements Frederix;

Article 4

d'approuver le rapport d'examen des offres rédigé par le service de l'Economat.

Article 5

de considérer le rapport d'examen des offres en annexe comme partie intégrante de la présente délibération.

Article 6

d'attribuer ce marché aux soumissionnaires ayant remis l'offre la plus basse, soit :

* Lot 1 (Cahiers, classeurs, fardes): Bricolux, N° TVA 0412.998.185, rue Saint-Isidore, 2 à 6900 Marche-en-Famenne, pour le montant d'offre contrôlé de 32.995,14 EUR hors TVA ou 39.924,12 EUR, TVA comprise;

* Lot 2 (Papier): Bricolux, N° TVA 0412.998.185, rue Saint-Isidore, 2 à 6900 Marche-en-Famenne, pour le montant d'offre contrôlé et corrigé de 18.525,01 EUR hors TVA ou 22.415,26 EUR, TVA comprise;

- * Lot 3 (Papier fantaisie): Bricolux, N° TVA 0412.998.185, rue Saint-Isidore, 2 à 6900 Marche-en-Famenne, pour le montant d'offre contrôlé et corrigé de 8.507,61 EUR hors TVA ou 10.294,21 EUR, TVA comprise;
- * Lot 4 (Colle, peinture, crayons): Etablissements Frederix, N° TVA 0424.912.953, Chaussée de Vilvorde, 80 bte 3 à 1120 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 11.921,25 EUR hors TVA ou 14.424,71 EUR, TVA comprise;
- * Lot 5 (Divers matériel scolaire): Bricolux, N° TVA 0412.998.185, rue Saint-Isidore, 2 à 6900 Marche-en-Famenne, pour le montant d'offre contrôlé et corrigé de 31.184,71 EUR hors TVA ou 37.733,50 EUR, TVA comprise;
- * Lot 6 (Matériel de bricolage): Bricolux, N° TVA 0412.998.185, rue Saint-Isidore, 2 à 6900 Marche-en-Famenne, pour le montant d'offre contrôlé de 14.096,86 EUR hors TVA ou 17.057,20 EUR, TVA comprise;
- * Lot 7 (Perles, chiffonnettes, chenillettes, plasticine): Etablissements Frederix, N° TVA 0424.912.953, Chaussée de Vilvorde, 80 bte 3 à 1120 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 9.469,64 EUR hors TVA ou 11.458,26 EUR, TVA comprise;
- * Lot 8 (Fournitures classiques): Etablissements Frederix, N° TVA 0424.912.953, Chaussée de Vilvorde, 80 bte 3 à 1120 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé et corrigé de 2.248,22 EUR hors TVA ou 2.720,34 EUR, TVA comprise.

Article 7

de ne pas attribuer les lots 9 et 10.

Article 8

de relancer ultérieurement un nouveau marché en procédure négociée pour les lots non attribués

Article 9

d'engager la dépense au budget ordinaire de l'exercice 2017, articles

Bricolux:

7222/124/02 (achat de fournitures scolaires – enseignement néerlandophone) :
14.279,85 EUR TVAC

7223/124/02 (achat de fournitures scolaires – enseignement francophone) : 113.144,44
EUR TVAC

Etablissements Frederix :

7222/124/02 (achat de fournitures scolaires – enseignement néerlandophone) :
3.422,67 EUR TVAC

7223/124/02 (achat de fournitures scolaires – enseignement francophone) : 25.180,64
EUR TVAC

OBJET : 012/15.05.2017/B/0055 : Département Finances - Economat - Achat de matériel d'exploitation pour le service des Plantations - Désignation des adjudicataires

Le Collège a décidé :

Article 1er

de sélectionner les soumissionnaires Vanhie, Pierre Genin sa, Tuinbouwmachines Théo Vaeremans, Lieckens Kris BVBA et Droeshaut qui répondent aux critères de la sélection qualitative.

Article 2

de considérer les offres suivantes comme complètes et régulières :

* Lot 1 : Outils thermiques: Vanhie, Pierre Genin sa et Tuinbouwmachines Théo Vaeremans;

* Lot 2 : table élévatrice, compresseur, crick et clé à chocs: Droeshaut;

* Lot 3 : tondeuse: Vanhie, Pierre Genin sa et Tuinbouwmachines Théo Vaeremans;

* Lot 4 : souffleur: Vanhie, Pierre Genin sa et Tuinbouwmachines Théo Vaeremans;

* Lot 5 : Brouettes: Vanhie et Droeshaut;

* Lot 6 : Désherbeur thermique: Vanhie et Tuinbouwmachines Théo Vaeremans;

* Lot 7 : Motoculteur avec roues et fraise: Vanhie, Pierre Genin sa, Tuinbouwmachines Théo Vaeremans et Lieckens Kris BVBA;

* Lot 8 : Fourche industrielle à grapin pour machine existante Gianni Ferrari Turboloader M360: Lieckens Kris BVBA;

* Lot 9 : Rampes: Vanhie;

* Lot 11 : Tondeuse débroussailleuse: Vanhie et Pierre Genin sa.

Article 3

d'approuver la proposition d'attribution, rédigée par le service des Plantations.

Article 4

de considérer le rapport d'examen des offres en annexe comme partie intégrante de la présente délibération.

Article 5

d'attribuer ce marché aux soumissionnaires ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, soit :

* Lot 1 : Outils thermiques: Pierre Genin sa, N° TVA 0451.835.106, chaussée de Charleroi, 32 à 5070 Fosses-la-Ville, pour le montant d'offre contrôlé de 9.871,90 EUR hors TVA ou 11.945,00 EUR, 21% TVA comprise;

* Lot 2 : table élévatrice, compresseur, crick et clé à chocs: Droeshaut, N° TVA 0431.915.858, Ch. de Ninove, 41 à 1080 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 2.062,20 EUR hors TVA ou 2.495,26 EUR, 21% TVA comprise;

* Lot 3 : tondeuse: Pierre Genin sa, N° TVA 0451.835.106, chaussée de Charleroi, 32 à 5070 Fosses-la-Ville, pour le montant d'offre contrôlé de 2.975,21 EUR hors TVA ou 3.600,00 EUR, 21% TVA comprise;

* Lot 4 : souffleur: Pierre Genin sa, N° TVA 0451.835.106, chaussée de Charleroi, 32 à 5070 Fosses-la-Ville, pour le montant d'offre contrôlé de 1.652,89 EUR hors TVA ou 2.000,00 EUR, 21% TVA comprise;

* Lot 5 : Brouettes: Droeshaut, N° TVA 0431.915.858, Ch. de Ninove, 41 à 1080 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 358,10 EUR hors TVA ou 433,30 EUR, 21% TVA comprise;

* Lot 6 : Désherbeur thermique: Tuinbouwmachines Théo Vaeremans, N° TVA 0436.490.201, Kezeweide, 72 à 1730 Mollem, pour le montant d'offre contrôlé de 2.100,00 EUR hors TVA ou 2.541,00 EUR, 21% TVA comprise;

* Lot 7 : Motoculteur avec roues et fraise: Pierre Genin sa, N° TVA 0451.835.106, chaussée de Charleroi, 32 à 5070 Fosses-la-Ville, pour le montant d'offre contrôlé de 6.198,35 EUR hors TVA ou 7.500,00 EUR, 21% TVA comprise;

* Lot 8 : Fourche industrielle à grapin pour machine existante Gianni Ferrari Turboloader M360: Lieckens Kris BVBA, N° TVA 822431425, Meusegemstraat 60 à 1861 Wolvenstem, pour le montant d'offre contrôlé de 1.800,00 EUR hors TVA ou 2.178,00 EUR, 21% TVA comprise;

* Lot 9 : Rampes: Vanhie, N° TVA 0418.149.875, Vilvoordsesteenweg, 172 à 1860 Meise, pour le montant d'offre contrôlé de 648,00 EUR hors TVA ou 784,08 EUR, 21% TVA comprise;

* Lot 11 : Tondeuse débroussailleuse: Vanhie, N° TVA 0418.149.875, Vilvoordsesteenweg, 172 à 1860 Meise, pour le montant d'offre contrôlé de 1.516,66 EUR hors TVA ou 1.835,16 EUR, 21% TVA comprise.

Article 6

de ne pas attribuer le lot 10 (pas d'offre)

Article 7

d'engager la dépense au budget extraordinaire de l'exercice 2017, article 7660/744/98 (achat de matériel d'équipement et d'exploitation divers).

Article 8

de couvrir la dépense par un emprunt.

OBJET : 012/15.05.2017/B/0056 : Département Finances - Economat - Achat de matériel d'exploitation pour le service du Cimetière - Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter - Application de l'article 234, al.3 de la nouvelle loi communale

Le Collège a décidé :

Article 1er

d'approuver la description technique N° 695 et le montant estimé du marché "Achat de matériel d'exploitation pour le service du Cimetière", établis par le service de l'Economat. Le

montant estimé s'élève à 23.140,49 EUR hors TVA ou 27.999,99 EUR, 21% TVA comprise.

Article 2

de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Article 3

de consulter les firmes suivantes dans le cadre de la procédure négociée sans publicité :

- Vanhie, Vilvoordsesteenweg, 172 à 1860 Meise;
- Pierre Genin sa, chaussée de Charleroi, 32 à 5070 Fosses-la-Ville;
- Tuinbouwmachines Théo Vaeremans, Kezeweide, 72 à 1730 Mollem;
- Droeshaut, Ch. de Ninove, 41 à 1080 Bruxelles;
- Clabots, Quai des Usines, 5-9 à 1000 Bruxelles;
- Degeco, avenue de l'Optimisme, 15 à 1140 Bruxelles.

Article 4

de fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 30 mai 2017.

Article 5

Le marché dont il est question à l'article 1er sera financé par un emprunt.

La présente délibération sera transmise au Conseil communal pour information.

OBJET : 012/15.05.2017/B/0109 : Département Infrastructures et Développement urbain
Département Infrastructures et Développement urbain - Contrat de Quartier Durable Petite
Senne - Opérations 1.A1, 1.A2, 1.A3 et 1.F2 : Réaménagement d'un espace public et
construction d'une crèche francophone pour 72 enfants, situés dans l'îlot délimité par les
rues de Liverpool, quai de l'Industrie, rue de Gosselies et rue Heyvaert à 1080 Molenbeek-
Saint-Jean - Marché de service relatif à la mission d'auteur de projet - CSC 16.055 -
Approbation du cahier des charges.

Le Collège a décidé :

D'approuver le cahier spécial des charges pour le marché de services relatif à la mission d'étude et de suivi de l'exécution des travaux de réaménagement d'espaces publics et d'un milieu d'accueil de la petite enfance, situés dans le périmètre du Contrat de Quartier Durable « Petite Senne » à Molenbeek-Saint-Jean pour le compte de l'administration Communale de Molenbeek-St-Jean.

OBJET : 012/15.05.2017/B/0111: Département Infrastructures et Développement urbain
Département Infrastructures et Développement urbain - Réaménagement des trottoirs du
boulevard Edmond Machtens - Approbation de l'avis de marché, du dossier d'adjudication et
fixation des conditions du marché - CC17.001

Le Collège a décidé :

Article 1

D'approuver le marché de travaux relatif au réaménagement des trottoirs du boulevard Edmond Machtens;

Article 2

D'approuver et de faire sien le dossier d'adjudication comprenant le cahier des charges, le métré et les plans établis à cet effet le Département Infrastructures et Développement urbain ainsi que l'avis de marché en vue du réaménagement des trottoirs du boulevard Edmond Machtens ;

Article 3

D'approuver la dépense estimée à 330.320,50 EUR HTVA (TVA 21% soit 69.367,31 EUR), soit 440.000,00 EUR TVAC (montant arrondi plus marge de plus ou moins 10%) ;

Article 4

De lancer le marché de travaux par adjudication ouverte.

OBJET : 012/15.05.2017/B/0120 : Département Infrastructures et Développement urbain
Département Infrastructures et Développement urbain – CSC 17.001 - Marché de services
juridiques - Droit des Marchés publics - Attribution.

Le Collège a décidé :

Article 1

De prendre connaissance du rapport d'analyse des offres pour le marché de services juridiques - Droit des Marchés publics;

Article 2

Sur base du rapport d'analyse, de désigner et de passer commande à CMS DeBacker SCRL, Chaussée de la Hulpe 178, 1170 Bruxelles, pour un montant de 25.000 EUR TVAC ;

Article 3

D'engager un montant de 25.000 EUR TVAC à l'article 1040/122/03 du budget ordinaire de l'exercice en cours au nom de CMS DeBacker SCRL (Me Virginie Dor).

OBJET : 012/15.05.2017/B/0148 : Département Aménagement du Territoire et Gestion Immobilière - Propriétés communales - Travaux divers de rafraîchissement (peintures, revêtements de sol, ...) dans différentes propriétés communales sises à Molenbeek-Saint-Jean - Projet.

Le Collège a décidé :

Article 1 :

D'approuver le projet relatif aux travaux divers de rafraîchissement (peinture, revêtements de sol, ...) à effectuer dans différentes propriétés communales sises à Molenbeek-Saint-Jean ;

Article 2 :

D'approuver et de faire sien le dossier d'adjudication comprenant le cahier spécial des charges, le métré et l'avis de marché relatif au présent marché public et faisant partie intégrante de la présente décision ;

Article 3 :

D'approuver la dépense globale estimée à 229.338, 84 HTVA ou 250.000 EUR TVAC (21% TVA = 20.661,16 00 EUR) ;

Article 4 :

De réserver cette dépense à l'art. 9220/724/60 du budget extraordinaire de l'exercice 2017 et de la couvrir par fonds d'emprunts ;

Article 5 :

De recourir à la procédure négociée directe avec publicité.

OBJET : 012/15.05.2017/B/0151 : Département Aménagement du Territoire et Gestion Immobilière - Propriétés Communales - Marché de travaux relatif au placement d'un nouvel éclairage du terrain C de football du stade Edmond Machtens – Attribution du marché

Le Collège a décidé :

Article 1

D'approuver et de faire sien le rapport d'analyse des offres établi par le Département Infrastructures et Développement urbain ;

Article 2

Sur base du rapport d'analyse, de sélectionner les offres des soumissionnaires suivants : CLAESEN BVBA et GENETEC SA ;

Article 3

Sur base du rapport d'analyse, de ne pas sélectionner les offres des soumissionnaires suivants :

SPRL ELECTRICITE LAMAGIE, LEXAR TECHNICS SA et TEVEAN NV ;

Article 4

Sur base du rapport d'analyse, d'écarter l'offre du soumissionnaire suivant : GENETEC SA ;

Article 5

Sur base du rapport d'analyse, d'attribuer le marché de travaux relatif au placement d'un nouvel éclairage du terrain C de football du stade Edmond Machtens à l'entreprise CLAESEN BVBA (TVA : BE413993228-compte IBAN n°BE235-0100848-77) – Benoit Jansenstraat, 4 – 2490 BALEN pour un montant de 180.575,16 EUR hors TVA (TVA 21% soit 37.920,78 EUR), soit 218.495,94 EUR TVA comprise.

Article 6

D'engager la dépense globale d'un montant de 250.000,00 EUR au nom de l'entreprise CLAESEN BVBA à l'article 7640/722/60 du budget extraordinaire de l'exercice 2017 et de couvrir la dépense par fonds d'emprunts.

SEANCE DU COLLEGE ECHEVINAL DU 22 MAI 2017

OBJET : 012/22.05.2017/B/0033 - Département Finances - Economat - Abattage et élagage d'arbres - Désignation des adjudicataires.

Le Collège a décidé :

Article 1er

de considérer les offres suivantes comme complètes et régulières :

- * Lot 1 : Abattage de 33 peupliers d'environ 20 m de haut: Devriendt Agro BVBA et Le But SPRL;
- * Lot 2 : Elagage "en tête de chat" de 10 platanus x acerifolia de 40 m de haut: Devriendt Agro BVBA et Le But SPRL;
- * Lot 3 : Elagage de 12 arbres de différents gabarits (entre 10 et 40 mètres): Devriendt Agro BVBA et Le But SPRL;
- * Lot 4 : Elagage de 6 Aesculus hippocastanum de 40 m de haut et d'un Tilia europaea de 30 m de haut: Devriendt Agro BVBA et Le But SPRL;
- * Lot 5 : Elagage de 29 Tilia cordata de 25 m de haut: Devriendt Agro BVBA et Le But SPRL;
- * Lot 6 : Elagage de 40 Acer platanoide 'Cleveland' de 20 m de haut: Devriendt Agro BVBA et Le But SPRL.

Article 2

d'approuver la proposition d'attribution, rédigée par le service des Plantations.

Article 3

de considérer le rapport d'examen des offres en annexe comme partie intégrante de la présente délibération.

Article 4

d'attribuer ce marché aux soumissionnaires ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, soit :

- * Lot 1 : Abattage de 33 peupliers d'environ 20 m de haut: Devriendt Agro BVBA, N° TVA 0466.875.153, Koning Albertstraat 107 à 1760 Roosdaal, pour le montant d'offre contrôlé de 5.790,00 EUR hors TVA ou 7.005,90 EUR, TVA comprise;
- * Lot 2 : Elagage "en tête de chat" de 10 platanus x acerifolia de 40 m de haut: Le But SPRL, N° TVA 0479.409.335, Avenue Theo Verbeeck 3 à 1070 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 2.370,00 EUR hors TVA ou 2.867,70 EUR, TVA comprise;
- * Lot 3 : Elagage de 12 arbres de différents gabarits (entre 10 et 40 mètres): Devriendt Agro BVBA, N° TVA 0466.875.153, Koning Albertstraat 107 à 1760 Roosdaal, pour le montant d'offre contrôlé de 3.600,00 EUR hors TVA ou 4.356,00 EUR, TVA comprise;
- * Lot 4 : Elagage de 6 Aesculus hippocastanum de 40 m de haut et d'un Tilia europaea de 30 m de haut: Le But SPRL, N° TVA 0479.409.335, Avenue Theo Verbeeck 3 à 1070 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 1.890,00 EUR hors TVA ou 2.286,90 EUR, TVA comprise;
- * Lot 5 : Elagage de 29 Tilia cordata de 25 m de haut: Le But SPRL, N° TVA 0479.409.335, Avenue Theo Verbeeck 3 à 1070 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 3.960,00 EUR hors TVA ou 4.791,60 EUR, TVA comprise;
- * Lot 6 : Elagage de 40 Acer platanoide 'Cleveland' de 20 m de haut: Le But SPRL, N° TVA 0479.409.335, Avenue Theo Verbeeck 3 à 1070 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 3.650,00 EUR hors TVA ou 4.416,50 EUR, TVA comprise.

Article 5

d'engager la dépense au budget ordinaire de l'exercice 2017, article 7660/124/06.

OBJET : 012/22.05.2017/B/0034 : Département Finances - Economat - Achat d'outillage pour le service des Propriétés communales - Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter - Application de l'article 234, al.3 de la nouvelle loi communale.

Le Collège a décidé :

Article 1er

d'approuver la description technique N° 2017/696 et le montant estimé du marché "Achat d'outillage pour le service des Propriétés communales", établis par le service de l'Economat. Le montant estimé s'élève à 3.719,01 EUR hors TVA ou 4.500,00 EUR, 21% TVA comprise.

Article 2

de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Article 3

de consulter les firmes suivantes dans le cadre de la procédure négociée sans publicité :

- Lecot, Bld. de la 2ème Armée Britannique, 67 à 1190 Bruxelles
- Droeshaut, Ch. de Ninove, 41 à 1080 Bruxelles
- Clabots, Quai des Usines, 5-9 à 1000 Bruxelles

Article 4

de fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 8 juin 2017.

Article 5

Le marché dont il est question à l'article 1er sera financé par un emprunt.

OBJET : 012/22.05.2017/B/0035 : Département Finances - Economat - Achat de matériel d'exploitation pour le service du Pavage - Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter - Application de l'article 234, al.3 de la nouvelle loi communale

Le Collège a décidé :

Article 1er

d'approuver la description technique N° 2017/699 et le montant estimé du marché "Achat de matériel d'exploitation pour le service du Pavage", établis par le service de l'Economat. Le montant estimé s'élève à 6.198,34 EUR hors TVA ou 7.499,99 EUR, 21% TVA comprise.

Article 2

de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Article 3

de consulter les firmes suivantes dans le cadre de la procédure négociée sans publicité :

- Droeshaut, Ch. de Ninove, 41 à 1080 Bruxelles
- Clabots, Quai des Usines, 5-9 à 1000 Bruxelles
- Degeco, avenue de l'Optimisme, 15 à 1140 Bruxelles

Article 4

de fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 8 juin 2017.

Article 5

Le marché dont il est question à l'article 1er sera financé par un emprunt.

La présente délibération sera transmise au Conseil communal pour information.

OBJET : 012/22.05.2017/B/0036 : Département Finances - Economat - Achat de matériel d'exploitation pour les écoles francophones - Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter - Application de l'article 234, al.3 de la nouvelle loi communale.

Le Collège a décidé :

Article 1er

d'approuver la description technique N° 2017/698 et le montant estimé du marché "Achat de matériel d'exploitation pour les écoles francophones", établis par le service de l'Economat. Le montant estimé s'élève à 9.917,35 EUR hors TVA ou 11.999,99 EUR, 21% TVA comprise.

Article 2

de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Article 3

de consulter les firmes suivantes dans le cadre de la procédure négociée sans publicité :

- Radiolec, Chaussée de Gand, 38 à 1080 Bruxelles

- Steylemans, Boulevard Emile Bockstael, 412 à 1020 Bruxelles
- Van den berg R., avenue Everard, 40 à 1190 Bruxelles
- Gaerner, Jan Emiel Mommaertslaan, 20 à 1831 Diegem
- Schafer Shop, Excelsiorlaan 14 à 1930 Zaventem
- Staples Belgium, Ringlaan, 39 à 1853 Strombeek-Bever
- Lyreco, rue du Fond des Fourches, 20 à 4041 Vottem
- Boma N.V., Imperiastraat 6 à 1930 Zaventem
- Idema Sport, rue de l'Avenir, 8 Z.I. Les Plennes zone C à 4890 Thimester
- Janssen - Fritsen, Klaverbladstraat, 2 à 3560 Lummen
- Sportibel, avenue Hugo Van der Goes, 140 à 1160 Bruxelles

Article 4

de fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 8 juin 2017.

Article 5

Le marché dont il est question à l'article 1er sera financé par un emprunt.

La présente

OBJET : 012/22.05.2017/B/0037 : Département Finances - Economat - Achat de matériel didactique 2017-2018 - Désignation des adjudicataires.

Le Collège a décidé :

Article 1er

de sélectionner les soumissionnaires Bricolux, Au Gai Savoir, Baert, De Neef, Etablissements Frederix, Viroux, Hageland Educatief, Cammaert - Ouest collectivités - Wesco et Pelckmans Uitgevers qui répondent aux critères de la sélection qualitative.

Article 2

de considérer les offres suivantes comme complètes et régulières :

- * Lot 1 (Matériel didactique): Etablissements Frederix;
- * Lot 2 (Matériel didactique): Bricolux;
- * Lot 3 (Matériel didactique): Au Gai Savoir;
- * Lot 4 (Matériel didactique): De Neef;
- * Lot 5 (Matériel didactique): Etablissements Frederix;
- * Lot 6 (Matériel didactique): Etablissements Frederix et Cammaert - Ouest collectivités - Wesco;
- * Lot 7 (Matériel didactique): Viroux;
- * Lot 8 (Matériel didactique): Viroux;
- * Lot 10 (Matériel didactique): Baert;
- * Lot 11 (Matériel didactique): Cammaert - Ouest collectivités - Wesco;
- * Lot 12 (Matériel didactique): De Neef;
- * Lot 13 (Matériel didactique): Etablissements Frederix;
- * Lot 14 (Matériel didactique): Pelckmans Uitgevers;
- * Lot 15 (Matériel didactique): Hageland Educatief;

Article 3

d'approuver le rapport d'examen des offres rédigé par le service de l'Economat.

Article 4

de considérer le rapport d'examen des offres en annexe comme partie intégrante de la présente délibération.

Article 5

d'attribuer ce marché aux soumissionnaires ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, soit :

- * Lot 1 (Matériel didactique): Etablissements Frederix, N° TVA 0424.912.953, Chaussée de Vilvorde, 80 bte 3 à 1120 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé et corrigé de 10.581,89 EUR hors TVA ou 12.804,08 EUR, TVA comprise;
- * Lot 2 (Matériel didactique): Bricolux, N° TVA 0412.998.185, rue Saint-Isidore, 2 à 6900 Marche-en-Famenne, pour le montant d'offre contrôlé et corrigé de 9.105,42 EUR hors TVA ou 11.017,56 EUR, TVA comprise;
- * Lot 3 (Matériel didactique): Au Gai Savoir, N° TVA 0421.618.220, rue de la Station 60 à 6043 Ransart, pour le montant d'offre contrôlé et corrigé de 14.155,07 EUR hors TVA ou

17.127,64 EUR, TVA comprise;

* Lot 4 (Matériel didactique): De Neef, N° TVA 0422.298.210, Edingsesteenweg, 74 à 1730 Asse, pour le montant d'offre contrôlé et corrigé de 9.248,19 EUR hors TVA ou 11.190,31 EUR, TVA comprise;

* Lot 5 (Matériel didactique): Etablissements Frederix, N° TVA 0424.912.953, Chaussée de Vilvorde, 80 bte 3 à 1120 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé et corrigé de 3.256,16 EUR hors TVA ou 3.939,95 EUR, TVA comprise;

* Lot 6 (Matériel didactique): Etablissements Frederix, N° TVA 0424.912.953, Chaussée de Vilvorde, 80 bte 3 à 1120 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 100,41 EUR hors TVA ou 121,50 EUR, TVA comprise;

* Lot 7 (Matériel didactique): Viroux, N° TVA 0435.333.327, rue de l'Essor, 3 à 5060 Auvélais, pour le montant d'offre contrôlé de 175,46 EUR hors TVA ou 212,30 EUR, TVA comprise;

* Lot 8 (Matériel didactique): Viroux, N° TVA 0435.333.327, rue de l'Essor, 3 à 5060 Auvélais, pour le montant d'offre contrôlé de 76,42 EUR hors TVA ou 81,00 EUR, TVA comprise;

* Lot 10 (Matériel didactique): Baert, N° TVA 0427.326.570, Essenestraat 16 à 1740 Ternat, pour le montant d'offre contrôlé et corrigé de 13.830,30 EUR hors TVA ou 16.734,66 EUR, TVA comprise;

* Lot 11 (Matériel didactique): Cammaert - Ouest collectivités - Wesco, N° TVA 0428.553.918, Mechelse steenweg 401 à 1930 Zaventem - Nossegem, pour le montant d'offre contrôlé de 236,75 EUR hors TVA ou 286,47 EUR, TVA comprise;

* Lot 12 (Matériel didactique): De Neef, N° TVA 0422.298.210, Edingsesteenweg, 74 à 1730 Asse, pour le montant d'offre contrôlé et corrigé de 1.169,55 EUR hors TVA ou 1.415,15 EUR, TVA comprise;

* Lot 13 (Matériel didactique): Etablissements Frederix, N° TVA 0424.912.953, Chaussée de Vilvorde, 80 bte 3 à 1120 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé et corrigé de 34,71 EUR hors TVA ou 42,00 EUR, TVA comprise;

* Lot 14 (Matériel didactique): Pelckmans Uitgevers, N° TVA 0444.548.723, Brasschaatsteenweg 308 à 2920 Kalmthout, pour le montant d'offre contrôlé de 229,70 EUR hors TVA ou 277,94 EUR, TVA comprise;

* Lot 15 (Matériel didactique): Hageland Educatief, N° TVA 0461.321.112, Eilandstraat, 4 à 3294 Molenstede-Diest, pour le montant d'offre contrôlé de 222,30 EUR hors TVA ou 268,98 EUR, TVA comprise.

Article 6

De ne pas attribuer les lots 9, 16 et 17.

Article 7

d'engager la dépense au budget ordinaire de l'exercice 2017, articles Etablissements Frederix :

7222/124/02 (achat de fournitures scolaires – enseignement néerlandophone) : 42,00 EUR TVAC

7223/124/02 (achat de fournitures scolaires – enseignement francophone) : 16.865,53 EUR TVAC

Bricolux :

7223/124/02 : 11.017,56 EUR TVAC

Au Gai Savoir :

7223/124/02 : 17.127,64 EUR TVAC

De Neef :

7222/124/02 : 1.415,15 EUR TVAC

7223/124/02 : 11.190,31 EUR TVAC

Viroux :

7223/124/02 : 293,30 EUR TVAC

Baert :

7222/124/02 : 16.734,66 EUR TVAC

Cammaert - Ouest collectivités – Wesco :

7222/124/02 : 286,47 EUR TVAC
Pelckmans Uitgevers :
7222/124/02 : 277,94 EUR TVAC
Hageland Educatief :
7222/124/02 : 268,98 EUR TVAC

OBJET : 012/22.05.2017/B/0038 : Département Finances - Economat - Achat de vêtements pour les agents constatateurs de la cellule Environnement/Incivilités - Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter - Application de l'article 234, al.2 de la nouvelle loi communale

Le Collège a décidé :

Article 1er

d'approuver la description technique N° 2017/697 et le montant estimé du marché "Achat de vêtements pour les agents constatateurs de la cellule Environnement/Incivilités", établis par le service de l'Economat. Le montant estimé s'élève à 1.322,31 EUR hors TVA ou 1.600,00 EUR, 21% TVA comprise.

Article 2

de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Article 3

de consulter les firmes suivantes dans le cadre de la procédure négociée sans publicité :

- P. C. P., Rue Léopold Procureur, 26 à 1090 Bruxelles;
- Men' N Co sprl, Rue Du Warichet 9 à 1360 Perwez;
- Bigard Shoe - Sport Comm.V, Brusselstraat 207 à 1702 Groot-Bijgaarden.

Article 4

de fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 14 juin 2017.

OBJET : 012/22.05.2017/B/0039 : Département Finances - Economat - Exhumation de dépouilles mortelles - Désignation de l'adjudicataire

Le Collège a décidé :

Article 1er

de considérer les offres de A.A.G. NYS BVBA et Buytaert comme complètes et régulières.

Article 2

d'approuver la proposition d'attribution, rédigée par le service du Cimetière.

Article 3

de considérer le rapport d'examen des offres en annexe comme partie intégrante de la présente délibération.

Article 4

d'attribuer le marché "Exhumation de dépouilles mortelles" au soumissionnaire ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, soit A.A.G. NYS BVBA, N° TVA 415297481, Zandbergen 3 à 2480 Dessel, pour le montant d'offre contrôlé de 33.030,24 EUR hors TVA ou 39.966,60 EUR, 21% TVA comprise pour une durée de 29 mois.

Article 5

d'engager la dépense de 4.167,00 EUR au budget ordinaire de l'exercice 2017, article 8780/124/06 (prestations techniques de tiers spécifiques à la fonction) pour les 5 mois restants de 2017.

OBJET : 012/22.05.2017/B/0058 : Prévention et Vie Sociale - Cultures - MCCS - Restitution publique du projet NiceR et documentaire sonore Radio Syria le 24 mai 2017 15h-21h. Organisation, budget et désignations.

Le Collège a décidé :

Article 1- Accord de principe

de proposer d'une part la restitution publique du projet européen NiceR et d'autre part le documentaire sonore « Radio Syria », en partenariat avec les Ateliers Graphoui le 24 mai de 15h à 21h, entrecoupé d'un bbq, d'un spectacle de magie en close up et suivi d'un concert;

Article 2 - Désignation des prestataires

de désigner des artistes suivants (et assimilés) qui animeront cette journée à savoir,

l'Ensemble Wassel via l'Atelier Graphoui asbl Boulevard Emile Bockstael 88 1020 Laeken
IBAN BE77 0680 7503 1042 BIC GKCCBEBB TVA BE 419 497 581 pour un montant de
400,00 euros ttc numéro d'entreprise: 0419497581 et Alipio Rabazo Chaussée de Wavre 858
-1040 Bruxelles-numéro de compte BE BE47-2710-0706- 6480 pour un montant de 300,00
euros ttc

Article 3 – Engagement de la dépense

d'engager les sommes estimées à un montant global de 700,00 euros, les crédits sont
prévus à l'article budgétaire 7624/124-48 « Organisation de manifestations subsidiées »
du budget ordinaire 2017;

Considérant que les dépenses seront entièrement couvertes par les subsides dont bénéficie
la MCCS, à savoir PGV (DC 15), Cocof (DC 14),
FWB (DC 16).

Article 4 - Collaboration avec les services communaux

de charger le Service Economat de passer les commandes pour l'achat de la
nourriture (viande –baguette) et des boissons chaudes ou froides pour 120
personnes pour un montant maximum s'élevant à 500,00 €

de charger le Service Communication pour la diffusion et le suivi presse ;

de charger le Service Contentieux pour la souscription des assurances ;

de charger le Service Cultures pour l'élaboration et le suivi des Conventions de
prestation.

Expédition de la présente au Service de l'économat, service des Finances, Service
Contentieux, Service Communication

OBJET : 012/22.05.2017/B/0079: Département Aménagement du Territoire et Gestion
Immobilière - Propriétés communales - Fourniture et pose des pictogrammes de sécurité
dans les bâtiments communaux à Molenbeek-Saint-Jean - Marché public de fourniture -
Fixation des conditions du marché.

Le Collège a décidé :

Article 1 :

D'approuver le marché de fourniture relatif à la fourniture et la pose des pictogrammes
de sécurité dans les bâtiments communaux à Molenbeek-Saint-Jean ;

Article 2 :

D'approuver et de faire sien le cahier spécial des charges relatif au présent marché public;

Article 3 :

De lancer un marché public de fourniture par procédure négociée sans publicité
conformément à l'article 26 §1, 1°, a) de la Loi du 15 juin 2006 ;

Article 4 :

De consulter les soumissionnaires suivants :

1) GOLD FIRE SPRL, rue Bollinckx 241-243, 1190 Bruxelles;

2) SETON SPRL, Lindestraat 20, 9240 Zele;

3) HANDPROTECH SPRL, rue des osiers 1, 1080 Bruxelles

Article 5:

D'approuver la dépense relative à ce marché estimée à 23.140,50 EUR HTVA, soit
28.000,00 EUR TVAC;

Article 6:

D'inscrire cette dépense à l'article 0000/724/60 du budget extraordinaire 2017 ;

Article 7:

De communiquer sa décision au Conseil communal.

OBJET : 012/22.05.2017/B/0082 : Département Développement Durable et Espaces Publics
- Mobilité - Marché de services - Entretien et intervention en cas de panne des
installations d'accès au parking Brunfaut - Projet.

Le Collège a décidé :

Article 1:

d'approuver le projet relatif au marché de services pour l'entretien et les interventions
en cas de panne des installations d'accès du parking Brunfaut.

Article 2:

d'approuver le cahier spécial des charges ainsi que ses annexes établis par le service Mobilité.

Article 3:

d'approuver la dépense globale estimée à 33057,85 EUR HTVA (TVA 21% soit 6.942,15 EUR), soit 40.000,00 EUR TVAC.

Article 4:

de recourir à la procédure négociée sans publicité après consultation de plusieurs firmes spécialisées.

Article 5:

de communiquer sa décision au Conseil communal.

SEANCE DU COLLEGE ECHEVINAL DU 29 MAI 2017

OBJET : 012/29.05.2017/B/0023 - Département Finances - Economat - Achat de matériel d'exploitation pour l'Académie de Musique et des Arts de la Parole - Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter - Application de l'article 234, al.3 de la nouvelle loi communale

Le Collège a décidé :

Article 1er

d'approuver la description technique N° 2017/700 et le montant estimé du marché "Achat de matériel d'exploitation pour l'Académie de Musique et des Arts de la Parole", établis par le service de l'Economat. Le montant estimé s'élève à 3.884,29 EUR hors TVA ou 4.699,99 EUR, TVA comprise.

Article 2

de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Article 3

de consulter les firmes suivantes dans le cadre de la procédure négociée sans publicité :

- Azzato, rue de la Violette 42 à 1000 Bruxelles
- Archets, Chaussée d'Alsenberg 848 à 1180 Bruxelles
- Maison Tasset, Rue de l'Arbre Saint-Michel, 95 à 4400 Flémalle (Liège)
- Keymusic, Rue du Midi, 143 à 1000 Bruxelles
- Cédric Music, Chaussée de Jolimont, 217 à 7100 La Louvière
- Adams Drumworld, Halensebaan, 157 à 3290 Diest
- Music Company, Rink 30 à 1600 Sint-Pieters-Leeuw
- Le Rondeau, rue du Cura 8 à 1400 Nivelles
- Liège Music Center, Quai de Rome, 70 à 1000 Bruxelles
- Fotoguy, Rue de Flandre, 43 à 1000 Bruxelles
- Photo Galerie - Atma, Avenue des Celtes, 5 à 1040 Bruxelles
- Bert Foto Vidéo, Rue de l'Eglise, 152 à 1150 Bruxelles
- Fissette, Féronstrée, 100 à 4000 Liège

Article 4

de fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 16 juin 2017.

Article 5

Le marché dont il est question à l'article 1er sera financé par un emprunt.

OBJET : 012/29.05.2017/B/0024 - Département Finances - Economat - Achat de matériel d'exploitation pour le service des Ateliers - Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter - Application de l'article 234, al.2 de la nouvelle loi communale

Le Collège a décidé :

Article 1er

d'approuver le cahier des charges N° 2017/705 et le montant estimé du marché "Achat de matériel d'exploitation pour le service des Ateliers", établis par le service de l'Economat. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 57.851,23 EUR hors TVA ou

69.999,99 EUR, 21% TVA comprise.

Article 2

de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Article 3

de consulter les firmes suivantes dans le cadre de la procédure négociée sans publicité :

- Lecot, Bld. de la 2ème Armée Britannique, 67 à 1190 Bruxelles
- Clabots, Quai des Usines, 5-9 à 1000 Bruxelles
- Droeshaut, Ch. de Ninove, 41 à 1080 Bruxelles
- Manutan - Overtoom, Industrielaan, 30 à 1740 Ternat
- Heddebaut, Chaussée de Leuze, 129 à 9600 Renaix
- Alvan, rue de Berlaimont 2 - Z.I. à 6220 Fleurus
- Gaerner, Jan Emiel Mommaertslaan, 20 à 1831 Diegem
- Schreiber, chaussée de Liège, 52 à 4710 Lontzen
- All-Loc, Chemin de la Praye, 7c à 1420 Braine-l'Alleud

Article 4

de fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 16 juin 2017.

Article 5

Le marché dont il est question à l'article 1er sera financé par un emprunt.

OBJET : 012/29.05.2017/B/0025 - Département Finances - Economat - Achat de matériel d'exploitation pour le service des Plantations - Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter - Application de l'article 234, al.3 de la nouvelle loi communale.

Le Collège a décidé :

Article 1er

d'approuver la description technique N° 2017/702 et le montant estimé du marché "Achat de matériel d'exploitation pour le service des Plantations", établis par le service de l'Economat. Le montant estimé s'élève à 8.264,46 EUR hors TVA ou 10.000,00 EUR, 21% TVA comprise.

Article 2

de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Article 3

de consulter les firmes suivantes dans le cadre de la procédure négociée sans publicité :

- Mons Nautic, Av. du Parc d'Aventures Scientifiques, 8 à 7080 Mons (Frameries)
- Garages nautique Jambes, Chaussée de Liège, 109 à 5100 Namur
- Général Yachting center, Chaussée de Ninove, 278 à 1080 Bruxelles
- Van Rossem, Assesteenweg, 115 à 1740 Ternat
- Euro Fish Equipment, Rue de Capilone (ZI) à 6220 Heppignies
- Hydor, Hundelgemsesteenweg, 363 à 9050 Gentbrugge

Article 4

de fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 16 juin 2017.

Article 5

Le marché dont il est question à l'article 1er sera financé par un emprunt.

OBJET : 012/29.05.2017/B/0047 - Département Infrastructures et Développement urbain
Département Infrastructures et Développement Urbain - Politique des Grandes Villes –
Marché de travaux relatif à la construction d'un immeuble de logements « Habitat solidaire
pour séniors » sis rue de la Campine 26 à 1080 Molenbeek-Saint- Jean – Attribution du
marché.

Le Collège a décidé :

Article 1

De prendre connaissance du rapport d'analyse des offres établi par le service marché publics du département infrastructures et développement urbain pour le marché de travaux relatif à la construction d'un immeuble de logements « Habitat solidaire pour séniors » sis rue de la Campine 26 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean, de l'approuver et de le faire sien ;

Article 2

De sélectionner les offres « SA IN ADVANCE », « SA BRUDEX », « SPRL BALCAEN et

FILS » et «A.M. SPRL PHENICKS & SA R. DE COCK» ;

Article 3

D'écarter l'offre remise par l'association momentanée «A.M. SPRL PHENICKS & SA R. DE COCK » qui n'est pas régulière au niveau formel ;

Article 4

Sur base du rapport d'analyse, de désigner et de passer commande à la firme « SPRL BALCAEN et FILS », Chaussée de Jette 396, 1081 KOEKELBERG (n° TVA : 0400.457.174) pour le marché de travaux relatif à la construction d'un immeuble de logements « Habitat solidaire pour seniors » sis rue de la Campine 26 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean, pour un montant de 1.064.958,41 EUR Hors TVA, soit 1.192.753,42 EUR TVA comprise. Le taux de TVA applicable est de 12% et représente 127.795,01 EUR ;

Article 5

D'engager la dépense de 1.312.028,76 EUR (montant TVA comprise plus marge de 10%) au nom de "SPRL BALCAEN et FILS" à l'article 9304/731/60 du budget extraordinaire de l'exercice 2017.

OBJET : 012/29.05.2017/B/0054 - Département Aménagement du Territoire et Gestion Immobilière - Propriétés communales - Entretien et réparation des châssis dans les bâtiments communaux - Marché public de service - Fixation des conditions du marché.

Le Collège a décidé :

Article 1 :

D'approuver le marché de service relatif à l'entretien et la réparation des châssis dans les bâtiments communaux à Molenbeek-Saint-Jean;

Article 2 :

D'approuver et de faire sien le cahier spécial des charges et l'inventaire relatifs au présent marché public;

Article 3 :

De lancer un marché public de service par procédure négociée sans publicité conformément à l'article 26 §1, 1°, a) de la Loi du 15 juin 2006 ;

Article 4 :

De consulter les soumissionnaires suivants :

1. Belconstruct, rue Nestor Martin 319, 1082 Bruxelles
2. Technoflex, chaussée de Vilvoorde 356, 1120 Bruxelles
3. Klma, rue Auguste Vande Zande 87, 1080 Bruxelles

Article 5:

D'approuver la dépense relative à ce marché estimée à 69.421,49 EUR HTVA, soit 84.000,00 EUR TVAC;

Article 6:

D'inscrire cette dépense aux articles-code économique 125/06 du budget ordinaire 2017.

OBJET : 012/29.05.2017/B/0056 : Département Aménagement du Territoire et Gestion Immobilière - Propriétés communales – Entretien des blocs autonomes d'éclairages de sécurité dans les bâtiments communaux à Molenbeek-Saint-Jean - Marché public de service - Fixation des conditions du marché.

Le Collège a décidé :

Article 1 :

D'approuver le marché de service relatif à l'entretien des blocs autonomes d'éclairages de sécurité dans les bâtiments communaux à Molenbeek-Saint-Jean ;

Article 2 :

D'approuver et de faire sien le cahier spécial des charges et de l'inventaire relatif au présent marché public;

Article 3 :

De lancer un marché public par procédure négociée sans publicité conformément à l'article 26 §1, 1°, a) de la Loi du 15 juin 2006 ;

Article 4 :

De consulter les soumissionnaires suivants :

- 1) GOLD FIRE SPRL, rue Bollinckx 241-243, 1190 Bruxelles;

- 2) SETON SPRL, Lindestraat 20, 9240 Zele;
3) HANDPROTECH SPRL, rue des Osiers 1, Bruxelles

Article 5:

D'approuver la dépense relative à ce marché estimée à 22.314,05 EUR HTVA, soit 27.000,00 EUR;

Article 6:

D'inscrire cette dépense à l'article 0000/724/60 du budget extraordinaire 2017 et de la couvrir par emprunt ;

Article 7:

De communiquer sa décision au Conseil communal.

SEANCE DU COLLEGE ECHEVINAL DU 06 JUIN 2017

OBJET : 012/06.06.2017/B/0011 - Département Services généraux et Démographie
Economie – Marché de Noël 2016 – Location de 40 chalets - Désignation

Le Collège a décidé :

Article 1 :

D'accepter l'offre de la firme BAKA Chalets, Wijngaardveld 44, Industriezone Noord IV en V, 9300 Aalst, pour la location de 40 chalets en bois, conforme à la description technique établie par le service Economie-Classes moyennes, et de charger cette entreprise de ce marché de services pour le Marché de Noël 2017 qui se tiendra dans les cours du Château du Karreveld les vendredi 8, samedi 9 et dimanche 10 décembre 2017 ;

Article 2 :

d'engager la dépense de 23.800€, TVA comprise, en l'imputant pour 11.900€ à l'article 5200/124-48 du budget ordinaire de 2017 du service Economie-Classes moyennes et pour 11.900€ à l'article 7620/123/48 du service de la Culture française du même budget ;

OBJET : 012/06.06.2017/B/0013 : Département Services généraux et Démographie
Informatique – Contrat de maintenance pour tous les serveurs - Désignation de
l'adjudicataire

Le Collège a décidé :

Article 1er

De sélectionner les soumissionnaires ECONOCOM, INTO-IT, QUANT ICT qui répond aux critères de la sélection qualitative.

Article 2

de considérer les offres suivantes comme complètes et régulières :

- ECONOCOM, Chaussée de Waterloo 145, 1410 Waterloo (52.350,00 EUR hors TVA ou 63.343,50 EUR, 21% TVA comprise);
- INTO-IT, Gontrode Heirweg 192, 9090 Melle (74.120,00 EUR hors TVA ou 89.685,20 EUR, 21% TVA comprise);
- QUANT ICT, Interleuvenlaan 15i, 3001 Heverlee (32.783,65 EUR hors TVA ou 39.668,22 EUR, 21% TVA comprise);

Article 3

D'approuver la proposition d'attribution, rédigée par le service de l'Informatique.

Article 4

De considérer le rapport d'examen des offres en annexe comme partie intégrante de la présente délibération.

Article 5

D'attribuer ce marché aux soumissionnaires ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, soit :

QUANT ICT, (EUR hors TVA ou EUR, 21% TVA comprise), N° TVA BE 426 851 567, Interleuvenlaan 15i, 3001 Heverlee, pour le montant d'offre contrôlé et corrigé de 32.783,65 EUR hors TVA ou 39.668,22 EUR, TVA comprise;

Article 6

d'engager la dépense au budget ordinaire de l'exercice 2017, article 1390/123-13

OBJET : 012/06.06.2017/B/0048 : Département Finances - Economat - Achat de livres pour les bibliothèques communales francophones - Désignation de l'adjudicataire.

Le Collège a décidé :

Article 1er

de considérer les offres suivantes comme complètes et régulières :

- * Lot 1 (Livres documentaires et autres documents (y compris les livres audios) pour les adultes): Librairie UOPC et Tropismes;
- * Lot 2 (Livres documentaires et autres documents (y compris les livres audios) pour les jeunes): Librairie UOPC et Tropismes;
- * Lot 3 (livres et autres documents (y compris les livres audios) dits de fiction pour les adultes): Librairie UOPC et Tropismes;
- * Lot 4 (livres et autres documents dits de fiction pour les jeunes et les tout-petits (de 0 à 3ans)): Librairie UOPC et Tropismes.

Article 2

d'approuver le rapport d'examen des offres rédigé par la bibliothécaire-dirigeante.

Article 3

de considérer le rapport d'examen des offres en annexe comme partie intégrante de la présente délibération.

Article 4

d'attribuer ce marché aux soumissionnaires ayant remis l'offre la plus basse, soit :

- * Lot 1 (Livres documentaires et autres documents (y compris les livres audios) pour les adultes): Tropismes, N° TVA 0426.111.201, Galerie des Princes, 5 - 11 à 1000 Bruxelles, pour une réduction de 22% sur les prix officiels.
- * Lot 2 (Livres documentaires et autres documents (y compris les livres audios) pour les jeunes): Tropismes, N° TVA 0426.111.201, Galerie des Princes, 5 - 11 à 1000 Bruxelles, pour une réduction de 22% sur les prix officiels.
- * Lot 3 (livres et autres documents (y compris les livres audios) dits de fiction pour les adultes): Tropismes, N° TVA 0426.111.201, Galerie des Princes, 5 - 11 à 1000 Bruxelles, pour une réduction de 22% sur les prix officiels.
- * Lot 4 (livres et autres documents dits de fiction pour les jeunes et les tout-petits (de 0 à 3ans)): Tropismes, N° TVA 0426.111.201, Galerie des Princes, 5 - 11 à 1000 Bruxelles, pour une réduction de 22% sur les prix officiels.

Article 5

d'engager la dépense de 15.500,00 EUR TVAC au budget ordinaire de l'exercice 2017, article 7670/124/02 (Fournitures techniques pour consommation directe – Bibliothèques francophones).

OBJET : 012/06.06.2017/B/0049 : Département Finances - Economat - Achat de mobilier - Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter - Application de l'article 234, al.3 de la nouvelle loi communale.

Le Collège a décidé :

Article 1er

d'approuver le cahier des charges N° 2017/704 et le montant estimé du marché "Achat de mobilier", établis par le service de l'Economat. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 49.586,77 EUR hors TVA ou 60.000,00 EUR, 21% TVA comprise.

Article 2

de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Article 3

de consulter les firmes suivantes dans le cadre de la procédure négociée sans publicité :

- Alvan, rue de Berlaimont 2 - Z.I. à 6220 Fleurus;
- Buro Shop, Parc Artisanal - rue de la Fagne, 9 à 4920 Harzé;
- Inofec, Gentseweg 518 à 8793 Waregem;
- Manutan - Overtoom, Industrielaan, 30 à 1740 Ternat;
- Schafer Shop, Excelsiorlaan 14 à 1930 Zaventem;

- Kaiser & Kraft, E. mommaertsiaan, 20 à 1831 Diegem;
- Gaerner, Jan Emiel Mommaertsiaan, 20 à 1831 Diegem;
- Baert, Essenestraat 16 à 1740 Ternat;
- Hageland Educatief, Eilandstraat, 4 à 3294 Molenstede-Diest;
- Bureau deco, Vieille Route de Huy, 4 à 4590 Ouffet;
- Cammaert - Ouest collectivités - Wesco, Mechelse steenweg 401 à 1930 Zaventem - Nossegem;
- Au Gai Savoir, rue de la Station 60 à 6043 Ransart.

Article 4

de fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 23 juin 2017.

OBJET 012/06.06.2017/B/0050 - Département Finances - Economat - Achat de vêtements de travail pour le personnel communal - Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter - Application de l'article 234, al.2 de la nouvelle loi communale

Le Collège a décidé :

Article 1er

d'approuver le cahier des charges N° 2017/706 et le montant estimé du marché "Achat de vêtements de travail pour le personnel communal", établis par le service de l'Economat. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 59.504,13 EUR hors TVA ou 72.000,00 EUR, TVA comprise.

Article 2

de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Article 3

de consulter les firmes suivantes dans le cadre de la procédure négociée sans publicité :

- BM Shoes, Chaussée de Gand, 130 à 1080 Bruxelles
- Carbone +, Rue de la Grande Couture, 1B à 7522 Tournai
- Mewa, Av. Léopold III, 33 à 7134 Péronnes-lez-Binche
- P. C. P., Rue Léopold Procureur, 26 à 1090 Bruxelles
- Delcaert, Chaussée de Malines, 708 à 1800 Vilvoorde
- Würth, Everdongenlaan 29 à 2300 Turnhout

Article 4

de fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 23 juin 2017

OBJET : 012/06.06.2017/B/0051 - Département Finances - Economat - Location de terminaux de paiement - Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter - Application de l'article 234, al.2 de la nouvelle loi communale.

Le Collège a décidé :

Article 1er

d'approuver la description technique N° 2017/692 et le montant estimé du marché "Location de terminaux de paiement", établis par le service de l'Economat. Le montant estimé s'élève à 6.611,57 EUR hors TVA ou 8.000,00 EUR, 21% TVA comprise.

Article 2

de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Article 3

de consulter les firmes suivantes dans le cadre de la procédure négociée sans publicité :

- WORLDLINE NV, Haachtsesteenweg 1442 à 1130 Haren (Brussel-Stad);
- CCV BELGIUM NV, Ter Waarde 48 à 8900 Ieper;
- KEYWARE SMART CARD DIVISION NV, Ikaroslaan 24 à 1930 Zaventem.

Article 4

de fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 26 juin 2017.

OBJET : 012/06.06.2017/B/0164: Département Infrastructures et Développement urbain
Département Infrastructures et Développement urbain – Marché de services en vue
d'une coordination sécurité et santé par le secteur privé (phases projet et
réalisation) pour l'ensemble des projets initiés par le département infrastructures et
développement urbain pour l'année 2017 - Attribution.

Le Collège a décidé :

Article 1

De prendre connaissance et de faire sien le rapport d'analyse des offres pour le marché de services en vue d'une coordination sécurité et santé par le secteur privé (phases projet et réalisation) pour l'ensemble des projets initiés par le département infrastructures et développement urbain pour l'année 2017 ;

Article 2

Sur base du rapport d'analyse, de désigner et de passer commande au bureau RC² Architectes (TVA : 0871.509.861) – Avenue de Broqueville, 194/8.1 à 1200 Bruxelles - pour la mission relative au marché de services en vue d'une coordination sécurité et santé par le secteur privé (phases projet et réalisation) pour l'ensemble des projets initiés par le département infrastructures et développement urbain pour l'année 2017, pour un montant de 20.000 EUR TVAC ;

Article 3

D'engager la dépense globale estimée à 20.000 EUR TVAC à l'article 0000/724/60 du budget extraordinaire de l'exercice 2017 et de la couvrir par des emprunts

OBJET : 012/06.06.2017/B/0189 : Département Finances - Economat - Location d'un bus
pour l'année scolaire 2017-2018 - Approbation des conditions et du mode de passation.

Le Collège a décidé :

Article 1er

d'approuver le cahier des charges N° 2017/701 et le montant estimé du marché "Location d'un bus pour l'année scolaire 2017-2018", établis par le service de l'Economat. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 79.550,00 EUR hors TVA ou 84.323,00 EUR, 6% TVA comprise pour une période de 185 jours, soit du 1/9/2017 au 30/6/2018.

Article 2

de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché

OBJET : 012/06.06.2017/B/0191 : Département Infrastructures et Développement urbain
Département infrastructures et Développement urbain - Marché de travaux - Construction
d'une nouvelle bibliothèque francophone sise rue des Béguines, 103, 1080 Molenbeek-
Saint-Jean - CSC 17.002 - Attribution

Le Collège a décidé :

Article 1

De prendre connaissance du rapport d'analyse des offres pour le marché de travaux relatif à la Construction d'une nouvelle bibliothèque francophone sise rue des Béguines, 103, 1080 Molenbeek-Saint-Jean, de l'approuver et de le faire sien ;

Article 2

Sur base du rapport d'analyse, d'attribuer le marché de travaux susmentionné et de passer commande à la firme Balcaen & Fils SPRL, Chaussée de Jette 396, 1081 BRUXELLES, (n° TVA : 0400.457.174) selon son offre du 28 avril 2017 pour un montant de 3.618.374,07 EUR HTVA, soit 4.378.232,62 EUR TVAC ;

Article 3

D'approuver la dépense totale relative à ce marché qui s'élève à 4.684.708,91 EUR TVAC (montant du marché plus la marge financière de 7%) ;

Article 4

D'engager cette dépense, à savoir 4.684.708,91 EUR TVAC, à l'article 7670/723/60 du budget extraordinaire de l'exercice 2017 au nom de l'association momentanée Balcaen & Fils SPRL - De Kempeneer SA;

Article 5

De financer la dépense par les subsides octroyés par la Direction des Infrastructures Culturelles pour un montant de 894.788,51 EUR (DC 3043) et par le Fonds régional bruxellois de refinancement des trésoreries communales (FRBRTC) pour un montant de 3.789.920,40 EUR, sous réserve de la modification budgétaire de juin 2017.

SEANCE DU COLLEGE ECHEVINAL DU 12 JUIN 2017

OBJET : 012/12.06.2017/B/0079 - Département Infrastructures et Développement urbain
Département Infrastructures et Développement urbain - Marchés Publics - Entretien et
réfection du revêtement hydrocarboné des voiries à 1080 Molenbeek- Saint-Jean -
Approbation des conditions du marché - CSC 17.011

Le Collège a décidé :

Article 1 :

D'approuver le cahier spécial des charges et le métré pour l'entretien et la réfection du revêtement hydrocarboné des voiries à 1080 Molenbeek-Saint-Jean.

Article 2 :

D'approuver l'avis de marché pour l'entretien et la réfection du revêtement hydrocarboné des voiries à 1080 Molenbeek-Saint-Jean.

Article 3 :

D'approuver la dépense d'un montant de 790.000 € (TVAC).

OBJET : 012/12.06.2017/B/0081 : Département Infrastructures et Développement urbain
Département Infrastructures et Développement urbain - Marchés Publics - Entretien et
réfection du revêtement des trottoirs à 1080 Molenbeek-Saint-Jean - Approbation des
conditions du marché - CSC 17.012.

Le Collège a décidé :

Article 1 :

D'approuver le cahier spécial des charges et le métré pour l'entretien et la réfection du revêtement des trottoirs à 1080 Molenbeek-Saint-Jean.

Article 2 :

D'approuver l'avis de marché pour l'entretien et la réfection du revêtement des trottoirs à 1080 Molenbeek-Saint-Jean.

Article 3 :

D'approuver la dépense d'un montant de 790.000 € (TVAC).

OBJET : 012/12.06.2017/B/0098 : Département Aménagement du Territoire et Gestion
Immobilière - Propriétés communales – Placement d'illuminations pour les fêtes de fin
d'année 2017- Marché public de travaux - Fixation des conditions du marché.

Le Collège a décidé :

Article 1 :

D'approuver le marché de travaux relatif au placement d'illuminations pour les fêtes de fin d'année 2017 à Molenbeek-Saint-Jean ;

Article 2 :

D'approuver et de faire sien le cahier spécial des charges et le métré relatifs au présent marché public;

Article 3 :

De lancer un marché public de travaux par procédure négociée sans publicité conformément à l'article 26 §1, 1°, a) de la Loi du 15 juin 2006 ;

Article 4 :

De consulter les soumissionnaires suivants :

1. Mtechnique, rue de la Princesse, 2 - 1080 Bruxelles
2. ILVRIS, rue de Moorslede, 100 - 1020 Bruxelles
3. YD sprl, chemin du bois de hal, 1 – 1420 Braine-l'Alleud

Article 5:

D'approuver la dépense relative à ce marché estimée à 56.370,85 EUR HTVA, soit 68.208,72 EUR TVAC;

Article 6:

D'inscrire cette dépense à l'article 4260/735/60 du budget extraordinaire 2017 et de la couvrir par emprunt ;

Article 7:

De communiquer sa décision au Conseil communal.

OBJET : 012/12.06.2017/B/0106 : Département Infrastructures et Développement urbain
Département Infrastructures et Développement urbain - Démolition du bâtiment
présent sur le site de construction de la nouvelle école néerlandophone maternelle et
primaire à la rue Jean-Baptiste Decock, 54 - Approbation de l'avis de marché et
fixation des conditions du marché - CC17.003.

Le Collège a décidé :

Article 1

D'approuver le marché de travaux relatif à la démolition du bâtiment présent sur le site de construction de la nouvelle école maternelle et primaire à la rue Jean-Baptiste Decock, 54, 1080 Bruxelles ;

Article 2

D'approuver et de faire sien le cahier spécial des charges, le métré, les plans et l'avis de marché établis par le Département Infrastructures et Développement urbain à cet effet;

Article 3

D'approuver la dépense estimée à 100.000,00 EUR HTVA (TVA 21% plus marge, soit 25.000,00 EUR), soit 125.000,00 EUR TVAC ;

Article 4

De lancer le marché de travaux par procédure négociée directe avec publicité belge.

SEANCE DU COLLEGE ECHEVINAL DU 19 JUIN 2017

OBJET : 012/19.06.2017/B/0032 - Département Finances - Economat - Excursion d'un jour
pour les personnes du 3ème âge - Approbation des conditions, du mode de passation et des
firmes à consulter - Application de l'article 234, al.2 de la nouvelle loi communale.

Le Collège a décidé :

Article 1er

d'approuver le cahier des charges N° 2017/710 et le montant estimé du marché "Excursion d'un jour pour les personnes du 3ème âge", établis par le service de l'Economat. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 34.500,00 EUR TVAC.

Article 2

de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Article 3

de consulter les firmes suivantes dans le cadre de la procédure négociée sans publicité :

- Zuun Cars bvba, F. Coevoetstraat, 12 à 1600 Sint-Pieters-Leeuw
- Albacars SPRL, Rue De Grand Bigard 497 à 1082 Bruxelles
- Bus4You, Herveld, 3 à 9500 Geraardsbergen
- Brasserie Nieuwpoort, Marktplein, 19 à 8620 Nieuwpoort
- Sandeshoved, Goethalstraat, 1 à 8620 Nieuwpoort
- Floreal, Albert 1er laan, 74 à 8620 Nieuwpoort

Article 4

de fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 30 juin 2017.

OBJET : 012/19.06.2017/B/0044 : Prévention et Vie Sociale - Cultures - MCCS -
Fonctionnement de l'espace de fabrication numérique (FabLab) à la Maison des Cultures
dans le cadre du Programme européen FEDER 2014-2020 porté par l'asbl iMAL en
collaboration avec la MCCS et l'asbl LES : juillet 2017 et consommables. Organisation,
budget et désignations.

Le Collège a décidé :

Article 1: Principe

D'autoriser l'organisation de stages en été au Fablab du 10 au 15 juillet et les missions

de prospections le 29 juin 2017 (visite du fablab du pass, fablabmons, bps22);

Article 2 : Désignation des prestataires :

De désigner Pierre Stevens, via SMART, Rue Emile Féron, 70, B-1060 Bruxelles, IBAN BE62 0689 0087 1561

Article 3 – Engagement de la dépense

d'engager la dépense de 1000,00€ sur l'article budgétaire 7624/124-48 organisation de manifestations subsidiées' du budget ordinaire 2017 et de couvrir les dépenses par les subsides dont bénéficie le Service Cultures / Maison des Cultures, à savoir FEDER (DC31) ;

Article 4 – Demande de collaboration des services communaux

de charger le Service Cultures d'élaborer les Conventions de prestation entre les artistes-animateurs ou l'association (et assimilés) et la Commune ;

de charger le service de l'Economat de passer les commandes suivant les marchés publics pour l'achat de consommables pour les activités du Fablab de juillet à décembre 2017 pour un montant maximum de 5000,00 € ;

de charger la Caisse communale de rembourser les frais de transport pour les missions du 29 juin pour un montant maximum de 100,00 €;

de demander au Service Communication de créer des dépliants et affichettes de promotion du projet de Fablab;

de charger l'Imprimerie communale de l'impression des outils promotionnels ;

OBJET : 012/19.06.2017/B/0059 : Département Infrastructures et Développement urbain
Département Infrastructures et Développement urbain – PTI 2016 – 2018 – Projet n° 1 -
Réaménagement de l'avenue des Myrtes (tronçon complet entre la rue du Korrenbeek et la
chaussée de Gand) – Approbation de la convention régissant le marché conjoint, de l'avis de
marché, du dossier d'adjudication et fixation des conditions du marché – CC17.004.

Le Collège a décidé :

Article 1

d'approuver la convention entre la commune de Berchem-Sainte-Agathe et la commune de Molenbeek-Saint-Jean (marché conjoint) relative au réaménagement de l'avenue des Myrtes (projet n°01) dans le cadre du programme triennal 2016-2018 ;

Article 2

d'approuver le projet relatif au réaménagement de l'avenue des Myrtes (projet n°01) dans le cadre du plan triennal 2016-2018, ainsi que le cahier spécial des charges, le métré et les plans (ces 2 derniers documents étant établis à cet effet par l'auteur de projet ou en collaboration avec celui-ci) ;

Article 3

d'approuver le projet d'avis de marché établi à cet effet par le Département Infrastructures et Développement urbain;

Article 4

d'approuver la dépense estimée à 1.803.362,19 EUR HTVA (TVA 21% soit 378.706,05 EUR), soit 2.345.000,00 EUR TVAC (montant arrondi plus marge de 162.931,76 EUR) ;

Article 5

de prévoir la dépense globale d'un montant de 1.803.362,19 EUR HTVA (TVA 21% soit 378.706,05 EUR), soit 2.345.000,00 EUR TVAC (montant arrondi plus marge de 162.931,76 EUR) à l'art. 4210/731/60 du budget extraordinaire 2017 et de la couvrir, sous réserve de l'obtention de l'accord de l'autorité subsidiante via la promesse d'octroi de subside, par les subsides octroyés dans le cadre du programme triennal d'investissement 2016-2018 à concurrence de 70% et par emprunts à concurrence du solde;

Article 6

de recourir à la procédure de l'adjudication ouverte belge.

OBJET : 012/19.06.2017/B/0060 - Département Infrastructures et Développement urbain
Département Infrastructures et Développement urbain – Marché de travaux relatif
aux travaux de marquage routier – Approbation des conditions du marché - CE17.036.

Le Collège a décidé :

Article 1

d'approuver et de faire sien le cahier spécial des charges relatif aux travaux de marquage routier sur l'ensemble du territoire communal ainsi que le métré établis à cet effet par le Département Infrastructures et Développement urbain;

Article 2

d'approuver la dépense globale estimée 66.694,22 EUR hors TVA (TVA 21% soit 14.005,78 EUR), soit 80.700,00 EUR TVA comprise (sur emprunts);

Article 3

de recourir à la procédure négociée sans publicité après consultation de plusieurs firmes spécialisées ;

Article 4

de consulter les entreprises suivantes :

1. VIA LINES

Avenue Albert 1er, 85

4030 GRIVEGNEE

2. TRAFIROAD

Nieuwe Dreef, 17

9160 Lokeren

3. SIGN co

Jozef De Blockstraat, 74

2830 WILLEBROEK

Article 5

de communiquer sa décision au Conseil Communal ;

OBJET : 012/19.06.2017/B/0061 : Département Infrastructures et Développement urbain
Département Infrastructures et Développement urbain – Marché de travaux relatif
à la fourniture et la pose de coussins berlinois sur le territoire communal – Approbation des
conditions du marché - CE17.035.

Le Collège a décidé :

Article 1

d'approuver et de faire sien le cahier spécial des charges relatif à la fourniture et à la pose de coussins berlinois sur le territoire communal ainsi que le métré établis à cet effet par le Département Infrastructures et Développement urbain;

Article 2

d'approuver la dépense globale estimée à 82.644,63 EUR hors TVA (TVA 21% soit 17.355,37 EUR), soit 100.000,00 EUR TVA comprise (par emprunts);

Article 3

de recourir à la procédure négociée sans publicité après consultation de plusieurs firmes spécialisées ;

Article 4

de consulter les entreprises suivantes :

1) NUTONS SA

Rue des Praules, 9

5030 GEMBLOUX

2) TRAVAUX STEPHANOIS SA

Avenue des Métallurgistes, 7

1490 COURT-SAINT-ETIENNE

3) EUROVIA SA

Allée Hof ter Vleest, 1

1070 ANDERLECHT

Article 5

de communiquer sa décision au Conseil Communal ;

OBJET : 012/19.06.2017/B/0084 : Département Aménagement du Territoire et Gestion Immobilière - Propriétés communales - Maintenance technique du patrimoine locatif (logements et infrastructures) - Fixation des conditions du marché.

Le Collège a décidé :

Article 1 :

D'approuver le projet relatif à la maintenance technique du patrimoine locatif (logements et infrastructures)

Article 2 :

D'approuver et de faire sien le cahier spécial des charges, l'inventaire et l'avis de marché relatif au présent marché public et faisant partie intégrante de la présente décision ;

Article 3 :

De lancer un marché public de service par procédure négociée directe avec publicité belge ;

Article 4 :

D'approuver la dépense globale estimée à 99.173,55 EUR hors TVA ou 120.000,00 EUR TVA comprise, (21% TVA = 20.826,45 EUR) ;

Article 5 :

D'inscrire cette dépense à l'art.9220/125/06 (Logement – Prestations de tiers pour les bâtiments) du budget ordinaire de l'exercice 2017.

OBJET : 012/19.06.2017/B/0093 : Département Aménagement du Territoire et Gestion Immobilière - Propriétés communales – Ecole communale n°5, sise place de la Duchesse de Brabant, 27 à Molenbeek-Saint-Jean – Réparation d'une façade de l'école – Marché public de travaux - Fixation des conditions du marché

Le Collège a décidé :

Article 1 :

D'approuver le marché de travaux relatif à la réparation d'une façade de l'école communale n°5 sise place de la Duchesse de Brabant, 27 à Molenbeek-Saint-Jean;

Article 2 :

D'approuver et de faire sien le cahier spécial des charges et le métré relatifs au présent marché public;

Article 3 :

De lancer un marché public de travaux par procédure négociée sans publicité conformément à l'article 26 §1, 1°, a) de la Loi du 15 juin 2006 ;

Article 4 :

De consulter les soumissionnaires suivants :

- 1) LOTI BATI sprl – chaussée de Dieleghem, 15 - 1090 Bruxelles,
- 2) MCI CONSTRUCT – rue de la Procession, 49 - 1070 Bruxelles,
- 3) REMUS CONSTRUCT - rue du Transvaal, 27 – 1070 Bruxelles ;

Article 5:

D'approuver la dépense relative à ce marché estimée à 49.586,78 EUR HTVA, Soit 60.000,00 EUR TVAC;

Article 6:

D'inscrire cette dépense à l'article 7220/724/60 du budget extraordinaire de l'exercice 2017 et de la couvrir par emprunt ;

Article 7:

De communiquer sa décision au Conseil communal.

OBJET : 012/19.06.2017/B/0094 - Département Aménagement du Territoire et Gestion Immobilière - Propriétés communales – Entretien et dépannage des installations de chauffage et ventilation forcée dans les bâtiments communaux – Fixation des conditions du marché

Le Collège a décidé :

Article 1 :

D'approuver le projet relatif à la à l'entretien et au dépannage des installations de chauffage et ventilation forcée dans les bâtiments communaux ;

Article 2

D'approuver et de faire sien le cahier spécial des charges, l'inventaire et l'avis de marché

relatifs au présent marché public et faisant partie intégrante de la présente décision ;

Article 3

De lancer un marché public de service par procédure négociée directe avec publicité belge ;

Article 4 :

D'approuver la dépense relative à ce marché estimée à 132.231,41 EUR hors TVA ou 160.000,00 EUR TVA comprise (21% TVA = 27.768,60 EUR) ;

Article 5 :

D'inscrire cette dépense aux articles-code économique 125/06 du budget ordinaire de l'exercice 2017 ;

La présente délibération ne sera pas transmise à l'Autorité de Tutelle conformément aux dispositions de l'ordonnance du 14 mai 1998 ainsi qu'à celles de l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 16 juillet 1998.

OBJET : 012/19.06.2017/B/0095 : Département Aménagement du Territoire et Gestion Immobilière - Propriétés communales – Logement communal sis rue des Quatre-Vents, 053 à Molenbeek-Saint- Jean – Traitement de l'humidité et étanchéité murale - Marché public de travaux - Fixation des conditions du Marché.

Le Collège a décidé :

Article 1 :

D'approuver le marché de travaux relatif au traitement de l'humidité et l'installation d'une étanchéité murale dans un logement communal sis rue des Quatre-Vents, 053 à Molenbeek-Saint-Jean;

Article 2 :

D'approuver et de faire sien le cahier spécial des charges et le métré relatifs au présent marché public;

Article 3 :

De lancer un marché public de travaux par procédure négociée sans publicité conformément à l'article 26 §1, 1°, a) de la Loi du 15 juin 2006 ;

Article 4 :

De consulter les soumissionnaires suivants :

- 1) LOTI BATI sprl – chaussée de Dieleghem, 15 - 1090 Bruxelles,
- 2) PHT (Produits Humidité Traitements) – rue de l'Abbaye, 4 – 1457 Walhain,
- 3) TECH-SYSTEM – rue du Bois Rosine, 1 – 4577 Strée-Lez-Huy;

Article 5:

D'approuver la dépense relative à ce marché estimée à 12.735,85 EUR HTVA, soit 13.500,00 EUR TVAC 6%;

Article 6:

D'inscrire cette dépense à l'article 0000/724/60 du budget extraordinaire de l'exercice 2017 et de la couvrir par emprunt ;

Article 7:

De communiquer sa décision au Conseil communal.

OBJET : 012/19.06.2017/B/0104 - Département Aménagement du Territoire et Gestion Immobilière - Propriétés communales - Ecole communale n°16 sise avenue Carl Requette 20 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean - Remplacement du revêtement de sol dans 4 classes - Marché public de travaux - Fixation des conditions du marché

Le Collège a décidé :

Article 1 :

D'approuver le marché de travaux relatif au remplacement du revêtement de sol dans 4 classes de l'école communale n°16 sis avenue Carl Requette, 20 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean;

Article 2 :

D'approuver et de faire sien le cahier spécial des charges et l'inventaire relatifs au présent marché public;

Article 3 :

De lancer un marché public de travaux par procédure négociée sans publicité conformément à l'article 26 §1, 1°, a) de la Loi du 15 juin 2006 ;

Article 4 :

De consulter les soumissionnaires suivants :

1. Adecors, avenue levis Mirepoix 1, 1090 Bruxelles
2. GENERALE TRANSFORM SPRL, boulevard du Roi Albert II 28-30 bte 50, 1000 BRUXELLES
3. Otab sprl, rue joseph brand, 1030 Schaerbeek

Article 5:

D'approuver la dépense relative à ce marché estimée à 19.834,71 EUR HTVA, soit 24.000,00 EUR TVAC;

Article 6:

D'inscrire cette dépense à l'article 7220/724/60 du budget extraordinaire de l'exercice 2017 et de la couvrir par emprunt;

Article 7

De communiquer sa décision au Conseil communal.

OBJET : 012 19.06.2017/B/0105 : Département Aménagement du Territoire et Gestion Immobilière - Propriétés communales - Stade Verbiest sis avenue De Roovere 9 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean - Remplacement du gazon synthétique du terrain de football – PPI 2016 -2020 - Marché public de travaux - Attribution du marché

Le Collège a décidé :

Article 1 :

D'approuver le rapport d'analyse des offres repris en annexe motivant l'attribution du marché et faisant partie intégrante de la présente décision ;

Article 2 :

Sur base des critères de droit d'accès et de sélection qualitative de sélectionner les soumissionnaires suivants : LESUCO SA, SPORTINFRABOUW NV, SCHEERLINCK;

Article 3

D'attribuer le marché de travaux relatif au remplacement du gazon synthétique du terrain de football du stade Verbiest sis avenue De Roovere 9 à Molenbeek-Saint-Jean à SPORTINFRABOUW NV (TVA BE 0425326291) sis Essendonkbos 5, 2910 Essen selon son offre du 2 juin 2017 pour un montant de de 181.330,00 EUR HTVA, soit 219.409,30 EUR TVAC; (TVA : 21%);

Article 4

D'approuver la dépense relative à ce marché qui s'élève à 241.400,00 EUR TVAC (révision des prix et des quantités présumées comprises);

Article 5

D'engager cette dépense à l'article 7640/722/60 du budget extraordinaire de l'exercice 2017

Article 6

De financer la dépense (241.400,00 EUR TVAC) par les subsides octroyés dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement 2016-2020 à concurrence de 140.860,77 EUR TVAC (n° du Droit constaté 1313) et le solde par fonds d'emprunt (100.539,23 EUR TVAC);

Article 7

D'inscrire la recette à l'article 7640/665/52 du budget extraordinaire de l'exercice 2017;

Article 8

De transmettre au pouvoir subsidiant la présente délibération ainsi que ses annexes. La présente délibération sera transmise, à l'Autorité de Tutelle conformément aux dispositions de l'ordonnance du 14 mai 1998 ainsi qu'à celles de l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 16 juillet 1998.

SEANCE DU COLLEGE ECHEVINAL DU 26 JUIN 2017

OBJET : 012/26.06.2017/B/0058 - Département Finances - Economat - Achat d'outillage pour le service des Propriétés communales - Désignation de l'adjudicataire.

Le Collège a décidé :

Article 1er

de considérer les offres de Cipac, Droeshaut et Sanistock comme complètes et régulières.

Article 2

d'approuver la proposition d'attribution, rédigé par le service de l'Economat.

Article 3

de considérer le rapport d'examen des offres en annexe comme partie intégrante de la présente délibération.

Article 4

d'attribuer le marché "Achat d'outillage pour le service des Propriétés communales" au soumissionnaire ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, soit Cipac, Av. Léonard Mommaerts, 11 à 1140 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 3.718,65 EUR hors TVA ou 4.499,57 EUR, TVA comprise.

Article 5

d'engager la dépense au budget extraordinaire de l'exercice 2017, article 0000/744/98.

Article 6

de couvrir la dépense par un emprunt.

OBJET : 012/26.06.2017/B/0059 : Département Finances - Economat - Achat de matériel d'exploitation pour la Maison des Cultures et de la Cohésion Sociale - Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter - Application de l'article 234, al.3 de la nouvelle loi communale.

Le Collège a décidé :

Article 1er

d'approuver la description technique N° 2017/712 et le montant estimé du marché "Achat de matériel d'exploitation pour la Maison des Cultures et de la Cohésion Sociale", établis par le service de l'Economat. Le montant estimé s'élève à 16.528,92 EUR hors TVA ou 20.000,00 EUR, 21% TVA comprise.

Article 2

de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Article 3

de consulter les firmes suivantes dans le cadre de la procédure négociée sans publicité :

- StageLight, Langdries 4 à 9450 Haaltert;
- Sotesa, Buisbeke 19/21 à 9520 Sint Lievens Houtem;
- Arto, bld de l'Europe 135B à 1300 Wavre;
- Inityum, Rue du Travail, 5B à 1400 Bruxelles;
- Fotoguy, Rue de Flandre, 43 à 1000 Bruxelles;
- Bert Foto Vidéo, Rue de l'Eglise, 152 à 1150 Bruxelles;
- Clabots, Quai des Usines, 5-9 à 1000 Bruxelles;
- Droeshaut, Ch. de Ninove, 41 à 1080 Bruxelles;
- Lecot, Bld. de la 2ème Armée Britannique, 67 à 1190 Bruxelles;
- Radiolec, Chaussée de Gand, 38 à 1080 Bruxelles;
- Steylemans, Boulevard Emile Bockstael, 412 à 1020 Bruxelles;
- Van den berg R., avenue Everard, 40 à 1190 Bruxelles;
- Cammaert - Ouest collectivités - Wesco, Mechelse steenweg 401 à 1930 Zaventem - Nossegem;
- Key Music, rue du Midi 143 à 1000 Bruxelles;
- Merlyn, Daalstraat, 2 à 9420 Erpe-Mere.

Article 4

de fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 17 juillet 2017.

OBJET : 012/26.06.2017/B/0060 - Département Finances - Economat - Achat de matériel d'exploitation pour les écoles francophones - Désignation des adjudicataires.

Le Collège a décidé :

Article 1er

de considérer les offres suivantes comme complètes et régulières :

- * Lot 1: Radiolec, Steylemans et Van den berg R.
- * Lot 2: Lyreco et Staples Belgium
- * Lot 3: Boma N.V. et Staples Belgium
- * Lot 4: Idema Sport et Sportibel

Article 2

d'approuver la proposition d'attribution, rédigée par le service de l'Economat.

Article 3

de considérer le rapport d'examen des offres en annexe comme partie intégrante de la présente délibération.

Article 4

d'attribuer ce marché aux soumissionnaires ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, soit :

* Lot 1: Van den berg R., N° TVA 0403.153.576, avenue Everard, 40 à 1190 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 294,09 EUR hors TVA ou 355,85 EUR, TVA comprise;

* Lot 2: Staples Belgium, N° TVA 0465.406.592, Ringlaan, 39 à 1853 Strombeek- Bever, pour le montant d'offre contrôlé de 129,94 EUR hors TVA ou 157,23 EUR, TVA comprise;

* Lot 3: Boma N.V., N° TVA 0422.029.182, Imperiastraat 6 à 1930 Zaventem, pour le montant d'offre contrôlé de 1.475,00 EUR hors TVA ou 1.784,75 EUR, TVA comprise;

* Lot 4: Idema Sport, N° TVA 0447.901.953, rue de l'Avenir, 8 Z.I. Les Plennesse zone C à 4890 Thimester, pour le montant d'offre contrôlé de 4.449,88 EUR hors TVA ou 5.384,35 EUR, TVA comprise.

Article 5

d'engager la dépense au budget extraordinaire de l'exercice 2017, article 0000/744/98.

Article 6

de couvrir la dépense par un emprunt.

OBJET : 012/26.06.2017/B/0061: Département Finances - Economat - Achat de mobilier scolaire pour les écoles néerlandophones - Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter - Application de l'article 234, al.3 de la nouvelle loi communale.

Le Collège a décidé :

Article 1er

d'approuver le cahier des charges N° 2017/711 et le montant estimé du marché "Achat de mobilier scolaire pour les écoles néerlandophones", établis par le service de l'Economat. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 24.793,39 EUR hors TVA ou 30.000,00 EUR, 21% TVA comprise.

Article 2

de passer le marché par la procédure négociée sans publicité.

Article 3

de consulter les firmes suivantes dans le cadre de la procédure négociée sans publicité :

- Alvan, rue de Berlaimont 2 - Z.I. à 6220 Fleurus
- Buro Shop, Parc Artisanal - rue de la Fagne, 9 à 4920 Harzé
- Baert, Essenestraat 16 à 1740 Ternat
- Hageland Educatief, Eilandstraat, 4 à 3294 Molenstede-Diest
- Cammaert - Ouest collectivités - Wesco, Mechelse steenweg 401 à 1930 Zaventem-Nossegem
- Bricolux, rue Saint-Isidore, 2 à 6900 Marche-en-Famenne
- BRICO, chaussée de Ninove 255/ 273 à 1080 Bruxelles
- ColliShop B2B, Edingensesteenweg, 196 à 1500 Halle.

Article 4

de fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 17 juillet 2017.

La présente délibération sera transmise au Conseil communal pour information.

OBJET : 012/26.06.2017/B/0102 : Département Aménagement du Territoire et Gestion Immobilière - Propriétés communales - Ecole communale n° 13 sise rue Koninck 63 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean - Rénovation et isolation d'une toiture plate - Marché public de travaux - Attribution du marché

Le Collège a décidé :

Article 1

D'approuver la dépense supplémentaire d'un montant de 24.408,73 EUR relative au

dépassement de l'estimation dans le cadre du marché de travaux de rénovation et d'isolation d'une toiture plate à l'école communale n° 13 sise rue Koninck 63 à 108 Molenbeek-Saint-Jean ;

Article 2

D'approuver le rapport d'analyse, repris en annexe motivant l'attribution du marché et faisant partie intégrante de la présente décision ;

Article 3

D'écarter sur base des critères de sélection qualitative, le soumissionnaire Ruval Union SPRL ;

Article 4

De sélectionner sur base des critères de sélection qualitative, le soumissionnaire TROIANI & FILS S.A. ;

Article 5

D'attribuer le marché de travaux relatif à la rénovation et l'isolation d'une toiture plate à l'école communale n° 13 sise rue Koninck 63 à 108 Molenbeek-Saint-Jean à la firme TROIANI & FILS S.A (T.V.A. n° BE0420.759.670), rue des Marchands 42, 6200 Châtelineau, selon son offre du 18 avril 2017 pour un montant de 67.175,00 EUR TVA non comprise, soit 81.281,75 EUR TVA comprise;

Article 6

D'engager la dépense globale d'un montant de 89.409,93 EUR TVAC à l'article 7220/724/60 du budget extraordinaire de l'exercice 2017 et de la couvrir par emprunt ;

Article 7

D'inscrire l'article 1 pour information à l'ordre du jour du Conseil communal lors de sa plus prochaine séance, conformément à l'article 234, alinéa 3 de la Nouvelle loi communale

OBJET : 012/26.06.2017/B/0103 : Département Aménagement du Territoire et Gestion Immobilière - Propriétés communales - Ecole communale n° 2 sise rue Le Lorrain 94 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean - Entretien des châssis en bois de l'école - Marché public de travaux - Attribution du marché.

Le Collège a décidé :

Article 1

D'approuver le rapport d'analyse, repris en annexe motivant l'attribution du marché et faisant partie intégrante de la présente décision ;

Article 2

D'attribuer le marché de travaux relatif à l'entretien des châssis en bois de l'école communale n°2 sise rue Le Lorrain 94 à Molenbeek-Saint-Jean à la firme Ruval Union SPRL (T.V.A. n° BE0634.704.553), rue Le Lorrain 110, 1080 Bruxelles, selon son offre du 12 juin 2017 pour un montant de 44.100,00 EUR TVA non comprise, soit 53.361,00 EUR TVA comprise;

Article 3

D'engager la dépense globale d'un montant de 58.700,00 EUR TVAC à l'article 7220/724/60 du budget extraordinaire de l'exercice 2017 et de la couvrir par emprunt

OBJET : 012/26.06.2017/B/0104 : Département Aménagement du Territoire et Gestion Immobilière - Propriétés communales - Fourniture et installation de stores dans divers bâtiments communaux à Molenbeek-Saint-Jean - Marché public de fourniture - Attribution du marché.

Le Collège a décidé :

Article 1

D'approuver le rapport d'analyse, repris en annexe motivant l'attribution du marché et faisant partie intégrante de la présente décision ;

Article 2

D'attribuer le marché de travaux relatif à la fourniture et l'installation de stores dans divers bâtiments communaux à Molenbeek-Saint-Jean à la firme HELLIOSCREEN NV (T.V.A. n° BE0413.567.616.), Dijkstraat 26, 9160 Lokeren, pour un montant de 13.905,14 EUR TVA non comprise, soit 16.825,22 EUR TVA comprise ;

Article 3

D'engager la dépense globale d'un montant de 16.830,00 EUR TVAC (montant arrondi) aux articles-code économique 125/06 du budget ordinaire de l'exercice 2017.

OBJET : 012/26.06.2017/B/0107 : Département Aménagement du Territoire et Gestion Immobilière - Propriétés communales – Etude et élaboration des plans d'évacuation et de sécurité incendie dans divers bâtiments communaux à Molenbeek-Saint-Jean – Marché public de service - Attribution du marché

Le Collège a décidé :

Article 1

D'approuver le rapport d'analyse, repris en annexe motivant l'attribution du marché et faisant partie intégrante de la présente décision ;

Article 2

Sur base des critères de droit d'accès et de sélection qualitative, de sélectionner les soumissionnaires Golfire SA, R C² Architectes et Sicli SA. ;

Article 3

D'attribuer le marché de service relatif à l'élaboration des plans d'évacuation et de sécurité incendie et l'étude des mesures à prendre en vue d'améliorer la conformité aux normes et réglementations incendie dans divers bâtiments communaux à Molenbeek- Saint-Jean, à la firme Golfire SA (T.V.A. n° BE0862.631.490), rue Bollinckx 241-243, 1190 Bruxelles, selon son offre du 12 juin 2017 d'un montant de 25.523,00 EUR TVA non comprise, soit 30.882,83 EUR TVA comprise;

Article 4

D'engager la dépense d'un montant de 33.980,00 EUR TVAC à l'article 0000/724/60 du budget extraordinaire de l'exercice 2017 et de la couvrir par emprunt.

OBJET : 012/26.06.2017/B/0114 : Département Infrastructures et Développement urbain Département Infrastructures et Développement Urbain – Marché de fournitures relatif à la fourniture d'éléments de signalisation routière et de mobilier urbain – Approbation du mode de passation du marché et fixation des conditions du marché

Le Collège a décidé :

Article 1 :

D'approuver le cahier spécial des charges relatif à la fourniture d'éléments de signalisation routière et de mobilier urbain ;

Article 2 :

D'approuver la dépense relative à ce marché s'élevant à 47.107,44 EUR HTVA, soit 57.000,00 EUR TVA comprise et de couvrir cette dépense via des emprunts;

Article 3 :

De lancer un marché public de fournitures par procédure négociée sans publicité.

Article 4 :

De consulter les firmes suivantes :

1-TRAFIROAD NV Adresse : Nieuwe Dreef 17, 9160 Lokeren TEL : 093555454

2-BELURBA BVBA Adresse : Heikant 5,3930 Hamont-Achel 011516327

3-Del Team sprl Adresse : Rue de Nivelles 101,1435 Mont Saint Guibert -Tel : 010617045

Le Collège approuve le point à l'unanimité

OBJET : 012/26.06.2017/B/0115 : 012 Département Infrastructures et Développement urbain
Département Infrastructures et Développement urbain – Marché de services relatif à la
mission partielle d'auteur de projet en vue de l'extension de l'école maternelle n° 19 « Petite
Flûte » (mission d'étude comprenant l'élaboration du dossier d'adjudication (dénomination
actuelle) basé sur le permis d'urbanisme existant, la coordination et le suivi du chantier, la
mission d'ingénierie en techniques spéciales, la mission de géomètre et de conseiller PEB),
sise rue de la Flûte enchantée, 5 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean, par le placement de
pavillons scolaires, de locaux annexes, de sanitaires ainsi que par la construction d'un préau
- Approbation du mode de passation du marché et fixation des conditions du marché.

Le Collège a décidé :

Article 1

D'approuver le cahier spécial des charges du marché de services relatif à la mission partielle d'auteur de projet en vue de l'extension de l'école maternelle n° 19 « Petite Flûte » (mission d'étude comprenant l'élaboration du dossier d'adjudication (dénomination actuelle) basé sur le permis d'urbanisme existant, la coordination et le suivi du chantier, la mission d'ingénierie en techniques spéciales, la mission de géomètre et de conseiller PEB), sise rue de la Flûte enchantée, 5 à 1080 Molenbeek- Saint-Jean, par le placement de pavillons scolaires, de locaux annexes, de sanitaires ainsi que par la construction d'un préau;

Article 2

D'approuver la dépense globale estimée à 60.500,00 EUR TVAC et de couvrir cette dépense par des emprunts;

Article 3

De recourir à la procédure négociée sans publicité en demandant prix aux bureaux suivants :

1. Centre d'Etudes et de Recherches d'Architecture et d'Urbanisme (CERAU)

Avenue des Courses 20, boîte 15

1050 Bruxelles

2. Smartgreen

Rue de Bois-Seigneur-Isaac,

1421 Braine-l'Alleud

3. Burtonboy architect

Rue Papenkasteel, 24

1180 Bruxelles

SEANCE DU COLLEGE ECHEVINAL DU 03 JUILLET 2017

OBJET : 012/03.07.2017/B/0060 - Département Finances - Economat - Achat de matériel
d'exploitation pour le service du Cimetière - Désignation des adjudicataires

Le Collège a décidé :

Article 1er

de considérer les offres suivantes comme incomplètes et irrégulières :

* Lot 4 : Aspirateur eau et poussière: Vanhie

Article 2

de considérer les offres suivantes comme complètes et régulières :

* Lot 1 : Tondeuse autotractée frontale avec bac: Vanhie et Pierre Genin sa

* Lot 2 : Débroussailleuse thermique: Vanhie et Pierre Genin sa

* Lot 3 : Démarreur booster: Droeshaut

* Lot 4 : Aspirateur eau et poussière: Droeshaut

Article 3

d'approuver la proposition d'attribution, rédigée par le service du Cimetière.

Article 4

de considérer le rapport d'examen des offres en annexe comme partie intégrante de la présente délibération.

Article 5

d'attribuer ce marché aux soumissionnaires ayant remis l'offre économiquement la plus

avantageuse, soit :

* Lot 1 : Tondeuse autotractée frontale avec bac: Pierre Genin sa, N° TVA 0451.835.106, chaussée de Charleroi, 32 à 5070 Fosses-la-Ville, pour le montant d'offre contrôlé et corrigé de 17.600,00 EUR hors TVA ou 21.296,00 EUR, TVA comprise;

* Lot 2 : Débroussailleuse thermique: Vanhie, N° TVA 0418.149.875, Vilvoordsesteenweg, 172 à 1860 Meise, pour le montant d'offre contrôlé et corrigé de 794,91 EUR hors TVA ou 961,84 EUR, TVA comprise;

* Lot 3 : Démarreur booster: Droeshaut, N° TVA 0431.915.858, Ch. de Ninove, 41 à 1080 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 258,00 EUR hors TVA ou 312,18 EUR, TVA comprise;

* Lot 4 : Aspirateur eau et poussière: Droeshaut, N° TVA 0431.915.858, Ch. De Ninove, 41 à 1080 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 235,00 EUR hors TVA ou 284,35 EUR, TVA comprise.

Article 6

d'engager la dépense au budget extraordinaire de l'exercice 2017, article 0000/744/98.

Article 7

de couvrir la dépense par un emprunt.

OBJET : 012/03.07.2017/B/0061 : Département Finances - Economat - Achat de matériel d'exploitation pour le service du Pavage - Désignation de l'adjudicataire

Le Collège a décidé :

Article 1er

de considérer les offres suivantes comme complètes et régulières :

* Lot 1 : Matériel électroportatif: Droeshaut et Degeco

* Lot 2 : Matériel statique: Droeshaut et Degeco

* Lot 3 : Groupe électrogène: Droeshaut et Degeco

* Lot 4 : Accessoires: Droeshaut et Degeco

Article 2

d'approuver la proposition d'attribution, rédigée par le service du Pavage.

Article 3

de considérer le rapport d'examen des offres en annexe comme partie intégrante de la présente délibération.

Article 4

d'attribuer ce marché aux soumissionnaires ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, soit :

* Lot 1 : Matériel électroportatif: Droeshaut, N° TVA 0431.915.858, Ch. de Ninove, 41 à 1080 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé et corrigé de 3.847,30 EUR hors TVA ou 4.655,23 EUR, TVA comprise;

* Lot 2 : Matériel statique: Droeshaut, N° TVA 0431.915.858, Ch. de Ninove, 41 à 1080 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 328,15 EUR hors TVA ou 397,06 EUR, TVA comprise;

* Lot 3 : Groupe électrogène: Droeshaut, N° TVA 0431.915.858, Ch. de Ninove, 41 à 1080 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 975,00 EUR hors TVA ou 1.179,75 EUR, TVA comprise;

* Lot 4 : Accessoires: Droeshaut, N° TVA 0431.915.858, Ch. de Ninove, 41 à 1080 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 118,72 EUR hors TVA ou 143,65 EUR, TVA comprise.

Article 5

d'engager la dépense au budget extraordinaire de l'exercice 2017, article 0000/744/98.

Article 6

de couvrir la dépense par un emprunt.

OBJET : 012/03.07.2017/B/0089 : Département Aménagement du Territoire et Gestion Immobilière - Propriétés communales - Entretien des blocs autonomes d'éclairages de sécurité dans les bâtiments communaux - Marché public de service- Attribution du marché

Le Collège a décidé :

Article 1

D'approuver le rapport d'analyse, repris en annexe motivant l'attribution du marché et faisant partie intégrante de la présente décision ;

Article 2

D'attribuer le marché de service relatif à l'entretien des blocs autonomes d'éclairages de sécurité dans les bâtiments communaux à Molenbeek-Saint-Jean à la firme HAND PROTECH SPRL (T.V.A. n° BE 0675.366.854) rue des Osiers n°1 à 1080 Bruxelles, pour un montant de 21.800,00 EUR TVA non comprise, soit 26.378,00 EUR TVA comprise;

Article 3

D'engager la dépense globale d'un montant de 27.000,00 EUR TVAC à l'article 0000/724/60 du budget extraordinaire de l'exercice 2017 et de la couvrir par emprunt

OBJET : 012/03.07.2017/B/0090 : Département Aménagement du Territoire et Gestion Immobilière - Propriétés communales - Fourniture et pose des pictogrammes de sécurité dans les bâtiments communaux - Marché public de fourniture - Attribution du marché

Le Collège a décidé :

Article 1

D'approuver le rapport d'analyse, repris en annexe motivant l'attribution du marché et faisant partie intégrante de la présente décision ;

Article 2

Sur base des critères de droit d'accès et de sélection qualitative, de sélectionner les soumissionnaires GOLD FIRE SPRL et HAND PROTECH SPRL;

Article 3

D'attribuer le marché de service relatif à la fourniture et la pose des pictogrammes de sécurité dans les bâtiments communaux à Molenbeek-Saint-Jean à la firme HAND PROTECH SPRL (T.V.A. n° BE 0675.366.854) rue des Osiers n°1 à 1080 Bruxelles, pour un montant de 22.050,00 EUR TVA non comprise, soit 26.680,50 EUR TVA comprise;

Article 4

D'engager la dépense globale d'un montant de 28.000,00 EUR TVAC à l'article 0000/724/60 du budget extraordinaire de l'exercice 2017 et de la couvrir par emprunt

SEANCE DU COLLEGE ECHEVINAL DU 10 JUILLET 2017

OBJET : 012/10.07.2017/B/0038 - Département Finances - Economat - Achat de matériel d'exploitation pour l'Académie de Musique et des Arts de la Parole - Désignation des adjudicataires

Le Collège a décidé :

Article 1er

de considérer les offres suivantes comme incomplètes et irrégulières :

* Lot 3: Le Cercle de l'Orgue et du Piano (Liège Music Center) (L'offre est incomplète);

Article 2

de considérer les offres suivantes comme complètes et régulières :

* Lot 1: Le Cercle de l'Orgue et du Piano (Liège Music Center), Keymusic et Azzato;

* Lot 2: Keymusic, Azzato, Music Company et Le Cercle de l'Orgue et du Piano (Liège Music Center);

* Lot 3: Keymusic et Music Company;

* Lot 4: Keymusic et Azzato;

* Lot 5: Le Cercle de l'Orgue et du Piano (Liège Music Center), Keymusic et Music Company;

* Lot 6: Keymusic, Fi7 (Fisette) et Le Cercle de l'Orgue et du Piano (Liège Music Center).

Article 3

d'approuver la proposition d'attribution, rédigée par l'Académie de Musique et des Arts

de la Parole.

Article 4

de considérer le rapport d'examen des offres en annexe comme partie intégrante de la présente délibération.

Article 5

d'attribuer ce marché aux soumissionnaires ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, soit :

* Lot 1: Azzato, N° TVA 0479.274.030, rue de la Violette 42 à 1000 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 1.440,72 EUR hors TVA ou 1.743,27 EUR, TVA comprise;

* Lot 2: Le Cercle de l'Orgue et du Piano (Liège Music Center), N° TVA 0599.534.432, rue de Fragnée, 155-157 à 4000 Liège, pour le montant d'offre contrôlé de 107,36 EUR hors TVA ou 129,90 EUR, TVA comprise;

* Lot 3: Music Company, N° TVA 0466.321.362, Rink 30 à 1600 Sint-Pieters-Leeuw, pour le montant d'offre contrôlé de 632,23 EUR hors TVA ou 765,00 EUR, TVA comprise;

* Lot 4: Azzato, N° TVA 0479.274.030, rue de la Violette 42 à 1000 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 154,95 EUR hors TVA ou 187,49 EUR, TVA comprise;

* Lot 5: Music Company, N° TVA 0466.321.362, Rink 30 à 1600 Sint-Pieters-Leeuw, pour le montant d'offre contrôlé de 400,41 EUR hors TVA ou 484,50 EUR, TVA comprise;

* Lot 6: Keymusic, N° TVA 0447.439.719, Rue du Midi, 143 à 1000 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 609,92 EUR hors TVA ou 738,00 EUR, TVA comprise.

Article 6

d'engager la dépense au budget extraordinaire de l'exercice 2017, article

Azzato :

0000/744/98 (Achat de matériel d'exploitation) : 1.930,76 EUR TVAC

Le Cercle de l'Orgue et du Piano (Liège Music Center) :

0000/744/98 : 129,90 EUR TVAC

Music Company

0000/744/98 : 1.249,50 EUR TVAC

Keymusic :

0000/744/98 : 738,00 EUR TVAC

Article 7

de couvrir la dépense par un emprunt.

OBJET : 012/10.07.2017/B/0039 : Département Finances - Economat - Achat de matériel d'exploitation pour le service des Plantations - Désignation des adjudicataires.

Le Collège a décidé :

Article 1er

de considérer les offres suivantes comme complètes et régulières :

* Lot 1 : Emulseur: Hydor et Euro Fish Equipment;

* Lot 2 : Bateau et accessoires: Hydor, Mons Nautic et Général Yachting center.

Article 2

d'approuver la proposition d'attribution, rédigée par le service des Plantations.

Article 3

de considérer le rapport d'examen des offres en annexe comme partie intégrante de la présente délibération.

Article 4

d'attribuer ce marché aux soumissionnaires ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, soit :

* Lot 1 : Emulseur: Euro Fish Equipment, N° TVA 0445.973.237, Rue de Capilone (ZI) à 6220 Heppignies, pour le montant d'offre contrôlé de 4.104,00 EUR hors TVA ou 4.965,84 EUR, TVA comprise;

* Lot 2 : Bateau et accessoires: Hydor, N° TVA 0400.091.346, Hundelgemsesteenweg, 363 à 9050 Gentbrugge, pour le montant d'offre contrôlé de 946,98 EUR hors TVA ou

1.145,85 EUR, TVA comprise.

Article 5

d'engager la dépense au budget extraordinaire de l'exercice 2017, article 0000/744/98 (achat de matériel d'exploitation).

Article 6

de couvrir la dépense par un emprunt

OBJET : 012/10.07.2017/B/0040 : Département Finances - Economat - Achat de mobilier - Désignation des adjudicataires

Le Collège a décidé :

Article 1er

de sélectionner les soumissionnaires Alvan, Buro Shop, Inofec et Bureaudeco qui répondent aux critères de la sélection qualitative.

Article 2

de considérer les offres suivantes comme complètes et régulières :

- * Lot 1 (Mobilier scolaire): Buro Shop et Alvan;
- * Lot 2 (Divers): Alvan;
- * Lot 3 (Blocs de rangement): Alvan;
- * Lot 4 (Mobilier spécifique): Alvan;
- * Lot 5 (Couchettes): Buro Shop, Bureaudeco et Alvan;
- * Lot 6 (Poufs): Bureaudeco et Alvan;
- * Lot 7 (Mobilier de bureau): Buro Shop, Alvan et Inofec;
- * Lot 8 (Sièges de bureau): Alvan et Inofec;
- * Lot 9 (Sièges de bureau spécifiques): Alvan et Inofec;
- * Lot 10 (Armoires de sécurité et étagères): Buro Shop;
- * Lot 11 (Tables): Buro Shop, Bureaudeco et Alvan.

Article 3

d'approuver la proposition d'attribution, rédigée par le service de l'Economat.

Article 4

de considérer le rapport d'examen des offres en annexe comme partie intégrante de la présente délibération.

Article 5

d'attribuer ce marché aux soumissionnaires ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, soit :

- * Lot 1 (Mobilier scolaire): Alvan, N° TVA 0413.094.195, rue de Berlaimont 2 - Z.I. à 6220 Fleurus, pour le montant d'offre contrôlé de 18.096,85 EUR hors TVA ou 21.897,19 EUR, 21% TVA comprise;
- * Lot 2 (Divers): Alvan, N° TVA 0413.094.195, rue de Berlaimont 2 - Z.I. à 6220 Fleurus, pour le montant d'offre contrôlé de 139,00 EUR hors TVA ou 168,19 EUR, 21% TVA comprise;
- * Lot 3 (Blocs de rangement): Alvan, N° TVA 0413.094.195, rue de Berlaimont 2 - Z.I. à 6220 Fleurus, pour le montant d'offre contrôlé de 1.707,00 EUR hors TVA ou 2.065,47 EUR, 21% TVA comprise;
- * Lot 4 (Mobilier spécifique): Alvan, N° TVA 0413.094.195, rue de Berlaimont 2 - Z.I. à 6220 Fleurus, pour le montant d'offre contrôlé de 2.009,00 EUR hors TVA ou 2.430,89 EUR, 21% TVA comprise;
- * Lot 5 (Couchettes): Alvan, N° TVA 0413.094.195, rue de Berlaimont 2 - Z.I. à 6220 Fleurus, pour le montant d'offre contrôlé de 2.680,00 EUR hors TVA ou 3.242,80 EUR, 21% TVA comprise;
- * Lot 6 (Poufs): Alvan, N° TVA 0413.094.195, rue de Berlaimont 2 - Z.I. à 6220 Fleurus, pour le montant d'offre contrôlé de 743,00 EUR hors TVA ou 899,03 EUR, 21% TVA comprise;
- * Lot 7 (Mobilier de bureau): Alvan, N° TVA 0413.094.195, rue de Berlaimont 2 - Z.I. à 6220 Fleurus, pour le montant d'offre contrôlé de 6.994,50 EUR hors TVA ou 8.463,35 EUR, 21% TVA comprise;
- * Lot 8 (Sièges de bureau): Alvan, N° TVA 0413.094.195, rue de Berlaimont 2 - Z.I. à 6220 Fleurus, pour le montant d'offre contrôlé et corrigé de 785,00 EUR hors TVA ou 949,85 EUR, 21% TVA comprise;

* Lot 9 (Sièges de bureau spécifiques): Alvan, N° TVA 0413.094.195, rue de Berlaimont 2 - Z.I. à 6220 Fleurus, pour le montant d'offre contrôlé et corrigé de 598,00 EUR hors TVA ou 723,58 EUR, 21% TVA comprise;

* Lot 10 (Armoires de sécurité et étagères): Buro Shop, N° TVA 0872.794.023, Parc Artisanal - rue de la Fagne, 9 à 4920 Harzé, pour le montant d'offre contrôlé de 4.850,40 EUR hors TVA ou 5.868,98 EUR, 21% TVA comprise;

* Lot 11 (Tables): Alvan, N° TVA 0413.094.195, rue de Berlaimont 2 - Z.I. à 6220 Fleurus, pour le montant d'offre contrôlé de 4.613,00 EUR hors TVA ou 5.581,73 EUR, 21% TVA comprise.

Article 6

d'engager la dépense au budget extraordinaire de l'exercice 2017, article :

Alvan :

0000/741/51 : 46.422,08 EUR TVAC

Buro Shop :

0000/741/51 : 5.868.98 EUR TVAC

Article 7

de couvrir la dépense par un emprunt.

OBJET : 012 10.07.2017/B/0079 - Département Aménagement du Territoire et Gestion Immobilière Propriétés communales - Entretien et réparation des châssis dans les bâtiments communaux - Marché public de service - Attribution du marché

Le Collège a décidé :

Article 1

D'approuver le rapport d'analyse, repris en annexe motivant l'attribution du marché et faisant partie intégrante de la présente décision ;

Article 2

D'attribuer le marché de service relatif à l'entretien et la réparation des châssis dans les bâtiments communaux à Molenbeek-Saint-Jean à la firme Technoflex SPRL (T.V.A. n° BE 0418.030.606) chaussée de Vilvoorde 356, 1120 Bruxelles, pour un montant de 67.380,00 EUR TVA non comprise, soit 81.529,80 EUR TVA comprise

Article 3

D'engager la dépense globale d'un montant de 81.530,00 EUR TVAC (montant arrondi) aux articles-code économique 125/06 du budget ordinaire de l'exercice 2017

SEANCE DU COLLEGE ECHEVINAL DU 17 JUILLET 2017

OBJET : 012/17.07.2017/B/0036 - Département Finances - Economat - Location d'un bus pour l'année scolaire 2017-2018 - Désignation de l'adjudicataire.

Le Collège a décidé :

Article 1er

de considérer les offres de Pajot-Tours, Eurobussing Brussels Keolis group et CAPITALE CARS SPRL comme complètes et régulières.

Article 2

d'approuver la proposition d'attribution, rédigée par le service de l'Economat.

Article 3

de considérer le rapport d'examen des offres en annexe comme partie intégrante de la présente délibération.

Article 4

d'attribuer le marché "Location d'un bus pour l'année scolaire 2017-2018" au soumissionnaire ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, soit Eurobussing Brussels Keolis group, N° TVA 0432877544, Avenue de Béjar, 5 à 1120 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 72.150,00 EUR hors TVA ou 76.479,00 EUR, 6% TVA comprise

Article 5

d'engager la dépense de 30.000 EUR TVAC au budget ordinaire de l'exercice 2017, article 7050/124/48 (Frais de transports d'élèves) pour la période du 1/9/2017 au 31/12/2017.

OBJET : 012/17.07.2017/B/0383- Département Aménagement du Territoire et Gestion Immobilière - Propriétés Communales – Travaux de maintenance à réaliser par le service des Ateliers au stade Edmond Machtens- Approbation des offres

Le Collège a décidé :

Article 1

D'approuver le montant total des offres reçues par le service des Ateliers en vue de la réalisation de travaux de maintenance dans le stade Edmond Machtens ;

Article 2

D'engager la dépense globale d'un montant de 5.713,49 EUR TVAC au nom des différentes firmes à l'article 7640/125/02 du budget ordinaire de l'exercice 2017

SEANCE DU COLLEGE ECHEVINAL DU 24 JUILLET 2017

OBJET : 012/24.07.2017/B/0073 - Département Finances
Economat - Achat de matériel d'exploitation pour le service des Ateliers - Désignation des adjudicataires.

Le Collège a décidé :

Article 1er

de considérer les offres suivantes comme nulles ou irrégulières :

* Lot 6 : Matériel pour les vitriers: Clabots;

* Lot 7 : Matériel pour les électriciens: Droeshaut, Clabots et Electric;

* Lot 8 : Matériel pour les déménageurs: Heddebaut et Manutan - Overtoom.

Article 2

de considérer les offres suivantes comme complètes et régulières :

* Lot 1 : Matériel pour les peintres: Droeshaut et Clabots;

* Lot 2 : Matériel pour les maçons: Droeshaut et Clabots;

* Lot 3 : Matériel pour les serruriers: Droeshaut et Clabots;

* Lot 4 : Matériel pour les plombiers: Droeshaut;

* Lot 5 : Matériel pour les menuisiers: Droeshaut et Clabots;

* Lot 6 : Matériel pour les vitriers: Droeshaut;

Article 3

d'approuver la proposition d'attribution, rédigée par le service des Ateliers.

Article 4

de considérer le rapport d'examen des offres en annexe comme partie intégrante de la présente délibération.

Article 5

De ne pas attribuer les lots 7 et 8

Article 6

d'attribuer ce marché aux soumissionnaires ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, soit :

* Lot 1 : Matériel pour les peintres: Clabots, N° TVA 0412.572.672, Quai des Usines, 5-9 à 1000 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 1.482,86 EUR hors TVA ou 1.794,26 EUR, TVA comprise;

* Lot 2 : Matériel pour les maçons: Droeshaut, N° TVA 0431.915.858, Ch. de Ninove, 41 à 1080 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 117,60 EUR hors TVA ou 142,30 EUR, TVA comprise;

* Lot 3 : Matériel pour les serruriers: Clabots, N° TVA 0412.572.672, Quai des Usines, 5-9 à 1000 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 766,17 EUR hors TVA ou 927,07 EUR, TVA comprise;

* Lot 4 : Matériel pour les plombiers: Droeshaut, N° TVA 0431.915.858, Ch. De Ninove, 41 à 1080 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 3.767,85 EUR hors TVA ou 4.559,10 EUR, TVA comprise;

* Lot 5 : Matériel pour les menuisiers: Clabots, N° TVA 0412.572.672, Quai des Usines, 5-9 à 1000 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 7.156,81 EUR hors TVA ou 8.659,74 EUR, TVA comprise;

* Lot 6 : Matériel pour les vitriers: Droeshaut, N° TVA 0431.915.858, Ch. de Ninove, 41 à 1080 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 1.399,36 EUR hors TVA ou 1.693,23 EUR, TVA comprise.

Article 7

d'engager la dépense au budget extraordinaire de l'exercice 2017, article 0000/744/98 (achat de matériel d'exploitation).

Article 8

de couvrir la dépense par un emprunt.

OBJET : 012/24.07.2017/B/0074 - Département Finances - Economat - Achat de mobilier scolaire pour les écoles néerlandophones - Désignation des adjudicataires.

Le Collège a décidé :

Article 1er

de sélectionner les soumissionnaires Alvan, Buro Shop, Baert et Hageland Educatief qui répondent aux critères de sélection qualitative.

Article 2

de considérer les offres suivantes comme nulles ou irrégulières :

* Lot 4 (Mobilier spécifique): Baert (L'offre est incomplète);

Article 3

de considérer les offres suivantes comme complètes et régulières :

* Lot 1 (Mobilier scolaire): Alvan, Buro Shop, Baert et Hageland Educatief;

* Lot 2 (Armoires et blocs de rangement): Baert et Hageland Educatief;

* Lot 3 (Chaises de bureau): Alvan et Hageland Educatief;

* Lot 4 (Mobilier spécifique): Hageland Educatief;

* Lot 5 (Chariot à livres): Baert et Hageland Educatief;

Article 4

d'approuver la proposition d'attribution, rédigée par le service de l'Economat.

Article 5

de considérer le rapport d'examen des offres en annexe comme partie intégrante de la présente délibération.

Article 6

d'attribuer ce marché aux soumissionnaires ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, soit :

* Lot 1 (Mobilier scolaire): Alvan, N° TVA 0413.094.195, rue de Berlaimont 2 - Z.I. à 6220 Fleurus, pour le montant d'offre contrôlé de 11.148,00 EUR hors TVA ou 13.489,08 EUR, 21% TVA comprise;

* Lot 2 (Armoires et blocs de rangement): Baert, N° TVA 0427.326.570, Essenestraat 16 à 1740 Ternat, pour le montant d'offre contrôlé et corrigé de 3.243,28 EUR hors TVA ou 3.924,37 EUR, 21% TVA comprise;

* Lot 3 (Chaises de bureau): Alvan, N° TVA 0413.094.195, rue de Berlaimont 2 - Z.I. à 6220 Fleurus, pour le montant d'offre contrôlé de 178,00 EUR hors TVA ou 215,38 EUR, 21% TVA comprise;

* Lot 4 (Mobilier spécifique): Hageland Educatief, N° TVA 0461.321.112, Eilandstraat, 4 à 3294 Molenstede-Diest, pour le montant d'offre contrôlé de 1.862,63 EUR hors TVA ou 2.253,78 EUR, 21% TVA comprise;

* Lot 5 (Chariot à livres): Baert, N° TVA 0427.326.570, Essenestraat 16 à 1740 Ternat, pour le montant d'offre contrôlé de 111,62 EUR hors TVA ou 135,06 EUR, 21% TVA comprise.

Article 7

de ne pas attribuer le lot 6

article 8

d'engager la dépense au budget extraordinaire de l'exercice 2017, article :

Alvan :

0000/741/51 : 13.704,46 EUR TVAC

Baert :

0000/741/51 : 4.059,43 EUR TVAC

Hageland Educatief :
0000/741/51 : 2.253,78 EUR TVAC

Article 9

de couvrir la dépense par un emprunt.

OBJET : 012/24.07.2017/B/0075 : Département Finances - Economat - Excursion d'un jour pour les personnes du 3ème âge - Désignation des adjudicataires

Le Collège a décidé :

Article 1er

de sélectionner les soumissionnaires Zuun Cars bvba, Sandeshoved et CAPITALE CARS SPRL qui répondent aux critères de sélection qualitative.

Article 2

de considérer les offres suivantes comme complètes et régulières :

- * Lot 1 Location de cars: CAPITALE CARS SPRL et Zuun Cars bvba;
- * Lot 2 Location de 2 liftcars: Zuun Cars bvba;
- * Lot 3 Repas pour +/- 800 personnes: Sandeshoved.

Article 3

d'approuver la proposition d'attribution, rédigé par le service de l'Action Sociale.

Article 4

de considérer le rapport d'examen des offres en annexe comme partie intégrante de la présente délibération.

Article 5

d'attribuer ce marché aux soumissionnaires ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, soit :

- * Lot 1 Location de cars: Zuun Cars bvba, N° TVA 0450.018.830, F. Coevoetstraat, 12 à 1600 Sint-Pieters-Leeuw, pour le montant d'offre contrôlé de 8.125,00 EUR hors TVA ou 8.612,50 EUR, 6% TVA comprise;
- * Lot 2 Location de 2 liftcars: Zuun Cars bvba, N° TVA 0450.018.830, F. Coevoetstraat, 12 à 1600 Sint-Pieters-Leeuw, pour le montant d'offre contrôlé de 1.600,00 EUR hors TVA ou 1.696,00 EUR, 6% TVA comprise;
- * Lot 3 Repas pour +/- 800 personnes: Sandeshoved, Goethalstraat, 1 à 8620 Nieuwpoort, pour le montant d'offre contrôlé de 21.419,20 EUR hors TVA ou 23.200,00 EUR, TVA comprise.

Article 6

d'engager la dépense au budget ordinaire de l'exercice 2017, article :

Zuun Cars :

8340/124/48 : 10.308,50 EUR TVAC

Sandeshoved :

8340/124/48 : 23.200,00 EUR TVAC

OBJET : 012/24.07.2017/B/0077 : Département Finances - Economat - Location de terminaux de paiement - Désignation des adjudicataires

Le Collège a décidé :

Article 1er

de considérer les offres suivantes comme complètes et régulières :

- * Lot 1 (3 terminaux de paiement en location pour le service Population): KEYWARE SMART CARD DIVISION NV et WORLDLINE NV;
- * Lot 2 (2 terminaux de paiement en location pour le service Population): KEYWARE SMART CARD DIVISION NV et WORLDLINE NV;
- * Lot 3 (1 terminal de paiement pour le Musée communal): KEYWARE SMART CARD DIVISION NV et WORLDLINE NV;
- * Lot 4 (17 terminaux de paiement en location pour écoles communales francophones): KEYWARE SMART CARD DIVISION NV et WORLDLINE NV.

Article 2

d'approuver la proposition d'attribution, rédigée par le service de l'Economat.

Article 3

de considérer le rapport d'examen des offres en annexe comme partie intégrante de la

présente délibération.

Article 4

d'attribuer ce marché aux soumissionnaires ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, soit :

* Lot 1 (3 terminaux de paiement en location pour le service Population): KEYWARE SMART CARD DIVISION NV, N° TVA 449832253, Ikaroslaan 24 à 1930 Zaventem, pour le montant d'offre contrôlé et corrigé de 830,25 EUR hors TVA ou 1.004,60 EUR, TVA comprise;

* Lot 2 (2 terminaux de paiement en location pour le service Population): KEYWARE SMART CARD DIVISION NV, N° TVA 449832253, Ikaroslaan 24 à 1930 Zaventem, pour le montant d'offre contrôlé et corrigé de 553,50 EUR hors TVA ou 669,74 EUR, TVA comprise;

* Lot 3 (1 terminal de paiement pour le Musée communal): KEYWARE SMART CARD DIVISION NV, N° TVA 449832253, Ikaroslaan 24 à 1930 Zaventem, pour le montant d'offre contrôlé et corrigé de 203,25 EUR hors TVA ou 245,93 EUR, TVA comprise;

* Lot 4 (17 terminaux de paiement en location pour écoles communales francophones et 1 terminal pour le Musée communal): WORDLINE NV, N° TVA 418547872, Haachtsesteenweg 1442 à 1130 Haren (Brussel-Stad), pour le montant d'offre contrôlé et corrigé de 3.383,00 EUR hors TVA ou 4.093,43 EUR, TVA comprise.

Article 5

d'engager la dépense au budget ordinaire de l'exercice 2017 pour les 5 mois restants de 2017, articles :

KEYWARE SMART CARD DIVISION NV :

1040/124/12 : 697,64 EUR TVAC

7625/124/48 : 102,47 EUR TVAC

WORDLINE NV :

7220/124/12 : 1.705,60 EUR TVAC

OBJET : 012/24.07.2017/B/0091: Prévention et Vie Sociale - Service des Cultures – MCCS – Ateliers adultes. Saison 2017-2018 (phase 1 : septembre-décembre 2017). Organisation, budget et désignations

Le Collège a décidé :

Article 1 – Accord de principe

D'organiser les ateliers pour adultes de septembre 2017 jusqu'à décembre 2017 autour de la thématique « Je pense donc je suis » ainsi que d'organiser la rue des ateliers en collaboration avec d'autres partenaires le 6 septembre 2017 entre 13h et 18h au sein de la Maison des cultures et dans les rues avoisinantes;

Article 2 – Désignation de prestataires

de désigner des artistes-animateurs et assimilés, à concurrence d'un montant global estimé à 15.500,00 € incluant les frais de transport et les frais administratifs ;

Article 3 – Engagement de la dépense

d'engager la dépense globale de 15.650,00 € sur l'article budgétaire 7624/124-48 (organisation des manifestations subventionnées) du budget ordinaire 2017 et de couvrir les dépenses du projet par les subsides dont bénéficie le Service Cultures / Maison des Cultures et de la Cohésion Sociale, à savoir : Cocof DC n°46, FWB DC n° 16 et PGV DC n° 15;

Article 4 – Collaboration des services communaux

de demander au Service Communication de créer le graphisme des outils promotionnels ;
de demander la collaboration du Service Imprimerie pour l'impression des outils promotionnels ;

de demander au Service Economat de passer les commandes afin d'entretenir le matériel didactique, d'acquérir ou louer divers petits matériaux et équipements (décoration, décor, costumes, entretien de la machine à coudre, petit matériel de couture, tissus, transports...) ainsi que d'acheter la nourriture et des boissons chaudes ou froides pour les participants des ateliers et les artistes et/ou d'accepter des remboursements sur présentation d'une note de frais ou des tickets de caisse (sur présentation des pièces justificatives) aux artistes encadrants pour un montant maximal de 750,00 € ;

de charger le Service contentieux de prévoir les assurances nécessaires afin de couvrir les participants, artistes et animateurs, en matière de responsabilité civile et accidents corporels

au sein de la Maison des cultures ainsi que dans le cadre des sorties extérieures ;
de charger le Service Cultures de transmettre la présente délibération aux
services concernés.

OBJET : 012/24.07.2017/B/0105 : Département Infrastructures et Développement urbain
Département Infrastructures et Développement urbain – Marché de services relatif à la
mission partielle d’auteur de projet en vue de l’extension de l’école maternelle n° 19 « Petite
Flûte » (mission d’étude comprenant l’élaboration du dossier d’adjudication (dénomination
actuelle) basé sur le permis d’urbanisme existant, la coordination et le suivi du chantier, la
mission d’ingénierie en techniques spéciales, la mission de géomètre et de conseiller PEB),
sise rue de la Flûte enchantée, 5 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean, par le placement de
pavillons scolaires, de locaux annexes, de sanitaires ainsi que par la construction d’un préau
- Attribution

Le Collège a décidé :

Article 1

De prendre connaissance du rapport d’analyse des offres pour le marché de services relatif
à la mission partielle d’auteur de projet en vue de l’extension de l’école maternelle n° 19 «
Petite Flûte » (mission d’étude comprenant l’élaboration du dossier d’adjudication
(dénomination actuelle) basé sur le permis d’urbanisme existant, la coordination et le suivi du
chantier, la mission d’ingénierie en techniques spéciales, la mission de géomètre et de
conseiller PEB), sise rue de la Flûte enchantée, 5 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean, par le
placement de pavillons scolaires, de locaux annexes, de sanitaires ainsi que par la
construction d’un préau ;

Article 2

Sur base du rapport d’analyse, de désigner et de passer commande au bureau Burtonboy
architects (TVA: 0870.366.845) – Rue Papenkasteel, 24 à 1180 Bruxelles - pour l’extension
de l’école maternelle n° 19 « Petite Flûte » (mission d’étude comprenant l’élaboration du
dossier d’adjudication (dénomination actuelle) basé sur le permis d’urbanisme existant, la
coordination et le suivi du chantier, la mission d’ingénierie en techniques spéciales, la
mission de géomètre et de conseiller PEB), sise rue de la Flûte enchantée, 5 à 1080
Molenbeek-Saint-Jean, par le placement de pavillons scolaires, de locaux annexes, de
sanitaires ainsi que par la construction d’un préau, de l’approuver et de le faire sien pour un
montant de 66.066,00 EUR TVAC ;

Article 3

D’engager la dépense globale estimée à 66.066,00 EUR TVAC au nom de Burtonboy
architects – TVA: 0870.366.845) Rue Papenkasteel, 24 à 1180 Bruxelles–, à l’article
7220/722/60 du budget extraordinaire de l’exercice 2017 et de la couvrir par emprunt.

OBJET : 012/24.07.2017/B/00148 : Département Aménagement du Territoire et Gestion
Immobilière Propriétés communales - Ecole communale n°16 sise avenue Carl Requette 20
à 1080 Molenbeek-Saint-Jean - Remplacement du revêtement de sol dans 4 classes -
Marché public de travaux - Attribution du marché

Le Collège a décidé :

Article 1

D’approuver le rapport d’analyse, repris en annexe motivant l’attribution du marché et
faisant partie intégrante de la présente décision ;

Article 2

D’attribuer le marché de travaux relatif au remplacement du revêtement de sol dans 4
classes de l’école communale n° 16 sise avenue Carl Requette 20 à 1080 Molenbeek-
Saint-Jean à la firme GENERALE TRANSFORM (T.V.A. n° BE0638.817.551),
boulevard du Roi Albert II 28-30 bte 50, 1000 Bruxelles, pour un montant de
20.100.00 EUR TVA non comprise, soit 24.321,00 EUR TVA comprise;

Article 3

D’approuver la dépense supplémentaire d’un montant de 1.600,00 EUR relative au
dépassement de l’estimation dans le cadre du présent marché ;

Article 4

D’engager la dépense globale d’un montant de 25.600,00 EUR TVAC à l’article

7220/724/60 du budget extraordinaire de l'exercice 2017 et de la couvrir par emprunt ;
Article 5
D'inscrire l'article 1 pour information à l'ordre du jour du Conseil communal lors de sa plus prochaine séance ;

SEANCE DU COLLEGE ECHEVINAL DU 21 AOUT 2017

OBJET : 012 21.08.2017/B/0113 - Département Finances - Economat - Achat de matériel d'exploitation pour divers services communaux - Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter - Application de l'article 234, al.3 de la nouvelle loi communale

Le Collège a décidé :

Article 1er

d'approuver la description technique N° 2017/719 et le montant estimé du marché "Achat de matériel d'exploitation pour divers services communaux", établis par le service de l'Economat. Le montant estimé s'élève à 7.024,79 EUR hors TVA ou 8.500,00 EUR, 21% TVA comprise.

Article 2

de passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.

Article 3

de consulter les opérateurs économiques suivants dans le cadre de la procédure négociée sans publication préalable :

- Manutan - Overtoom, Industrielaan, 30 à 1740 Ternat;
- Gaerner, Jan Emiel Mommaertsiaan, 20 à 1831 Diegem;
- Kaiser & Kraft, E. mommaertsiaan, 20 à 1831 Diegem;
- Fotoguy, Rue de Flandre, 43 à 1000 Bruxelles;
- Capitani, Chaussée de Haecht, 629 à 1030 Bruxelles;
- Droeshaut, Ch. de Ninove, 41 à 1080 Bruxelles;
- Clabots, Quai des Usines, 5-9 à 1000 Bruxelles;
- Testo nv, Indutrielaan, 19 à 1740 Ternat.

Article 4

de fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 12 septembre 2017.
La présente délibération sera transmise au Conseil communal pour information

OBJET : 012 21.08.2017/B/0114 : Département Finances - Economat - Achat de matériel d'exploitation pour l'Académie de dessin et des arts visuels - Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter - Application de l'article 234, al.3 de la nouvelle loi communale.

Le Collège a décidé :

Article 1er

d'approuver la description technique N° 2017/703 et le montant estimé du marché "Achat de matériel d'exploitation pour l'Académie de dessin et des arts visuels", établis par le service de l'Economat. Le montant estimé s'élève à 17.355,37 EUR hors TVA ou 21.000,00 EUR, 21% TVA comprise.

Article 2

de passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.

Article 3

de consulter les opérateurs économiques suivants dans le cadre de la procédure négociée sans publication préalable :

- Clabots, Quai des Usines, 5-9 à 1000 Bruxelles;
- Mpro, Avenue du Port, 67 à 1000 Bruxelles;
- Lecot, Bld. de la 2ème Armée Britannique, 67 à 1190 Bruxelles;
- Studio Francine, Bld. du Jardin Botanique, 41 à 1000 Bruxelles;
- Fotoguy, Rue de Flandre, 43 à 1000 Bruxelles;
- Studio Technic, Place Masui, 3 à 1030 Bruxelles;
- Artley persen, Kerkstraat, 27 à 9050 Gent;

- All4print, S'hertogenlaan, 48 à 3000 Leuven;
- Schleiper SA., Chaussée de Charleroi, 151 à 1060 Bruxelles;
- Maison Lefebvre, Rue du Midi, 25 à 1000 Bruxelles;
- Mekasreen, D'Helst, 27 à 9280 Lebbeke;
- Publivenor, Suikerkaai, 40 à 1500 Halle;
- Manutan - Overtoom, Industrielaan, 30 à 1740 Ternat.

Article 4

de fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 15 septembre 2017.
La présente délibération sera transmise au Conseil communal pour information.

OBJET : 012 21.08.2017/B/0115 : Département Finances - Economat - Achat de matériel d'exploitation pour la Maison des Cultures et de la Cohésion Sociale - Désignation des adjudicataires.

Le Collège a décidé :

Article 1er

de considérer les offres suivantes comme nulles ou irrégulières :

- * Lot 3 (Electroménager): Van den berg R. (L'offre est incomplète.);

Article 3

de considérer les offres suivantes comme complètes et régulières :

- * Lot 1 (Projecteurs): Inityum et Droeshaut;
- * Lot 2 (Scénographie): Lecot et Droeshaut;
- * Lot 3 (Electroménager): Radiolec;
- * Lot 4 (Appareils photos): Van den berg R. et Fotoguy;
- * Lot 5 (Electricité spécifique au théâtre): Inityum et Sotesa;
- * Lot 6 (Tambours): Cammaert - Ouest collectivités - Wesco;
- * Lot 7 (outillage): Lecot et Droeshaut.

Article 4

d'approuver la proposition d'attribution, rédigée par la Maison des Cultures et de la Cohésion Sociale.

Article 5

de considérer le rapport d'examen des offres en annexe comme partie intégrante de la présente délibération.

Article 6

d'attribuer ce marché aux soumissionnaires ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, soit :

- * Lot 1 (Projecteurs): Inityum, Rue du Travail, 5B à 1400 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé et corrigé de 10.326,76 EUR hors TVA ou 12.495,38 EUR, TVA comprise;
- * Lot 2 (Scénographie): Droeshaut, N° TVA 0431.915.858, Ch. de Ninove, 41 à 1080 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 418,20 EUR hors TVA ou 506,02 EUR, TVA comprise;
- * Lot 3 (Electroménager): Radiolec, N° TVA 0836.469.008, Chaussée de Gand, 38 à 1080 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 1.044,45 EUR hors TVA ou 1.263,79 EUR, TVA comprise;
- * Lot 4 (Appareils photos): Fotoguy, N° TVA 0434.693.325, Rue de Flandre, 43 à 1000 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 305,79 EUR hors TVA ou 370,00 EUR, TVA comprise;
- * Lot 5 (Electricité spécifique au théâtre): Sotesa, N° TVA 0459.885.809, Buisbeke 19/21 à 9520 Sint Lievens Houtem, pour le montant d'offre contrôlé et corrigé de 2.876,16 EUR hors TVA ou 3.480,15 EUR, TVA comprise;
- * Lot 6 (Tambours): Cammaert - Ouest collectivités - Wesco, N° TVA 0428.553.918, Mechelse steenweg 401 à 1930 Zaventem - Nossegem, pour le montant d'offre contrôlé de 256,16 EUR hors TVA ou 309,95 EUR, TVA comprise;
- * Lot 7 (outillage): Lecot, N° TVA 0405.350.033, Bld. de la 2ème Armée Britannique, 67 à 1190 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé et corrigé de 1.262,27 EUR hors TVA ou 1.527,35 EUR, TVA comprise.

Article 7

d'engager la dépense au budget extraordinaire de l'exercice 2017, article 7624/744/98 (Achat de matériel d'équipement et d'exploitation divers).

Article 8

de couvrir la dépense par le subside est inscrit à l'article 7624/665/52 (droit constaté référence DC 917)

OBJET : 012 21.08.2017/B/0116 : Département Finances - Economat - Achat de matériel d'exploitation pour les écoles néerlandophones - Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter - Application de l'article 234, al.3 de la nouvelle loi communale

Le Collège a décidé :

Article 1er

d'approuver la description technique N° 2017/718 et le montant estimé du marché "Achat de matériel d'exploitation pour les écoles néerlandophones", établis par le service de l'Economat. Le montant estimé s'élève à 4.132,23 EUR hors TVA ou 5.000,00 EUR, 21% TVA comprise.

Article 2

de passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.

Article 3

de consulter les opérateurs économiques suivants dans le cadre de la procédure négociée sans publication préalable :

- Gaerner, Jan Emiel Mommaertslaan, 20 à 1831 Diegem;
- Manutan - Overtoom, Industrielaan, 30 à 1740 Ternat;
- Kaiser & Kraft, E. mommaertslaan, 20 à 1831 Diegem;
- Radiolec, Chaussée de Gand, 38 à 1080 Bruxelles;
- Steylemans, Boulevard Emile Bockstael, 412 à 1020 Bruxelles;
- Van den berg R., avenue Everard, 40 à 1190 Bruxelles;
- Baert, Essenestraat 16 à 1740 Ternat;
- Cammaert - Ouest collectivités - Wesco, Mechelse steenweg 401 à 1930 Zaventem ;
- Hageland Educatief, Eilandstraat, 4 à 3294 Molenstede-Diest;
- Capitani, Chaussée de Haecht, 629 à 1030 Bruxelles.

Article 4

de fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 12 septembre 2017. La présente délibération sera transmise au Conseil communal pour information.

OBJET : 012 21.08.2017/B/0117 : Département Finances - Economat - Achat de photocopieurs pour divers services communaux - Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter - Application de l'article 234, al.3 de la nouvelle loi communale.

Le Collège a décidé :

Article 1er

de marquer son accord pour l'acquisition de photocopieurs avec contrat d'entretien pour une période de 60 mois auprès de la firme Konica Minolta Business Solutions (TVA 0863.205.176) sur base du catalogue des produits du C.I.R.B. agissant en centrale de marché.

Article 2

que la dépense est estimée à 18.444,16 EUR, 21% TVA comprise pour l'acquisition des photocopieurs et à 23.885,40 EUR, 21% TVA comprise pour le contrat d'entretien pour la durée totale du marché.

Article 3

que la dépense sera couverte par les crédits inscrits à l'article 0000/742/52 du budget extraordinaire de l'exercice 2017 et financé par un emprunt, et par les crédits inscrits aux articles 1040/123/12 et 7220/123/12 du budget ordinaire de l'exercice 2017 et par des crédits à inscrire aux budgets ordinaires des exercices suivants. Le point sera mis à l'ordre du jour du Conseil communal

OBJET : 012 21.08.2017/B/0118 : Département Finances - Economat - Désignation d'un service externe de prévention et de protection au travail pour une durée indéterminée - Approbation des conditions et du mode de passation.

Le Collège a décidé :

Article 1er

d'approuver le cahier des charges N° 2017/685 et le montant estimé du marché "Désignation d'un service externe de prévention et de protection au travail pour une durée indéterminée", établis par le service de l'Economat. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 500.000,00 EUR TVAC (0% TVA).

Article 2

de passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.

Article 3

d'inscrire la dépense au budget ordinaire de l'exercice 2018, article 1310/123/14 et au budget des exercices suivants.

La présente délibération sera transmise, pour approbation, à l'Autorité de Tutelle conformément aux dispositions de l'ordonnance du 14 mai 1998 ainsi qu'à celles de l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 16 juillet 1998. Le point sera mis à l'ordre du jour du Conseil communal.

OBJET : 012 21.08.2017/B/0530 : Département Aménagement du Territoire et Gestion Immobilière - Propriétés Communales - Gestion Bâtiments - Travaux de rénovation légère du Pavillon au parc Marie-Josée

Le Collège a décidé :

Article 1

D'approuver les différentes offres de prix reçues par le service des Ateliers dans le cadre des travaux de rénovation légère du Pavillon du parc Marie-Josée ;

Article 2

D'engager la dépense globale d'un montant de 10.887,03 EUR TVAC au nom des différentes firmes à l'article 9220/724/60 du budget extraordinaire de l'exercice 2017 et de la couvrir par emprunt.

SEANCE DU COLLEGE ECHEVINAL DU 28 AOUT 2017

OBJET : 012/28.08.2017/B/0115 - Prévention et Vie Sociale - Département des Cultures – Service Cultures - MCCS – Brussels Chamber Music Festival – du 6 au 8 octobre 2017 au château du Karreveld - Organisation, budget et désignations

Le Collège a décidé :

Article 1 - Principe :

D'autoriser l'organisation, en collaboration avec Monsieur Julien Beurms, directeur artistique de l'asbl «Musique et Lumières », d'un festival de musique de chambre de cinq concerts répartis sur trois jours, les 6, 7, 8 octobre au Château du Karreveld ;

Article 2 - Finances

D'engager le montant de 1500,00€ et l'inscrire à l'article budgétaire 7620/123/48 (organisation d'activités) de l'année 2017;

Article 3 – Désignations

De désigner l'asbl « Musiques et lumières » située à 68, rue Stevens-Delannoy – 1020 Bruxelles ; N° d'entreprise : 0547.938.449, N° compte en banque : BE75 0017 2288 0351), pour la production de l'événement ;

Article 4 – Collaboration des services communaux

D'accorder la collaboration matérielle des services communaux :

Château – conciergerie :

- ouverture du château dès le 5/10 matin pour le montage jusqu'au 8 octobre (démontage le 9/10)
- accès à partir du 6/10 aux salons, salle des chevaliers et grange
- mise à disposition de : 150 verres à vin et soft, 100 gobelets, 50 tasses (+sous-tasses)

ad hoc), produit de vaisselle, essuies, 6 poteaux indicateurs

Ateliers – déménageurs :

- prévoir la tente jeunesse (déjà sur place pour Bruxellons) : démontage à prévoir le 9/10
- 3 frigos bahut
- 5 manges-debout
- 5 tables
- 200 chaises (à placer par les déménageurs)
- 3 porte-manteaux

Electriciens :

- tableau électrique (à placer sous la tente jeunesse)
- 3 rallonges
- 3 blocs multiprise

Propreté :

- 6 grandes poubelles
- transport de la tente jeunesse 10/10 (le 9/10)

Plantations :

12 plantes d'intérieur

Gardiens de la paix :

Prévoir 2 gardiens les 6-7-8 octobre aux horaires suivants :

Vendredi : de 18h à 23h30

Samedi : de 13h à 23h30

Dimanche : de 13h à 23h30

Police :

Patrouille autour du site les 6-7-8 octobre aux horaires suivants :

Vendredi : entre de 18h et 23h30

Samedi : entre 13h et 23h30

Dimanche : entre 13h et 23h30

OBJET : 012/28.08.2017/B/0116 : Prévention et Vie Sociale - Département des Cultures – Service Cultures - MCCS – Programmation des spectacles danse-musique tous publics 1er semestre 2017. Organisation, budget et désignations.

Le Collège a décidé :

Article 1 – Principe

D'autoriser l'organisation, pour un montant total de 5353,40 euro, des spectacles suivants à la Maison des Cultures :

30/09 : Desperately in need of Audience (Arab Puppet Foundation)

14/10 : Badi

25/11 : Askanyi

01-03/12 : Pole Fusion Festival

Article 2 – De désigner les artistes et assimilés suivants pour un montant total de 4.853,40 €

Artiste/spectacle Association/Production Adresse N°de compte Montant TTC

Badi S.H.I.N.E PROD 152 avenue Firmin Lecharlier 1090 jette BE09363065146957

2.200,00€

Askanyi Mantra Music vzw Rue Alfred Orban 11 – 1190 FOREST BE610688 9965 4617

2.030,00€

Desperately in need of Audience Arab Puppet Foundation 0,00€

Pole dance fusion Festival Sarahcademy asbl 0,00€

Hôtel Meininger MEININGER Brussels

GmbH Quai du Hainaut 33, BE- 1080 Brussels BE19949007901412 515,40€

Hôtel Belvue N.V. - HOTELLIGEN - S.A. Rue Evariste Pierron – 1 – B – 1080 Bruxelles

BE47 0017 4383 5280 108,00€

Article 3 – Finances

De couvrir les dépenses par les subsides dont bénéficie le service des cultures – la Maison des Cultures (Cocof DC n°46, FWB DC n° 16 et PGV DC n° 15) et d'engager le montant total de 4.853,40€ sur l'article budgétaire 7624/124-48 « organisation de manifestations subventionnées » du budget 2017; les 500 euros sont engagés via le marché effectué par

l'économat administratif ;

Article 4 – Collaboration des services communaux

D'autoriser la collaboration des différents services communaux :

Service économat pour :

Passer les commandes :

Catering et boissons via le Service de l'économat pour un montant de 500,00€

TTC suivant les marchés publics ;

Service Communication pour :

Création des outils promotionnels, campagne de presse

Service Imprimerie communale pour :

Impression des outils promotionnels

OBJET : 012/28.08.2017/B/0146 : Département Aménagement du Territoire et Gestion Immobilière - Propriétés communales – Placement d'illuminations pour les fêtes de fin d'année 2017- Marché public de travaux – Attribution du marché.

Le Collège a décidé :

Article 1

D'approuver le rapport d'analyse, repris en annexe motivant l'attribution du marché et faisant partie intégrante de la présente décision ;

Article 2

De rejeter l'offre du soumissionnaire ILVRIS ;

Article 3

D'attribuer le marché de travaux relatif au placement d'illuminations pour les fêtes de fin d'année 2017 à Molenbeek-Saint-Jean à la firme M- Technique (T.V.A. n° BE0568.932.813), rue de la Princesse, 2 - 1080 Bruxelles, pour un montant de 49.710,00 EUR TVA non comprise, soit 60.149,00 EUR TVA comprise;

Article 4

D'engager la dépense globale d'un montant de 66.200,00 EUR TVAC à l'article 4260/735/60 du budget extraordinaire de l'exercice 2017 et de la couvrir par emprunt.

SEANCE DU COLLEGE ECHEVINAL DU 04 SEPTEMBRE 2017

OBJET : 012/04.09.2017/B/0048 - Département Finances - Economat - Achat de matériel d'exploitation pour le service des Ateliers. - Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter - Application de l'article 234, al.3 de la nouvelle loi communale.

Le Collège a décidé :

Article 1er

d'approuver la description technique N° 2017/722 et le montant estimé du marché "Achat de matériel d'exploitation pour le service des Ateliers.", établis par le service de l'Economat. Le montant estimé s'élève à 28.925,61 EUR hors TVA ou 34.999,99 EUR, 21% TVA comprise.

Article 2

de passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.

Article 3

de consulter les opérateurs économiques suivants dans le cadre de la procédure négociée sans publication préalable :

- Delaby Electro, Groenveldlaan 9 à 1860 Meise
- Electric, bld. Poincare, 61 à 1070 Bruxelles
- cebeo, Bld. Louis Schmidt, 3/1 à 1040 Bruxelles
- Manutan - Overtoom, Industrielaan, 30 à 1740 Ternat
- Kaiser & Kraft, E. mommaertslaan, 20 à 1831 Diegem
- Heddebaut, Chaussée de Leuze, 129 à 9600 Renaix
- All-Loc, Chemin de la Praye, 7c à 1420 Braine-l'Alleud
- Clabots, Quai des Usines, 5-9 à 1000 Bruxelles
- Droeshaut, Ch. de Ninove, 41 à 1080 Bruxelles

- Lecot, Bld. de la 2ème Armée Britannique, 67 à 1190 Bruxelles

Article 4

de fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 22 septembre 2017.

OBJET : 012/04.09.2017/B/0093 : Département Aménagement du Territoire et Gestion Immobilière - Propriétés communales - Travaux divers de rafraîchissement (peintures, revêtements de sol, ...) dans différentes propriétés communales sises à Molenbeek-Saint-Jean – Attribution du marché

Le Collège a décidé :

Article 1 :

D'approuver le rapport d'analyse des offres repris en annexe motivant l'attribution du marché et faisant partie intégrante de la présente décision ;

Article 2 :

Sur base des critères de droit d'accès et de sélection qualitative de sélectionner les soumissionnaires suivants : Yvo Rinaldi sa, Veldeman Bvba, CV Hereman SC, Malice sa, Dacol sa, Balcaen et Fils Sprl, Ase Bvba et Buyse Bvba ;

Article 3 :

D'attribuer le marché relatif aux travaux divers de rafraîchissement (peinture, revêtements de sol, ...) à effectuer dans différentes propriétés communales sises à Molenbeek-Saint-Jean à Yvo Rinaldi sa (TVA BE0403.977.284) sis Parc Industriel, 4 à 4400 Flémalle selon son offre du 3 juillet 2017 pour un montant de 161.972,81 EUR HTVA, soit 195.987,10 EUR TVAC (TVA 21 % = 34.014,29 EUR) ;

Article 4 :

D'approuver la dépense relative à ce marché qui s'élève à 178.181,82 EUR HTVA, soit 215.600,00 TVAC (TVA 21% = 37.418,18 EUR) (révision des prix et des quantités présumées comprises ;

Article 5 :

D'engager cette dépense à l'article 9220/724/60 du budget extraordinaire de l'exercice 2017

SEANCE DU COLLEGE ECHEVINAL DU 11 SEPTEMBRE 2017

OBJET : 012/11.09.2017/B/0073 - Département Finances - Economat - Achat de photocopieurs pour divers services communaux - Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter - Application de l'article 234, al.3 de la nouvelle loi communale

Le Collège a décidé :

Article 1er

d'approuver l'acquisition de photocopieurs avec contrat d'entretien pour une période de 60 mois auprès de la firme Konica Minolta Business Solutions (TVA 0863.205.176) sur base du catalogue des produits du C.I.R.B. agissant en centrale de marché pour un montant global de 42.329,56 EUR 21% TVA comprise .

Article 2

d'engager la dépense au budget extraordinaire de l'exercice 2017, article 0000/742/52 : 18.444,16 EUR TVAC et au budget ordinaire de l'exercice 2017, articles 1040/123/12 : 4.346,32 EUR TVAC pour un an, soit 1.086,58 EUR TVAC pour les 3 mois restants de 2017 7220/123/12 : 430,76 EUR TVAC pour un an, soit 107,69 EUR TVAC pour les 3 mois restants de 2017

Article 3

Le marché dont il est question à l'article 1er sera financé par des fonds d'emprunt

OBJET : 012/11.09.2017/B/0259 : Receveur Communal - Recette communale - Marché de services pour la conclusion de crédits destinés au financement du service extraordinaire de l'exercice 2017 - Cahier des charges.

Le Collège a décidé :

Article 1 :

D'approuver le cahier des charges pour le marché de services relatif à la conclusion de crédits pour le financement du service extraordinaire de l'exercice 2017.

Article 2 :

D'approuver la dépense globale du marché estimée à 10.766.333 euros. La présente délibération sera transmise à l'Autorité de tutelle.

SEANCE DU COLLEGE ECHEVINAL DU 18 SEPTEMBRE 2017

OBJET : 012/18.09.2017/B/0104 - Département Infrastructures et Développement urbain
Département Infrastructure et Développement urbain – Marché de travaux relatif à la
rénovation de toitures plates de l'école communale n°1 – Approbation des conditions du
marché – CC17.005

Le Collège a décidé :

Article 1 :

D'approuver le marché de travaux relatif à la rénovation de toitures plates de l'école n°1 ;

Article 2

D'approuver et de faire sien le cahier des charges, le métré et les plans établis par le Département Infrastructure et Développement urbain à cet effet;

Article 3

D'approuver la dépense estimée 134.000,00 EUR HTVA (TVA 6% soit 8.040,00 EUR), soit 142.040 EUR TVAC;

Article 4

De lancer le marché de travaux par procédure négociée sans publicité préalable.

Article 5

De consulter les entreprises suivantes :

S.A PALUMBO ET FILS

Rue Champeaux, 24

6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE

TOITURE CHRISTIAN SPRL

Rue Thier des Gottes, 20

4624 ROMSEE

ASE BVBA

Driekoningenstraat, 61

2600 BERCHEM

JACOBS & SOHN SPRL

Hauptstrasse, 93b

4790 BURG-REULAND

SIX BVBA

Schardouwstraat, 31

8870 IZEGEM

SA TROIANI & FILS

Rue des marchands, 42

6200 CHATELINEAU

BALCAEN ET FILS

chaussée de Jette 396

1081 Bruxelles

LOTI BATI

Chaussée de Dieleghem, 15

1090 Bruxelles

PRO CONSTRUCT

Rue des Etangs Noirs 44,

1080 Bruxelles

KLIMA

Auguste Van Zande, 87

1080 Bruxelles

Article 6

De communiquer sa décision au Conseil communal.

OBJET : 012/18.09.2017/B/0109 : Département Infrastructures et Développement urbain
Département Infrastructures et Développement urbain - Marchés Publics - Extension de
l'école 19, située Rue de la Flûte enchantée 5 à 1080 Molenbeek-Saint- Jean, par le
placement de pavillons scolaires, de locaux annexes, de sanitaires ainsi que par la
construction d'un préau - Approbation des conditions du marché et de l'avis de marché -
CSC 17.018.

Le Collège a décidé :

Article 1 :

D'approuver le cahier spécial des charges, le métré ainsi que le projet d'avis de marché pour l'extension de l'école 19, située Rue de la Flûte enchantée 5 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean, par le placement de pavillons scolaires, de locaux annexes, de sanitaires ainsi que par la construction d'un préau.

Article 2 :

D'approuver la dépense d'un montant de 1.166.000 € TVAC (6% TVA et 10% marge financière comprises) sous réserve d'une modification budgétaire et sous réserve de l'approbation de cette modification budgétaire par la tutelle financière.

Le point sera mis à l'ordre du jour du Conseil communal.

SEANCE DU COLLEGE ECHEVINAL DU 20 SEPTEMBRE 2017

OBJET : 012/20.09.2017/B/0001 - Département Aménagement du Territoire et Gestion Immobilière - Propriétés communales - Ecole communale n°7 sise rue de Ribaucourt, 27 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean – Réparation de la tuyauterie de gaz - Marché public de travaux

Le Collège a décidé :

Article 1

D'approuver le projet de réparation en urgence des tuyauteries de gaz de l'école communale n°7, sise rue de Ribaucourt, 27 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean ;

Article 2

D'approuver la dépense relative à ce marché estimée à 135.000,00 EUR HTVA, soit 163.350,00 EUR TVAC;

Article 3

D'inscrire cette dépense à l'article 7220/724/60 du budget extraordinaire de l'exercice 2017 et de la couvrir par emprunt ;

Article 4

De consulter les firmes suivantes :

Thermo-Expert – place du Champ de Mars, 5 – 1050 Bruxelles,
Ent. Allegretti sprl – rue de Dilbeek, 104 – 1080 Bruxelles,
Chauufo.be/ECO s.a. – chaussée de Vleurgaet, 320 – 1050 Bruxelles,
Be.Maintenance s.a. – boulevard de l'Humanité, 114 – 1070 Bruxelles ;

Article 5

De communiquer sa décision au Conseil communal

OBJET : 012/20.09.2017/B/0002 : Département Aménagement du Territoire et Gestion Immobilière - Propriétés communales - Ecole communale n°7 sise rue de Ribaucourt, 27 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean - Réparation en urgence des tuyauteries de gaz - Marché public de travaux - Attribution du marché

Le Collège a décidé :

Article 1

D'attribuer le marché de travaux relatifs à la réparation en urgence des tuyauteries de gaz de l'école communale n°7, sise rue de Ribaucourt, 27 à 1080 Bruxelles, à la firme be.Maintenance (T.V.A. n° BE0419.201.534), bd de l'Humanité, 114 - 1070 Bruxelles, sur base des prix unitaires inscrits dans son offre du 20.09.2017;

Article 2

D'engager la dépense globale d'un montant de 163.350,00 EUR TVAC à l'article 7220/724/60 du budget extraordinaire de l'exercice 2017 et de la couvrir par emprunt.

SEANCE DU COLLEGE ECHEVINAL DU 25 SEPTEMBRE 2017

OBJET : 012/25.09.2017/B/0017 - Département Développement Durable et Espaces Publics Energie - Cahier des Charges - Mise à disposition de toitures pour le placement et l'exploitation d'installations photovoltaïques reliées au réseau sur des bâtiments propriétés de la commune de Molenbeek-Saint-Jean

Le Collège a décidé :

Article 1 :

D'approuver le cahier des charges ci-joint ainsi que les annexes ;

Article 2 :

De recourir à la procédure négociée sans publicité après consultation de plusieurs firmes spécialisées ;

Article 3 :

De porter les recettes éventuelles d'un loyer d'occupation des toitures à l'article budgétaire 5520/124/48 - Energie-Frais d'activités liées à l'énergie

Article 4 :

De communiquer sa décision au Conseil Communal.

OBJET : 012/25.09.2017/B/0022 - Département Services généraux et Démographie Economie - Classes moyennes – Marché dominical sur la place Communale – Renouvellement de la concession – Approbation des conditions et du mode de passation.

Le Collège a décidé :

Article 1 :

D'approuver le cahier des charges établi en vue d'octroyer une nouvelle concession de 3 ans pour l'exploitation du marché dominical de la place Communale, ci-annexé ;

Article 2 :

De procéder à la publication des cahiers de charges;

OBJET : 012/25.09.2017/B/0117 - Prévention et Vie Sociale - Cultures - MCCS - Fonctionnement de l'espace de fabrication numérique (FabLab) à la Maison des Cultures dans le cadre du Programme européen FEDER 2014-2020 porté par l'asbl iMAL en collaboration avec la MCCS et l'asbl LES : Organisation, budget et désignations : septembre à décembre 2017

Le Collège a décidé :

Article 1: Principe

D'autoriser l'organisation des ateliers au Fablab de septembre à décembre 2017.

Article 2 : Désignation des prestataires :

De désigner Cécile Lombart, Avenue des glycines 18, 1030 Schaerbeek, via SMART, Rue Emile Féron, 70, B-1060 Bruxelles, IBAN BE62 0689 0087 1561

Article 3 – Engagement de la dépense

d'engager la dépense de 960,00€ sur l'article budgétaire 7624/124-48 organisation de manifestations subsidiées' du budget ordinaire 2017 et de couvrir les dépenses par les subsides dont bénéficie le Service Cultures / Maison des Cultures, à savoir FEDER (DC31) ;

Article 4 – Demande de collaboration des services communaux

de charger le Service Cultures d'élaborer les Conventions de prestation entre les artistes-animateurs ou l'association (et assimilés) et la Commune ;

de demander au Service Communication de créer des dépliants et affichettes de promotion du projet de Fablab;

de charger l'Imprimerie communale de l'impression des outils promotionnels ;

Copie de la délibération transmise aux Services :

Economat – Communication – Contentieux – Finances – Informatique

OBJET : 012/25.09.2017/B/0120 : Prévention et Vie Sociale - Cultures- Service cultures - Programmation de contes au Château du Karreveld : 1ier octobre-12 novembre-3 décembre 2017. Organisation, budget et désignations

Le Collège a décidé :

Article 1- Accord de principe

de marquer son accord sur le nouvel axe de programmation « Contes au Château », le 1ier octobre et 12 novembre et 3 décembre 2017 en partenariat avec la Maison du conte de Bruxelles et Chamber Music for Europe durant la saison 2017, autour de la thématique Je pense donc je suis dans la salle des Chevaliers et les Salons du Karreveld ;

Article 2 - Désignation des prestataires

de désigner des artistes-animateurs Christine Andrien, Julien Staudt, Ludwine Deblon et Vanessa Berkenbaum, à concurrence d'un montant global maximum de 1425,00 euros, incluant les frais de transport et les frais administratifs et de charger le Service Cultures/Maison des Cultures d'élaborer les Conventions de prestation entre l'artiste/animateur ou l'association (et assimilés) et la Commune ;

400,00 euros servant à payer la prestation de Christine Andrien via la Maison du conte de Bruxelles: Rue du Rouge-Cloître 7d - 1160 Auderghem- numéro de compte BE29 3630 8388 80 64, numéro d'entreprise : 462540342 Date : 1ier octobre

400,00 euros servant à payer la prestation de Julien Staudt : via la Maison du conte de Bruxelles: Rue du Rouge-Cloître 7d - 1160 Auderghem- numéro de compte BE29 3630 8388 80 64, numéro d'entreprise : 462540342 Date : 3 décembre

400,00 euros servant à payer la prestation de Ludwine Deblon : via la Maison du conte de Bruxelles: Rue du Rouge-Cloître 7d - 1160 Auderghem- numéro de compte BE29 3630 8388 80 64, numéro d'entreprise : 462540342 Date : 12 novembre

225,00 euros servant à payer la prestation de Vanessa BERKENBAUM, Avenue des Sept Bonniers, 172 bte 3 1190 Bruxelles. Numéro de compte: BE37 0018 0664 7228 Dates : 1ier octobre, 12 novembre et 3 décembre;

Article 3 – Engagement de la dépense

d'engager les sommes estimées à un montant global de 1425,00 euros, les crédits étant prévus à l'article budgétaire 7620/123-48 « Organisation d'activités francophones » du budget ordinaire 2017;

Considérant que les dépenses ne sont pas couvertes par des subsides ;

Article 4 - Collaboration avec les services communaux

de charger le Service Economat de passer les commandes chez Solucious pour l'achat de la nourriture et des boissons chaudes ou froides (collations pour les adultes), suivant désignation des marchés pour un montant maximum s'élevant à 29,24 €

de charger l'Economat de passer commande auprès de l'ALE, désignée par le marché annuel, pour la diffusion de flyers au minimum 10 jours avant la représentation pour un montant estimé à 100,00 euros;

de charger le Service de l'Imprimerie communale de l'impression des supports promotionnels ;

de charger le Service Communication du graphisme, de la diffusion et du suivi presse ;

de charger le Service Contentieux de la souscription des assurances ;

de charger le Service de Conciergerie du château de l'entretien et de l'ouverture du château le 1ier octobre, 12 novembre et 3 décembre 2017 de 11h à 19h ;

de charger le Service des Gardiens de la Paix d'assurer la sécurité du château le 1ier octobre, 12 novembre et 3 décembre 2017 de 15h30-18h30 ;

de charger le Service Cultures de l'élaboration et du suivi des conventions de prestation.

Expédition de la présente aux services de l'économat, de l'Imprimerie communale, de la Conciergerie du Château, de la Communication, du Contentieux, des Gardiens de la paix, du Service des cultures

OBJET : 012 25.09.2017/B/0154 - Département Aménagement du Territoire et Gestion Immobilière - Propriétés communales – Antenne de quartier WAQ sise rue de Liverpool, 2 à 1080 Bruxelles - Travaux de sécurisation – Fixation des conditions du marché.

Le Collège a décidé :

Article 1 :

D'approuver le marché de travaux relatif aux travaux sécurisation de l'antenne de quartier WAQ sise rue de Liverpool, 2 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean;

Article 2 :

D'approuver et de faire sien le cahier spécial des charges et le métré relatifs au présent marché public;

Article 3 :

De lancer un marché public de travaux par procédure négociée sans publication préalable conformément à l'article 42 § 1, 1°, a) de la loi du 17 juin 2016;

Article 4 :

De consulter les soumissionnaires suivants :

1. E.W.E. Security, rue de Stalle 97, 1180 Bruxelles
2. E.V.A. security systems, boulevard Louis Schmidt 119/3, 1040 Bruxelles
3. SECURITY INFOR, avenue de Visé 92, 1170 Bruxelles
4. IBG Sécurité SPRL, avenue Mozart, 46, 1190 Bruxelles

Article 5:

D'approuver la dépense relative à ce marché estimée à 41.322,31 HTVA EUR soit 50.000,00 EUR TVAC;

Article 6:

D'inscrire cette dépense à l'article 0000/724/60 du budget extraordinaire de l'exercice 2017 ;

Article 7

De communiquer sa décision au Conseil communal.

SEANCE DU COLLEGE ECHEVINAL DU 02 OCTOBRE 2017

OBJET : 012 02.10.2017/B/0056 - Département Finances - Economat - Achat de matériel d'exploitation pour l'Académie de dessin et des arts visuels - Désignation des adjudicataires

Le Collège a décidé :

Article 1er

de considérer les offres suivantes comme complètes et régulières :

- * Lot 1 : Matériel de sculpture: Ets. Michel SPRL;
- * Lot 2 : Matériel audiovisuel: Fotoguy;
- * Lot 3 : Matériel photo: Fotoguy;
- * Lot 4 : Matériel de gravure: Schleiper SA. et Terras;
- * Lot 5 : Matériel d'impression: 'T Dreefhuys;
- * Lot 6 : Matériel de sérigraphie: Publivenor;
- * Lot 7 : Matériel de peinture: Maison Lefebvre;
- * Lot 8 : Matériel d'équipement et de communication: Manutan - Overtoom;
- * Lot 9: Chaufferette: Manutan - Overtoom.

Article 2

d'approuver la proposition d'attribution, rédigée par l'Académie de Dessin et des Arts visuels.

Article 3

de considérer le rapport d'examen des offres en annexe comme partie intégrante de la présente délibération.

Article 4

d'attribuer ce marché aux soumissionnaires ayant remis l'offre la plus basse, soit :

- * Lot 1 : Matériel de sculpture: Ets. Michel SPRL, N° TVA 0439282019, Grand'place 14 à 7060 Soignies, pour le montant d'offre contrôlé de 1.987,51 EUR hors TVA ou 2.404,89 EUR, TVA comprise;
- * Lot 2 : Matériel audiovisuel: Fotoguy, N° TVA 0434.693.325, Rue de Flandre, 43 à 1000

Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 2.330,33 EUR hors TVA ou 2.819,70 EUR, TVA comprise;

* Lot 3 : Matériel photo: Fotoguy, N° TVA 0434.693.325, Rue de Flandre, 43 à 1000

Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 2.960,60 EUR hors TVA ou 3.582,33 EUR, TVA comprise;

* Lot 4 : Matériel de gravure: Schleiper SA., N° TVA 0400.442.526, Chaussée de Charleroi, 151 à 1060 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé et corrigé de 4.540,87 EUR hors TVA ou 5.494,45 EUR, TVA comprise;

* Lot 5 : Matériel d'impression: 'T Dreefhuys, N° TVA 0735119250, Dreefstraat, 47 à 9400 Ninove, pour le montant d'offre contrôlé de 294,43 EUR hors TVA ou 356,26 EUR, TVA comprise;

* Lot 6 : Matériel de sérigraphie: Publivenor, Suikerkaai, 40 à 1500 Halle, pour le montant d'offre contrôlé de 315,00 EUR hors TVA ou 381,15 EUR, TVA comprise;

* Lot 7 : Matériel de peinture: Maison Lefebvre, Rue du Midi, 25 à 1000 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 2.000,00 EUR hors TVA ou 2.420,00 EUR, TVA comprise;

* Lot 8 : Matériel d'équipement et de communication: Manutan - Overtoom, N° TVA 0414.642.831, Chaussée de Mons, 1424 à 1070 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 410,00 EUR hors TVA ou 496,10 EUR, TVA comprise;

* Lot 9: Chaufferette: Manutan - Overtoom, N° TVA 0414.642.831, Chaussée de Mons, 1424 à 1070 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 290,00 EUR hors TVA ou 350,90 EUR, TVA comprise.

Article 5

d'engager la dépense au budget extraordinaire de l'exercice 2017, article 0000/744/98.

Article 6

de couvrir la dépense par un emprunt.

OBJET : 012 02.10.2017/B/0057 Département Finances - Economat - Achat de matériel d'exploitation pour les écoles néerlandophones - Désignation des adjudicataires.

Le Collège a décidé :

Article 1er

de considérer les offres suivantes comme nulles ou irrégulières :

* Lot 1 (Electroménager): Manutan - Overtoom (l'offre est incomplète);

Article 2

de considérer les offres suivantes comme complètes et régulières :

* Lot 1 (Electroménager): Van den berg R., Steylemans et Radiolec;

* Lot 2 (Escabeau, plastifieuse): Kaiser & Kraft et Manutan - Overtoom;

* Lot 3 (Sono portable): Cammaert - Ouest collectivités - Wesco et Capitani;

* Lot 4 (Jeux): Baert;

* Lot 5 (Jeu d'escalade): Baert.

Article 3

d'approuver la proposition d'attribution, rédigée par le service de l'Economat.

Article 4

de considérer le rapport d'examen des offres en annexe comme partie intégrante de la présente délibération.

Article 5

d'attribuer ce marché aux soumissionnaires ayant remis l'offre la plus basse, soit :

* Lot 1 (Electroménager): Van den berg R., N° TVA 0403.153.576, avenue Everard,40 à 1190 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 1.282,58 EUR hors TVA ou 1.551,92 EUR, TVA comprise;

* Lot 2 (Escabeau, plastifieuse): Manutan - Overtoom, N° TVA 0414.642.831, Chaussée de Mons, 1424 à 1070 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 332,00 EUR hors TVA ou 401,72 EUR, TVA comprise;

* Lot 3 (Sono portable): Capitani, N° TVA 0821.847.148, Chaussée de Haecht, 629 à 1030 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 197,00 EUR hors TVA ou 238,37 EUR, TVA comprise;

* Lot 4 (Jeux): Baert, N° TVA 0427.326.570, Essenestraat 16 à 1740 Ternat, pour le

montant d'offre contrôlé de 2.034,53 EUR hors TVA ou 2.461,78 EUR, TVA comprise;
* Lot 5 (Jeu d'escalade): Baert, N° TVA 0427.326.570, Essenestraat 16 à 1740 Ternat, pour le montant d'offre contrôlé de 437,06 EUR hors TVA ou 528,84 EUR, TVA comprise.

Article 6

d'engager la dépense au budget extraordinaire de l'exercice 2017, article 0000/744/98.

Article 7

de couvrir la dépense par un emprunt.

OBJET : 012 02.10.2017/B/0058 - Département Finances - Economat - Achat de mobilier pour divers services communaux - Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter - Application de l'article 234 de la nouvelle loi communale

Le Collège a décidé :

Article 1er

d'approuver la description technique N° 2017/731 et le montant estimé du marché "Achat de mobilier pour divers services communaux", établis par le service de l'Economat. Le montant estimé s'élève à 10.330,58 EUR hors TVA ou 12.500,00 EUR, 21% TVA comprise.

Article 2

de passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.

Article 3

de consulter les opérateurs économiques suivants dans le cadre de la procédure négociée sans publication préalable :

- Alvan, rue de Berlaimont 2 - Z.I. à 6220 Fleurus;
- Buro Shop, Parc Artisanal - rue de la Fagne, 9 à 4920 Harzé;
- Inofec, Gentseweg 518 à 8793 Waregem.

Article 4

de fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 18 octobre 2017.

La présente délibération sera transmise au Conseil communal pour information.

OBJET : 012 02.10.2017/B/0059 : Département Finances - Economat - Confection et livraison de repas pour les crèches et le préguardiennat pour l'année 2018 - Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter - Application de l'article 234 de la nouvelle loi communale.

Le Collège a décidé :

Article 1er

d'approuver le cahier des charges N° 2017/720 et le montant estimé du marché "Confection et livraison de repas pour les crèches et le préguardiennat pour l'année 2018", établis par le service de l'Economat. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 103.773,59 EUR hors TVA ou 110.000,00 EUR, 6% TVA comprise.

Article 2

de passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.

Article 3

de consulter les opérateurs économiques suivants dans le cadre de la procédure négociée sans publication préalable :

- Sodexo Belgium SA, boulevard de La Plaine, 15 à 1050 Bruxelles;
- New Générale Traiteur, Av. Paul Gilson, 450 à 1620 Drogenbos;
- AGAPE - Scholengroep Brussel, Antoon Van Osslaan1 bus 24 à 1120 Neder over Heembeek;
- La Cuisine des Champs, rue Léopold Génicot 25 à 5380 Noville les Bois.

Article 4

de fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 31 octobre 2017.

OBJET : 012 02.10.2017/B/0076 : Prévention et Vie Sociale - Cultures- MCCS - Arts à l'école pour les élèves des écoles de Molenbeek-Saint-Jean. Projet scolaire Semaine de la lecture plaisir : 9 -13 octobre 2017. Organisation, budget et désignations.

Le Collège a décidé :

Article 1- Accord de principe

de lancer l'axe de projet 'Arts à l'école' à mettre en oeuvre par le Service Cultures /

MCCS en partenariat avec les bibliothèques francophones pour les élèves des écoles communales francophones durant la saison 2017-2018 autour de la thématique Je pense donc je suis dans le cadre du projet Semaine de la lecture plaisir , avec l'école Ste Ursule et son Conseil de participation ;

Article 2 - Désignation des prestataires

de désigner des artistes-animateurs

150, 00€ Sophie Daxhelet 73 Rue Saint-Bernard (boite 36) - 1060 Bruxelles Numéro de compte BE73 0016 3641 5460 T.V.A. BE 0833.950.768{C} 300,00 € Amandine Orban Via La Grande Nelle asbl 418 av Brugmann bte 12 1180 Uccle Numéro BCE : 0550.981.477 Num compte de l'asbl : BE64 0017 2692535 409, 00€ Via l'asbl LES ARTS NARRATIFS. 30 rue Notre Dame à 1360 Malèves Sainte Marie en Belgique BELFIUS :BE46 0682 2748 5336 N° d'entreprise : 465.040-269

de charger le Service Cultures / Maison des Cultures d'élaborer les Conventions de prestation entre l'artiste-animateur ou l'association (et assimilés) et la Commune

Article 3 – Engagement de la dépense

d'engager les sommes estimées à un montant global de 859,00 €, entièrement couvertes par les subsides dont bénéficie la Maison des cultures et de la Cohésion sociale sur l'article budgétaire 7624/124-48 Organisation de manifestations subsidiées du budget ordinaire 2017 et de couvrir les dépenses entièrement par les subsides dont bénéficie la MCCS, à savoir PGV (DC 15), Cocof (DC 46), FWB (DC 16).

OBJET : 012 02.10.2017/B/0094 : Département Aménagement du Territoire et Gestion Immobilière - Dératisation de la commune – projet

Le Collège a décidé :

Article 1:

d'approuver le principe de la dératisation de la commune et le cahier spécial de charges;

Article 2:

de procéder à la demande de prix à au moins 3 firmes spécialisées sur base du cahier

Article 3:

de charges et de recourir à la procédure négociée, sans publicité;

Article 4:

d'estimer la dépense globalement à 20.000 €;

Article 5:

de prévoir la dépense à l'article 8750/124/06 du budget ordinaire de l'exercice 2018, sous, réserve de son approbation ;

Article 6:

de confier l'analyse des offres et systèmes au Service de l'Hygiène.

OBJET : 012 02.10.2017/B/0095 - Département Aménagement du Territoire et Gestion Immobilière Désinsectisation des bâtiments communaux – projet .

Le Collège a décidé :

Article 1

d'approuver :

-le principe de la désinsectisation des bâtiments communaux;

-le cahier spécial des charges;

-la dépense estimée à 10.000 €, TVAC;

Article 2

de réserver la dépense au budget ordinaire 2018 sous réserve de son approbation d'après la répartition susmentionnée;

de recourir à la procédure négociée sans publicité et de consulter au moins trois firmes spécialisées en la matière.

OBJET : 012 02.10.2017/B/0117 : Département Aménagement du Territoire et Gestion Immobilière - Propriétés communales – Crèche Louise Lumen sise rue Jean Baptiste Decock, 59 à 1080 Bruxelles - Travaux de rénovation et d'isolation de la toiture – Fixation des conditions du marché.

Le Collège a décidé :

Article 1 :

D'approuver le marché de travaux relatif à la rénovation et l'isolation de la toiture de la crèche Louise Lumen sise rue Jean-Baptiste Decock, 59 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean;

Article 2 :

D'approuver et de faire sien le cahier spécial des charges relatif au présent marché public;

Article 3 :

De lancer un marché public de travaux par procédure négociée sans publication préalable conformément à l'article 42 § 1, 1°, a) de la loi du 17 juin 2016;

Article 4 :

De consulter les soumissionnaires suivants :

1. Mci construct SPRL, rue des Etangs Noirs 44, 1080 Bruxelles
2. Remus construct SPRL, rue de Transvaal 27, 1070 Anderlecht
3. Loti Bati SPRL, chaussée de Dieleghem 15, 1090 Jette
4. VIO BAT SPRL, rue de la procession, 49, 1070 Bruxelles

Article 5:

D'approuver la dépense relative à ce marché estimée à 36.785,00 EUR HTVA, soit 44.509,85 EUR TVAC;

Article 6:

D'inscrire cette dépense à l'article 8440/724/60 du budget extraordinaire de l'exercice 2017 et de la couvrir par emprunt;

Article 7:

De communiquer sa décision au Conseil communal.

OBJET : 012 02.10.2017/B/0119 : Département Aménagement du Territoire et Gestion Immobilière - Propriétés communales – Entretien et dépannage des installations de chauffage et ventilation forcée dans les bâtiments communaux – Attribution du marché

Le Collège a décidé :

Article 1:

D'approuver le rapport d'analyse des offres repris en annexe motivant l'attribution du marché et faisant partie intégrante de la présente décision ;

Article 2 :

Sur base des critères de droit d'accès et de sélection qualitative de sélectionner les soumissionnaires suivants : Be. Maintenance, DELSTANCHE, LM ENERY, MTechnique, THERMO-EXPERT et VEOLIA NV-SA ;

Article 3 :

De rejeter les offres des soumissionnaires suivants : DELSTANCHE, LM ENERY et THERMO-EXPERT ;

Article 4 :

D'attribuer le marché de service relatif à l'entretien et au dépannage des installations de chauffage et ventilation forcée dans les bâtiments communaux à be.Maintenance (TVA: BE 0419.201.534), boulevard de l'Humanité, 1070 Bruxelles selon son offre du 21 août 2017 pour un montant de 110.045,73 EUR HTVA soit 133.155,33;

Article 5

D'approuver la dépense relative à ce marché qui s'élève à 153.200,00 EUR TVA comprise et d'inscrire cette dépense aux articles-code économique 125/06 du budget ordinaire 2017 ;

SEANCE DU COLLEGE ECHEVINAL DU 09 OCTOBRE 2017

OBJET : 012/09.10.2017/B/0006 - Département Services généraux et Démographie Etat civil: Marché public de services – Procédure négociée sans publicité préalable - Organisation de funérailles pour les indigents - Cahier spécial des charges – période d'un an, renouvelable.

Le Collège a décidé :

Article 1:

D'approuver le mode de passation du marché public de services « Organisation des funérailles des indigents » par la procédure négociée sans publicité préalable;

Article 2:

D'approuver le cahier spécial des charges ci-annexé;

Article trois:

D'inscrire la dépense de 15.000,00 EUR HTVA soit, 18.150,00 TVAC à l'article budgétaire 8780/124/06 du budget ordinaire de l'exercice budgétaire 2018.

OBJET : 012/09.10.2017/B/0074 - Département Finances - Economat - Achat de vêtements pour les gardiens de la paix et les agents de prévention - Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter - Application de l'article 234 de la nouvelle loi communale

Le Collège a décidé :

Article 1er

d'approuver le cahier des charges N° 2017/732 et le montant estimé du marché "Achat de vêtements pour les gardiens de la paix et les agents de prévention", établis par le service de l'Economat. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 63.140,49 EUR hors TVA ou 76.400,00 EUR, 21% TVA comprise.

Article 2

de passer le marché par procédure négociée sans publication préalable.

Article 3

de consulter les opérateurs économiques suivants dans le cadre de la procédure négociée sans publication préalable :

- Bigard Shoe - Sport Comm.V, Brusselstraat 207 à 1702 Groot-Bijgaarden;
- Cavallo Concept, Lijsterstraat, 5 à 3990 Peer;
- Anderlecht Décor, Bld. Prince de Liège, 43 à 1070 Bruxelles;
- Gemco, Route d'Ohain, 40 à 1380 Lasnes;
- Sofar, Chaussée de Wemmel, 260 à 1090 Bruxelles;
- Sky-O, Rue Egide van Ophem, 8 à 1180 Bruxelles;
- Pro-Safe sa, Rue du Fond Du Marechal 11 à 5020 Namur.
- Wolfs-Safco, Eikenbaan, 41 à 3090 Overijse.

Article 4

de fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 31 octobre 2017.

OBJET : 012/09.10.2017/B/0075 - Département Finances - Economat - Installation d'une connexion internet pour le service Prévention - Approbation de l'attribution et des conditions - Application de l'article 234 de la nouvelle loi communale.

Le Collège a décidé :

Article 1er

d'approuver la description technique N° 2017/730 et le montant estimé du marché "Installation d'une connexion internet pour le service Prévention", établis par le service de l'Economat. Le montant estimé s'élève à 1.239,67 EUR hors TVA ou 1.500,00 EUR, 21% TVA comprise.

Article 2

de passer le marché par la facture acceptée.

Article 3

de considérer les offres de Proximus et Irisnet comme complètes et régulières.

Article 4

d'approuver la proposition d'attribution, rédigée par le service de l'Economat.

Article 5

d'attribuer ce marché au soumissionnaire ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, soit Proximus, N° TVA 0202239951, Bd du Roi Albert II, 27 à 1030 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 708,00 EUR hors TVA ou 856,68 EUR, TVA comprise.

Article 6

d'engager la dépense de 214,17 EUR TVA comprise pour les 3 mois restants de 2017 au budget ordinaire de l'exercice 2017, article 3000/124/06 (Prestations techniques de tiers spécifiques à la fonction).

OBJET : 012/09.10.2017/B/0318 - Département Aménagement du Territoire et Gestion Immobilière - Propriétés communales – Ecole communale n°5, sise place de la Duchesse de Brabant, 27 à Molenbeek-Saint-Jean – Réparation d'une façade de l'école – Marché public de travaux - Attribution du marché

Le Collège a décidé :

Article 1 :

D'approuver le rapport d'analyse, repris en annexe motivant l'attribution du marché et faisant partie intégrante de la présente décision ;

Article 2

D'attribuer le marché de travaux relatif à la réparation d'une façade de l'école communale n°5 sise place de la Duchesse de Brabant, 27 à Molenbeek-Saint-Jean, à la firme LOTI BATI sprl (T.V.A. n° BE0893.693.266), chaussée de Dieleghem, 15 à 1090 Bruxelles, pour un montant de 39.900,80 EUR TVA non comprise, soit 48.279,87 EUR TVA comprise;

Article 3 :

D'engager la dépense globale d'un montant de 53.110,00 EUR TVAC à l'article 7220/724/60 du budget extraordinaire de l'exercice 2017 et de la couvrir par emprunt

OBJET : 012 09.10.2017/B/0319 : Département Aménagement du Territoire et Gestion Immobilière - Propriétés communales – Institut Technique Edmond Machtens sis rue Tazieaux, 25 à 1080 Bruxelles - Travaux de réaménagement de la cours de récréation – Fixation des conditions du marché.

Le Collège a décidé :

Article 1 :

D'approuver le marché de travaux relatif au réaménagement de la cours de récréation de l'Institut technique Edmond Machtens sis rue Tazieaux, 25 à 1080 Molenbeek-Saint- Jean;

Article 2 :

D'approuver et de faire sien le cahier spécial des charges relatif au présent marché public;

Article 3 :

De lancer un marché public de travaux par procédure négociée sans publication préalable conformément à l'article 42 § 1, 1°, a) de la loi du 17 juin 2016;

Article 4 :

De consulter les soumissionnaires suivants :

1. Buildyor sprl, rue Antoine Gautier, 110 à 1040 Bruxelles
2. Eurovia s.a., Allée Hof ter Vlees, 1 à 1070 Bruxelles
3. Otab sprl, rue Joseph Brand, 140 à 1030 Bruxelles
4. K&J RENOBATI sprl, Mail du Topweg, 12 à 1090 Bruxelles

Article 5:

D'approuver la dépense relative à ce marché estimée à 57.851,24 EUR HTVA, soit 70.000,00 EUR TVAC;

Article 6:

D'inscrire cette dépense à l'article 7350/724/60 du budget extraordinaire de l'exercice 2017 et de la couvrir par emprunt;

Article 7

De communiquer sa décision au Conseil communal

OBJET : 012 09.10.2017/B/0320 : Département Aménagement du Territoire et Gestion Immobilière - Propriétés communales – Maintenance technique du patrimoine locatif (logements et Infrastructures) – Attribution du marché

Le Collège a décidé :

Article 1:

D'approuver le rapport d'analyse des offres repris en annexe motivant l'attribution du marché et faisant partie intégrante de la présente décision ;

Article 2 :

Sur base des critères de droit d'accès et de sélection qualitative de sélectionner les soumissionnaires suivants : LM ENERY, M-Technique, THERMO-EXPERT et VEOLIA NV-SA ;

Article 3 :

De rejeter l'offre du soumissionnaire THERMO-EXPERT ;

Article 3 :

D'attribuer le marché de service relatif à la maintenance technique du patrimoine locatif (logements et infrastructures) à VEOLIA NV-SA (TVA: BE 0406.129.003), quai Fernand Demets 52, 1070 Bruxelles pour un montant de 80.552,51 EUR HTVA soit 97.468,54 EUR TVAC;

Article 4:

D'approuver la dépense totale relative à ce marché qui s'élève à 112.090,00 EUR TVA comprise et de l'engager à l'article 9220/125/06 du budget ordinaire de l'exercice 2017.

SEANCE DU COLLEGE ECHEVINAL DU 16 OCTOBRE 2017

OBJET : 012 16.10.2017/B/0048 - Département Finances - Economat - Achat de matériel d'exploitation pour divers services communaux - Désignation des adjudicataires

Le Collège a décidé :

Article 1er

de considérer les offres suivantes comme nulles ou irrégulières :

* Lot 4 (Armoire à brancard et cendriers muraux): Manutan (L'offre n'est pas conforme à la fiche technique.) et Kaiser & Kraft (L'offre n'est pas conforme à la fiche technique.);

Article 2

de considérer les offres suivantes comme complètes et régulières :

* Lot 1 (Chariots pliants): Manutan;

* Lot 3 (Destructeur de documents): Manutan et Kaiser & Kraft;

* Lot 5 (Vidéoprojecteur portable): Manutan;

* Lot 6 (Sonos portables): Capitani;

* Lot 7 (Appareils photographiques): Fotoguy;

* Lot 8 (Coupe-photos): Manutan;

* Lot 9 (Télémetre): Manutan;

* Lot 10 (Mini-enregistreur d'humidité): Testo nv;

* Lot 11 (Dévidoir et tuyau d'arrosage): Manutan.

Article 3

d'approuver la proposition d'attribution, rédigée par le service de l'Economat.

Article 4

de considérer le rapport d'examen des offres en annexe comme partie intégrante de la présente délibération.

Article 5

d'attribuer ce marché aux soumissionnaires ayant remis l'offre la plus basse, soit :

* Lot 1 (Chariots pliants): Manutan, N° TVA 0414.642.831, Chaussée de Mons, 1424 à 1070 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 256,03 EUR hors TVA ou 309,80 EUR, TVA comprise;

* Lot 3 (Destructeur de documents): Manutan, N° TVA 0414.642.831, Chaussée de Mons, 1424 à 1070 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé et corrigé de 947,25 EUR hors TVA ou 1.146,17 EUR, TVA comprise;

- * Lot 5 (Vidéoprojecteur portable): Manutan, N° TVA 0414.642.831, Chaussée de Mons, 1424 à 1070 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 805,00 EUR hors TVA ou 974,05 EUR, TVA comprise;
- * Lot 6 (Sonos portables): Capitani, N° TVA 0821.847.148, Chaussée de Haecht, 629 à 1030 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 561,00 EUR hors TVA ou 678,81 EUR, TVA comprise;
- * Lot 7 (Appareils photographiques): Fotoguy, N° TVA 0434.693.325, Rue de Flandre, 43 à 1000 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 1.973,00 EUR hors TVA ou 2.387,33 EUR, TVA comprise;
- * Lot 8 (Coupe-photos): Manutan, N° TVA 0414.642.831, Chaussée de Mons, 1424 à 1070 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 285,10 EUR hors TVA ou 344,97 EUR, TVA comprise;
- * Lot 9 (Télémetre): Manutan, N° TVA 0414.642.831, Chaussée de Mons, 1424 à 1070 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 893,00 EUR hors TVA ou 1.080,53 EUR, TVA comprise;
- * Lot 10 (Mini-enregistreur d'humidité): Testo nv, N° TVA 0427.483.255, Industrielaan, 19 à 1740 Ternat, pour le montant d'offre contrôlé de 297,00 EUR hors TVA ou 359,37 EUR, TVA comprise.

Article 6

De ne pas attribuer les lots 2, 4 et 11.

Article 7

d'engager la dépense au budget extraordinaire de l'exercice 2017, article :

Manutan :

0000/744/98 : 3.855,52 EUR TVAC

Capitani :

0000/744/98 : 678,81 EUR TVAC

Fotoguy :

0000/744/98 : 2.387,33 EUR TVAC

Testo :

0000/744/98 : 359,37 EUR TVAC

Article 8

de couvrir la dépense par un emprunt.

OBJET : 012 16.10.2017/B/0049 : Département Finances - Economat - Achat de matériel d'exploitation pour le service des Ateliers. - Désignation des adjudicataires.

Le Collège a décidé :

Article 1er

de considérer les offres suivantes comme nulles ou irrégulières :

- * Lot 2: Electric (L'offre est incomplète.);

Article 2

de considérer les offres suivantes comme complètes et régulières :

- * Lot 1: Delaby Electro et Electric;
- * Lot 2: Delaby Electro et Droeshaut;
- * Lot 3: Delaby Electro et Heddebaut;
- * Lot 4: Manutan - Overtoom et Delaby Electro.

Article 3

d'approuver la proposition d'attribution, rédigée par le service des Ateliers.

Article 4

de considérer le rapport d'examen des offres en annexe comme partie intégrante de la présente délibération.

Article 5

d'attribuer ce marché aux soumissionnaires ayant remis l'offre la plus basse, soit :

- * Lot 1: Electric, N° TVA 0401.883.866, bld. Poincare, 61 à 1070 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 6.914,93 EUR hors TVA ou 8.367,07 EUR, TVA comprise;
- * Lot 2: Delaby Electro, N° TVA 0445.521.790, Groenveldlaan 9 à 1860 Meise, pour le montant d'offre contrôlé et corrigé de 8.697,14 EUR hors TVA ou 10.523,54 EUR, TVA

comprise;

* Lot 3: Heddebaut, N° TVA 0400.222.295, Chaussée de Leuze, 129 à 9600 Renaix, pour le montant d'offre contrôlé de 6.670,74 EUR hors TVA ou 8.071,60 EUR, TVA comprise;

* Lot 4: Manutan - Overtoom, N° TVA 0414.642.831, Chaussée de Mons, 1424 à 1070 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 6.940,00 EUR hors TVA ou 8.397,40 EUR, TVA comprise.

Article 6

d'engager la dépense au budget extraordinaire de l'exercice 2017, article 0000/744/98.

Article 7

de couvrir la dépense par un emprunt.

OBJET : 012 16.10.2017/B/0050 - Département Finances - Economat - Achat de vêtements de travail pour le personnel communal - Désignation des adjudicataires.

Le Collège a décidé :

Article 1er

de considérer les offres suivantes comme nulles ou irrégulières :

* Lot 1: Carbone + (l'offre n'est pas conforme au cahier des charges);

* Lot 2: Carbone + (l'offre n'est pas conforme au cahier des charges);

* Lot 3: BM Shoes (l'offre n'est pas conforme au cahier des charges) et Carbone + (l'offre n'est pas conforme au cahier des charges);

* Lot 4: BM Shoes (l'offre n'est pas conforme au cahier des charges);

* Lot 6: BM Shoes (l'offre n'est pas conforme au cahier des charges) et Carbone + (l'offre n'est pas conforme au cahier des charges);

* Lot 7: BM Shoes (l'offre n'est pas conforme au cahier des charges);

* Lot 8: BM Shoes (l'offre n'est pas conforme au cahier des charges) et Carbone + (l'offre n'est pas conforme au cahier des charges);

* Lot 9: BM Shoes (l'offre n'est pas conforme au cahier des charges) et Carbone + (l'offre n'est pas conforme au cahier des charges);

* Lot 13: BM Shoes (offre incomplète);

* Lot 14: BM Shoes (offre incomplète).

Article 2

de considérer les offres suivantes comme complètes et régulières :

* Lot 1: Delcaert et P. C. P.;

* Lot 2: Delcaert et P. C. P.;

* Lot 3: Delcaert, P. C. P. et Mewa;

* Lot 4: Delcaert, Carbone +, P. C. P. et Mewa;

* Lot 5: BM Shoes, Delcaert, Carbone +, P. C. P. et Mewa;

* Lot 6: Delcaert, P. C. P. et Mewa;

* Lot 7: Delcaert, Carbone +, P. C. P. et Mewa;

* Lot 8: Delcaert, P. C. P. et Mewa;

* Lot 9: Delcaert, P. C. P. et Mewa;

* Lot 10: BM Shoes, Delcaert, Carbone +, P. C. P. et Mewa;

* Lot 11: Delcaert, Carbone + et P. C. P.;

* Lot 12: Delcaert, Carbone +, P. C. P. et Mewa;

* Lot 13: Delcaert, Carbone + et P. C. P.;

* Lot 14: Delcaert, Carbone + et P. C. P..

Article 3

d'approuver le rapport d'examen des offres du 10 octobre 2017 rédigé par le service de l'Economat.

Article 4

de considérer le rapport d'examen des offres en annexe comme partie intégrante de la présente délibération.

Article 5

d'attribuer ce marché aux soumissionnaires ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, soit :

* Lot 1: P. C. P., N° TVA 0890.497.414, Rue Léopold Procureur, 26 à 1090 Bruxelles,

pour le montant d'offre contrôlé et corrigé de 18.767,56 EUR hors TVA ou 22.708,75 EUR, TVA comprise;

* Lot 2: P. C. P., N° TVA 0890.497.414, Rue Léopold Procureur, 26 à 1090 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé et corrigé de 14.589,09 EUR hors TVA ou 17.652,80 EUR, TVA comprise;

* Lot 3: P. C. P., N° TVA 0890.497.414, Rue Léopold Procureur, 26 à 1090 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé et corrigé de 4.675,62 EUR hors TVA ou 5.657,50 EUR, TVA comprise;

* Lot 4: Carbone +, Rue de la Grande Couture, 1B à 7522 Tournai, pour le montant d'offre contrôlé et corrigé de 719,19 EUR hors TVA ou 870,22 EUR, TVA comprise;

* Lot 5: P. C. P., N° TVA 0890.497.414, Rue Léopold Procureur, 26 à 1090 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé et corrigé de 197,11 EUR hors TVA ou 238,50 EUR, TVA comprise;

* Lot 6: P. C. P., N° TVA 0890.497.414, Rue Léopold Procureur, 26 à 1090 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 8.246,70 EUR hors TVA ou 9.978,50 EUR, TVA comprise;

* Lot 7: P. C. P., N° TVA 0890.497.414, Rue Léopold Procureur, 26 à 1090 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 237,19 EUR hors TVA ou 287,00 EUR, TVA comprise;

* Lot 8: P. C. P., N° TVA 0890.497.414, Rue Léopold Procureur, 26 à 1090 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 1.528,51 EUR hors TVA ou 1.849,50 EUR, TVA comprise;

* Lot 9: P. C. P., N° TVA 0890.497.414, Rue Léopold Procureur, 26 à 1090 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé et corrigé de 203,31 EUR hors TVA ou 246,00 EUR, TVA comprise;

* Lot 10: Mewa, N° TVA 0401.203.084, Av. Léopold III, 33 à 7134 Péronnes-lez- Binche, pour le montant d'offre contrôlé et corrigé de 114,03 EUR hors TVA ou 137,97 EUR, TVA comprise;

* Lot 11: P. C. P., N° TVA 0890.497.414, Rue Léopold Procureur, 26 à 1090 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé et corrigé de 3.853,58 EUR hors TVA ou 4.662,83 EUR, TVA comprise;

* Lot 12: Carbone +, Rue de la Grande Couture, 1B à 7522 Tournai, pour le montant d'offre contrôlé et corrigé de 402,50 EUR hors TVA ou 487,02 EUR, TVA comprise;

* Lot 13: P. C. P., N° TVA 0890.497.414, Rue Léopold Procureur, 26 à 1090 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 1.744,79 EUR hors TVA ou 2.111,20 EUR, TVA comprise;

* Lot 14: P. C. P., N° TVA 0890.497.414, Rue Léopold Procureur, 26 à 1090 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 493,47 EUR hors TVA ou 597,10 EUR, TVA comprise.

Article 6

d'engager la dépense au budget ordinaire de l'exercice 2017, articles :

P.C.P. :

1040/124/05 : 4.721,00 EUR TVAC (fournitures, entretien et location de vêtements de travail)

1370/124/05 : 8.130,34 EUR TVAC (fournitures, entretien et location de vêtements de travail)

4210/124/05 : 1.958,70 EUR TVAC (fournitures, entretien et location de vêtements de travail)

7220/124/05 : 9.125,60 EUR TVAC (fournitures, entretien et location de vêtements de travail)

7610/124/02 : 36,50 EUR TVAC (achat de fournitures pour les stations de plein air francophones)

76241/124/48 : 2.111,20 EUR TVAC (maison des cultures et de cohésion sociale – frais de fonctionnement)

7660/124/05 : 6.642,84 EUR TVAC (fournitures, entretien et location de vêtements de travail)

8440/124/05 : 2.997,60 EUR TVAC (fournitures, entretien et location de vêtements de travail)

8750/124/05 : 27.718,30 EUR TVAC (fournitures, entretien et location de vêtements de travail)

8780/124/05 : 2.547,60 EUR TVAC (fournitures, entretien et location de vêtements de travail)

Carbone + :

1040/124/05 : 480,32 EUR TVAC

4210/124/05 : 144,12 EUR TVAC

7220/124/05 : 468,60 EUR TVAC

8750/124/05 : 120,10 EUR TVAC

8780/124/05 : 144,10 EUR TVAC

Mewa :

1040/124/05 : 30,66 EUR TVAC

1370/124/05 : 107,31 EUR TVAC

Le Collège approuve le point à l'unanimité.

OBJET : 012/16.10.2017/B/0076 - Prévention et Vie Sociale - Cultures – M CCS – Renforcement jeunes - Coproduction et programmation du spectacle « Mordamed » de Yasser Jaafari: principe, budget et désignation.

Le Collège a décidé :

Article 1 – Principe

de coproduire et programmer le nouveau spectacle « Mordamed » de Yasser Jaafari, pour un montant global de 9.300,00 € ttc;

Article 2 – Désignation

de désigner Kard asbl, sur base de l'exception culturelle, à concurrence d'un montant global de 9.300,00 € ttc dont 7.500,00 € en co production équivalant à 3 spectacles tout public (les 12, 13 et 14 janvier 2018) et 1.800,00 € TTC pour une séance scolaire (12 janvier 2018) dans la salle de spectacle de la Maison des Cultures : Kard asbl est représentée par Yasser Jaafari – Siège social : rue Masui 163 1030 Bruxelles – Numéro de compte : BE04 3630 6337 8931 – Numéro d'entreprise BE 676451373 ;

Article 3 – Engagement de la dépense

d'engager la dépense s'élevant à 9.300,00 € ttc sur l'article budgétaire 7624/124-48 (organisation de manifestations subventionnées) du budget ordinaire 2017 et de couvrir les dépenses par les subsides dont bénéficie la M CCS à savoir Cocof (DC 46) ;

Article 4 - Collaboration des services communaux

Le Service Economat pour passer toutes les commandes de matériel et catering, à concurrence d'un montant de 400,00€ ;

Le Service de l'Imprimerie communale pour l'impression des supports promotionnels

Le Service Communication pour la réalisation des flyers ;

OBJET : 012/16.10.2017/B/0077 : Prévention et Vie Sociale - Cultures – M CCS – Renforcement jeunes – Théâtre Ados-Spectacle « L'Être ou ne pas l'Être » de Mohamed et Oussamah Allouchi les 9,10 et 11 novembre 2017: principe, budget et désignation.

Le Collège a décidé :

Article 1 – Principe

de coproduire et programmer le nouveau spectacle « L'Être ou ne pas l'Être » de et avec Mohamed et Oussamah Allouchi pour un montant global de 9.300,00 € ttc;

Article 2 – Désignation

de désigner l'asbl Les Voyageurs sans Bagage, sur base de l'exception culturelle, à concurrence d'un montant global de 9.300,00 € ttc dont 7.500,00 € pour 3 représentations tout public (les 9, 10 et 11 novembre 2018 à 20h) et 1.800,00 € TTC pour une séance scolaire (vendredi 10 novembre 2017 à 10h) dans la salle de spectacle de la Maison des Cultures :

L'asbl Les Voyageurs sans Bagage est représentée par Mohamed Allouchi – Siège social : 142, Avenue Houba de Strooper 1020 Bruxelles – Numéro de compte : BE21 0688 9134 0303 – Numéro d'entreprise BE 830.069 481 ;

Article 3 – Engagement de la dépense

d'engager la dépense s'élevant à 9.300,00 € ttc sur l'article budgétaire 7624/124-48 (organisation de manifestations subventionnées) du budget ordinaire 2017 et de couvrir les dépenses par les subsides dont bénéficie la M CCS à savoir Cocof (DC 46) ;

Article 4 - Collaboration des services communaux

Le Service Economat pour passer toutes les commandes de matériel et catering, à

concurrence d'un montant de 600,00€ ;
Le Service de l'Imprimerie communale pour l'impression des supports promotionnels
Le Service Communication pour la réalisation des flyers ;

OBJET : 012/16.10.2017/B/0080 : Prévention et Vie Sociale - Cultures – Service des Cultures – MCCS – renforcement jeunes : stage Toussaint 2017 – organisation, budget et désignations

Le Collège a décidé :

Article 1 – Accord de principe:

D'autoriser la programmation du stage vidéo/danse destiné aux 13-16 ans les 30, 31 octobre et 2 et 3 novembre 2017 (4 jours) de 13h30 à 16h30 ;

Article 2 – Désignation de prestataires :

De désigner des artistes-animateurs et assimilés, à concurrence d'un montant global estimé à 480,00 € incluant les frais de transport et les frais administratifs, à savoir :

Oscar Casamajor : video /danse danse les 30, 31 octobre et 2 et 3 novembre 2017 (4 jours) de 13h30 à 16h30. Ces prestations seront facturées via SMART – productions associées - Rue Emile Féron 70 1060 Bruxelles - Numéro d'entreprise 0896.755.397 - IBAN BE62 0689 0087 1561- 480,00 € ;

Article 3 – Engagement de la dépense :

D'engager la dépense de 480,00 € sur l'article budgétaire 7624/124-48 (organisation de manifestations subventionnées) du budget ordinaire 2017 et de couvrir les dépenses du projet par les subsides dont bénéficie le Service des Cultures / Maison des Cultures et de la Cohésion Sociale, à savoir Cocof (DC 46) ;

Article 4 – Collaboration des services communaux:

De charger le GRH de traiter l'engagement des animateurs article 17 pour un montant maximum estimé à 2.770,00€ ;

De demander au Service Economat de passer les bons de commandes suivant marchés afin d'acquérir ou louer divers petits matériaux et équipements (décoration, décor, costumes, peinture, marqueurs, pinceaux, tissus, transports ...) pour un montant global estimé à 50,00 € ;

de charger le Service Contentieux de prévoir les assurances nécessaires afin de couvrir les participants, artistes et animateurs, en matière de responsabilité civile et accidents corporels pendant les ateliers et les sorties dans le cadre de ces ateliers ;

de demander au Service Communication de créer le graphisme des outils promotionnels;

de demander la collaboration du Service Imprimerie pour l'impression des outils promotionnels ;

De charger le Service Cultures de transmettre la présente délibération aux services concernés.

OBJET : 012/16.10.2017/B/0094: Département Infrastructures et Développement urbain
Département infrastructures et Développement urbain - Achèvement des travaux de réhabilitation de la zone vestiaires - Bureaux de la salle de sport Sippelberg, sise avenue Mahatma Gandhi, 5 - CSC 17.020 - Approbation du cahier spécial des charges et fixation des conditions du marché.

Le Collège a décidé :

Article 1 :

D'approuver le cahier spécial des charges (administratif et technique) relatif à l'achèvement des travaux de réhabilitation de la zone vestiaires – bureaux de la salle de sport du Sippelberg ;

Article 2 :

D'approuver l'estimation relative à ce marché à concurrence de 286.316,00 EUR HTVA, soit 346.442,46 EUR TVAC et de couvrir cette dépense (article budgétaire 7640/722/60 - exercice budgétaire 2017 sous réserve d'une modification budgétaire, et sous réserve de l'approbation de cette modification budgétaire par la tutelle financière) en partie par le subside régional « service public régional de Bruxelles – Bruxelles Pouvoirs locaux – direction des investissements – infrastructures sportives communales » ;

Article 3 :

De lancer le marché public de travaux par procédure négociée sans publication préalable ;

Article 4 :

De consulter les entreprises suivantes :

Lot 1 (estimation) 161.560,00 EUR HTVA

CDA SPRL - Rue de l'Alliance, 33 - B-1480 Clabecq

JSCONSTRUCT SPRL - Bld Louis Mettwie , 71- bt 34 - B-1080 – Bruxelles

BLANC NUAGE SCRL - Rue des Carburants 53, - B- 1190 Bruxelles

Lot 2 (estimation) 97.914,00 EUR HTVA

SRDB SPRL - Rue Lamarck 115 - 4000 Liège

JSCONSTRUCT SPRL - Bld Louis Mettwie , 71- bt 34 - B-1080 - Bruxelles

IMTECH SA - Bld Industriel 28, B-1070 – Bruxelles

Lot 3 (estimation) 26.842,00 EUR HTVA

NC+ SA - Sur les Thiers 12, 4890 Thimister

JSCONSTRUCT SPRL Bld Louis Mettwie , 71- bt 34 B-1080 - Bruxelles

COLLIGNON ENG. - Parc Industriel, 11 - 1440 Wauthier-Braine

OBJET : 012/16.10.2017/B/0118 : Département Développement Durable et Espaces Publics Plantations - Achat et proposition d'emplacements de sapins de Noël sur le territoire pour les fêtes de fin d'année 2017

Le Collège a décidé :

Article 1 :

d'autoriser le Service des Plantations à passer commande des sapins repris dans la liste pour un montant de 3.718, 30 EUR, TVA comprise et d'en prévoir la dépense à l'article 4210/124-02 – Infrastructures - Voiries – Fournitures techniques pour consommation directe.

Article 2 :

d'autoriser le Service des Plantations à placer des Epicéas aux endroits mentionnés plus haut en tenant compte de la modification relative à la place de la Duchesse de Brabant et de la demande du Centre Communautaire Maritime ;

Article 3 :

d'autoriser la collaboration d'enfants des écoles et de l'accueil extra-scolaire pour la fabrication de décorations à l'aide de matériel de récupération à placer sur les sapins situés de part et d'autre de l'escalier de l'entrée principale de la Maison communale (place Communale) ;

Article 4 :

d'autoriser l'organisation d'une après-midi festive pour permettre aux enfants de décorer les sapins de la Maison communale à l'aide de leurs oeuvres et l'offre d'une collation après l'action ;

Article 5 :

d'autoriser la collaboration du Service des Plantations pour le placement des décorations les plus hautes à l'aide de l'élévateur ;

Article 6 :

d'autoriser la collaboration du Service de l'Economat pour la fourniture d'une collation pour une centaine d'enfants.

Article 7 :

d'en prévoir la dépense à l'article 8790/124-48 – Environnement – Frais d'actions en faveur du développement durable.

SEANCE DU COLLEGE ECHEVINAL DU 23 OCTOBRE 2017

OBJET : 012/23.10.2017/B/0042 - Département Finances - Economat - Dîner de Noël au profit des personnes du 3ème âge - Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter - Application de l'article 234 de la nouvelle loi communale

Le Collège a décidé :

Article 1er

d'approuver la description technique N° 2017/735 et le montant estimé du marché "Dîner de Noël au profit des personnes du 3ème âge", établis par le service de l'Economat. Le montant estimé s'élève à 29.621,46 EUR hors TVA ou 32.000,00 EUR, TVA comprise.

Article 2

de passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.

Article 3

de consulter les opérateurs économiques suivants dans le cadre de la procédure négociée sans publication préalable :

- Mission locale de Molenbeek (les uns et les autres), Bld. Léopold II, 101-103 à 1080 Bruxelles;
- Pâtisserie D'hondt, Rue de Koninck, 17 bte 1 à 1080 Bruxelles;
- Cinoco - Le Palais du Vin, Rue P. Van Humbeek, 5 à 1080 Bruxelles;
- Inbev, Bld. Industriel, 21 à 1070 Bruxelles;
- Inter-Drinks, Rue Saint-Denis, 266 à 1190 Bruxelles;
- De Keyzer Drinks, Leuvensesteenweg, 54 à 1932 Sint-Stevens-Woluwe;
- Au Quotidien, Rue Osseghem, 160 à 1080 Bruxelles;
- Boulangerie Denebourg, rue Osseghem, 195 à 1080 Bruxelles;
- B-food Catering, Rue Bara, 171 à 1070 Bruxelles.

Article 4

de fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 8 novembre 2017.

OBJET : 012/23.10.2017/B/0043 : Département Finances - Economat - Installation d'une ligne téléphonique avec connexion internet au pavillon du Parc Marie-José - Approbation de l'attribution et des conditions - Application de l'article 234 de la nouvelle loi communale.

Le Collège a décidé :

Article 1er

d'approuver la description technique et le montant estimé du marché "Installation d'une ligne téléphonique avec connexion internet au pavillon du Parc Marie-José", établis par le service de l'Economat. Le montant estimé s'élève à 1.239,67 EUR hors TVA ou 1.500,00 EUR, 21% TVA comprise.

Article 2

de passer le marché par la facture acceptée.

Article 3

de considérer les offres de Proximus et Irisnet comme complètes et régulières.

Article 4

d'approuver la proposition d'attribution, rédigée par le service de l'Economat.

Article 5

d'attribuer ce marché au soumissionnaire ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, soit Proximus, N° TVA 0202239951, Bd du Roi Albert II, 27 à 1030 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 708,00 EUR hors TVA ou 856,68 EUR, TVA comprise.

Article 6

de prévoir la dépense de 142,78 EUR TVA comprise pour les 2 mois restants de 2017 au budget ordinaire de l'exercice 2017, article 1040/123/11 (Frais de télécommunication).

OBJET : 012/23.10.2017/B/0044 : Département Finances - Economat – Achat de matériel d'exploitation pour divers services communaux - Modification.

Le Collège a décidé :

Article 1er

d'attribuer le lot 8 a la firme Fotoguy, rue de Flandre, 43 à 1000 Bruxelles (n° TVA

0434.693.325) pour un montant de 344,97 EUR TVAC;

Article 2

de modifier l'engagement de la dépense au budget extraordinaire de l'exercice 2017, comme suit :

Manutan :

article 0000/744/98 : 3.510,55 EUR TVAC

Fotoguy

article 0000/744/98 : 2.732,30 EUR TVAC

Article 3

de couvrir la dépense par un emprunt

OBJET : 012/23.10.2017/B/0098 : Département Infrastructures et Développement urbain
Département Infrastructures et Développement urbain - Marchés Publics - Extension de l'école 19 par le placement de pavillons scolaires, de locaux annexes, de sanitaires ainsi que par la construction d'un préau, située rue de la Flûte enchantée 5, 1080 Molenbeek-Saint-Jean - CSC 17.018 – Erratum à l'avis de marché.

Le Collège a décidé :

Article unique :

D'ajouter le plan de l'abri à vélos comme annexe de l'avis de marché ayant comme objet l'extension de l'école 19 par le placement de pavillons scolaires, de locaux annexes, de sanitaires ainsi que par la construction d'un préau, située rue de la Flûte enchantée 5, 1080 Molenbeek-Saint-Jean.

OBJET : 012/23.10.2017/B/0103 : Département Infrastructures et Développement urbain
Département Infrastructures et Développement urbain – PTI 2016 – 2018 – Projet n° 01 - Réaménagement de la voirie de l'avenue des Myrtes (tronçon complet entre la rue du Korrenbeek et la chaussée de Gand) – Attribution – CE17.057

Le Collège a décidé :

Article 1

d'approuver et de faire sien le rapport d'analyse des offres établi par le Département Infrastructures et Développement Urbain ;

Article 2

Sur base du rapport d'analyse de sélectionner les offres des soumissionnaires suivants : EUROVIA BELGIUM SA/NV, NV DEKEMPENEER HFW, VIABUILD NV et WEGEBO NV;

Article 3

sur base du rapport d'analyse, d'attribuer le marché de travaux relatif au réaménagement de la voirie de l'avenue des Myrtes (tronçon complet entre la rue du Korenbeek et la chaussée de Gand) à l'entreprise EUROVIA BELGIUM SA/NV (TVA : BE0402784778– compte n°BE25688100441582) – Allée Hof ter Vleest, 1 – 1070 BRUXELLES – pour un montant de 1.077.172,53 EUR HTVA (TVA 21% soit 226.226,63 EUR), soit 1.303.378,76 EUR TVAC ;

Article 4

d'engager la dépense globale d'un montant de 1.433.716,63 EUR (marge de 10% comprise) à l'art. 4210/731/60 du budget extraordinaire 2017 et de la couvrir par les subsides octroyés dans le cadre du programme triennal d'investissement 2016-2018 à concurrence de 912.365,13 EUR et par emprunts à concurrence du solde, soit 521.351,50 EUR.

OBJET : 012/23.10.2017/B/0104 : Département Infrastructures et Développement urbain
Département Infrastructures et Développement urbain – PTI 2016-2018 – Projet 02 - Réaménagement de la place Jef Mennekens – Approbation de l'avis de marché et fixation des conditions du marché – CC17.006

Le Collège a décidé :

Article 1

D'approuver le cahier des charges, le métré et les plans (ces 2 derniers documents étant établis à cet effet par l'auteur de projet ou en collaboration avec celui-ci) relatif au réaménagement de la place Jef Mennekens dans le cadre du plan triennal 2016-2018;

Article 2

D'approuver le projet d'avis de marché établi à cet effet par le Département Infrastructures et Développement urbain ;

Article 3

D'approuver la dépense estimée à 710.346,00 EUR HTVA, soit 859.518,66 EUR TVAC ;

Article 4

De prévoir la dépense globale d'un montant de 945.470,53 EUR TVAC (marge budgétaire de 10% comprise) à l'art. 4210/731/60 du budget extraordinaire 2017 et de la couvrir, sous réserve de l'obtention de l'accord de l'autorité subsidiaire via la promesse d'octroi de subside, par les subsides octroyés dans le cadre du programme triennal d'investissement 2016-2018 à concurrence de 70% et par emprunts à concurrence du solde.

Article 5

De recourir à la procédure négociée directe avec publication préalable

OBJET : 012/23.10.2017/B/0111 : Département Aménagement du Territoire et Gestion Immobilière - Propriétés communales - Entretien de réseaux d'égouttage, de descentes d'eau et de citernes d'eau pluviale de divers logements communaux – Fixation des conditions du marché

Le Collège a décidé :

Article 1

D'approuver le projet relatif à l'entretien de réseaux d'égouttage, de descentes d'eau et de citernes d'eau pluviale de divers logements communaux ;

Article 2

D'approuver et de faire sien le cahier spécial des charges relatif au présent marché public;

Article 3

De lancer un marché public de services par procédure négociée sans publication préalable conformément à l'article 42 § 1, 1°, a) de la Loi du 17.06.2016;

Article 4

D'approuver la dépense relative à ce marché estimée à 82.644,63 EUR HTVA, soit 100.000,00 EUR TVAC ;

Article 5

D'inscrire cette dépense à l'article 9220/125/06 du budget ordinaire de l'exercice 2018 ;

Article 6

De consulter les firmes suivantes :

ETS Sanipro, avenue du poids de Senteur, 20 à 1020 Bruxelles,

ATS HEREMAN, avenue de Limburg Stirum, 18 à 1780 Wemmel,

ETS GP Arend Askobelgium, chaussée de Waterloo, 1599 à 1180 Bruxelles ;

AMC DEBOUCHAGE – rue de Visé, 63 – 4020 Liège

OBJET : 012/23.10.2017/B/0114: Département Aménagement du Territoire et Gestion Immobilière - Propriétés communales - Remplacement de châssis et portes dans diverses propriétés communales (logements et infrastructures) – Fixation des conditions du marché

Le Collège a décidé :

Article 1 :

D'approuver le projet relatif au remplacement de châssis et portes dans diverses propriétés communales (logements et infrastructures) ;

Article 2 :

D'approuver et de faire sien le cahier spécial des charges relatif au présent marché public;

Article 3 :

De lancer un marché public de travaux par procédure négociée sans publication préalable conformément à l'article 42 § 1, 1°, a) de la loi du 17 juin 2016;

Article 4 :

De consulter les soumissionnaires suivants :

NIKAL CHÂSSIS – chaussée de Waterloo, 691 – 1180 Bruxelles ;

CHÂSSIS DE BRUXELLES - rue Gabrielle, 37 – 1180 Bruxelles ;

CHÂSSIS LEOPOLD – avenue Frimin Lecharlier, 2 – 1090 Bruxelles ;

TECNOFLEX - chaussée de Vilvoorde, 156 b à 1120 Bruxelles ;

DITHIER Fils - rue de Hottleux, 100-102 à 4950 Waimes ;
CHASSIS TEC SPRL- rue de l'Eglise Ste-Anne 34 à 1081 Koekelberg

Article 5:

D'approuver la dépense relative à ce marché estimée à 41.322,31 EUR HTVA, soit 50.000,00 EUR TVAC;

Article 6:

D'inscrire cette dépense à l'article 9220/724/60 du budget extraordinaire de l'exercice 2017 et de la couvrir par emprunt;

Article 7

De communiquer sa décision au Conseil communal.

OBJET : 012/23.10.2017/B/0115: Département Aménagement du Territoire et Gestion Immobilière - Propriétés communales - Réparations et entretien de châssis et portes dans diverses propriétés communales (logements et infrastructures) – Fixation des conditions du marché

Le Collège a décidé :

Article 1

D'approuver le projet relatif aux réparations et à l'entretien de châssis et portes dans diverses propriétés communales (logements et infrastructures);

Article 2

D'approuver et de faire sien le cahier spécial des charges relatif au présent marché public;

Article 3

De lancer un marché public de travaux par procédure négociée sans publication préalable conformément à l'article 42 § 1, 1°, a) de la Loi du 17.06.2016;

Article 4

D'approuver la dépense relative à ce marché estimée à 34.710,74 EUR HTVA, soit 42.000,00 EUR TVAC ;

Article 5

D'inscrire cette dépense à l'article 9220/125/06 du budget ordinaire de l'exercice 2018 ;

Article 6

De consulter les firmes suivantes :

NIKAL CHÂSSIS – chaussée de Waterloo, 691 – 1180 Bruxelles ;
CHÂSSIS DE BRUXELLES - rue Gabrielle, 37 – 1180 Bruxelles ;
CHÂSSIS LEOPOLD – avenue Frimin Lecharlier, 2 – 1090 Bruxelles ;
TECNOFLEX - chaussée de Vilvoorde, 156 b à 1120 Bruxelles ;
DITHIER Fils - rue de Hottleux, 100-102 à 4950 Waimes ;
CHASSIS TEC SPRL- rue de l'Eglise Ste-Anne 34 à 1081 Koekelberg

SEANCE DU COLLEGE ECHEVINAL DU 06 NOVEMBRE 2017

OBJET : 012/06.11.2017/B/0086 - Département Finances - Economat - Achat de matériel d'exploitation pour le service de la Propreté Publique - Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter - Application de l'article 234 de la nouvelle loi communale.

Le Collège a décidé :

Article 1er

d'approuver le cahier des charges N° 2017/737 et le montant estimé du marché "Achat de matériel d'exploitation pour le service de la Propreté Publique", établis par le service de l'Economat. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 99.999,99 EUR hors TVA ou 121.000,00 EUR, 21% TVA comprise.

Article 2

de passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.

Article 3

de consulter les opérateurs économiques suivants dans le cadre de la procédure négociée sans publication préalable :

- Glutton, Zoning d'Anton - rue de l'Île Dossai 9 à 5300 Andenne;
- Glasdon, Da Vinci laan, 9 bus E6 à 1935 Zaventem;
- Mosbenelux, Rue d'Atrive, 5 à 4280 Hannut;
- Traffimex, Bld. Edmond Machtens 151 bte 14 à 1080 Bruxelles;
- Droeshaut, Ch. de Ninove, 41 à 1080 Bruxelles;
- Manutan, Chaussée de Mons, 1424 à 1070 Bruxelles.

Article 4

de fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 20 novembre 2017.

OBJET : 012/06.11.2017/B/0087 : Département Finances - Economat - Achat de mobilier pour divers services communaux - Désignation des adjudicataires

Le Collège a décidé :

Article 1er

de considérer les offres suivantes comme complètes et régulières :

- * Lot 1 (Sièges): Alvan et Inofec;
- * Lot 2 (Armoires et bureaux): Alvan et Inofec;
- * Lot 3 (Présentoirs): Alvan et Inofec.

Article 2

d'approuver la proposition d'attribution, rédigée par le service de l'Economat.

Article 3

de considérer le rapport d'examen des offres en annexe comme partie intégrante de la présente délibération.

Article 4

d'attribuer ce marché aux soumissionnaires ayant remis l'offre la plus basse, soit :

- * Lot 1 (Sièges): Alvan, N° TVA 0413.094.195, rue de Berlaimont 2 - Z.I. à 6220 Fleurus, pour le montant d'offre contrôlé de 3.419,00 EUR hors TVA ou 4.136,99 EUR, TVA comprise;
- * Lot 2 (Armoires et bureaux): Inofec, N° TVA 0473.964.368, Gentsweg 518 à 8793 Waregem, pour le montant d'offre contrôlé de 4.478,28 EUR hors TVA ou 5.418,72 EUR, TVA comprise;
- * Lot 3 (Présentoirs): Alvan, N° TVA 0413.094.195, rue de Berlaimont 2 - Z.I. à 6220 Fleurus, pour le montant d'offre contrôlé de 438,00 EUR hors TVA ou 529,98 EUR, TVA comprise.

Article 5

d'engager la dépense au budget extraordinaire de l'exercice 2017, article :

Alvan :

0000/741/51 : 4.666,97 EUR TVAC

Inofec :

0000/741/51 : 5.418,72 EUR TVAC

Article 6

de couvrir la dépense par un emprunt.

OBJET : 012/06.11.2017/B/0088 : Département Finances - Economat - Leasing d'un véhicule pour le service des Plantations - Approbation des conditions et du mode de passation

Le Collège a décidé :

Article 1er

d'approuver le cahier des charges N° 2017/736 et le montant estimé du marché "Leasing d'un véhicule pour le service des Plantations", établis par le service de l'Economat. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 37.190,08 EUR hors TVA ou 45.000,00 EUR, 21% TVA comprise.

Article 2

de passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.

Article 3

que la dépense sera couverte par les crédits inscrits à l'article 1360/127/12 du budget ordinaire de l'exercice 2017, et par des crédits à inscrire aux budgets ordinaires des exercices suivants

OBJET : 012 06.11.2017/B/0232 - Département Infrastructures et Développement urbain
Département Infrastructures et Développement Urbain - Marché de fournitures relatif à la
fourniture d'éléments de signalisation routière et de mobilier urbain - Attribution.

Le Collège a décidé :

Article 1

De prendre connaissance du rapport d'analyse des offres pour le marché de fournitures relatif à la fourniture d'éléments de signalisation routière et de mobilier urbain, de l'approuver et de le faire sien ;

Article 2 :

De sélectionner les offres des soumissionnaires TRAFIROAD NV, BELURBA BVBA et DEL TEAM SPRL;

Article 3 :

D'écarter l'offre remise par le soumissionnaire BELURBA BVBA qui n'est pas conforme;

Article 4

Sur base du rapport d'analyse, de désigner et de passer commande à la firme TRAFIROAD NV (TVA: 0418.384.358) – Nieuwe Dreef 17, 9160 Lokeren - pour le marché de fournitures relatif à la fourniture d'éléments de signalisation routière et de mobilier urbain, pour un montant de 63.000,76 EUR TVAC ;

Article 5

D'engager la dépense globale d'un montant de 63.000,76 EUR TVAC au nom de TRAFIROAD SA à l'article 4230/741/52 du budget extraordinaire de l'exercice 2017.

OBJET : 012/06.11.2017/B/0233 - Département Infrastructures et Développement urbain
Département Infrastructures et Développement Urbain - Marché de services relatif à la
mission complète d'auteur de projet en vue de la construction d'une salle de sport pour
l'école n° 14 « La Flûte enchantée », sise rue de la Flûte Enchantée, 30 à Molenbeek-Saint-
Jean – Approbation des documents du marché et fixations des conditions du marché. - CSC
17.015.

Le Collège a décidé :

Article 1

D'approuver le cahier spécial des charges et les annexes établis par le Département Infrastructures et Développement Urbain relatif à la mission complète d'auteur de projet en vue de la construction d'une salle de sport pour l'école n° 14 « La Flûte enchantée », sise rue de la Flûte Enchantée, 30 à Molenbeek-Saint-Jean et de les faire sien;

Article 2

De passer le marché de services par la procédure négociée sans publication préalable.

Article 3

De consulter plusieurs bureaux spécialisés, notamment :

B612 sprl, Chaussée de Waterloo 1253, 1180 Bruxelles

Cereau sprl, Avenue des Courses 20, 1050 Bruxelles

Burtonboy sprl, Rue Papenkasteel, 24, 1180 Bruxelles

R2R2 SA, Rue Berthelot 130, 1190 Bruxelles

Nathalie Matz, personne physique, 79 avenue Wielemans Ceuppens, 1190 Bruxelles

Mood Architecture sprl, Chaussée de Waterloo 462, 1050 Ixelles

Article 4

D'approuver la dépense estimée à 39.234,30 EUR TVA comprise (TVA 21%) (montant arrondi)

Article 5

De communiquer sa décision au Conseil communal

OBJET : 012 06.11.2017/B/0234 - Département Infrastructures et Développement urbain
Département Infrastructures et Développement Urbain - Marché de services relatif à la
mission d'auteur de projet pour l'aménagement de 4 cours de récréation dans le cadre du
programme « Buitenspel » sur les terrains des écoles communales néerlandophones
Paloke, De Knipoog, De Boomhut et Windroos - CSC 17.024.

Le Collège a décidé :

Article 1

D'approuver le cahier des charges et les annexes établis par le Département Infrastructures et Développement Urbain relatif à la mission d'auteur de projet pour l'aménagement de 4 cours de récréation dans le cadre du programme « Buitenspel » sur les terrains des écoles néerlandophones "Paloke", sise Chaussée de Ninove 1001, "De Knipoog", sise Rue de la Semence 30, "Windroos", sise Rue de Courtrai 52 et "De Boomhut", sise Rue des Béguines 101, à Molenbeek-Saint-Jean;

Article 2

De passer le marché de services par la procédure négociée sans publication préalable.

Article 3

De consulter plusieurs bureaux spécialisés, notamment :

Atelier Gras, Bagattenstraat 159 à 9000 Gent

Ura, Avenue Stalingrad 100 à 1000 Bruxelles

LandinZicht, Albertlaan 2/c20 à 1190 Bruxelles

Fabrik, Rue de la Commune 69 à 1210 Bruxelles

Zeppelin Collectif, Rue de la Brasserie 64 à 1050 Bruxelles

Article 4

D'approuver la dépense estimée à 50.000 EUR TVA comprise (TVA 21%)

Article 5

De communiquer sa décision au Conseil communal

OBJET : 012 06.11.2017/B/0238 : Département Infrastructures et Développement urbain
Département Infrastructures et Développement urbain – Marché de travaux relatif au
réaménagement des trottoirs du boulevard Edmond Machtens – Attribution – CE17.062.

Le Collège a décidé :

Article 1

d'approuver et de faire sien le rapport d'analyse des offres établi par le Département Infrastructures et Développement Urbain ;

Article 2

Sur base du rapport d'analyse, de sélectionner les offres des soumissionnaires suivants :
EUROVIA BELGIUM SA/NV et NV DEKEMPENEER HFW;

Article 3

sur base du rapport d'analyse, d'attribuer le marché de travaux relatif au réaménagement des trottoirs du boulevard Edmond Machtens à l'entreprise EUROVIA BELGIUM SA/NV (TVA : BE0402784778– compte n°BE25688100441582) – Allée Hof ter Vleest, 1 – 1070 BRUXELLES – pour un montant de 327.462,62 EUR HTVA (TVA 21% soit 68.767,15 EUR), soit 396.229,77 EUR TVAC ;

Article 4

d'engager au nom de EUROVIA BELGIUM SA la dépense globale d'un montant de 435.852,74 EUR (marge de 10% comprise) à l'art. 4211/731/60 du budget extraordinaire de l'exercice 2017 et de la couvrir par emprunts.

OBJET : 012 06.11.2017/B/0293 : Département Aménagement du Territoire et Gestion
Immobilière - Propriétés communales - Détartrage de tuyauteries, recherches et réparations
après infiltrations au sein de diverses propriétés communales – Fixation des conditions du
marché

Le Collège a décidé :

Article 1

D'approuver le projet de détartrage de tuyauteries, de recherches et de réparations après infiltrations au sein de diverses propriétés communales (logements et infrastructures) ;

Article 2

D'approuver et de faire sien le cahier spécial des charges et les métrés relatifs au présent marché public;

Article 3

De lancer un marché public de travaux par procédure négociée sans publication préalable conformément à l'article 42 § 1, 1°, a) de la Loi du 17.06.2016;

Article 4

D'approuver la dépense relative à ce marché estimée à 84.297,52 EUR HTVA, soit 102.000,00 EUR TVAC ;

Article 5

D'inscrire cette dépense à l'article 9220/125/06 du budget ordinaire de l'exercice 2018 ;

Article 6

De consulter les firmes suivantes :

- Meilleur Service.be, avenue Lebon, 112 à 1160 Bruxelles .
- Ets GP Arend Asckobelguim, chaussée de Waterloo, 1599 à 1180 Bruxelles.
- ATTB SPRL, chaussée d'Alseberg, 112 à 1060 Bruxelles.
- SA HEREMAN SC, avenue de Limbourg Stirum, 18 à 1780 Wemmel

OBJET : 012 06.11.2017/B/0298 - Département Aménagement du Territoire et Gestion Immobilière - Propriétés communales - Maison Maritime sise rue Vandenboogaerde, 89-91-93 - Entretien et maintenance des installations techniques – Fixation des conditions du marché

Le Collège a décidé :

Article 1

D'approuver le projet relatif à l'entretien et à la maintenance des installations techniques de la Maison Maritime, sise rue Vandenboogaerde 89-91-93;

Article 2

D'approuver et de faire sien le cahier spécial des charges et les métrés relatifs au présent marché public;

Article 3

De lancer un marché public de travaux par procédure négociée sans publication préalable conformément à l'article 42 § 1, 1°, a) de la Loi du 17.06.2016;

Article 4

D'approuver la dépense relative à ce marché estimée à 38.075,00 EUR HTVA, soit 46.070,75 EUR TVAC ;

Article 5

D'inscrire cette dépense à l'article 7626/125/06 du budget ordinaire de l'exercice 2018 ;

Article 6

De consulter les firmes suivantes :

- VEOLIA – quai Fernand Demets, 52 à 1070 Bruxelles.
- IMTECH MAINTENANCE – boulevard Industriel, 26 à 1070 Bruxelles .
- OKDO Buiding Maintenance, chaussée de Tubize, 487 à 1420 Braine l'Alleud.
- BE MAINTENANCE, boulevard de l'Humanité, 114 à 1070 Bruxelles

OBJET : 012 06.11.2017/B/0299 : Département Aménagement du Territoire et Gestion Immobilière - Propriétés communales - Remplacement de chaudières dans diverses propriétés communales (logements et infrastructures) – Fixation des conditions du marché

Le Collège a décidé :

Article 1 :

D'approuver le projet relatif au remplacement de chaudières dans diverses propriétés communales (logements et infrastructures) ;

Article 2 :

D'approuver et de faire sien le cahier spécial des charges et les métrés relatifs au présent marché public;

Article 3 :

De lancer un marché public de travaux par procédure négociée sans publication préalable conformément à l'article 42 § 1, 1°, a) de la loi du 17 juin 2016;

Article 4 :

De consulter les firmes suivantes :

VEOLIA s.a – quai Fernand Demets, 52 à 1070 Bruxelles,
RC Maintenance s.a. – rue de Douvres, 44 à 1070 Bruxelles,
E.C.O Chauffo, chaussée de Vleurgat, 320 à 1050 Bruxelles ;
DCS Chauffage, boulevard de Waterloo, 36-37 à 1000 Bruxelles ;
Bestchauff, rue des Anciens Etangs 40 à 1190 Bruxelles ;
H24 Dépannages, rue Gustave Gilson, 81 à 1090 Bruxelles ;

Article 5:

D'approuver la dépense relative à ce marché estimée à 66.115,70 EUR HTVA, soit 80.000,00 EUR TVAC;

Article 6:

D'inscrire cette dépense à l'article 9220/724/60 du budget extraordinaire de l'exercice 2017 et de la couvrir par emprunt;

Article 7

De communiquer sa décision au Conseil communal.

OBJET : 012/06.11.2017/B/0301 - Département Développement Durable et Espaces Publics Mobilité - Marché de services relatif à l'entretien et l'intervention en cas de panne des installations d'accès au parking Brunfaut.

Le Collège a décidé :

Article 1:

d'approuver et de faire sien le rapport d'analyse des offres établi par le service de la Mobilité.

Article 2:

sur base de la sélection qualitative et selon le rapport d'analyse des offres visé à l'article 1, de retenir l'offre de la firme WPS Belgium s.a..

Article 3:

d'attribuer le marché de services relatif à l'entretien et l'intervention en cas de panne des installations d'accès au parking Brunfaut à la firme WPS Belgium s.a. (TVA : BE 0478.066.478) - chaussée de Louvain 542 Unit A.5.0 à 1930 Zaventem pour un montant de 6.265,00 EUR HTVA (TVA 21%: 1315,65 EUR), soit 7.580,65 EUR TVAC.

Article 4 :

d'engager la dépense de 7.580,65 EUR TVAC à l'article 4241/125/48 (« Autres frais pour les bâtiments – Parkings hors voirie ») du budget ordinaire de l'exercice 2017.

Article 5 :

de prévoir les crédits nécessaires à cette dépense à l'article budgétaire 4241/125/48 («Autres frais pour les bâtiments – Parkings hors voirie») des budgets ordinaires de l'exercice 2018, 2019 et 2020.

SEANCE DU COLLEGE ECHEVINAL DU 13 NOVEMBRE 2017

OBJET : 012/13.11.2017/B/0038 - Département Finances - Economat - Achat de boissons spiritueuses pour l'année 2018 - Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter - Application de l'article 234, al.2 de la nouvelle loi communale.

Le Collège a décidé :

Article 1er

d'approuver la description technique N° 2017/752 du marché annuel à quantité estimée "Achat de boissons spiritueuses pour l'année 2018", établis par le service de l'Economat. Le montant estimé s'élève à 9.917,36 EUR hors TVA ou 12.000,00 EUR, 21% TVA comprise.

Article 2

de passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.

Article 3

de consulter les opérateurs économiques suivants dans le cadre de la procédure négociée sans publication préalable :

- Bacardi-Martini, Medialaan, 50 à 1800 Vilvoorde
- Cinoco - Le Palais du Vin, Rue P. Van Humbeek, 5 à 1080 Bruxelles

- Solucious, Edingensesteenweg 196 à 1500 Halle
- Inbev, Bld. Industriel, 21 à 1070 Bruxelles
- De Keyzer Drinks, Leuvensesteenweg, 54 à 1932 Sint-Stevens-Woluwe

Article 4

de fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 30 novembre 2017.

OBJET : 012/13.11.2017/B/0039 - Département Finances - Economat - Achat de matériaux de construction pour les services communaux. Année 2018 - Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter - Application de l'article 234, al.2 de la nouvelle loi communale.

Le Collège a décidé :

Article 1er

d'approuver le cahier des charges N° 2017/746 et le montant estimé du marché "Achat de matériaux de construction pour les services communaux. Année 2018", établis par le service de l'Economat. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 45.454,55 EUR hors TVA ou 55.000,00 EUR, 21% TVA comprise.

Article 2

de passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.

Article 3

de consulter les opérateurs économiques suivants dans le cadre de la procédure négociée sans publication préalable :

- Mpro, Avenue du Port, 67 à 1000 Bruxelles
- Titan matériaux, Chaussée de Helmet, 178 à 1030 Bruxelles
- Distrimaco, quai des Armateurs, 9 à 1000 Bruxelles

Article 4

de fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 28 novembre 2017.

Article 5

d'inscrire la dépense aux articles de fonctionnement des bâtiments et technique du budget ordinaire de l'exercice 2018.

OBJET : 012 13.11.2017/B/0040 - Département Finances - Economat - Achat de matériel d'électricité. Année 2018 - Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter - Application de l'article 234, al.2 de la nouvelle loi communale.

Le Collège a décidé :

Article 1er

d'approuver le cahier des charges N° 2017/741 et le montant estimé du marché "Achat de matériel d'électricité. Année 2018", établis par le service de l'Economat. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 33.057,85 EUR hors TVA ou 40.000,00 EUR, 21% TVA comprise.

Article 2

de passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.

Article 3

de consulter les opérateurs économiques suivants dans le cadre de la procédure négociée sans publication préalable :

- Cebeo, Route Provinciale, 261/265 à 1301 Wavre
- Electric, bld. Poincare, 61 à 1070 Bruxelles
- Delaby Electro, Groenveldlaan 9 à 1860 Meise

Article 4

de fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 28 novembre 2017.

Article 5

d'inscrire la dépense aux articles de fonctionnement des bâtiments et technique du budget ordinaire de l'exercice 2018.

OBJET : 012 13.11.2017/B/0041 : Département Finances - Economat - Achat de matériel de menuiserie. Année 2018 - Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter - Application de l'article 234, al.2 de la nouvelle loi communale.

Le Collège a décidé :

Article 1er

d'approuver le cahier des charges N° 2017/744 du marché annuel à quantité estimée "Achat de matériel de menuiserie. Année 2018", établis par le service de l'Economat. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 45.454,55 EUR hors TVA ou 55.000,00 EUR, 21% TVA comprise.

Article 2

de passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.

Article 3

de consulter les opérateurs économiques suivants dans le cadre de la procédure négociée sans publication préalable :

- Watteau, rue Delaunoy, 114 à 1080 Bruxelles
- Nordic, chaussée de Vilvorde, 13 à 1020 Bruxelles
- Schmidt, rue du Pannenhuis, 215/219 à 1090 Bruxelles

Article 4

de fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 28 novembre 2017.

Article 5

d'inscrire la dépense aux articles de fonctionnement des bâtiments et technique du budget ordinaire de l'exercice 2018.

OBJET : 012 13.11.2017/B/0042 : Département Finances - Economat - Achat de matériel de peinture pour les divers services communaux. Année 2018 - Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter - Application de l'article 234, al.2 de la nouvelle loi communale.

Le Collège a décidé :

Article 1er

d'approuver le cahier des charges N° 2017/747 et le montant estimé du marché "Achat de matériel de peinture pour les divers services communaux. Année 2018", établis par le service de l'Economat. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 37.190,08 EUR hors TVA ou 45.000,00 EUR, 21% TVA comprise.

Article 2

de passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.

Article 3

de consulter les opérateurs économiques suivants dans le cadre de la procédure négociée sans publication préalable :

- New Goffin, chaussée de Gand, 391 à 1080 Bruxelles
- R&A Roels, rue Gallait, 52-56 à 1030 Bruxelles
- Caron Paints, Vorstsesteenweg, 168 à 1601 Ruisbroek

Article 4

de fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 28 novembre 2017.

Article 5

d'inscrire la dépense aux articles de fonctionnement des bâtiments et technique du budget ordinaire de l'exercice 2018.

OBJET : 012/13.11.2017/B/0043 : Département Finances - Economat - Achat de matériel de plomberie pour les divers services communaux. Année 2018 - Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter - Application de l'article 234, al.2 de la nouvelle loi communale.

Le Collège a décidé :

Article 1er

d'approuver le cahier des charges N° 2017/745 et le montant estimé du marché "Achat de matériel de plomberie pour les divers services communaux. Année 2018", établis par le

service de l'Economat. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 62.809,92 EUR hors TVA ou 76.000,00 EUR, 21% TVA comprise.

Article 2

de passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.

Article 3

de consulter les opérateurs économiques suivants dans le cadre de la procédure négociée sans publication préalable :

- Sanistock, rue Van Schoor, 86/90 à 1030 Bruxelles
- Facq, Leuvensesteenweg 561 à 1930 zaventem
- E T. R. Van Marcke nv, Overzet 14 à 9000 Gent

Article 4

de fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 28 novembre 2017.

Article 5

d'inscrire la dépense aux articles de fonctionnement des bâtiments et technique du budget ordinaire de l'exercice 2018.

OBJET : 012/13.11.2017/B/0045 : Département Finances - Economat - Achat de matériel de quincaillerie pour les divers services communaux. Année 2018 - Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter - Application de l'article 234, al.2 de la nouvelle loi communale

Le Collège a décidé :

Article 1er

d'approuver le cahier des charges N° 2017/743 et le montant estimé du marché "Achat de matériel de quincaillerie pour les divers services communaux. Année 2018", établis par le service de l'Economat. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 52.892,56 EUR hors TVA ou 64.000,00 EUR, 21% TVA comprise.

Article 2

de passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.

Article 3

de consulter les opérateurs économiques suivants dans le cadre de la procédure négociée sans publication préalable :

- Droeshaut, Ch. de Ninove, 41 à 1080 Bruxelles
- Mathurin, Rue Longue, 84/88 à 1150 Bruxelles
- Bermabru, Bld. Maurice Herbette, 63 à 1070 Bruxelles

Article 4

de fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 28 novembre 2017.

Article 5

d'inscrire la dépense aux articles de fonctionnement des bâtiments et technique du budget ordinaire de l'exercice 2018.

OBJET : 012/13.11.2017/B/0047 : Département Finances - Economat - Achat de matériel de serrurerie. Année 2018 - Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter - Application de l'article 234, al.2 de la nouvelle loi communale.

Le Collège a décidé :

Article 1er

d'approuver la description technique N° 2017/742 et le montant estimé du marché "Achat de matériel de serrurerie. Année 2018", établis par le service de l'Economat. Le montant estimé s'élève à 21.487,60 EUR hors TVA ou 26.000,00 EUR, 21% TVA comprise.

Article 2

de passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.

Article 3

de consulter les opérateurs économiques suivants dans le cadre de la procédure négociée sans publication préalable :

- Clé Rapide, Rue du Pont Neuf, 21 à 1000 Bruxelles
- Dessart, rue de Flandre, 75 à 1000 Bruxelles

- Stevens Locks, Quai au Foin, 59-65 à 1000 Bruxelles

Article 4

de fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 28 novembre 2017.

Article 5

d'inscrire la dépense aux articles de fonctionnement des bâtiments et technique du budget ordinaire de l'exercice 2018.

OBJET : 012/13.11.2017/B/0048 - Département Finances - Economat - Achat de papier pour l'imprimerie communale pour l'année 2018 - Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter - Application de l'article 234, al.2 de la nouvelle loi communale

Le Collège a décidé :

Article 1er

d'approuver la description technique N° 2017/748 du marché annuel à quantité estimée "Achat de papier pour l'imprimerie communale pour l'année 2018", établis par le service de l'Economat. Le montant estimé s'élève à 28.925,62 EUR hors TVA ou 35.000,00 EUR, 21% TVA comprise.

Article 2

de passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.

Article 3

de consulter les opérateurs économiques suivants dans le cadre de la procédure négociée sans publication préalable :

- Antalis, Z.5 Mollem 318 à 1730 Mollem
- Paperlinx, Duwijkstraat, 17 à 2500 Lier
- Papyrus, Bld. Industriel, 55 bte 33 à 1070 Bruxelles

Article 4

de fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 30 novembre 2017.

OBJET : 012/13.11.2017/B/0049 - Département Finances - Economat - Achat de papier pour les photocopieuses et les imprimantes pour l'année 2018 - Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter - Application de l'article 234, al.2 de la nouvelle loi communale

Le Collège a décidé :

Article 1er

d'approuver le cahier des charges N° 2017/750 et le montant estimé du marché "Achat de papier pour les photocopieuses et les imprimantes pour l'année 2018", établis par le service de l'Economat. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 37.190,08 EUR hors TVA ou 45.000,00 EUR, 21% TVA comprise.

Article 2

de passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.

Article 3

de consulter les opérateurs économiques suivants dans le cadre de la procédure négociée sans publication préalable :

- Antalis, Z.5 Mollem 318 à 1730 Mollem
- Papyrus, Bld. Industriel, 55 bte 33 à 1070 Bruxelles
- Lyreco, rue du Fond des Fourches, 20 à 4041 Vottem

Article 4

de fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 30 novembre 2017.

OBJET : 012/13.11.2017/B/0050 - Département Finances - Economat - Achat de produits issus du commerce équitable pour 2018 - Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter - Application de l'article 234 de la nouvelle loi communale.

Le Collège a décidé :

Article 1er

d'approuver la description technique N° 2017/751 et le montant estimé du marché "Achat de produits issus du commerce équitable pour 2018", établis par le service de l'Economat. Le montant estimé s'élève à 13.207,54 EUR hors TVA ou 14.000,00 EUR, 6% TVA comprise.

Article 2

de passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.

Article 3

de consulter les opérateurs économiques suivants dans le cadre de la procédure négociée sans publication préalable :

- Delhaize, Rue de Rudder, 32 à 1080 Bruxelles;
- Oxfam Magasins du Monde, bld. Anspach, 137 à 1000 Bruxelles;
- Solucious, Edingensesteenweg 196 à 1500 Halle;
- Ethiquable Benelux, rue du Parc Industriel, 60 à 4300 Waremme;
- Flint F., rue de Birmingham 348 à 1070 Bruxelles;
- Drinks de Cnijf, Leuvensesteenweg, 696 à 3071 Erps-Kwerps.

Article 4

de fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 30 novembre 2017.

OBJET : 012/13.11.2017/B/0051 - Département Finances - Economat - Achat de sandwiches, de plats froids et de potage pour l'année 2018 - Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter - Application de l'article 234 de la nouvelle loi communale.

Le Collège a décidé :

Article 1er

d'approuver la description technique N° 2017/748 du marché à quantité estimée "Achat de sandwiches, de plats froids et de potage pour l'année 2018", établis par le service de l'Economat. Le montant estimé s'élève à 19.834,71 EUR hors TVA ou 24.000,00 EUR, 21% TVA comprise.

Article 2

de passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.

Article 3

de consulter les opérateurs économiques suivants dans le cadre de la procédure négociée sans publication préalable :

- Mission locale de Molenbeek (les uns et les autres), Bld. Léopold II, 101-103 à 1080 Bruxelles;
- Atelier Groot Eiland, Henegouwenkaai, 29 à 1080 Brussel;
- New Générale Traiteur, Av. Paul Gilson, 450 à 1620 Drogenbos;
- Au Quotidien, Rue Osseghem, 160 à 1080 Bruxelles.

Article 4

de fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 30 novembre 2017.

OBJET : 012 13.11.2017/B/0141 - Département Aménagement du Territoire et Gestion Immobilière - Propriétés communales – Maison communale, rue du Niveau n° 7 à 1080 Bruxelles – Mission d'auteur de projet pour la rénovation du rez-de-chaussée – Fixation des conditions du marché

Le Collège a décidé :

Article 1 :

D'approuver le marché de service relatif à la mission d'auteur de projet en vue de la rénovation du rez-de-chaussée (ancien service population) de la Maison communale, rue du Niveau n° 7 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean;

Article 2 :

D'approuver et de faire sien le cahier spécial des charges relatif au présent marché public;

Article 3 :

De lancer un marché public de service par procédure négociée sans publication préalable conformément à l'article 42 § 1, 1°, a) de la loi du 17 juin 2016;

Article 4 :

De consulter les soumissionnaires suivants :

1. iD.Cité Architects, avenue de Tervuren, 296 D, 1150 Bruxelles
2. SKOPE, rue des vétérinaires 42 A, 1070 Bruxelles
3. ATELIER A3, avenue Gabriel Emile Lebon 53 bte 47, 1160 Bruxelles

4. ATELIER 57 architectes, rue de l'Eté 57, 1050 Bruxelles
5. Atelier d'architecture la Licorne, avenue Paul Henri Spaak 19, 1060 Bruxelles
6. SPOTLESS architecture, rue Marguerite Bervoets, 1190 Bruxelles
7. VMAR architectes, rue du Ham 22, 1180 Bruxelles
8. A.F.B. architecture, chaussée de la Hulpe 177/20, 1170 Bruxelles
9. INTER3.be, rue Edouard Michiels 7A boîte 6, 1180 Bruxelles

Article 5:

D'approuver la dépense relative à ce marché estimée à 49.586,78 HTVA EUR, soit 60.000,00 EUR TVAC;

Article 6:

D'inscrire cette dépense à l'article 1040/723/60 du budget extraordinaire de l'exercice 2017 sous conditions de l'approbation de la modification budgétaire par la tutelle régionale et de couvrir cette dépense par emprunt;

Article 7

De communiquer sa décision au Conseil communal.

OBJET : 012 13.11.2017/B/0148 : Département Développement Durable et Espaces Publics Energie - Mise à disposition de toitures pour le placement et l'exploitation d'installations photovoltaïques reliées au réseau sur des bâtiments propriétés de la commune de Molenbeek-Saint-Jean - Attribution

Le Collège a décidé :

Article 1

d'approuver et de faire sien le contenu du rapport d'analyse des offres, ci-joint, établi par le service Energie ;

Article 2

sur base du rapport d'analyse des offres précité, d'attribuer le marché de « Mise à disposition de toitures pour le placement et l'exploitation d'installations photovoltaïques reliées au réseau sur des bâtiments propriétés de la commune de Molenbeek-Saint-Jean » à la société Easy PV SCRL (BE0677.570.734), Avenue de Tervueren 412 bte 7, 1150 Bruxelles pour un montant de dépense de 0,00 EUR ;

Article 3

sur base du rapport d'analyse des offres précité, la société Easy PV SCRL payera à la commune de Molenbeek-Saint-Jean un loyer total d'occupation des toitures pendant 10 ans de € 106.280,00 hors TVA, soit €10.628,00 hors TVA par an;

Article 4

d'affecter le montant des redevances d'occupation à l'article budgétaire 8790/161-01 - Produits de prestations divers;

Article 5

de percevoir les redevances d'occupation annuellement pour le 31 décembre sur le compte bancaire de l'Administration communale de Molenbeek-Saint-Jean PARIBASFORTIS,

IBAM BE65001203120096, BIC GEBABEBB;

Article 6

de négocier, en collaboration avec le service juridique, sur base du modèle de convention, jointe à l'offre, entre la Commune de Molenbeek-Saint-Jean et la société Easy PV SCRL régissant le contrat de location-vente pour chaque installation photovoltaïque ;

Article 7

de communiquer la décision du Collège aux services communaux Développement urbain, Propriétés communales et Affaires juridiques ;

Article 8

de communiquer sa décision au Conseil Communal.

SEANCE DU COLLEGE ECHEVINAL DU 20 NOVEMBRE 2017

OBJET : 012/20.11.2017/B/0091 - Département Finances - Economat - Achat de consommables informatiques pour divers services pour l'année 2018 - Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter - Application de l'article 234 de la nouvelle loi communale.

Le Collège a décidé :

Article 1er

d'approuver le cahier des charges N° 2017/754 et le montant estimé du marché "Achat de consommables informatiques pour divers services pour l'année 2018", établis par le service de l'Economat. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 87.603,31 EUR hors TVA ou 106.000,00 EUR, 21% TVA comprise.

Article 2

de passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.

Article 3

de consulter les opérateurs économiques suivants dans le cadre de la procédure négociée sans publication préalable :

- Techno - Buro, rue d'Assaut, 11 à 1000 Bruxelles;
- Lyreco, rue du Fond des Fourches, 20 à 4041 Vottem;
- Mimeos, chaussée de Louvain 431E à 1380 Lasne;
- AB-SYS Computer et supplies, rue de l' Aîte, 62 à 4432 Ans;
- Staples Belgium, Ringlaan, 39 à 1853 Strombeek-Bever.

Article 4

de fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 12 décembre 2017.

OBJET : 012/20.11.2017/B/0092 : Département Finances - Economat - Commande annuelle de produits d'entretien et d'hygiène pour les services communaux - Année 2018 - Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter - Application de l'article 234, al.2 de la nouvelle loi communale.

Le Collège a décidé :

Article 1er

d'approuver le cahier des charges N° 2017/755 et le montant estimé du marché "Commande annuelle de produits d'entretien et d'hygiène pour les services communaux - Année 2018", établis par le service de l'Economat. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 53.719,01 EUR hors TVA ou 65.000,00 EUR, 21% TVA comprise.

Article 2

de passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.

Article 3

de consulter les opérateurs économiques suivants dans le cadre de la procédure négociée sans publication préalable :

- Couck A. & CO, Begijnmeers, 59 à 1770 Liedekerke
- Global Net (Glorieux), Rue de Courtrai, 149A à 7740 Pecq
- Boma N.V., Imperiastraat 6 à 1930 Zaventem
- King Belgium, Rue du Cerf, 190 à 1332 Genval
- Eco Multi Products, chaussée de Ninove, 365 à 1070 Bruxelles
- Staples Belgium, Ringlaan, 39 à 1853 Strombeek-Bever

Article 4

de fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 13 décembre 2017.

OBJET : 012/20.11.2017/B/0093 : Département Finances - Economat - Confection et livraison de repas pour les crèches et le préguardiennat pour l'année 2018 - Désignation de l'adjudicataire

Le Collège a décidé :

Article 1er

de sélectionner les soumissionnaires New Générale Traiteur et La Cuisine des Champs qui répondent aux critères de sélection qualitative.

Article 2

de considérer les offres de New Générale Traiteur et La Cuisine des Champs comme complètes et régulières.

Article 3

d'approuver le rapport d'examen des offres rédigé par la Cellule de coordination des crèches.

Article 4

de considérer le rapport d'examen des offres en annexe comme partie intégrante de la présente délibération.

Article 5

d'attribuer le marché "Confection et livraison de repas pour les crèches et le préguardiennat pour l'année 2018" au soumissionnaire ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse (en tenant compte des critères d'attribution), soit New Générale Traiteur, N° TVA 0448.600.452, Av. Paul Gilson, 450 à 1620 Drogenbos, pour le montant d'offre contrôlé de 104.379,00 EUR hors TVA ou 110.641,74 EUR, 6% TVA comprise.

Article 6

de prévoir la dépense au budget ordinaire de l'exercice 2018, article 8440/124/02.

OBJET : 012/20.11.2017/B/0094 : Département Finances - Economat - Dîner de Noël au profit des personnes du 3ème âge - Désignation des adjudicataires.

Le Collège a décidé :

Article 1er

de considérer les offres suivantes comme nulles ou irrégulières :

* Lot 2 : bûche et sandwiches: Pâtisserie D'hondt (offre incomplète (manque 1.700 bûches);

Article 2

de considérer les offres suivantes comme complètes et régulières :

* Lot 1 : repas: Mission locale de Molenbeek (les uns et les autres), Au Quotidien et Bfood Catering;

* Lot 2 : bûche et sandwiches: B-food Catering et Au Quotidien;

* Lot 3 : vin: Cinoco - Le Palais du Vin, Inbev et B-food Catering;

* Lot 4 : boissons: Inbev et B-food Catering.

Article 3

d'approuver la proposition d'attribution, rédigée par la 'commission dîners'.

Article 4

de considérer le rapport d'examen des offres en annexe comme partie intégrante de la présente délibération.

Article 5

d'attribuer ce marché aux soumissionnaires ayant remis l'offre la plus avantageuse, soit:

* Lot 1 : repas: Au Quotidien, Rue Osseghem, 160 à 1080 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 22.780,00 EUR hors TVA ou 24.146,80 EUR, 6% TVA comprise;

* Lot 2 : bûche et sandwiches: Au Quotidien, Rue Osseghem, 160 à 1080 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 3.366,00 EUR hors TVA ou 3.567,96 EUR, 6% TVA comprise;

* Lot 3 : vin: Inbev, N° TVA 0433.666.709, Bld. Industriel, 21 à 1070 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 2.269,86 EUR hors TVA ou 2.746,53 EUR, 21% TVA comprise;

* Lot 4 : boissons: Inbev, N° TVA 0433.666.709, Bld. Industriel, 21 à 1070 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 1.655,71 EUR TVA comprise.

Article 7

d'engager la dépense au budget ordinaire de l'exercice 2017, article 8340/124/48.

OBJET : 012/20.11.2017/B/0141 : Département Aménagement du Territoire et Gestion Immobilière - Propriétés communales – Antenne de quartier WAQ sise rue de Liverpool, 2 à 1080 Bruxelles - Travaux de sécurisation – Attribution du marché.

Le Collège a décidé :

Article 1 :

D'approuver le rapport d'analyse, repris en annexe motivant l'attribution du marché et faisant partie intégrante de la présente décision ;

Article 2

D'attribuer le marché relatif aux travaux sécurisation de l'antenne de quartier WAQ sise rue de Liverpool, 2 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean, à la firme E.W.E. Security sprl, (T.V.A. n° BE0462.497.879), rue de Stalle 97, 1180 Bruxelles, pour un montant de 20.067,93 EUR TVA non comprise, soit 24.282,20;

Article 3 :

D'engager la dépense globale d'un montant de 30.000,00 EUR TVAC à l'article 0000/724/60 du budget extraordinaire de l'exercice 2017 et de la couvrir par emprunt

OBJET : 012/20.11.2017/B/0142: Département Aménagement du Territoire et Gestion Immobilière - Propriétés communales – Crèche Louise Lumen sise rue Jean Baptiste Decock, 59 à 1080 Bruxelles - Travaux de rénovation et d'isolation de la toiture – Fixation des conditions du marché

Le Collège a décidé :

Article 1 :

D'approuver le marché de travaux relatif à la rénovation et l'isolation de la toiture de la crèche Louise Lumen sise rue Jean-Baptiste Decock, 59 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean;

Article 2 :

D'approuver et de faire sien le cahier spécial des charges relatif au présent marché public;

Article 3 :

De lancer un marché public de travaux par procédure négociée sans publication préalable conformément à l'article 42 § 1, 1°, a) de la loi du 17 juin 2016;

Article 4 :

De consulter les soumissionnaires suivants :

1. Mci construct SPRL, rue des Etangs Noirs 44, 1080 Bruxelles
2. Remus construct SPRL, rue de Transvaal 27, 1070 Anderlecht
3. Loti Bati SPRL, chaussée de Dieleghem 15, 1090 Jette
4. VIO BAT SPRL, rue de la procession, 49, 1070 Bruxelles

Article 5:

D'approuver la dépense relative à ce marché estimée à 44.780, EUR HTVA, soit 55.000,00 EUR TVAC;

Article 6:

D'inscrire cette dépense à l'article 8440/724/60 (crèches communales - équipement et maintenance des bâtiments) du budget extraordinaire de l'exercice 2017 et de la couvrir par emprunt;

Article 7:

De communiquer sa décision au Conseil communal.

OBJET : 012/20.11.2017/B/0144 : Département Aménagement du Territoire et Gestion Immobilière - Propriétés communales – Institut Technique Edmond Machtens sis rue Tazieaux, 25 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean – Travaux de réaménagement de la cours de récréation – Attribution du marché

Le Collège a décidé :

Article 1 :

D'approuver le rapport d'analyse, repris en annexe motivant l'attribution du marché et faisant partie intégrante de la présente décision ;

Article 2

D'écarter sur base des critères de sélection qualitative, les soumissionnaires Buildyor

sprl,et Otab sprl ;

Article 3

D'attribuer le marché relatif aux travaux de réaménagement de la cours de récréation de l'Institut technique Edmond Machtens sis rue Tazieaux, 25 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean, à la firme K&J RENOBATI sprl (T.V.A. n° BE0680.965.140), Mail du Topweg, 12 à 1090 Bruxelles, pour un montant de 52.595,00 EUR TVA non comprise, soit 63.639,95 EUR TVA comprise ;

Article 3 :

D'engager la dépense globale d'un montant de 70.000,00 EUR TVAC à l'article 7350/724/60 du budget extraordinaire de l'exercice 2017 et de la couvrir par emprunt.

SEANCE DU COLLEGE ECHEVINAL DU 27 NOVEMBRE 2017

OBJET : 012/27.11.2017/B/0123 - Département Finances - Economat - Achat de boissons pour l'année 2018 - Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter - Application de l'article 234 de la nouvelle loi communale.

Le Collège a décidé :

Article 1er

d'approuver la description technique N° 2017/757 et le montant estimé du marché "Achat de boissons pour l'année 2018", établis par le service de l'Economat. Le montant estimé s'élève à 24.793,38 EUR hors TVA ou 29.999,99 EUR, TVA comprise.

Article 2

de passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.

Article 3

de consulter les opérateurs économiques suivants dans le cadre de la procédure négociée sans publication préalable :

- Inbev, Bld. Industriel, 21 à 1070 Bruxelles;
- De Keyzer Drinks, Leuvensesteenweg, 54 à 1932 Sint-Stevens-Woluwe;
- De Cnijf Drinks, Leuvensesteenweg 696 à 3071 Kortenberg.
- Johan Grolus, Kasteelstraat 4 à 2880 Bornem.

Article 4

de fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 8 décembre 2017.

Le Collège approuve le point à l'unanimité sous réserve de modifier l'article 3 du dispositif.

Nouvel article 3 :

de consulter les opérateurs économiques suivants dans le cadre de la procédure négociée sans publication préalable :

- Inbev, Bld. Industriel, 21 à 1070 Bruxelles;
- De Keyzer Drinks, Leuvensesteenweg, 54 à 1932 Sint-Stevens-Woluwe;
- De Cnijf Drinks, Leuvensesteenweg 696 à 3071 Kortenberg.
- Johan Grolus, Kasteelstraat 4 à 2880 Bornem.

OBJET : 012/27.11.2017/B/0126 - Département Finances - Economat - Achat de vêtements pour les messagers, le personnel du Cimetière, les placiers et les gardiens de la Maison communale - Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter - Application de l'article 234, al.2 de la nouvelle loi communale.

Le Collège a décidé :

Article 1er

d'approuver la description technique N° 2017/756 et le montant estimé du marché "Achat de vêtements pour les messagers, le personnel du Cimetière, les placiers et les gardiens de la Maison communale", établis par le service de l'Economat. Le montant estimé s'élève à 14.200,00 EUR TVAC (21% TVA).

Article 2

de passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.

Article 3

de consulter les opérateurs économiques suivants dans le cadre de la procédure négociée sans publication préalable :

- Tailleurs Saint Guidon, chaussée de Mons, 868/870 à 1070 Bruxelles
- Bigard Shoe - Sport Comm.V, Brusselstraat 207 à 1702 Groot-Bijgaarden
- P. C. P., Rue Léopold Procureur, 26 à 1090 Bruxelles
- Pro-Safe sa, Rue du Fond Du Marechal 11 à 5020 Namur

Article 4

de fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 4 décembre 2017.

OBJET : 012/ 27.11.2017/B/0157 - Prévention et Vie Sociale - Cultures- MCCS - Arts à l'école pour les élèves des écoles de Molenbeek-Saint-Jean. Projet scolaire C'est pour les filles ou les garçons (Mimixte) : novembre –décembre 2017. Organisation, budget et désignations

Le Collège a décidé :

Article 1- Accord de principe

de lancer l'axe de projet 'Arts à l'école' à mettre en oeuvre par le Service Cultures / MCCS en partenariat avec les bibliothèques francophones pour les élèves des écoles communales francophones durant la saison 2017-2018 autour de la thématique Je pense donc je suis dans le cadre du projet C'est pour une fille ou un garçon (Mimixte), avec les 3 classes de 3ième primaire de l'école Ste Ursule.

Article 2 - Désignation des prestataires

de désigner des artistes-animateurs de Rien de Spécial asbl, à concurrence d'un montant global maximum de 480,00 €, incluant les prestations, les frais de transport et les frais administratifs des artistes de Rien de Spécial asbl, chaussée d'Alsemberg 244, 1190 Bruxelles - numéro de compte: BE76 0688 9532 6595 numéro d'entreprise 0846.586.702, de charger le Service Cultures / Maison des Cultures d'élaborer les Conventions de prestation entre l'artiste-animateur ou l'association (et assimilés) et la Commune et d'engager les sommes estimées à un montant global de 480,00 €, entièrement couvertes par les subsides dont bénéficie la Maison des cultures et de la Cohésion sociale sur l'article budgétaire 7624/124-48 Organisation de manifestations subsidiées du budget ordinaire 2017; Considérant que les dépenses seront entièrement couvertes par les subsides dont bénéficie la MCCS, à savoir PGV (DC 15), Cocof (DC 46), FWB (DC 16).

OBJET : 012/ 27.11.2017/B/0162 : Departement Infrastructuur en Stadsontwikkeling Departement Infrastructuur en Stedelijke Ontwikkeling – Afbraak van het 122/167 Collège des Bourgmestre et Echevins - 27.11.2017 - Registre complet College van Burgemeester en Schepenen - 27.11.2017 - Volledig register aanwezige gebouw op de bouwplaats van de nieuwe Nederlandstalige kleuter- en lagere school in de Jean-Baptiste Decockstraat, 54 – Gunning– CE17.064.

Le Collège a décidé :

Artikel 1

Om het analyserapport van de offertes dat door het Departement Infrastructuur en Stedelijke ontwikkeling is opgesteld, goed te keuren en zich eigen te maken;

Artikel 2

Op basis van het analyserapport de offerte van de inschrijver ACLAGRO NV te selecteren;

Artikel 3

Op basis van het analyserapport de opdracht voor werken betreffende de afbraak van het aanwezige gebouw op de bouwplaats van de nieuwe Nederlandstalige kleuter- en lagere school in de Jean-Baptiste Decockstraat, 54 te gunnen aan de onderneming ACLAGRO NV (btw: BE0415.256.901– rekeningnummer: BE71444358714169) – Industrieweg, 74 – 9032 WONDELGEM, – voor een bedrag van 68.500,00 EUR btw excl. (btw 6% hetzij 4.110,00 EUR), hetzij 72.610,00 EUR btw incl.;

Artikel 4

De globale uitgave vast te leggen voor een bedrag van 80.000 EUR (marge van 10%

inbegrepen) op naam van ACLAGRO NV op artikel 7220/722/60 van de buitengewone begroting van het dienstjaar 2017 en de uitgave voor 100% te dekken door subsidies van de VGC (n° van het V.R: 269 - ontvangstartikel 7220/661-51).

OBJET : 012/ 27.11.2017/B/0163 : Département Infrastructures et Développement urbain
Département Infrastructures et Développement Urbain – Marchés Publics – Marché de travaux – Extension de l'école 19 par le placement de pavillons scolaires, de locaux annexes, de sanitaires ainsi que par la construction d'un préau, située Rue de la Flûte enchantée, 5 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean – CSC 17.018 – Attribution

Le Collège a décidé :

Article 1

De prendre connaissance du rapport d'analyse des offres pour le marché de travaux relatif à l'extension de l'école 19 par le placement de pavillons scolaires, de locaux annexes, de sanitaires ainsi que par la construction d'un préau, située Rue de la Flûte enchantée, 5 1080 Molenbeek-Saint-Jean, de l'approuver et de le faire sien ;

Article 2

Sur base du rapport d'analyse, d'attribuer le marché de travaux susmentionné et de passer commande à la firme Balcaen & Fils SPRL, Chaussée de Jette 396, 1081 BRUXELLES, (n° TVA : 0400.457.174) selon son offre du 6 novembre 2017 pour un montant de 1.069.226,18 EUR TVAC ;

Article 3

D'approuver la dépense totale relative à ce marché qui s'élève à 1.176.148,80 EUR TVAC (6% TVA et 10% marge financière comprises);

Article 4

D'engager cette dépense, à savoir à 1.176.148,80 EUR TVAC à l'article 7220/722/60 du budget extraordinaire de l'exercice 2017 au nom de Balcaen & Fils SPRL ;

Article 5

De financer la dépense via le FRBRTC pour un montant de 1.176.148,80 EUR TVAC. Copie de la présente délibération sera transmise au(x) service(s) suivant(s) : B4, B6, B32, B40 ainsi qu'à l'Autorité de Tutelle.

OBJET : 012/ 27.11.2017/B/0164 : Département Infrastructures et Développement urbain
Département Infrastructures et Développement urbain - Achèvement des travaux de réhabilitation de la zone vestiaires - bureaux de la salle de sport Sippelberg, sise avenue Mahatma Gandhi, 5 - CSC 17.020 – Attribution.

Le Collège a décidé :

Article 1

De prendre connaissance du rapport d'analyse des offres pour le marché de travaux relatif à l'achèvement des travaux de réhabilitation de la zone vestiaires - bureaux de la salle de sport Sippelberg, sise avenue Mahatma Gandhi, 5, de l'approuver et de le faire sien ;

Article 2

Sur base du rapport d'analyse, d'attribuer le lot 1 du marché de travaux susmentionné à la firme BALCAEN & FILS SPRL, Chaussée de Jette 396, 1081 Bruxelles (n° TVA : 400.457.174) et de lui passer commande selon son offre du 20 novembre 2017 pour un montant de 284.998,21 EUR TVAC ;

Article 3

Sur base du rapport d'analyse, d'attribuer le lot 2 du marché de travaux susmentionné à la firme SRDB SPRL, Rue Lamarck 115, 4000 Liège (n° TVA : 476.923.660) et de lui passer commande selon son offre du 7 novembre 2017 pour un montant de 219.703,09 EUR TVAC ;

Article 4

Sur base du rapport d'analyse, d'attribuer le lot 3 du marché de travaux susmentionné à la firme NC+ SA, Sur les Thiers 12, 4890 Thimister (n° TVA : 0464.910.706) et de lui passer commande selon son offre du 7 novembre 2017 pour un montant de 60.385,30 EUR TVAC ;

Article 5

D'approuver la dépense totale relative à ce marché qui s'élève à 565.086,60 EUR TVAC, à augmenter d'une marge de 10%;

Article 6

D'engager, pour le lot 1, 313.498,03 EUR (marge de 10% comprise) à l'article 7640/722/60 du budget extraordinaire de l'exercice 2017 au nom de BALCAEN & FILS SPRL, sous réserve d'approbation de la modification budgétaire par l'autorité de tutelle;

Article 7

D'engager, pour le lot 2, 241.673,39 EUR (marge de 10% comprise) à l'article 7640/722/60 du budget extraordinaire de l'exercice 2017 au nom de SRDB SPRL, sous réserve d'approbation de la modification budgétaire par l'autorité de tutelle;

Article 8

D'engager, pour le lot 3, 66.423,83 EUR (marge de 10% comprise) à l'article 7640/722/60 du budget extraordinaire de l'exercice 2017 au nom de NC+ SA, sous réserve d'approbation de la modification budgétaire par l'autorité de tutelle ;

Article 9

De financer la dépense par emprunts et de rentrer un dossier de demande de subside au « service public régional de Bruxelles – Bruxelles Pouvoirs locaux – direction des investissements – infrastructures sportives communales »

OBJET : 012/ 27.11.2017/B/0165 : Département Infrastructures et Développement urbain
Département Infrastructures et Développement urbain - Marchés Publics - Marché de travaux - Entretien et réfection du revêtement hydrocarboné des voiries à 1080 Molenbeek-Saint-Jean – Attribution du marché - CSC 17.011

Le Collège a décidé :

Article 1

De prendre connaissance du rapport d'analyse des offres, établi par le Département Infrastructures et Développement urbain pour le marché de travaux en vue de l'entretien et de la réfection du revêtement hydrocarboné des voiries à 1080 Molenbeek-Saint-Jean, motivant l'attribution du marché et faisant partie intégrante de la présente décision et de le faire sien ;

Article 2

De sélectionner les soumissionnaires suivants: Les entreprises Melin SA, Eurovia Belgium SA, Deckx Algemene Ondernemingen NV et Viabuild NV;

Article 3

D'attribuer le marché repris sous rubrique, sur base du rapport d'analyse, à l'entreprise Eurovia Belgium SA – Allée Hof ter Vleest 1 à 1070 Anderlecht (TVA : BE0402784778) et d'y faire la commande pour ce marché ;

Article 4

D'engager 890.000 € HTVA, soit 1.076.900 € TVAC au nom de l'entreprise Eurovia Belgium SA à l'article 4210/735/60 du budget extraordinaire de l'exercice 2017 et de couvrir cette dépense par des emprunts, sous réserve de l'approbation des modifications budgétaires par la tutelle.

OBJET : 012/ 27.11.2017/B/0168 : Département Infrastructures et Développement urbain
Département infrastructures et Développement urbain - Achèvement des travaux de réhabilitation de la zone vestiaires - bureaux de la salle de sport Sippelberg, sise avenue Mahatma Gandhi, 5 - CSC 17.020 - Consultation nouvelle entreprise

Le Collège a décidé :

Article unique:

De consulter l'entreprise suivante en ce qui concerne le lot 1 : BALCAEN ET FILS SPRL, Chaussée de Jette 396, 1081 Koekelberg

OBJET : 012/ 27.11.2017/B/0179 : Département Aménagement du Territoire et Gestion Immobilière - Propriétés communales – Ecole communale n°1 sise rue des Quatre Vents, 71 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean – Travaux de remise en peinture des classes et des bureaux - Fixation des conditions du marché

Le Collège a décidé :

Article 1 :

D'approuver le marché de travaux relatif à la remise en peinture des classes et des bureaux de l'école communale n°1, rue des Quatre Vents , 71 à 1080 Molenbeek-Saint- Jean;

Article 2 :

D'approuver et de faire sien le cahier spécial des charges relatif au présent marché public;

Article 3 :

De lancer un marché public de travaux par procédure négociée sans publication préalable conformément à l'article 42 § 1, 1°, a) de la loi du 17 juin 2016;

Article 4 :

De consulter les soumissionnaires suivants :

1. Les entreprises Yvo Rinaldi SA, rue de Flémalle-Grande, 33-35 à 4400 Flémalle
2. Etablissements Jacques Da Col SA, rue du Corbeau 21-23 à 1030 Bruxelles
3. Etablissement Malice SA, avenue du Marly, 15 à 1120 Bruxelles
4. Entreprise générale TH. Balcaen et Fils SPRL, chaussée de Jette 396 à 1081 Bruxelles
5. Adecors sprl, avenue de Levis Mirepoix, 11 à 1090 Bruxelles
6. Buildyor sprl, rue Antoine Gautier, 110 à 1040 Bruxelles
7. K&J RENOBATI sprl, Mail du Topweg, 12 à 1090 Bruxelles

Article 5:

D'approuver la dépense relative à ce marché estimée à 87.736,00 EUR HTVA, soit 93.000,00 EUR TVAC;

Article 6:

D'inscrire cette dépense à l'article 7220/724/60 (Equipement et maintenance des bâtiments scolaires) du budget extraordinaire de l'exercice 2017 et de la couvrir par emprunt;

Article 7

De communiquer sa décision au Conseil communal

OBJET : 012/ 27.11.2017/B/0188: Département Services généraux et Démographie

Etat civil - Marché public de services - Procédure négociée sans publicité - Organisation de funérailles des indigents - Attribution

Le Collège a décidé :

Article premier :

D'attribuer le marché public de services « Organisation des funérailles des indigents » à la société civile à responsabilité limitée HULSMANS, dont le siège social est sis avenue du Roi Albert à 1082 Bruxelles aux conditions financières suivantes:

Toilette funéraire en tenant compte des croyances rituelles et toilette non prise en charge par l'établissement dans lequel le défunt séjournait 70 ,00 EUR HTVA Soit 74,20 EUR TVAC

Fourniture d'une gaine ou housse en matériaux naturels et biodégradables
15,00 EUR HTVA Soit 15,90 EUR TVAC

Fourniture d'un cercueil, mise en bière et accomplissement des formalités en fonction d'une Inhumation 240,00 EUR HTVA Soit 254,40 EUR TVAC

Fourniture d'un cercueil, mise en bière et accomplissement des formalités en fonction d'une crémation, excepté l'incinération elle-même 240,00 EUR HTVA Soit 254,40 EUR TVAC

Transport en corbillard ou véhicule adapté sur le territoire de la Commune de Molenbeek-Saint-Jean

Transport en corbillard
uniquement :

80,00 EUR HTVA Soit 84,80 EUR TVAC

Transport en corbillard ou véhicule adapté dans le cas d'une crémation suivie du retour de l'urne contenant les cendres au cimetière de Molenbeek- Saint-Jean

Transport en corbillard uniquement :

80,00 EUR HTVA Soit 84,80 EUR TVAC

Transport en corbillard ou véhicule adapté dans le cas d'une crémation suivie de la dispersion des cendres sur la pelouse du crématorium

intercommunal de Bruxelles

Transport en corbillard uniquement :

80,00 EUR HTVA Soit 84,80 EUR TVAC

Inhumation au cimetière de Molenbeek-St-Jean

20 EUR HTVA Soit 21,20 EUR TVAC

Article deuxième :

de prévoir le crédit destiné à faire face à la dépense à l'article 8780/124/06 du budget ordinaire.

SEANCE DU COLLEGE ECHEVINAL DU 04 DECEMBRE 2017

OBJET : 012/04.12.2017/B/0135 - Département Infrastructures et Développement urbain
Département Infrastructures et Développement urbain - Contrat de Quartier Durable Petite
Senne - Opérations 1.A1, 1.A2, 1.A3 et 1.F2 : Réaménagement d'un espace public et
construction d'une crèche francophone pour 72 enfants, situés dans l'îlot délimité par les
rues de Liverpool, Quai de l'industrie, rue Gosselies et rue Heyvaert à 1080 Molenbeek-
Saint-Jean - Marché de services relatif à la mission d'auteur de projet – Attribution- Erratum

Le Collège a décidé :

Article 1 :

De ne pas retenir l'offre de l'association momentanée B612 ASSOCIATES SPRL, chaussée de Waterloo, 1253 à 1180 UCCLE (TVA: BE0476310382) - OSK-AR ARCHITECTEN cvba, Oudesmidsestraat, 27 à 1700 DILBEEK (TVA: BE0476786078) et de lui liquider le montant de 10.000,00 EUR sur présentation d'une note de défraiement en application du point 4.4.3 du cahier spécial des charges relatif à cette mission, à financer à 95% par les subsides régionaux (contrat de quartier durable petite senne) et à 5% par emprunts;

Article 2 :

D'engager la dépense, à savoir 724.843,30 EUR TVA et révision comprises, à l'article 9301/731/60 pour un montant de 431.423,77 EUR, à l'article 9302/731/60 pour un montant de 260.000,00 EUR et à l'article 4211/731/60 pour 33.419,53 EUR, du budget extraordinaire de l'exercice 2017 au nom de l'association momentanée L'Escaut Architecture SCRL / Zampone Architectuur cvba ;

Article 3 :

De financer la dépense par les subsides régionaux (contrat de quartier durable petite senne) pour un montant de 365.257,5 EUR TVA et révision comprises (DC 5020 - article 9301/955-51), par emprunts pour un montant de 99.585,8 EUR TVA et révision comprises, et par les subsides FEDER pour un montant de 260.000,00 EUR TVA et révision comprises (DC 2948) selon les modalités suivantes :

OPERATIONS	FEDER	CONTRAT DE QUARTIER	EMPRUN COMMUN
1A1	/	197.922,46 EUR TVAC	10.416,97 EUR
1A2	/	74.380,36 EUR TVAC	3.914,76 EUR
1A3	/	/	33.419,53 EUR
1F2	260.000,00 EUR TVAC	92.954,68 EUR TVAC	51.834,54 EUR

OBJET : 012/04.12.2017/B/0136 : Département Infrastructures et Développement urbain
Département Infrastructures et Développement urbain – Marché de travaux relatif à la
fourniture et la pose de coussins berlinois sur le territoire communal – Attribution - CE17.065

Le Collège a décidé :

Article 1

d'approuver et de faire sien le rapport d'analyse des offres établi par le Département Infrastructures et Développement Urbain ;

Article 2

Sur base du rapport d'analyse, de sélectionner les offres des soumissionnaires suivants :
SA NUTONS et EUROVIA SA/NV;

Article 3

sur base du rapport d'analyse, d'attribuer le marché de travaux relatif à la fourniture et à la pose de coussins berlinois sur le territoire communal à l'entreprise SA NUTONS (TVA : BE0422918317– compte n°BE78350016661386) – Rue des Praules, 9 – 5030 GEMBLoux – pour un montant de 80.982,17 EUR HTVA (TVA 21% soit 17.006,26 EUR), soit 97.988,43 EUR TVAC;

Article 4

d'engager la dépense globale d'un montant de 100.000,00 EUR (marge de plus ou moins 2% comprise) à l'art. 4211/731/60 du budget extraordinaire de l'exercice 2017 au nom de la SA NUTONS et de la couvrir par emprunts.

OBJET : 012/04.12.2017/B/0151 : Département Aménagement du Territoire et Gestion Immobilière - Propriétés communales – Ecole communale n°10 sise rue Ransfort, 76 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean – Remplacement des châssis de la façade avant - Fixation des conditions du marché.

Le Collège a décidé :

Article 1 :

D'approuver le marché de travaux relatif au remplacement des châssis de la façade avant de l'école communale n°10, rue Ransfort, 76 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean;

Article 2 :

D'approuver et de faire sien le cahier spécial des charges relatif au présent marché public;

Article 3 :

De lancer un marché public de travaux par procédure négociée sans publication préalable conformément à l'article 42 § 1, 1°, a) de la loi du 17 juin 2016;

Article 4 :

De consulter les soumissionnaires suivants :

1. Belconstruct, rue Nestor Martin, 319 à 1182 Bruxelles
2. TECNOFLEX, Chaussée de Vilvoorde, 156 b à 1120 Bruxelles
3. Buildyor, rue Antoine Gauthier, 110, à 1040 Bruxelles
4. NIKAL Châssis, chaussée de Waterloo, 691 à 1180 Bruxelles
5. CHÂSSIS de Bruxelles, Rue Gabrielle, 37 à 1180 Bruxelles
6. CHÂSSIS TEC SPRL, rue de l'Eglise Sainte-Anne, 34 à 1180 Bruxelles

Article 5:

D'approuver la dépense relative à ce marché estimée à 80.188,68 EUR HTVA, soit 85.000,00 EUR TVAC (6% de TVA);

Article 6:

D'inscrire cette dépense à l'article 7220/724/60 (Equipement et maintenance des bâtiments scolaires) du budget extraordinaire de l'exercice 2017 et de la couvrir par emprunt;

Article 7

De communiquer sa décision au Conseil communal.

SEANCE DU COLLEGE ECHEVINAL DU 11 DECEMBRE 2017

OBJET : 012/11.12.2017/B/0072 - Département Finances - Economat - Achat de matériel d'exploitation pour le service de la Propreté Publique - Désignation des adjudicataires

Le Collège a décidé :

Article 1er

de considérer les offres suivantes comme nulles ou irrégulières :

- * Lot 2 (Pincés à déchets): Droeshaut (voir rapport en annexe);

Article 2

de considérer les offres suivantes comme complètes et régulières :

- * Lot 1 (Charrettes): Mosbenelux;
- * Lot 2 (Pincés à déchets): Glasdon;
- * Lot 3 (Aspirateurs autotractés et accessoires): Glutton;
- * Lot 4 (Lampes et accessoires): Droeshaut et Traffimex;
- * Lot 5 (Aspirateurs eau et poussière): Droeshaut

Article 3

d'approuver la proposition d'attribution, rédigée par le service de la Propreté publique.

Article 4

de considérer le rapport d'examen des offres en annexe comme partie intégrante de la présente délibération.

Article 5

d'attribuer ce marché aux soumissionnaires ayant remis l'offre la plus basse, soit :

- * Lot 1 (Charrettes): Mosbenelux, Rue d'Atrive, 5 à 4280 Hannut, pour le montant d'offre contrôlé de 4.380,00 EUR hors TVA ou 5.299,80 EUR, 21% TVA comprise;
- * Lot 2 (Pincés à déchets): Glasdon, N° TVA 0478.812.784, Da Vinci laan, 9 bus E6 à 1935 Zaventem, pour le montant d'offre contrôlé de 2.240,00 EUR hors TVA ou 2.710,40 EUR, 21% TVA comprise;
- * Lot 3 (Aspirateurs autotractés et accessoires): Glutton, N° TVA 0434.298.395, Zoning d'Anton - rue de l'Île Dossai 9 à 5300 Andenne, pour le montant d'offre contrôlé de 72.977,34 EUR hors TVA ou 88.302,58 EUR, 21% TVA comprise;
- * Lot 4 (Lampes et accessoires): Traffimex, N° TVA 0456.341.151, Bld. Edmond Machtens 151 bte 14 à 1080 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 340,28 EUR hors TVA ou 411,74 EUR, 21% TVA comprise;
- * Lot 5 (Aspirateurs eau et poussière): Droeshaut, N° TVA 0431.915.858, Ch. De Ninove, 41 à 1080 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 1.105,00 EUR hors TVA ou 1.337,05 EUR, 21% TVA comprise.

Article 6

d'engager la dépense au budget extraordinaire de l'exercice 2017, article 8750/744/98

OBJET : 012/11.12.2017/B/0073 : Département Finances - Economat - Achat de vêtements pour les messagers, le personnel du Cimetière, les placiers et les gardiens de la Maison communale - Désignation des adjudicataires

Le Collège a décidé :

Article 1er

de considérer les offres suivantes comme complètes et régulières :

- * Lot 1 (vêtements gardiens de la maison communale): P. C. P. et Tailleurs Saint Guidon;
- * Lot 2 (vêtements placiers): P. C. P. et Tailleurs Saint Guidon;
- * Lot 3 (vêtements expédition et chauffeurs - homme): P. C. P. et Tailleurs Saint Guidon;
- * Lot 4 (vêtements expédition - femme): P. C. P. et Tailleurs Saint Guidon;
- * Lot 5 (vêtements pour le personnel du cimetière): P. C. P. et Tailleurs Saint Guidon;
- * Lot 6 (chaussures pour les gardiens de la maison communale et l'expédition): Bigard Shoe - Sport Comm.V;
- * Lot 7 (chaussures pour les placiers): P. C. P. et Bigard Shoe - Sport Comm.V.

Article 2

d'approuver la proposition d'attribution, rédigée par le service de l'Economat.

Article 3

de considérer le rapport d'examen des offres en annexe comme partie intégrante de la présente délibération.

Article 4

d'attribuer ce marché aux soumissionnaires ayant remis l'offre la plus basse, soit :

- * Lot 1 (vêtements gardiens de la maison communale): Tailleurs Saint Guidon, N° TVA 0882.853.715, chaussée de Mons, 868/870 à 1070 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 4.951,31 EUR hors TVA ou 5.991,09 EUR, TVA comprise;
- * Lot 2 (vêtements placiers): Tailleurs Saint Guidon, N° TVA 0882.853.715, chaussée de Mons, 868/870 à 1070 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 637,78 EUR hors TVA ou 771,71 EUR, TVA comprise;
- * Lot 3 (vêtements expédition et chauffeurs - homme): Tailleurs Saint Guidon, N° TVA 0882.853.715, chaussée de Mons, 868/870 à 1070 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 3.020,64 EUR hors TVA ou 3.654,97 EUR, TVA comprise;
- * Lot 4 (vêtements expédition - femme): Tailleurs Saint Guidon, N° TVA 0882.853.715, chaussée de Mons, 868/870 à 1070 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 467,06 EUR hors TVA ou 565,14 EUR, TVA comprise;
- * Lot 5 (vêtements pour le personnel du cimetière): Tailleurs Saint Guidon, N° TVA 0882.853.715, chaussée de Mons, 868/870 à 1070 Bruxelles, pour le montant d'offre contrôlé de 521,60 EUR hors TVA ou 631,14 EUR, TVA comprise;
- * Lot 6 (chaussures pour les gardiens de la maison communale et l'expédition): Bigard Shoe - Sport Comm.V, N° TVA 0810.368.583, Brusselstraat 207 à 1702 Groot- Bijgaarden, pour le montant d'offre contrôlé de 1.628,00 EUR hors TVA ou 1.969,88 EUR, TVA comprise;
- * Lot 7 (chaussures pour les placiers): Bigard Shoe - Sport Comm.V, N° TVA 0810.368.583, Brusselstraat 207 à 1702 Groot-Bijgaarden, pour le montant d'offre contrôlé de 268,00 EUR hors TVA ou 324,28 EUR, TVA comprise.

Article 5

d'engager la dépense au budget ordinaire de l'exercice 2017, comme suit :

Tailleurs Saint-Guidon :

1040/124/05 : 4.991,82 EUR TVAC

3000/124/05 : 5.991,09 EUR TVAC

8780/124/05 : 631,14 EUR TVAC

Bigard Shoe – Sport Comm.V :

1040/124/05 : 1.219,68 EUR TVAC

3000/124/05 : 1.074,48 EUR TVAC

OBJET : 012/11.12.2017/B/0075 : Département Finances - Economat – Achat de mobilier pour divers services communaux. Désignation des adjudicataires. Modification

Le Collège a décidé :

Article 1er:

d'engager la dépense aux articles :

Alvan, rue de Berlaimont 2 –Z.I. à 6220 Fleurus (n° TVA 0413.094.195) :

0000/741/51 : 3.705,02 EUR TVAC

9302/741/51 : 961,95 EUR TVAC au budget extraordinaire de 2017.

Article 2 :

de couvrir la dépense par un emprunt pour l'article 0000/741/51 et par un subside pour l'article 9302/741/51.

OBJET : 012/11.12.2017/B/0117 : Prévention et Vie Sociale - Cultures- MCCS - Programmation de théâtre jeune public : Festival Noel au théâtre 26 et 27 décembre 2017. Organisation, budget et désignations

Le Collège a décidé :

Article 1- Accord de principe

de marquer son accord sur l'accueil du spectacle « Etre loup », le 26 et 27 décembre 2017 à 16h en partenariat avec la CTEJ autour de la thématique Je pense donc je suis à la maison des cultures et de la cohésion Sociale ;

Article 2 - Désignation des prestataires

de désigner des artistes-animateurs de la Chambre des Théâtre pour l'Enfance et la Jeunesse, à concurrence d'un montant global maximum de 880,00 euros, incluant les frais de transport et les frais administratifs et de charger le Service Cultures/Maison des Cultures d'élaborer les Conventions de prestation entre l'association et la Commune ;
- 880 euros - Chambre des Théâtres pour l'Enfance et la Jeunesse - av de la Couronne 321 -1050 Bruxelles- Numéro de compte 068 2030249 66 Numéro d'entreprise 0416971722

Article 3 – Engagement de la dépense

d'engager les sommes estimées à un montant global de 880,00 euros maximum ttc, les crédits étant prévus à l'article budgétaire 7624/124-48 organisation de manifestations subventionnées, du budget ordinaire 2017 et de couvrir les dépenses du projet par les subsides dont bénéficie le Service Cultures / Maison des Cultures et de la Cohésion Sociale, à savoir : Cocof DC n°46, FWB DC n° 16 et PGV DC n° 15;

Article 4 - Collaboration avec les services communaux

de charger l'Economat de passer commande auprès de l'ALE, désignée par le marché annuel, pour la diffusion de flyers au minimum 10 jours avant la représentation pour un montant estimé à 100,00 euros;

de charger le Service de l'Imprimerie communale de l'impression des supports promotionnels ;

de charger le Service Communication du graphisme, de la diffusion et du suivi presse ;

de charger le Service Contentieux de la souscription des assurances ;

de charger le Service Cultures de l'élaboration et du suivi des conventions de prestation.

OBJET : 012/11.12.2017/B/0132 : Département Infrastructures et Développement urbain
Département Infrastructures et Développement Urbain - Marché de services relatif à la mission complète d'auteur de projet en vue de la construction d'une salle de sport pour l'école n° 14 « La Flûte enchantée », sise rue de la Flûte Enchantée, 30 à Molenbeek-Saint-Jean – CSC 17.015. - Attribution

Le Collège a décidé :

Article 1

De prendre connaissance du rapport d'analyse des offres établi par le Département Infrastructures et Développement urbain pour le marché de services relatif à la mission complète d'auteur de projet en vue de la construction d'une salle de sport pour l'école n° 14 « La Flûte enchantée », sise rue de la Flûte Enchantée, 30 à Molenbeek-Saint-Jean, d'approuver le contenu du rapport d'analyse et de le faire sien ;

Article 2

Sur base du rapport d'analyse, de sélectionner le soumissionnaire suivant :

BURTONBOY ARCHITECTS sprl, Rue Papenkasteel 24, 1180 Bruxelles

Article 3

Sur base du rapport d'analyse, d'attribuer et de passer commande à

BURTONBOY ARCHITECTS sprl, Rue Papenkasteel 24, 1180 Bruxelles

concernant la mission d'auteur de projet et de suivi de l'exécution des travaux pour la construction d'une salle de sport pour l'école n° 14 « La Flûte enchantée », sise rue de la Flûte Enchantée, 30 à Molenbeek-Saint-Jean pour un montant total de 26.520 EUR HTVA soit 32.089,20 EUR TVA comprise ;

Article 4

D'engager la dépense pour un montant de 32.089,20 EUR TVAC à l'article 7220/722/60 du budget extraordinaire de l'exercice 2017 au nom de BURTONBOY ARCHITECTS sprl, Rue Papenkasteel 24, 1180 Bruxelles

Article 5

de financer la dépense par des emprunts.

OBJET : 012/11.12.2017/B/0135 : Département Infrastructures et Développement urbain
Département Infrastructures et Développement urbain - Marchés Publics – Marché de
travaux - Entretien et réfection du revêtement des trottoirs à 1080 Molenbeek- Saint-Jean -
CSC 17.012 – Attribution du marché.

Le Collège a décidé :

Article 1

De prendre connaissance du rapport d'analyse des offres, établi par le Département Infrastructures et Développement urbain pour le marché de travaux en vue de l'entretien et de la réfection du revêtement des trottoirs à 1080 Molenbeek-Saint- Jean, motivant l'attribution du marché et faisant partie intégrante de la présente décision et de le faire sien ;

Article 2

De sélectionner les soumissionnaires suivants: Melin, Eurovia, Nutons, Dekempeneer ;

Article 3

De déclarer l'offre de Nutons SA irrégulière suite à la vérification des prix ;

Article 4

De déclarer conformes aux exigences liées à la régularité matérielle les offres de Melin, Eurovia et Dekempeneer ;

Article 5

D'attribuer le marché repris sous rubrique, sur base du rapport d'analyse, à l'entreprise Eurovia Belgium SA – Allée Hof ter Vleest 1 à 1070 Anderlecht (TVA : BE0402784778) et d'y faire la commande pour ce marché ;

Article 6

D'engager 890.000 € HTVA, soit 1.076.900 € TVAC au nom de l'entreprise Eurovia Belgium SA à l'article 4210/735/60 du budget extraordinaire de l'exercice 2017 et de couvrir cette dépense par des emprunts.

OBJET : 012/11.12.2017/B/0136 : Département Infrastructures et Développement urbain
Département Infrastructures et Développement urbain – Marché de travaux relatif à la
rénovation de toitures plates de l'école communale n°1, rue des Quatre-Vents, 71 –
Attribution - CE17.070.

Le Collège a décidé :

Article 1

d'approuver et de faire sien le rapport d'analyse des offres établi par le Département Infrastructures et Développement Urbain ;

Article 2

Sur base du rapport d'analyse de sélectionner les offres des soumissionnaires suivants : ASE BVBA, SA TROIANI & FILS et BALCAEN & FILS SPRL;

Article 3

sur base du rapport d'analyse d'attribuer le marché de travaux relatif à la rénovation de toitures plates de l'école communale n°1 à l'entreprise ASE BVBA (TVA : BE0883329807– compte n°BE95363140593658) – Driekoningenstraat, 61 – 2600 BERCHEM – pour un montant de 31.043,00 EUR HTVA (TVA 6% soit 1.862,58 EUR), soit 32.905,58 EUR TVAC ;

Article 4

d'engager la dépense globale d'un montant de 36.196,13 EUR (marge comprise) au nom de ASE BVBA à l'art. 7220/724/60 du budget extraordinaire 2017 et de la couvrir par emprunts.

SEANCE DU COLLEGE ECHEVINAL DU 18 DECEMBRE 2017

OBJET : 012/18.12.2017/B/0079 - Département Finances - Economat - Achat de vêtements
pour les gardiens de la paix et les agents de prévention - Désignation des adjudicataires

Le Collège a décidé :

Article 1er

De ne pas attribuer les lots 3 et 4

Article 2

de considérer les offres suivantes comme nulles ou irrégulières :

* Lot 1 (Equipelement): Wolfs-Safco (voir annexe);

Article 3

de considérer les offres suivantes comme complètes et régulières :

* Lot 1 (Equipelement): Cavallo Concept;

* Lot 2 (Chaussures): Cavallo Concept, Bigard Shoe - Sport Comm.V et Wolfs-Safco;

* Lot 3 (Gilet anti couteau): Cavallo Concept et Wolfs-Safco;

* Lot 4 (Porte radio): Cavallo Concept et Wolfs-Safco;

* Lot 5 (Lampe de poche): Cavallo Concept et Wolfs-Safco.

Article 4

d'approuver la proposition d'attribution, rédigée par le service Prévention.

Article 5

de considérer le rapport d'examen des offres en annexe comme partie intégrante de la présente délibération.

Article 6

d'attribuer ce marché aux soumissionnaires ayant remis l'offre la plus avantageuse, soit

* Lot 1 (Equipelement): Cavallo Concept, N° TVA 0630.967.182, Lijsterstraat, 5 à 3990 Peer, pour le montant d'offre contrôlé et corrigé de 45.963,03 EUR hors TVA ou 55.615,27 EUR, 21% TVA comprise;

* Lot 2 (Chaussures): Bigard Shoe - Sport Comm.V, N° TVA 0810.368.583, Brusselstraat 207 à 1702 Groot-Bijgaarden, pour le montant d'offre contrôlé et corrigé de 10.533,00 EUR hors TVA ou 12.744,93 EUR, 21% TVA comprise;

* Lot 5 (Lampe de poche): Cavallo Concept, N° TVA 0630.967.182, Lijsterstraat, 5 à 3990 Peer, pour le montant d'offre contrôlé et corrigé de 392,00 EUR hors TVA ou 474,32 EUR, 21% TVA comprise.

Article 7

d'engager la dépense au budget ordinaire de l'exercice 2017, article 3000/124/05.

OBJET : 012/18.12.2017/B/0117 : Prévention et Vie Sociale - Cultures – MCCS – Atelier Opéra – Création musicale « Kompost » de Samir Bendimered : principe, budget et désignation.

Le Collège a décidé :

Article 1 – Principe

de confier la première partie de l'écriture musicale de la nouvelle production de l'atelier opéra de la MCCS à Samir Bendimered pour un montant global de 3.000,00 € ttc;

Article 2 – Désignation

de désigner l'asbl Ultreya à concurrence d'un montant global de 3.000,00 € ttc:

Ultreya asbl est représentée par Samir Bendimered– Siège social : rue Vandermeersch, 73 – 1030 Bruxelles – numéro d'entreprise BE0 463 045 435 – compte bancaire BE34 0682 2681 1790;

Article 3 – Engagement de la dépense

d'engager la dépense s'élevant à 3.000,00 € ttc sur l'article budgétaire 7624/124-48 (organisation de manifestations subventionnées) du budget ordinaire 2017 et de couvrir les dépenses par les subsides dont bénéficie la MCCS à savoir Cocof (DC 46) et FWB (DC n°16) ;

OBJET : 012/18.12.2017/B/0119 : Prévention et Vie Sociale - Cultures – MCCS – Renforcement jeunes – coproduction du spectacle « Cendrillon à Molenbeek »: principe, budget et désignation

Le Collège a décidé :

Article 1 – Principe

de coproduire le spectacle « Cendrillon à Molenbeek » avec l'asbl Marche à suivre, pour un montant global de 2.000,00 € ttc;

Article 2 – Désignation

de désigner l'asbl Marche à suivre à concurrence d'un montant global de 2.000,00 € ttc à titre d'avance de production

L'asbl Marche à suivre est représentée par Mohamed Ouachen – Siège social : 89 rue de Molenbeek 1020 Bruxelles – Numéro de compte : BE45 2100 3072 3689 – Numéro

d'entreprise BE 0472922807 ;

Article 3 – Engagement de la dépense

d'engager la dépense s'élevant à 2.000,00 € ttc sur l'article budgétaire 7624/124-48 (organisation de manifestations subventionnées) du budget ordinaire 2017 et de couvrir les dépenses par les subsides dont bénéficie la MCCS à savoir Cocof (DC 46).

OBJET : 012/18.12.2017/B/0120: Prévention et Vie Sociale - Cultures – MCCS – Renforcement jeunes – déjeuner de remerciement en l'honneur des jeunes bénévoles du service des Cultures le 4 janvier 2018 : principe, budget et désignation.

Le Collège a décidé :

Article 1 – Accord de principe:

D'autoriser le déjeuner le 4 janvier 2018 à la Maison des Cultures afin de remercier les jeunes bénévoles pour leur travail réalisé en 2017;

Article 2 – Aspect financier :

De prévoir la dépense globale de 200,00 € sur l'article budgétaire 7624/124-48 (organisation de manifestations subventionnées) du budget ordinaire 2018 sous réserve d'approbation du budget communal par les autorités de tutelle et dans les limites des douzièmes provisoires ;
De couvrir les dépenses du projet par les subsides dont bénéficie le Service des Cultures / Maison des Cultures et de la Cohésion Sociale, à savoir Cocof (DC 2018 à définir) ;

Article 3 – Collaboration des services communaux:

De demander au Service Economat de passer les commandes suivant devis et attribution des marchés pour le déjeuner à savoir: deux boîtes de 24 oeufs, 6 litres de lait, 2 paquets de beurre, deux paquets de gouda, 3 pots de confiture, 2 pots de choco, 10 bouteilles de jus et ce pour montant maximum de 100 € et de procéder au remboursement sur présentation d'une note de frais ou des tickets de caisse (sur présentation des pièces justificatives) pour 60 viennoiseries et 10 baguettes à hauteur d'un montant maximum de 100 € ;

De charger le Service Cultures de transmettre la présente délibération aux services concernés.

OBJET : 012/18.12.2017/B/0122 : Prévention et Vie Sociale - Cultures- MCCS - Arts à l'école pour les élèves des écoles de Molenbeek-Saint-Jean. Au musée ! : décembre 2017 – juin 2018. Organisation, budget et désignations.- Report du 11/12/2017

Le Collège a décidé :

Article 1- Accord de principe

de lancer l'axe de projet 'arts à l'école' à mettre en oeuvre par le Service Cultures / MCCS en partenariat avec les bibliothèques francophones et Momuse pour les élèves des écoles francophones durant la saison 2017-2018 autour de la thématique « Je pense donc je suis » dans le cadre du projet Au Musée ! Avec les élèves de 4ème primaire de l'école Ste Ursule et les élèves de 4ième primaire de l'école communale n° 2;

d'autoriser les 3 sorties (Momuse) pour chacune des deux classes au départ de leur écoles ainsi que deux représentations à la Maison des Cultures-Service des Cultures;

Article 2 - Désignation des prestataires

de désigner des artistes-animateurs et assimilés, à concurrence d'un montant global maximum de 2.800,00 €, incluant les frais de transport et les frais administratifs et de charger le Service Cultures / Maison des Cultures d'élaborer les Conventions de prestation entre l'artiste-animateur ou l'association (et assimilés) et la Commune ;

2800 euros servant à payer les prestations des artistes-animatrices de la Cie Hêtre urbain Rue au Bois, 565 1150 Bruxelles Numéro d'entreprise 0871.491.847-Numéro de compte : IBAN : BE40 52308031 4863

Article 3 – Engagement de la dépense

d'engager les dépenses estimées à un montant global de 2800,00 €, entièrement couvertes par les subsides dont bénéficie la MCCS, à savoir PGV (DC 15), Cocof (DC 46), FWB (DC 16).

OBJET : 012/18.12.2017/B/0134 : Département Infrastructures et Développement urbain
Département Infrastructures et Développement Urbain - Marché de services relatif à la
mission d'étude pour l'élaboration du programme de base du Contrat de Quartier durable «
Autour du Parc de l'Ouest » à Molenbeek-Saint-Jean – Approbation des documents du
marché et fixations des conditions du marché. – CSC 17.028.

Le Collège a décidé :

Article 1

De prendre connaissance du cahier des charges ainsi que les annexes établis par le Département Infrastructures et Développement Urbain relatif à la mission d'étude pour l'élaboration du programme de base du Contrat de Quartier Durable « Autour du Parc de l'Ouest » à Molenbeek-Saint-Jean, de l'approuver et de le faire sien;

Article 2

De passer le marché de services par la procédure négociée sans publication préalable ;

Article 3

De consulter plusieurs bureaux spécialisés, notamment :

1. 1001 Architecture Urbanisme, Société civile sous forme de société privée à responsabilité limitée, Rue de Birmingham 57/ G310 à 1080 Bruxelles ;
2. PTA, Société civile sous forme de société privée à responsabilité limitée, Rue du Cheval Noir 15 à 1080 Bruxelles ;
3. Alive Architecture (Pferdmenges, Petra), Personne physique, Square Sainctelette 4 à 1000 Bruxelles ;
4. Arter Architects, Société civile sous forme de société privée à responsabilité limitée, Rue de l'Etuve 30 à 1000 Bruxelles ;
5. City Tools, Société privée à responsabilité limitée, Rue du Houblon 47 à 1000 Bruxelles ;
6. Taktyk , Boulevard du Midi 25-27 à 1000 Bruxelles ;

Article 4

D'approuver la dépense estimée à 80.578,51 EUR hors TVA (TVA 21%) financée par des subsides régionaux (du Contrat de Quartier Durable 'Autour du Parc de l'Ouest').

Article 5

D'octroyer à titre de défraiement une somme totale de 1.000,00 EUR TVAC par soumissionnaire, somme estimée à maximum 5.000,00 EUR TVAC (5 x 1.000,00 EUR TVAC), pour chaque offre non retenue mais jugée conforme pour autant qu'elle ait obtenu minimum 50 % du total des points, financée par des subsides régionaux (du Contrat de Quartier Durable 'Autour du Parc de l'Ouest').

Article 6

D'approuver l'organisation d'une enquête publique et d'en charger le service de l'urbanisme, après remise du programme de base par l'adjudicataire, mais au plus tard début septembre 2018 ;

Article 7

De communiquer sa décision au Conseil communal.

OBJET : 012/18.12.2017/B/0177 - Département Aménagement du Territoire et Gestion
Immobilière - Propriétés communales - Remplacement de chaudières dans diverses
propriétés communales (logements et infrastructures) – Attribution du marché

Le Collège a décidé :

Article 1 :

D'approuver le rapport d'analyse, repris en annexe motivant l'attribution du marché et faisant partie intégrante de la présente décision ;

Article 2

Sur base des critères de droit d'accès et de sélection qualitative de sélectionner les soumissionnaires suivants : Veolia sa ,Beschauff et H24 dépannages ;

Article 3

D'attribuer le marché à bordereau de prix relatif au remplacement de chaudières dans diverses propriétés communales (logements et infrastructures) à la firme Veolia sa (T.V.A. n° BE 0406.129.003) quai Fernand Demets, 52 à 1070 Bruxelles;

Article 4 :

D'engager la dépense globale d'un montant de à 66.115,70 EUR HTVA, soit 80.000,00 EUR TVAC à l'article 9220/724/60 (Equipement et maintenance des bâtiments) du budget extraordinaire de l'exercice 2017 et de la couvrir par emprunt.

OBJET : 012/18.12.2017/B/0178 : Département Aménagement du Territoire et Gestion Immobilière - Propriétés communales – Crèche Louise Lumen sise rue Jean Baptiste Decock, 59 à 1080 Bruxelles - Travaux de rénovation et d'isolation de la toiture – Attribution du marché.

Le Collège a décidé :

Article 1 :

D'approuver le rapport d'analyse, repris en annexe motivant l'attribution du marché et faisant partie intégrante de la présente décision ;

Article 2

D'attribuer le marché relatif aux travaux de rénovation et d'isolation de la toiture de la crèche Louise Lumen sise rue Jean-Baptiste Decock, 59 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean, à la firme Loti Bati SPRL, (T.V.A. n° BE0893.693.266), chaussée de Dielegem 15,1090 Jette, pour un montant de 42.744,00 EUR TVA non comprise, soit 51.720,24 EUR TVA comprise;

Article 3 :

D'engager la dépense globale d'un montant de 55.000,00 EUR TVAC à l'article 8440/724/60 (crèches communales - équipement et maintenance des bâtiments) du budget extraordinaire de l'exercice 2017 et de la couvrir par emprunt.

OBJET : 012/18.12.2017/B/0179 : Département Aménagement du Territoire et Gestion Immobilière - Propriétés communales – Maison communale, rue du Niveau n° 7 à 1080 Bruxelles – Mission d'auteur de projet pour la rénovation du rez-de-chaussée – Attribution du marché.

Le Collège a décidé :

Article 1 :

D'approuver le rapport d'analyse, repris en annexe motivant l'attribution du marché et faisant partie intégrante de la présente décision ;

Article 2

D'attribuer le marché de service relatif à la mission d'auteur de projet en vue de la rénovation du rez-de-chaussée (ancien service population) de la Maison communale, rue du Niveau n° 7 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean, au bureau ID.Cité Architects (T.V.A. n° BE0830.663.953), avenue de Tervuren, 296 D, 1150 Bruxelles, pour un montant de 27.000.00 EUR TVA non comprise, soit 32.670,00 EUR TVA comprise;

Article 3 :

D'engager la dépense globale d'un montant de 39.204,00 EUR TVAC à l'article 1040/723/60 (bâtiments communaux - équipement et maintenance des bâtiments) du budget extraordinaire de l'exercice 2017 et de la couvrir par emprunt.

OBJET : 012/18.12.2017/B/0180 : Département Aménagement du Territoire et Gestion Immobilière - Propriétés communales – Remplacement de châssis et portes dans diverses propriétés communales (logements et infrastructures) – Attribution du marché

Le Collège a décidé :

Article 1 :

D'approuver le rapport d'analyse, repris en annexe motivant l'attribution du marché et faisant partie intégrante de la présente décision ;

Article 2

Sur base des critères de droit d'accès et de sélection qualitative de sélectionner les soumissionnaires suivants : CHASSIS TEC SPRL, TECNOFLEX SPRL et CHASSIS LEOPOLD ;

Article 3

D'attribuer le marché relatif au remplacement de châssis et portes dans diverses propriétés communales (logements et infrastructures) à la firme CHASSIS TEC SPRL (T.V.A. n° 0461.795.620) rue de l'Eglise Sainte-Anne, 18 à 1081 Bruxelles pour un montant 29.268,00 EUR TVA non comprise, soit 35.414,28 EUR TVA comprise ;

Article 4 :

D'engager la dépense globale d'un montant de 32.231,40 EUR TVA non comprise, soit 39.000,00 EUR TVA comprise à l'article 9220/724/60 du budget extraordinaire de l'exercice 2017 et de la couvrir par emprunt.

OBJET : 012/18.12.2017/B/0181 : Receveur Communal - Recette communale - Marché de services pour la conclusion de crédits destinés au financement du service extraordinaire de l'exercice 2017 - Attribution

Le Collège a décidé :

Article unique :

D'attribuer le marché de services pour la conclusion de crédits destinés au financement du service extraordinaire de l'exercice 2017 à BELFIUS BANQUE pour son offre de remboursements en tranches égales.

OBJET : 012/18.12.2017/B/0190 : Département Infrastructures et Développement urbain
Département Infrastructures et Développement Urbain - Marché de services relatif à la mission d'auteur de projet pour l'aménagement de 4 cours de récréation dans le cadre du programme « Buitenspel » sur les terrains des écoles communales néerlandophones (Paloke, De Knipoog, Windroos et De Boomhut) - CSC 17.024 – Attribution.

Le Collège a décidé :

Article 1

De prendre connaissance du rapport d'analyse des offres établi par le Département Infrastructures et Développement urbain pour le marché de services relatif à la mission d'auteur de projet pour l'aménagement de 4 cours de récréation dans le cadre du programme « Buitenspel » sur les terrains des écoles communales néerlandophones (Paloke, De Knipoog, Windroos et De Boomhut), d'approuver le contenu du rapport d'analyse et de le faire sien ;

Article 2

Sur base du rapport d'analyse, de sélectionner les offres des soumissionnaires suivants :

1. FABRIK asbl-ADAM-RIPET, groupement d'opérateurs économiques :

FABRIK asbl, Rue de la Commune 69 à 1210 Bruxelles

Adam-Ripet, rue de Korenbeek 73 à 1080 Bruxelles

2. ZEPPELIN SCOP arl , Rue Sorbier 10 à 75020 Paris (France)

Article 3

Sur base du rapport d'analyse de ne pas sélectionner les soumissionnaires suivants :

TV GRAS-BUROBILL, groupement d'opérateurs économiques :

GR/-S Landschapsarchitecten, Bagattenstraat 159 à 9000 Gent

BUROBILL, J.W. Wilsonstraat 11, 1000 Bruxelles

Article 4

Sur base du rapport d'analyse, d'attribuer et de passer commande à ZEPPELIN SCOP arl , Rue Sorbier 10 à 75020 Paris (France)

concernant la mission d'auteur de projet et de suivi de l'exécution des travaux pour l'aménagement de 4 cours de récréation dans le cadre du programme « Buitenspel » sur les terrains des écoles communales néerlandophones (Paloke, De Knipoog, Windroos et De Boomhut) à Molenbeek-Saint-Jean pour le compte de l'administration Communale de Molenbeek-Saint-Jean pour un montant de 49.563,80 EUR HTVA, soit 59.972,20 EUR TVA comprise;

Article 5

D'engager la dépense pour un montant de 59.972,20 EUR TVAC à l'article 7220/723/60 du budget extraordinaire de l'exercice 2017 au nom de ZEPPELIN SCOP arl , Rue Sorbier 10 à 75020 Paris (France)

Article 6 :

De financer la dépense par des emprunts.

SEANCE DU COLLEGE ECHEVINAL DU 28 DECEMBRE 2017

OBJET : 012/ 28.12.2017/B/0075 - Prévention et Vie Sociale - Cultures - MCCA - Fonctionnement de l'espace de fabrication numérique (FabLab) à la Maison des Cultures : Organisation, budget et désignations : ateliers du samedi matin et stage de carnaval 2018.

Le Collège a décidé :

Article 1: Principe

D'autoriser l'organisation des ateliers au Fablab de janvier à juin 2018.

Article 2 : Désignation des prestataires :

De désigner Cécile Lombart, Avenue des glycines 18, 1030 Schaerbeek, via SMART, Rue Emile Féron, 70, B-1060 Bruxelles, IBAN BE62 0689 0087 1561 et Michaël Verlinden, 20 rue adjudant Kumps, 1495 Mellery, via SMART, Rue Emile Féron, 70, B-1060 Bruxelles, IBAN BE62 0689 0087 1561

Article 3 – Engagement de la dépense

d'engager la dépense de 2200,00€ sur l'article budgétaire 7624/124-48 organisation de manifestations subsidiées' du budget ordinaire 2018 dans les limites des douzièmes provisoires et de couvrir les dépenses par les subsides dont bénéficie le Service Cultures / Maison des Cultures, à savoir FEDER (DC31) ;

Article 4 – Demande de collaboration des services communaux

de charger le Service Cultures d'élaborer les Conventions de prestation entre les artistes-animateurs ou l'association (et assimilés) et la Commune ; de demander au Service Communication de créer des dépliants et affichettes de promotion du projet de Fablab; de charger l'Imprimerie communale de l'impression des outils promotionnels ;

Copie de la délibération transmise aux Services :

Economat – Communication – Contentieux – Finances - Informatique

OBJET : 012/ 28.12.2017/B/0078 - Prévention et Vie Sociale - Cultures - MCCA – Programmation Goûters musicaux (Evénements tous publics). Février – mai 2018. Organisation, budget et désignations

Le Collège a décidé :

Article 1 - Principe

D'autoriser l'organisation des goûters musicaux au château du Karreveld pour la période s'étalant de février à mai 2018 ;

Article 2 - Désignations

De désigner les Jeunesses musicales de Bruxelles asbl (Sises Rue d'Arlon, 75-77 - B-1040 Bruxelles, n°de compte : BE 78 2100 7501 3586) pour un montant global de prestations s'élevant à 3.275,00 € tous frais compris ;

Article 3 – Aspect financier

d'engager les dépenses liées à la programmation des Goûters musicaux de février à mai 2018 estimées à un montant global de 4.325,00€ sur l'article budgétaire 7624/124-48 « organisation de manifestations subventionnées » du budget ordinaire 2018 dans les limites des douzièmes provisoires;

de couvrir les dépenses par les subsides dont bénéficie le service des cultures - la Maison des Cultures (Cocof, FWB, PGV – DC à définir) ;

Article 4 – Collaboration des services communaux

D'autoriser la collaboration des différents services communaux :

Service Electricité pour :

Le passage d'un électricien entre 9h et midi les 02/02 ; 02/03 ; 25/05

Mise à disposition de 2 rallonges

Service des Ateliers communaux pour livraison de : (les 02/02 ; 02/03 ; 25/05)

Installation du matériel dans la grange par les déménageurs

6 tables mange-debout

10 tables,

150 chaises,

7 paravents

1 tonnelle de 3m/3m (02/03)

Service Imprimerie

Pour l'impression des supports promotionnels

Service conciergerie pour :

Ouverture et fermeture du château :

Le vendredi 02/02 dès 9h ; le samedi 02/02 de 11h à 18h

Le vendredi 02/03 dès 9h ; le samedi 03/03 de 11h à 18h

Le vendredi 25/05 dès 9h ; le samedi 26/05 de 11h à 18h

Mettre à disposition 150 verres à vins, 150 verres à soft, 150 tasses et soustasses ; produit de vaisselle et essuies de vaisselle

Mettre à disposition 2 porte-manteaux ;

Service propreté pour :

Fournir 6 grandes poubelles + sacs poubelles ad hoc

Gardiens de la paix :

2 gardiens de la paix le 03/02 ; 03/03 ; 26/05 de 13h à 18h.

OBJET : 012/ 28.12.2017/B/0083 - Prévention et Vie Sociale - Cultures – Service des Cultures – MCCS - Espace Court' Echelle dédié à la petite enfance et aux familles. Saison 2017-2018 (2ème phase : Janvier à juillet 2018). Organisation, budget et désignations

Le Collège a décidé :

Article 1 – Accord de principe

de charger le service des cultures /la Maison des Cultures et de la Cohésion Sociale de poursuivre les activités de la Court'échelle à partir de janvier 2018 avec la reprise des permanences hebdomadaires, les ateliers shantala, les ateliers Chat qui touille et 4 mains, des stages enfant-parents avec sorties familiales et la participation à différents événements culturels ; la mise en place des moments contés pour les tout-petits au sein des consultations ONE/Kind en Gezin de Molenbeek-St-Jean et sur le marché hebdomadaire du jeudi ; de soutenir les crèches sur le territoire de la commune et développer l'éveil culturel au sein de leur infrastructure avec entre autres l'animation d'ateliers, la programmation de spectacles et le soutien des dynamiques d'équipes par de la formation ;

Article 2 – Désignation de prestataires

de désigner des artistes-animateurs (et assimilés) qui prépareront et assureront des prestations/ateliers artistiques et des formations, à concurrence du montant global maximum s'élevant à 4.595,00 € incluant les frais de transport, administratifs et frais de matériel (remboursement sur base de pièces justificatives ; à savoir les artistes et assimilés suivants :

Ateliers / stage carnaval

Sophie Barthelemy (Kalicoop scrl- Rue de Monceau Fontaine 42-19 - 6031 Monceau sur Sambre, numéro de TVA : 0536.499.080 – Numéro de compte: Triodos : BE26 5230 8073 8229) pour un montant de 540,00 € et d'une note de frais pour un montant maximal de 50€;

Françoise Marquet (rue Plantin 9 - 1070 Anderlecht - facturation via SMART Productions Associées asbl -Rue Emile Féron 70 B 1060 Bruxelles – Numéro d'entreprise: 0896.755.397 - IBAN: BE62 0689 0087 1561) pour un montant de 405€ et d'une note de frais pour un montant maximal de 50€;

Lucia Thibault (rue des trois arbres, 66 bte 2 - 1180 Bruxelles – facturation via Kalavati asbl au numéro de compte : BE 55001679491544.) pour un montant de 315,00 € ; et d'une note de frais pour un montant maximal de 50€;

Françoise Van Innis (via Claire Goethals19, rue du Centre - 1370 Virginal Facturation via asbl Hopi'Conte - Numéro de compte : BE 61 5230 8044 6017) pour un montant de 40,00 € ;

Valia Chesnais (rue Franz Gaillard, 25 - 1060 Saint Gilles – facturation via asbl Les Zvoukis, sur le compte numéro : BE70 000 4 151 43 125) pour un montant de 540,00€;

Muriel Durant – (rue Louis Isidore Lamey, 7- 1160 Bruxelles - facturation via SMART Productions Associées asbl -Rue Emile Féron 70 B 1060 Bruxelles – Numéro

d'entreprise: 0896.755.397 - IBAN: BE62 0689 0087 1561) pour un montant de 540,00€ ;

Amel Felloussia (41, avenue Prekelinden – 1200 Bruxelles – facturation via SMART Productions Associées asbl -Rue Emile Féron 70 B 1060 Bruxelles – Numéro d'entreprise: 0896.755.397 - IBAN: BE62 0689 0087 1561) pour un montant de 675,00 € ; Régine Galle (rue du Bonnier,12 5580 Forcée – facturation via l'asbl La Mattina, numéro de compte : BE 43 0688 9840 1701) pour un montant de 540,00 € ;

Article 3 – Engagement de la dépense

d'engager la dépense globale de 4.595,00€ sur l'article budgétaire 7624/124-48 (organisation de manifestations subsidiées) du budget ordinaire 2018 en respectant les douzièmes provisoires et de couvrir les dépenses du projet par les subsides dont bénéficie le Service Cultures / Maison des Cultures et de la Cohésion Sociale, à savoir : ONE, Cocof, FWB et PGV (DC encore à définir);

Article 4 – Collaboration des services communaux

de demander la collaboration des services communaux suivants :

Service Communication afin de créer le graphisme des outils promotionnels ;

Service Imprimerie communale : impression des outils promotionnels

Service contentieux afin de couvrir les participants, artistes et animateurs, en matière de responsabilité civile et accidents corporels ;

Service Economat : passation des bons de commande suivant les marchés et/ou des remboursements sur présentation d'une note de frais ou des tickets de caisse (sur présentation des pièces justificatives) afin d'acquérir ou louer divers petits matériaux et équipements (décoration, décor, costumes, peinture, marqueurs, pinceaux, tissus, transports ...) pour un montant global estimé à 1.650,00 € et acheter la nourriture et les boissons chaudes ou froides pour les participants d'ateliers pour un montant maximum estimé à 200,00 €

OBJET : 012/ 28.12.2017/B/0086 - Prévention et Vie Sociale - Cultures – Service des Cultures – MCCS – renforcement jeunes : ateliers artistiques autour du spectacle « Hymne à l'imperfection » - organisation, budget et désignations

Le Collège a décidé :

Article 1 – Accord de principe:

De programmer les ateliers artistiques d'écriture (slam) en lien avec le spectacle « Hymne à l'imperfection » à l'école plurielle, située chaussée de Gand 615 à 1080 Bruxelles les 11, 15 et 18 janvier et le 1er et 8 février de 13h30 à 15h30 ;

Article 2 – Désignation des prestataires:

De désigner l'acteur principal du spectacle pour animer les ateliers afin de sensibiliser au mieux les jeunes au contenu de la pièce et ce, à concurrence d'un montant global estimé à 400,00 € incluant les frais de transport et les frais administratifs, à savoir : Maky, slameur et intervenant dans le spectacle « Hymne à l'imperfection » - 5 ateliers de 2h les 11, 15 et 18 janvier et le 1er et 8 février de 13h30 à 15h30 - Lezarts urbains asbl (Lidia Virzi) – Rue de la Victoire 102 1060 Bruxelles – numéro d'entreprise 0417.483.941 – IBAN BE22 0682 0861 9947 – 400,00 € ;

Article 3 – Engagement de la dépense

D'engager la dépense globale de 400,00 € sur l'article budgétaire 7624/124-48 (organisation de manifestations subventionnées) du budget ordinaire 2018 dans les limites des douzièmes provisoires ;

De couvrir les dépenses du projet par les subsides dont bénéficie le Service des Cultures / Maison des Cultures et de la Cohésion Sociale, à savoir Cocof (DC 2018 à définir).

OBJET : 012/ 28.12.2017/B/0087 : Prévention et Vie Sociale - Département des Cultures – Service Cultures - MCCS – Fête du Nouvel An Amazigh – le 12 janvier 2018 au château du Karreveld - Organisation, budget et désignations.

Le Collège a décidé :

Article 1er accord de principe

D'approuver l'organisation du Nouvel an Amazigh en collaboration avec l'asbl Marbel le vendredi 12 janvier 2018 ;

Article 2- désignation des prestataires

De désigner par procédure négociée, en raison de sa spécificité artistique, l'asbl Marbel pour l'organisation de de la soirée ;

Article 3 – engagement de la dépense

D'engager le montant de 5.000,00 EUR ttc pour l'événement sur l'article budgétaire 7620/123/48 (Culture francophone – organisation d'activités) de l'année 2018 dans les limites des douzièmes provisoires ; Le paiement se fera à l'asbl Marbel située Av. de la Liberté 74 - B 1080 Molenbeek (n° compte BE10 0017 6656 4404) sur base d'une facture et de la remise des pièces justificatives;

Article 4- collaboration des services communaux

D'autoriser la collaboration des différents services communaux :

Service Electricité pour :

Le passage d'un électricien entre 9h et midi le 12/01/18

Les branchements de la sono et des lumières dans la grange

Mise à disposition de 2 rallonges

Service conciergerie pour :

Ouverture et fermeture du château dès le jeudi 11/01/2018 à 16h et le fermeture

le samedi 13/01 à 1h du matin ;

Mettre à disposition 150 verres à vins, 150 verres à soft, 150 tasses et soustasses

; produit de vaisselle et essuies de vaisselle ;

Mettre à disposition 2 porte-manteaux ;

Service propreté pour :

Fournir 6 grandes poubelles + sacs poubelles ad hoc

Plantation pour :

4 lauriers, 2 palmiers et autres plantes

Service Travaux Public pour :

vérifier l'éclairage des allées du parc et faire les réparations adéquates, celui-ci devra fonctionner minimum de 19h00 à 23h00 (12/01/2018) ;

Service des Ateliers communaux pour livraison de : (à partir du jeudi 12/01/18)

6 tables mange-debout

10 tables,

300 chaises,

7 paravents

3 tonnelles de 3m/3m

6 mâts pour drapeaux

les drapeaux de Molenbeek, de la Région de Bruxelles-Capitale, de la Belgique

et de l'Union Européenne;

Gardiens de la paix :

2 gardiens de la paix le 12/01/18 de 18h à 23h

Service de Police

Patrouille de police le 12/01/18 entre 18h et 23h

OBJET : 012/28.12.2017/B/0088 : Prévention et Vie Sociale - Service des Cultures – MCCS – Ateliers adultes. Saison 2017-2018 (phase 2 : janvier-juin 2018). Organisation, budget et désignations.

Le Collège a décidé :

Article 1 – Accord de principe

De continuer les ateliers pour adultes de janvier 2018 jusque juin 2018 autour de la thématique « Je pense donc je suis »;

Article 2 – Désignation de prestataires

de désigner des artistes-animateurs et assimilés, à concurrence d'un montant global estimé à 14.473,75€ incluant les frais de transport et les frais administratifs ;

Article 3 – Engagement de la dépense

d'engager la dépense globale de 14.473,75 € sur l'article budgétaire 7624/124-48 (organisation des manifestations subventionnées) du budget ordinaire 2018, en respectant les douzièmes provisoires et de couvrir les dépenses du projet par les subsides dont bénéficie le Service Cultures / Maison des Cultures et de la Cohésion Sociale, à savoir : Cocof, FWB et PGV (DC encore à définir);

Article 4 – Collaboration des services communaux

de demander au Service Communication de créer le graphisme des outils promotionnels ;-
de demander la collaboration du Service Imprimerie pour l'impression des outils promotionnels ;

de demander au Service Economat de passer les commandes afin d'entretenir le matériel didactique, d'acquérir ou louer divers petits matériaux et équipements (décoration, décor, costumes, entretien de la machine à coudre, petit matériel de couture, table à repasser, tissus, transports...) ainsi que d'acheter la nourriture et des boissons chaudes ou froides pour les participants des ateliers et les artistes et/ou d'accepter des remboursements sur présentation d'une note de frais ou des tickets de caisse (sur présentation des pièces justificatives) aux artistes encadrants pour un montant maximal de 600,00 € ;

de charger le Service contentieux de prévoir les assurances nécessaires afin de couvrir les participants, artistes et animateurs, en matière de responsabilité civile et accidents corporels au sein de la Maison des cultures ainsi que dans le cadre des sorties extérieures ;

de charger le Service Cultures de transmettre la présente délibération aux services concernés.

OBJET : 012/ 28.12.2017/B/0101 : Département Infrastructures et Développement urbain
Département Infrastructures et Développement Urbain – Marché de travaux relatif
à la mise en conformité de la Crèche Louise Lumen - Attribution - CE 17.075

Le Collège a décidé :

Article 1

d'approuver le projet relatif à la mise en conformité incendie de la Crèche Louise Lumen sise Jean-Baptiste Decock, 59;

Article 2

Sur base de l'analyse des offres, d'attribuer le marché de travaux relatif à la mise en conformité incendie de la Crèche Louise Lumen sise Jean-Baptiste Decock, 59 à l'entreprise TROUBLEYN (TVA : BE427.284.406– compte n°BE79.290.031.128.533) – Honderweg, 11 - 9230 WETTEREN – pour un montant de 28.813,75 EUR hors TVA, soit 34.864,64 EUR TVAC (21%);

Article 3

D'engager au nom de la société TROUBLEYN la dépense globale d'un montant de 39.000,00 EUR TVAC (plus marge de 10%) à l'art. 0000/724/60 du budget extraordinaire 2017 et de la financer par emprunt ;

Article 4

D'informer l'entreprise TROUBLEYN de cette décision;

OBJET : 012/ 28.12.2017/B/0104 : Département Infrastructures et Développement urbain
Département des Infrastructures et du Développement Urbain – Marché de travaux relatif à
la sécurisation de la porte extérieur de l'escalier de secours du bâtiment à la rue de Geneffe
20-22 - Attribution

Le Collège a décidé :

Article 1

Sur base de l'analyse de l'offre, d'attribuer le marché de travaux relatif à la sécurisation de la porte extérieur de l'escalier de secours du bâtiment à la rue de Geneffe 20-22 à l'entreprise EGF sprl (TVA : BE461.769.785– compte n°BE85.2710.4891.4506) – Rue du

cimentière 190 à 7110 Houdeng Goegnies – pour un montant de +2.799,00 EUR HTVA, soit 3.386,79 EUR TVAC (21%);

Article 2

D'engager au nom de EGF sprl la dépense globale d'un montant de 3.800,00 EUR TVAC (plus marge de 10%) à l'art. 0000/724/60 - Equipements et maintenance des bâtiments - du budget extraordinaire 2017 et de la financer par emprunt ;

OBJET : 012/28.12.2017/B/0115: Département Aménagement du Territoire et Gestion Immobilière - Propriétés communales – Ecole communale n°1 sise rue des Quatre Vents, 71 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean – Travaux de remise en peinture des classes et des bureaux - Attribution du marché.

Le Collège a décidé :

Article 1 :

D'approuver le rapport d'analyse, repris en annexe motivant l'attribution du marché et faisant partie intégrante de la présente décision ;

Article 2 :

D'écarter sur base des critères de sélection qualitative, le soumissionnaire Buildyor sprl;

Article 3 :

Sur base des critères de sélection qualitative, de sélectionner les soumissionnaires Les entreprises Yvo Rinaldi SA, Entreprise générale TH. Balcaen et Fils SPRL et K&J RENOBATI sprl ;

Article 4 :

D'attribuer le marché relatif aux travaux de remise en peinture des classes et des bureaux de l'école communale n°1, rue des Quatre Vents, 71 à 1080 Molenbeek-Saint- Jean;, à la firme Les entreprises Yvo Rinaldi SA (T.V.A. n° BE0403.977.284), rue de Flémalle-Grande, 33-35 à 4400 Flémalle, pour un montant de 40.000,00 EUR TVA non comprise, soit 42.400,00 EUR TVA comprise ;

Article 5 :

D'engager la dépense globale d'un montant de 50.000,00 EUR TVAC à l'article 7220/724/60 (Equipement et maintenance des bâtiments scolaires) du budget extraordinaire de l'exercice 2017 et de la couvrir par emprunt.

OBJET : 012/28.12.2017/B/0116 : Département Aménagement du Territoire et Gestion Immobilière - Propriétés communales – Ecole communale n°10 sise rue Ransfort, 76 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean – Travaux de remplacement des châssis de la façade avant - Attribution du marché.

Le Collège a décidé :

Article 1 :

D'approuver le rapport d'analyse, repris en annexe motivant l'attribution du marché et faisant partie intégrante de la présente décision ;

Article 2 :

D'attribuer le marché relatif aux travaux de remplacement des châssis de la façade avant de l'école communale n°10, rue Ransfort, 76 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean à la firme CHÂSSIS TEC SPRL (T.V.A. n° BE0461.795.620), rue de l'Eglise Sainte- Anne, 34 à 1180 Bruxelles, pour un montant de 60.279,00 EUR TVA non comprise, soit 63.895,74 EUR TVA comprise;

Article 3 :

D'engager la dépense globale d'un montant de 70.000,00 EUR TVAC à l'article 7220/724/60 (Equipement et maintenance des bâtiments scolaires) du budget extraordinaire de l'exercice 2017 et de la couvrir par emprunt.